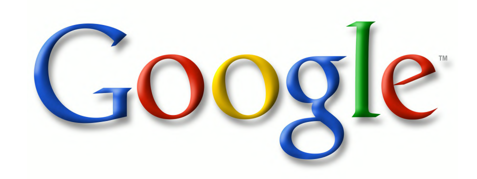
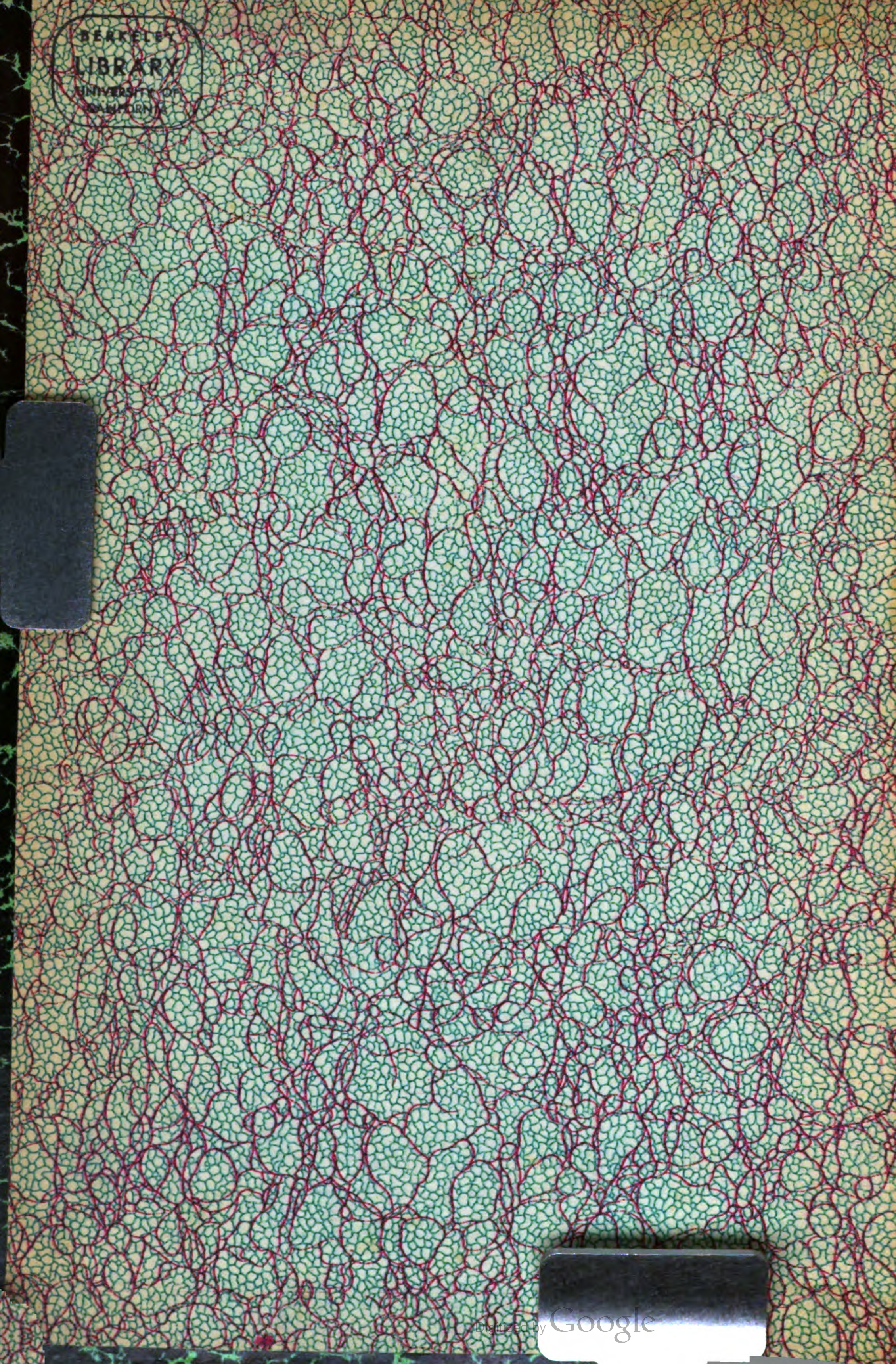


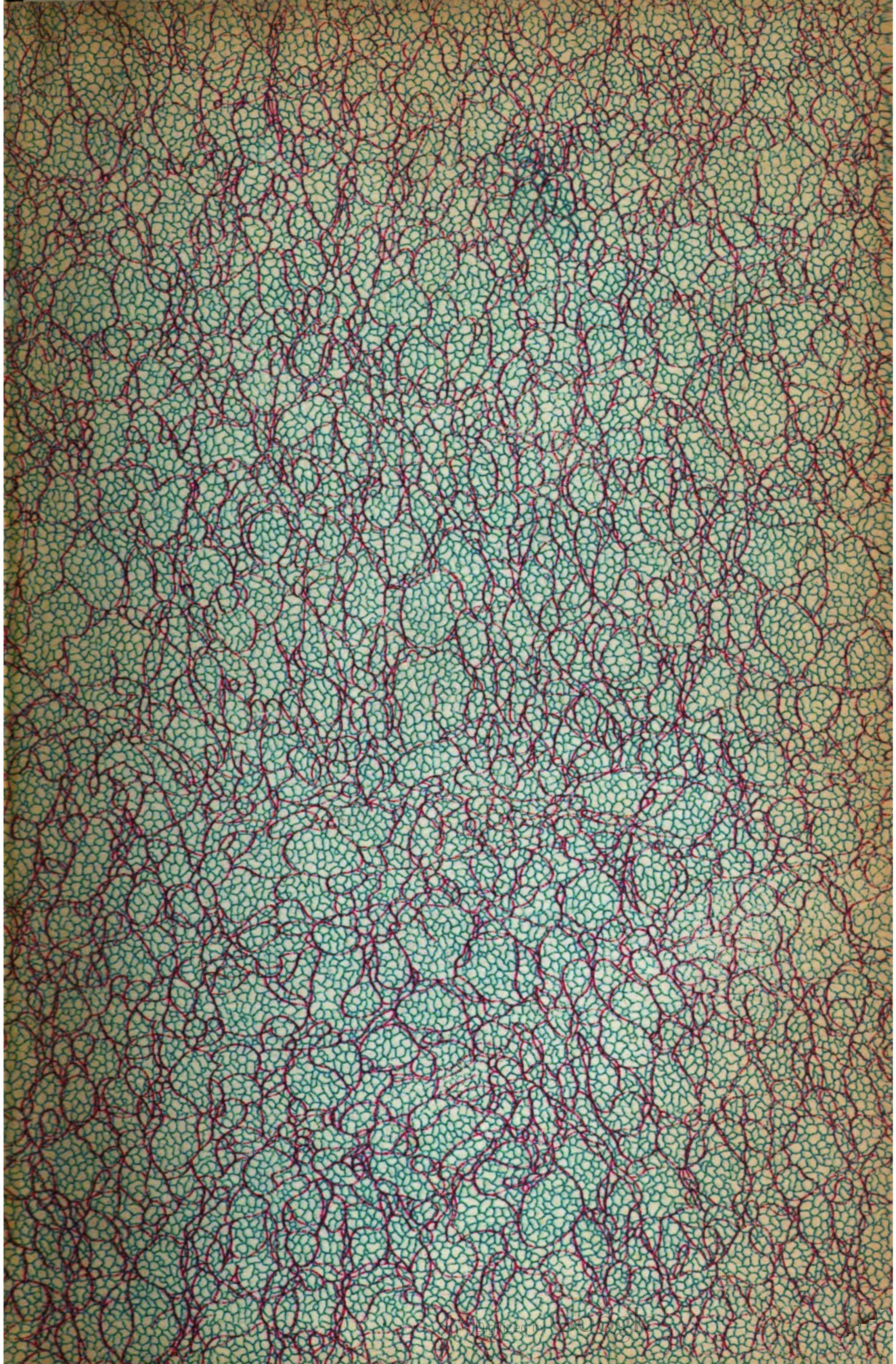


Bulletin

Société d'émulation du Bourbonnais, Moulins



BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA




RELIEUR
MOULINS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

La Société d'Emulation ne prend en aucune manière la responsabilité des opinions individuelles publiées dans le présent volume.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

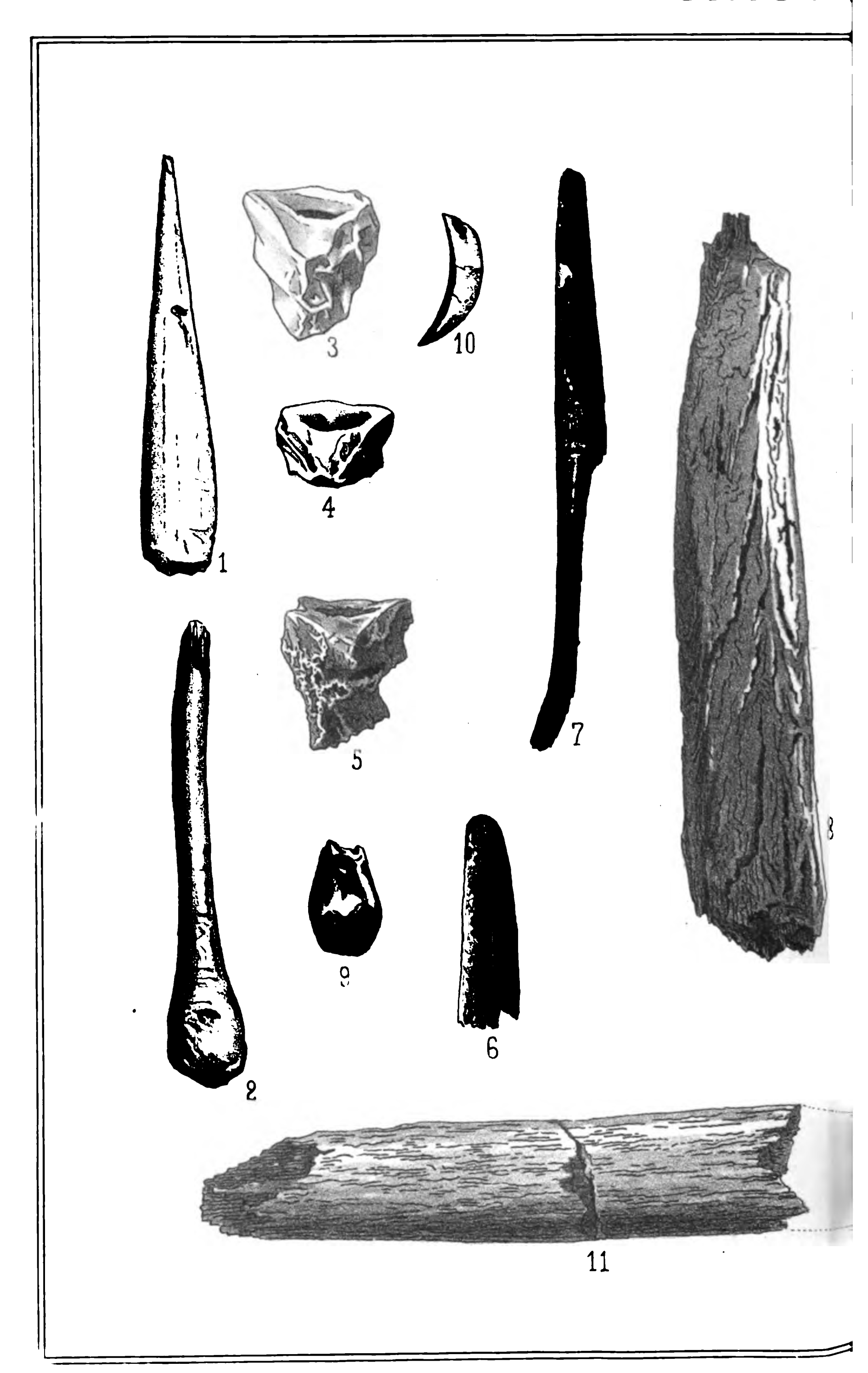
(SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES.)

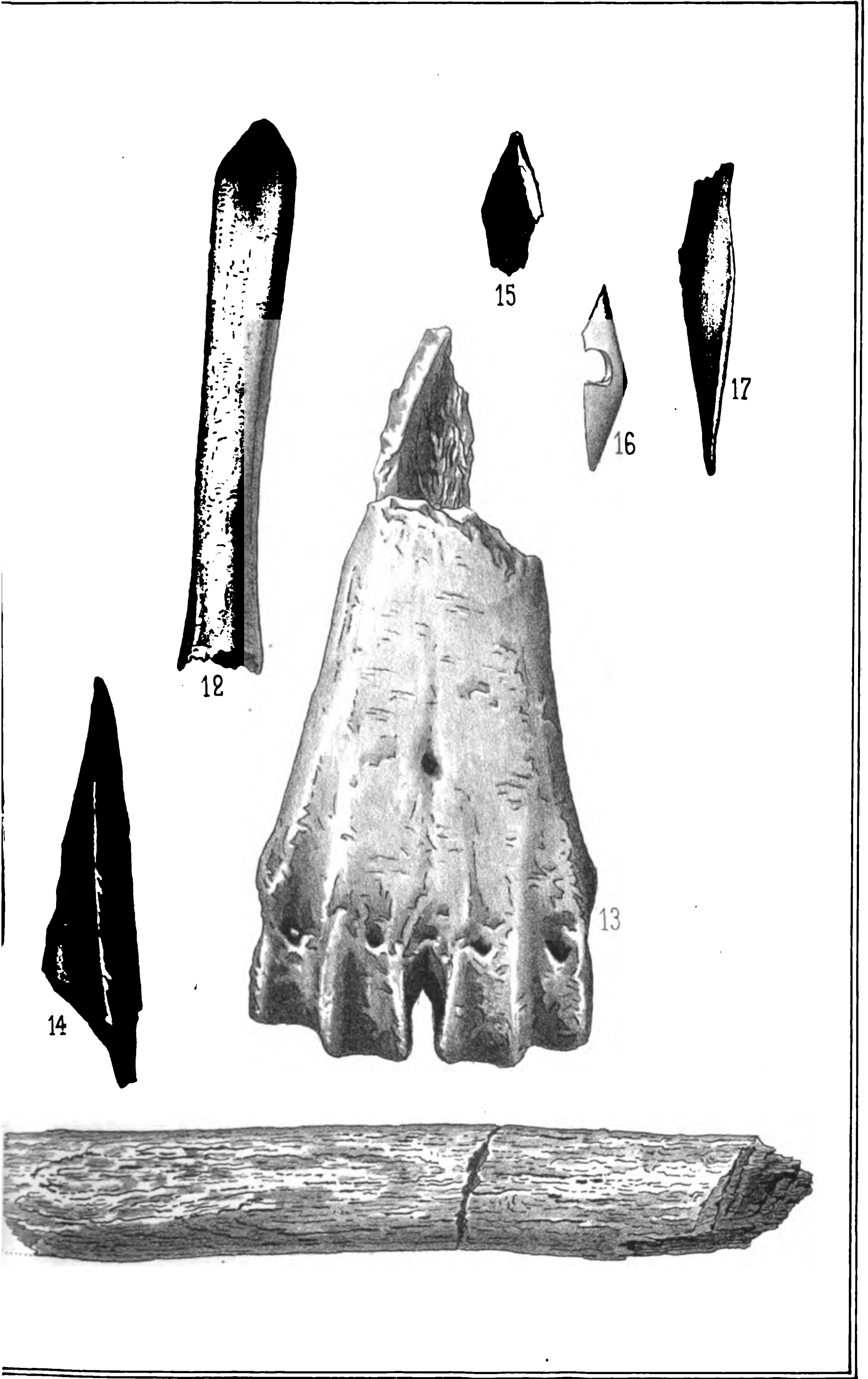
TOME XI.



MOULINS
IMPRIMERIE DE C. DESROSIERS

MDCCCLXX


1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11



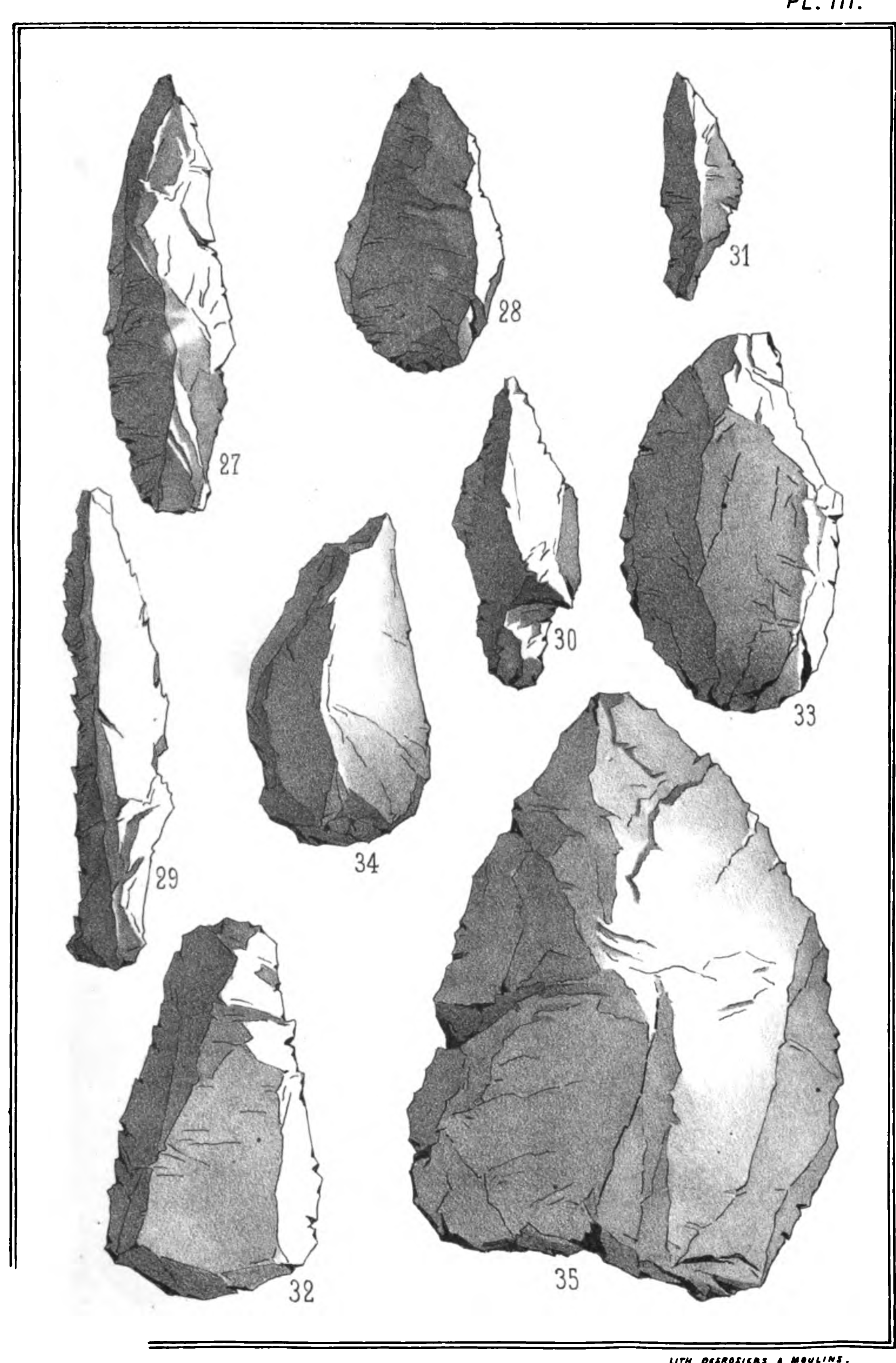
LITH. DESROSIERS A MOULINS.



LITH. DESROSIERS A MOULINS.

GROTTE DES FÉES.

PL. III.



LITH DESROSIERS A MOULINS.

EXTRAITS

DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

ANNÉE 1868.

Séance du 3 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion, parmi eux se trouve la collection des mémoires de la Société d'Anthropologie de France (14 volumes).

— M. Jutier, notre collègue fait hommage à la Société d'un portrait de son oncle, feu M. Jutier, président pendant de longues années du tribunal civil de Moulins. M. le président Jutier, homme supérieur comme jurisconsulte, a laissé dans la mémoire de ses contemporains un souvenir de savoir, de jugement droit et d'impartialité qui le recommande à la reconnaissance de notre pays. Aussi la Société qui cherche

à réunir une collection de portraits des hommes célèbres du département de l'Allier est-elle heureuse du don que lui fait M. Jutier. M. le Président est prié de lui écrire pour le remercier.

— Notre compatriote M. Débatisse offre à la Société les ouvrages suivants dont il est l'auteur :

L'égoïste ou mœurs de 1820, comédie en cinq actes et en vers —*Ephémérides des courants politiques de* 1862. — *Contes drolatiques de la deuxième république et de la révolution du* 24 *février* 1848 — *Souvenirs d'un riz-pain-sel* — *les Mœurs du moyen-âge du duché de Moulins.*

— M. le vicomte de Charencey notre collègue, communique à la Société, par l'entremise de M. de Bure la *flore Aïno.* Cette étude dont il est l'auteur est le seul travail d'ensemble qui ait paru sur la synonymie des noms de plantes chez les Aïnos. M. de Charencey voudrait que ce catalogue de plantes fût inséré dans nos bulletins. Une discussion s'élève à ce sujet et il est décidé que cet ouvrage ne rentrant pas dans le cadre habituel des travaux de la Société, ne sera pas inséré dans nos bulletins ; nonobstant M. le Président est prié d'écrire à M. de Charencey pour le remercier de sa communication.

— M. le Président rappelle à la Société que le délai pour le concours de la musique du chant Bourbonnais est expiré ; en conséquence il désigne pour juger les différents morceaux de musique envoyés à notre Société pour prendre part à ce concours, une commission composée de MM. Rondeau, R. de la Fosse, Saulnier, Delageneste et Millet.

— Est présenté en qualité de membre correspondant pour la classe des lettres, M. Duchasseint, com-

missaire de surveillance administrative au chemin de fer de Montluçon par MM. Clairefond, Conny et Bertrand.

Séance du 17 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président dépose sur le bureau les publications reçues depuis notre dernière réunion. Parmi ces publications se trouvent les bulletins de la Société de Géographie de France. M. le Président rend compte du bulletin de décembre 1867, qui est presque entièrement consacré au rapport de M. G. Lambert sur son projet de reconnaître le pôle Nord.

M. G. Lambert fait un historique des tentatives qui ont eu lieu pour trouver un passage qui permette d'arriver au pôle Nord. Il discute deux projets l'un anglais, l'autre allemand qui proposent pour arriver à ce but le premier de raser la côte Ouest d'Amérique le second d'arriver après avoir touché à la Norwège en suivant les côtes d'Asie.

M. G. Lambert propose une troisième voie à suivre; il veut d'abord se rendre dans la mer de Behring et là après avoir traversé des espaces peu étendues de glace arriver dans une mer libre, qu'on désigne sous le nom de mer Polynia.

Pour faire cette expédition il faut cinquante hommes et un capital de cinq cent mille francs. M. Lambert fait un appel chaleureux au public pour réaliser cette somme.

M. le Président émet l'avis que devant cette glorieuse entreprise, la Société d'Émulation ne doit pas

rester indifférente, aussi propose-t-il de voter dans la prochaine séance une somme de cinquante francs pour aider à cette expédition scientifique. Cette proposition est accueillie favorablement par les membres présents.

— M. le Président en remerciant M. Jutier au nom de la Société du portrait de son oncle, le priait de vouloir bien donner quelques autographes de ce jurisconsulte éminent pour notre bibliothèque. M. Jutier a envoyé à notre Société trois autographes de l'ancien président du tribunal civil et ces trois autographes soit à un titre, soit à un autre offrent le plus grand intérêt.

— M. Queyroy offre à la Société au nom de M. Derouet, avocat à Blois et notre collègue, trois numéros de la *Revue pratique de droit français*, dans lesquels se trouve une savante étude sur l'inprescriptibilité ou prescriptibilité des bois et forêts de l'État, dont il est l'auteur.

— M. Auger lit une analyse critique sur l'ouvrage de notre collègue M. E. Bouchard : *Les guerres de religion et les troubles de la fronde en Bourbonnais*.

Séance du 7 février.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

A propos du procès-verbal M. le Président annonce que M. Millet s'est excusé de ne pouvoir faire partie de la commission chargée de juger le concours de la musique du chant bourbonnais. La Société décide que les quatre membres qui ont accepté de faire partie de cette commission suffiront à la former.

— M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— Il donne ensuite lecture d'une lettre du président de la Société de Géographie relative à l'expédition au pole Nord. Le président de cette société nous demande si nous voulons bien nous associer à l'organisation d'une conférence sur ce sujet par M. G. Lambert. La Société accepte avec empressement cette offre et M. le président est prié de faire parvenir notre adhésion à la Société de Géographie.

Sur la proposition déjà faite dans la séance précédente la Société vote la somme de cinquante francs pour aider à cette expédition scientifique.

— M. le Président lit son rapport annuel sur les travaux de la Société pendant l'année 1867.

— M. Clairefond offre à la Société au nom de l'auteur Mlle J. Mallet, le volume suivant : *Jeanne Darc*, drame en prose, en cinq actes, avec prologue et en quinze tableaux.

— M. de Conny fait don de photographies représentant sous quatre faces différentes son groupe du *Samaritain*.

— M. Migout donne lecture d'un travail sur la grêle. La Société décide que ce travail sera inséré dans nos bulletins.

— L'ordre du jour appelle les élections pour le renouvellement du bureau pour l'année 1868.

Un premier tour de scrutin a lieu pour la nomination du président.

M. le comte de l'Estoille ayant obtenu la majorité des suffrages est élu président pour l'année 1868.

Le deuxième tour de scrutin est destiné à l'élection des vice-présidents. Sont élus et proclamés :

MM. Méplain, pour la classe des lettres ; Reynard, pour la classe des sciences ; Esmonnot, pour la classe des arts.

De nouveaux scrutins sont ouverts pour la nomination du secrétaire adjoint et du trésorier.

MM. Bouchard et Croizier ayant obtenu la majorité des suffrages, sont élus et proclamés secrétaire-adjoint et trésorier.

Le bureau de la Société reste donc composé ainsi qu'il suit pour l'année 1868.

Président : M. DE L'ESTOILLE.

Vices-Présidents : MM. E. MÉPLAIN, pour les lettres.
REYNARD, pour les sciences.
ESMONNOT, pour les arts.

Secrétaire-archiviste, M. G. BERNARD.

Secrétaire-adjoint, M. E. BOUCHARD.

Trésorier, M. CROIZIER.

Conservateur du musée M. QUEYROY.

— Est nommé membre correspondant de la Société M. DUCHASSEINT, pour la classe des lettres.

Séance du 6 mars.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président donne lecture d'une lettre de S. Exc. le ministre de l'instruction publique, dans laquelle il nous invite à nous faire représenter à la réunion des sociétés savantes qui doit avoir lieu à la Sorbonne en avril 1868.

— M. Bouchard offre à la Société pour notre bibliothèque un exemplaire de son beau travail sur *les guerres de religion et les troubles de la fronde en Bourbonnais.*.

— MM. Bardoux, Gueston et Patissier écrivent à la Société pour échanger leur titre de membre titulaire en celui d'associé-libre. Cette demande est accueillie.

— M. Desbrochers des Loges informe la Société qu'il tient à sa disposition, la collection d'entomologie qu'il a réunie pour le Musée départemental. Comme l'espace nous manque pour placer convenablement cette collection il sera écrit à M. Desbrochers pour le prier de la conserver chez lui quelque temps encore.

— M. Gillot rapporteur de la commission du budget présente les comptes de l'année 1867 et le budget provisoire de l'année 1868. La Société approuve les comptes de 1867 et vote le budget provisoire de 1868.

— M. Queyroy propose de s'occuper dès maintenant d'une exposition de tableaux qui coïnciderait avec le concours régional qui doit avoir lieu en 1869 à Moulins. La commission du Musée est chargée de ce soin, elle fera incessamment un rapport sur les voies et moyens qui permettront de réaliser ce projet.

— M. Bonneton donne lecture d'une notice sur le manuscrit des évangiles de la paroisse de Sainte-Croix de Gannat.

— Sont nommés membres de la Commission du Bulletin, MM. Chevalier, Clairefond et Chazaud.

Sont nommés membres de la Commission des comptes, MM. Conny, Gillot et Rondeau.

Sont nommés membres de la Commission du Musée MM. Bertrand, Bouchard et de Bure.

— Est présenté en qualité de membre titulaire pour la classe des sciences M. Ravier, ingénieur en chef des ponts et chaussées par MM. de l'Estoille, Reynard et R. de la Fosse.

G. BERNARD,

Secrétaire-archiviste.

LEXIQUE

PATOIS DU CANTON D'ESCUROLLES (BOURBONNAIS)

COMPARÉ

AUX LANGUES ANCIENNES ET MODERNES

de l'Europe occidentale

Par M. Victor TIXIER, membre correspondant.

—

ABRÉVIATIONS

a. A.	Anglais.	
Auv.	Auvergnat.	
A. M.	Anciens monuments de la basse latinité.	Citations de Bullet. Dict. celtiq.
A. Gl.	Anciens glossaires.	Citations de Bullet. Dict. celtiq.
B.	Breton.	
Ba.	Basque.	
C. Celt.	Celtique.	
Corn.	Cornouaille.	
D. J. F.	Dom Jean François, bénédictin de Vaunes, auteur présumé d'un lexique Wallon-Roman — Bibliothèque de Clermont.	
D. de Trév.	Dict. de Trévoux.	
Duc.	Supplément au Gloss. de Ducange.	
E.	Espagnol	
Ec.	Gael Ecossais.	

Gad. Gadal.	Gadalique, vieil irlandais.
Gaël.	Gaelic. Ecoss. Irland.
Gaul.	Gaulois
Irl.	Gael. irlandais
I. It.	Italien.
L. Lat.	Latin.
M. S.	Même sens.
R.	Roman.
Roq.	Roquefort.
V. B.	Vieux breton.
V. R.	Vieux roman.

INTRODUCTION.

J'ai fait, et c'était immanquable, un grand nombre de contre-sens ; mais si le système est bon, il peut aider à trouver mieux.
MONIN. (*Monum. des idiomes gaulois.*)

I.

Dans les langues primitives les mots expriment le caractère saillant des choses. Dans leurs dérivés, le son conservé comme racine n'a plus de signification reconnue et paraît arbitraire. Pour arriver à le comprendre, on doit, ce me semble, tenter le rapprochement de consonnances appartenant à des idiomes différents et leur chercher un sens raisonnable. On obtient ainsi des résultats et je crois pouvoir affirmer qu'une racine donnant un sens vrai à un nom incompréhensible, en est la source très-probable.

Ainsi, *gourgeâ*, dans notre patois, est le nom du liseron sauvage ; sa racine s'enfonce en spirale dans la terre et garde cette forme quand la plante est arrachée. Ses rameaux grimpants s'enroulent autour des autres végétaux, semblable en cela à la *couriâsse*. qui est le grand liseron blanc. Or, par le breton *gourc'hedad*, fil qui est autour du fuseau *Legonidec*, on arrive au celtique *gour*, entourer, et la finale se trouve dans l'irlandais *geag*, rameau, *Bullet*. *Gourgeâ* signifie donc rameau, racine qui entoure,

qui s'enroule. *Couriasse* a le même sens par la mutation si facile du C en G, ou, si son origine est différente, ce mot viendrait de la basse latinité *coriatus* ; lié, ou de *carrai* ; lien, courroie. Gallois.

Σκάραβος ; *grawiche*, Bourbonnais, *écarisso*, Auvergnat, écrevisse, sont le même mot renfermant la racine bretonne *craff*, crochet ; *craban*, pince qui représentent le caractère principal de ce crustacé, et qu'on retrouve dans le gallois et l'irlandais ; et cette origine me semble d'autant plus juste, que le latin *astacus*, l'espagnol *cancrejo* et l'italien *gambero* représentent *stacha*, bass. lat. *stag*. Breton, agraffe, *gamba*, jambe bass. lat. que les habitants de Thiers ont gardé dans leur *jambri*, écrevisse, mot tout roman.

De même pour les noms de lieux. Notre rivière la Besbre et la Bièvre de Paris, dérivent du gaulois *Bebri*, loutres et castors, *Baxter*. Billy et Villaine, situés sur l'Allier, de *bilyen*, caillou de rivière, galet ; B et V étant indifférents, et si l'on veut pour le dernier nom, de l'irlandais *vilean* coude, courbure, car la rivière décrit une courbe devant Villaine. De même enfin Bayet et le Mayet-d'Ecole situés sur la Sioule, du basque *baya*, port, ou du celtique, *bay*, rivière.

Souvent les mots patois donnent une étymologie meilleure que celle des mots français : Ainsi, Aubeterre, village de Brout, ne justifierait en aucune façon la source *alba terra* ; tandis que le nom local le Batarre, autorise le choix du mot basque *Bataria*, couvent, communauté ; car ce village doit probablement son origine au vieux monastère dont la chapelle subsiste encore.

Ainsi, ces voix insignifiantes au premier abord prennent, par le rapprochement, un sens raisonnable.

Telle est la méthode suivie dans cet essai, elle montre que les altérations les moins motivées en apparence ont une raison d'être.

Je crois pouvoir avancer ces propositions : les patois sont aussi anciens que la langue romane elle-même dont ils sont une simple altération, car le langage de notre canton d'Escurolles a conservé du vieil idiôme plus de la moitié des 4,500 mots qui diffèrent du français. Donc, rechercher les rapports des patois avec les idiômes celtiques, c'est en rapprocher le roman, partant le français. Parmi ces idiômes, le breton, le gallois et le basque sont ceux qui ont le plus d'affinités avec notre patois.

II.

J'ai cru longtemps que le latin était la source principale des langues dites néo-latines : cette opinion doit être modifiée.

Les nations germano-celtiques peuplaient l'Europe, et l'Italie elle-même comptait parmi ses habitants les gaulois Cisalpins et les Ombriens, quand une horde d'aventuriers envahit son territoire et fonda un camp qu'on appela Rome et qui devint la capitale du monde civilisé.

Ces soldats enlèvent les Sabines et se mêlent à leur peuple, Gaulois par les Ombriens (Denys d'Halicarnasse, Suétone, Pline, Solin) et de conquête en conquête, ils soumettent toute l'Italie. Ces vainqueurs illettrés ont-ils apporté aux vaincus leur lan-

gue grossière ; l'ont-ils même conservée au milieu de tant de dialectes divers ? Cela me paraît impossible. Le vieux latin s'est formé, en grande partie du moins, des éléments celtiques auxquels il s'est forcément mêlé. La preuve en est fournie par la communauté de racines appartenant au groupe celto-scythique de la grande langue Indo-Européenne.

Mais quand ses légions victorieuses eurent conquis la Gaule, César put imposer à nos pères la langue d'un grand peuple arrivée alors à sa plus haute perfection. Le latin devint la langue politique ; mais les confédérations gauloises avaient inauguré un système d'isolement que la transformation féodale vint augmenter plus tard. Le latin pénétrait à grand peine dans le langage vulgaire.

Si donc le latin s'est mêlé aux idiomes celtiques, ce qui est incontestable, pour former la basse latinité d'abord, puis le roman, il rapportait à la Gaule une foule de racines celtiques prises aux vieilles langues d'Italie, dont plusieurs étaient gauloises. Donc le latin n'entre que pour une faible part dans la formation de notre langue.

D'illustres savants ont trouvé les sources latines, ils ont laissé bien peu de chose aux glaneurs. Préférant la Gaule à Rome, j'ai voulu fouiller une mine plus neuve en cherchant les rapports de notre langue avec les langues néo-celtiques, le roman et les langues de l'Europe occidentale, l'anglais compris, sans exclure toutefois la source latine.

L'anglais semble au premier abord ne point faire partie du groupe des langues néo-latines ; quoiqu'il soit un dérivé des dialectes du nord mêlés au

breton, au gallois, aux deux idiomes gaëlics, il a des rapports très-nombreux avec le français. Les invasions de Guillaume, des Édouard, des Bretons, la guerre de cent ans, le long usage du roman par les Anglais, et avant tout l'origine celtique commune ont laissé au français et à l'anglais un grand nombre de mots identiques au fond. .

Ces mots appartiennent principalement au XIVe siècle. Leurs finales, leur accentuation ont varié; mais les racines sont communes et datent du roman d'abord, et, plus anciennement, du breton et du gallois. On verra d'ailleurs que l'anglais a des rapports très-nombreux avec notre patois.

Cette étude n'a pas la prétention d'être complète. Des obstacles sans nombre surgissent pour en empêcher l'entier développement.

Le celtique, le gaulois n'existent que par fragments disséminés. Les gaëls écossais et irlandais, le gadalique, le breton-gallois, le basque, la langue des Cornouailles anglaise et française, le roman, les langues néo-latines, l'anglais sont indispensables pour arriver aux racines de ces langues dont les monuments sont si rares.

Un disciple de St-Benoît aurait pu seul triompher de tant de difficultés et je réclame l'indulgence dès le début de ce travail.

La cellule calme et silencieuse du moine ne laissait pas arriver à lui les bruits du monde; il portait sans fatigue, sa croix légère. L'étude attrayante et bénie calmait en lui les rares révoltes de la chair et de l'esprit. Les riches bibliothèques monacales fournissaient tous les matériaux de son œuvre, et sans être

à charge à personne, il puisait librement dans cet immense trésor; pendant que des chercheurs spéciaux classaient pour lui les éléments de son travail, il suivait le fil de l'idée mère, sans le perdre dans une pensée incidente. Ses aides jaloux d'une gloire commune, mettaient toute leur intelligence, toute leur âme aux recherches utiles à l'édification de son œuvre, car la renommée acquise par un auteur souvent anonyme, revenait à l'ordre tout entier.

C'est ainsi que sont nés les travaux gigantesques des anciennes communautés.

Nous n'avons pas dans le monde des ressources comparables. Quelle que soit la bienveillance des administrateurs, la règle annule souvent ses effets, et la discrétion impose une grande réserve. Les ressources sont éparpillées ; à la campagne, elles sont nulles. Puis, hélas! cette lourde croix qu'on appelle la vie, les devoirs, les maux de la nature humaine, absorbent la meilleure partie du temps des travailleurs.

III.

Les patois du Bourbonnais appartiennent à la langue d'Oil, ils commencent à se modifier au contact très-prochain de la langue d'Oc à laquelle, selon moi, l'Auvergne appartient. Ils sont doux, harmonieux, pleins de grâce et de finesse; mais ils n'ont pas le caractère énergique des patois de la langue d'Oc.

Ce défaut de caractère tient à deux causes. — Le pays couvert de forêts et de bruyères a été peuplé fort tard.

La Loire et l'Allier formant un rempart naturel que les remaniements politiques ont respecté.

le Bourbonnais est resté un terrain neutre pour ainsi dire, la région frontière des Bituriges, Arvernes, Eduens et Ségusiaves. Sous l'empire romain, il forme la limite de la Gaule lyonnaise et de la 1re Aquitaine. — Aux temps mérovingiens, IVe siècle, il sépare la Bourgogne de l'Aquitaine. — Au IXe siècle, il fait partie des États de Charles-le-Chauve mais il reste très-rapproché du royaume de Lothaire. — Au XIe siècle, il est presque frontière du royaume d'Arles. — Enfin, il est la dernière province de la langue d'Oil.

Nos indigènes présentent deux types tranchés. L'un est celtique et c'est le plus rare de beaucoup. Le front haut et droit, les yeux bruns et quelquefois gris, le nez aquilin ou droit, la bouche fine, mince et spirituelle, les cheveux bruns, quelquefois blonds, présentant pour plus d'un centième, la couleur rousse, si estimée des Gaulois, caractérisent ce premier type auquel appartiennent très-accusées, les cinq pointes antérieures de la chevelure, dont la moyenne partage le front, pendant que les autres encadrent la tempe de chaque côté; ainsi que les deux larges incisives supérieures médianes qu'on retrouve dans les beaux types celtiques auvergnats.

Le second type. . . . je n'ose le qualifier; mais soit hérédité ancienne, soit hasard, si tant est que le hasard puisse être la cause d'une reproduction exacte et constante, le second type, dis-je, rappelle parfaitement celui de la race mongole, et j'ai rencontré des galbes certainement aussi chinois que ceux des citoyens les plus authentiques du Céleste Empire.

Ce caractère est commun à ce point qu'un voyageur étranger, observateur désintéressé, s'écriait : Mais vos paysans sont de vrais chinois ! Ils ont en effet le front bas et étroit, la face large, plate et carrée, relevée par des pommettes hautes et saillantes, les yeux petits, enfoncés dans l'orbite, le nez camard ou épaté, la bouche large, la lèvre supérieure très-haute. Il y a prédominance de la partie inférieure de la face, tendance très-marquée à l'obliquité des lignes horizontales, qui est parfois absolue, et l'on trouve des barbes noires, raides, clairsemées qui feraient honneur à un mandarin.

Le défaut d'espacement normal entre les deux yeux, donne à certaines physionomies un caractère singulier.

Aucun motif sérieux ne peut motiver une conviction au sujet de l'origine de ce second type, d'autant que le celtique et le mongol se rencontrent dans la même famille.

D'où vient-il ? On ne peut que hasarder une hypothèse. L'histoire n'indique pas l'itinéraire des hordes d'Attila parties des Champs Catalauniens pour se rendre en Italie. Notre pays a pu être traversé par les Huns, ou bien quelques familles, lasses de soixante-quinze années de pérégrinations armées, sont devenues les premiers habitants de ce pays couvert de forêts qui pouvaient cacher leur désertion. Or, on sait que les Huns, Hiong-Nu, étaient des Chinois chassés de leur patrie, 207 ans avant Jésus-Christ.

Cette pensée n'a d'autre valeur que celle d'une hypothèse ; mais je ne puis me résoudre à admettre

le hasard au nombre des causes raisonnables, quand j'ai l'hérédité, cette loi souveraine qui régit tant d'ordres de choses.

IV.

Voulant conserver l'orthographe historique et indiquer autant que possible la prononciation, je me trouve forcé de modifier l'alphabet français et d'admettre vingt-neuf lettres ou signes, en supprimant l'x qui n'existe pas chez nous.

A. B. C. Cll. Cr. D. E. F. G. H. I. J. K. L. Ll. M. N. Ñ. O. P. Q. R. S. T. U. V. W. Y. Z.

J'aurais dû peut-être admettre le signe Gll, ou confondre avec Ll, la prononciation représentée par lui; mais j'ai cru mieux remplir mon programme en le laissant à la lettre G; de même pour le Ff gallois qui aurait indiqué l'F sifflant, mais les cas en sont fort rares.

A long se prononce presque *o* ; *aô* dans quelques villages.

Comme Legonidec, j'aurais changé le C dur en K, si je ne me fusse, en le faisant, éloigné de l'orthographe. Je l'ai fait seulement pour *Ch* dur, *Chel* Roman, que je ne pouvais écrire que comme les Italiens — *Ch* devant *i*, se prononce *tchi*, les auvergnats le prononcent ainsi devant toutes les voyelles —G se prononce quelquefois Z *éclliairzî* ; éclaircir.

Cll est une combinaison d'*S*, *Sh*, *Ch* avec *ll* gallois-breton-espagnol. On le prononce en faisant siffler l'air entre le bord de la langue et l'arcade dentaire ; il est aussi auvergnat *Coclle* ; Coquille.

Cr est fort rare. C'est la jota espagnole exagérée, il se prononce en faisant vibrer la langue raccourcie contre la voute palatine. Le son émis, on me pardon-

nera cette comparaison triviale, rappelle le bruit que produisent les efforts faits pour débarrasser l'arrière gorge de mucosités adhérentes.

Le *D* combiné avec l'*i* produit *dji* très-doux.

E sonne fréquemment comme *a* et comme *i*. J'indique ce dernier cas par un tréma *formënt* : je suis autorisé par cette accentuation romane (V. Roquefort). En ceci il y a un rapport avec l'*e* anglais et latin. Ces lettres comme toutes les voyelles, se substituent d'ailleurs facilement.

Gh ne nécessitait pas un signe spécial, il est fort rare et se prononce dur comme en italien : *gherlino*. On le trouve dans *ghierme* ; chiendent; prononcez guierm et dans *arghile* que je ne pouvais écrire arguile, puisqu'il vient du gallois : *ar* ; terre — *gil*, *cil* ; gras, humide, J'ai rendu le son dur en remplaçant *u* inexact par *h* insignifiant.

La prononciation anglaise de l'i, *aï*, est caractéristique de notre patois, elle se trouve surtout et toujours dans la finale *in* qui se dit *aign*, *i* anglais, *ñ* espagnol. Dans *ceraïse*, c'est bien le mot français prononcé à l'anglaise. Elle répond à la diphtongue gaëlique *ea*, et l'on trouve cette accentuation en roman dans les mots *vaïn* ; vin, *parpaingn* ; parpin.

Ll Gallois-breton-espagnol est très-mouillé, *illi* — *igli* italien, il faut appuyer très-légèrement sur le premier *i*. Legonidec l'indique par un L souligné.

Ñ espagnol est assez rare au commencement des mots, il est constant dans la finale *iñ*. Cette prononciation finale qui est fidèlement conservée quand nos paysans parlent français, avait fortement préoccupé

notre très-regretté président des Assises Scientifiques.

R disparaît très souvent dans la finale des verbes en *ir* et en *ier* qu'on dit : *î, îe. Venî, llîe,* toujours dans celle des verbes en *er ane, mënge* ; aller, manger dans la zône de Vendat et des deux rives de l'Allier, presque toujours dans les monosyllabes *fô, dû, vé,* fort, dur, vert. En ce dernier cas, il reparaît devant les voyelles : *ein houmme fô, ein for houmme.* La suppression de l'R donne une longue, excepté aux infinitifs en *er.*

L'absence de l'X et la fréquente suppression de l'R, cette lettre si ronflante en Auvergne où elle compte autant de sons qu'il y a d'arrondissements, son adoucissement par une voyelle initiale *arejoî,* réjouir, sont des protestations évidentes contre la dureté des consonnances, car notre oreille est fort délicate. L'absence de l'X est un celticisme, cette lettre en effet ne commence ancun des mots des vieux idiômes dont o us nous occupons et il est très-rare dans leur corps.

La diphtongue *eo* que nous appliquons à presque toutes les syllabes en *on* ; *St-Peont,* est du IXe siècle, alors que le latin se transformant arrivait de *meum,* à mon, par *meon* roman.

Ouaï devrait peut-être s'écrire : *wi, wy* comme en gallois, notre mot *mouaïe* ; davautage s'écrit : *mwy* en Gallois avec la prononciation anglaise de *l'y.* Mais c'est un exemple unique.

V.

Les dialectes du canton d'Escurolles forment deux groupès tranchés. — Le premier est de langue d'Oc

et comprend toutes les communes appartenant à la province d'Auvergne. Son caractère principal est la forme latine de l'imparfait de l'indicatif, en *ave, avas*; *abam, abas*; *abo*, *Gondouli*, lang. d'Oc. Cette désinence s'étend jusqu'à Aigueperse, elle disparaît à Artonne.

Le féminin pluriel fait *âs* quoique le singulier garde l'e muet : *ina vache, de las vachâs*. En avançant en Auvergne, le singulier fait, *aina vacha*, plus loin, le féminin tait *ade, ede*, plus loin encore *ada, eda* aux participes passés ; la langue d'Oc s'accuse de plus en plus. Le patois se rapproche de l'Espagnol et prend l'infinitif breton-gallois en *a* pour la première conjugaison.

Ce groupe accentue énergiquement; *au*, *o* deviennent *aô*. La race est plus celtique que celle des autres sections.

Le second groupe est Bourbonnais et appartient à la langue d'Oil, il se divise en deux sections ; la première comprend Broût-Vernet, St-Pont, et hors du canton le Mayet-d'Ecole, plus Espinasse et St-Didier qui sont hybrides. Cette section moyenne me semble le type du patois du canton,

Ses imparfaits sont en *ios, iâs, ie mengios, te fenissiâs*. Il dit *Cou* roman, pour ceci, comme le premier groupe. Les infinitifs en *er* se prononcent *aïe, ïeie*, les verbes en *ir* perdent ordinairement l'*r* final, les verbes et substantifs en *ier* doux se changent en *îe* ; *noncîe, mauñîe*, annoncer, meunier. La suppression de l'*r* donne une longue, les infinitifs modifiés rappellent les infinitifs bretons en *ein* et *i*.

La finale oir, rare dans les substantifs et adjectifs n'existe pas à l'infinitif, *neï*, noir, *veire* ; voir.

La deuxième division du deuxième groupe comprend deux sections : 1° Celle de Vendat, Vesse, Hauterive, traverse l'Allier, et commençant en aval à Billy, elle s'étend en amont jusqu'au département du Puy-de-Dôme. Elle ajoute à nos suppressions de l'R celle des verbes en *er* qui font *e* muet : *ane, dounne* ; aller, donner. Le caractère saillant de son langage est le changement de *Cou* ; ceci, en *Cain*, l'intonation est plus chantante et plus maniérée.

La sous-division du Rollat se compose de Charmeil, St-Didier qui est mixte, et St-Rémy-en-Rollat. Elle change *Cain*, en *Can* (il m'a été impossible de rien trouver sur l'origine de ces altérations du *Cou* roman), fait la troisième personne des parfaits en *ot*, forme romane, *oul ot* pour *oul adjiet*, il ou elle eut et celle du conditionnel en *ou, iou* pour *aïe*, *fauriou*, pour *fauraie*, il faudrait.

St-Didier diffère de la première section par Can pour *Cou* et par quelques masculins pluriels en i : *pauri hommi*, pauvres gens, comme aux deux Creusiers.

L'isolement de ces divisions est nettement indiqué. Elles forment autant de lignes continues s'étendant du Nord au Sud, on dirait des courants humains qui se sont répandus parallèlement à l'Allier.

De ces types variés, de ces différences de langage on peut conclure à une origine différente ; mais où trouver le premier indice ?

VI.

Je n'ai pas songé à faire une grammaire, nos règles, à part les idiotismes indiqués en leur lieu, ne consti-

tuant pas des lois académiques différant beaucoup des grammaires française, latine et grecque qui selon M. Monin ne s'éloignent guères elles-mêmes des grammaires Celtique et Gauloise.

Mais je dois signaler la curieuse similitude, éloignée si l'on veut, du patois de notre canton et du patois d'Auvergne, avec le grec, le breton et le gaulois, par la trace du duel, ces deux patois exprimant toujours le mot deux quand il s'agit de choses paires.

Quelques mots seulement des conjugaisons. Leur forme est française ; mais elles ont conservé des désinences romanes. Les verbes en *oir* n'existent pas. Les verbes en *ier* se conjuguent sur ceux en *er*, moins quelques désinences qu'on trouvera au tableau ci-joint.

On évite avec soin les temps passés surtout ceux des verbes passifs à cause de leur forme compliquée ; ainsi nous dirons *ta fenne t'aimet*, ta femme t'a aimé pour éloigner la complication de *te fudjiéraïes djiu ta aima pa ta fenne,* tu as été aimé par ta femme, littéralement : tu aurais été eu été aimé.... On voit que les deux auxiliaires entrent dans la formation de ce temps. C'est un idiotisme très-marqué.

J'ai dit que nos infinitifs rappellent par la suppression de l'*r* final les infinitifs bretons-gallois comme ceux d'Auvergne rappellent les infinitifs en *a* des mêmes dialectes.

Les verbes en *î, ir* français doublent comme en espagnol la consonne de la première personne de l'indicatif présent ; *ie fenisse*; *introduzco,* d'introducir. E. Ceux en *ie, ier,* français changent l'e muet en *o, ie llio*, je lie.

Les finales des 1re, 2e, 3e pers. sing. et 3e plur. sont en général espagnoles.

La finale des 2es personnes est toujours longue aux deux nombres; *te dijiâs*, tu disais; *que v'siâs*, que vous soyez ; *te fasâïes*, tu fais.

La 2e pers. indicat. prés. est en *aïes*; *ez* breton; sont bretonnes aussi la 1re pers. sing. du parfait défini en *is, iz*. Br.; la 3e pers. plur. en *ont*; la 3e pers. sing. du futur en *o*. Tout ce dernier temps, moins la 3e pers sing. a la désinence espagnole et le conditionnel présent a beaucoup de rapports avec cette langue.

L'imparfait de la partie auvergnate du canton, seul temps qui diffère des nôtres, est commun au latin, à l'espagnol, à l'italien et à la langue d'Oc, par le changement du B. en V.

Nos parfaits et nos futurs se distinguent seulement à la 1re pers. du plur. par l'accent aigu du premier, ne *mëngérëns*, ne *mëngerëns*, nous mangeâmes, nous mangerons.

Voy. Participes... Nc, etc.

On trouve dans le vieux roman de langue d'Oïl le pronom je au pluriel pour nous : *j'avons, j'avaing* ; nous avons, nous avions, il est resté dans la partie du Bourbonnais (cantons de Neuilly, de Jaligny), où il n'y a réellement pas de patois, sous la forme j'avions, j'avons.

VII.

Il est impossible de donner en détail, toutes les altérations locales que les mots ont pu subir. je les indique ici d'une manière générale.

A se double dans *âage*, se change en e dans *esme*.

ai = é, dans *aime*, = e muet dans *reson*, = ouai, dans *fouait*.

air perd r final.

an = in, *dedins*.

e = y cambrien = eu, *feurme*.

é = a, *pureta*.

è = é, *aprés*.

eau = iau, *batiau*.

ec = eg, *begasse*.

ée = à, *curà*, = eïe, *épéie*.

ème = îme, *septîme*, = aï, *craïme*.

en, ent = int, adverbes, = an, *llian*.

er = e muet. Vendat. Rollat, = éïe, Saint-Pont.

er dur = eur, *feurme*.

eu = io, *fio*, *lio*.

eue = iue, *liue*.

eur = aò, *chassaò*, = ou, *coulou*.

eure = ure, *hure*, = aeure, *fourçaeure*.

i = ige, *épige*.

ie = éie, *dîméie*, = io, *vio*.

ien = ian, *llian*, = iaiñ, *biaiñ*.

ier doux = ie, *eslongîe*.

in = aiñ, *lapaiñ*.

ir final = i

o = ou, *poumme*.

oi = oy, *oye*, = aï, *faïre*, = ei, *endreit*, = uè *estuère*, = oué, *loué*.

oir = eïre, *veïre*, = aure, *paure* = ei, *neire* = re *receivre*.

oir, oire = uère; rarement aò.

on = eon, (e à peine sensible).

ou = aau, *caau*, = oui, *poui*, = ô, *tôrner*.
u = aeu, *curaeure*.
ue = io, *vedio*.
uer doux = iûe, *tiñe*.
ui = ouai, *couait*, = oui, *pouits*.
un = ieun, = in, *coumin*.

VIII.

Ce travail, outre la langue, indique une foule de préjugés, de superstitions et d'usages anciens conservés dans toute leur intégrité. Ils sont comme le langage, celtiques et bretons, et nous ne pourrions trouver dans nos campagnes aucun usage romain, ce qui vient confirmer l'opinion émise en tête de cet essai.

Il fallait bien donner aussi une idée du langage suivi; j'offre, en conséquence, la traduction de la Parabole de l'enfant prodigue demandée jadis par l'administration ; mais, comme dans une traduction biblique, on est obligé de garder certaines formes, et, comme on ne peut se livrer franchement à l'allure du patois, je raconte avec une naïveté absolue de langage, un fait authentique qui prouve, en plein XIX[e] siècle, la persistance d'idées religieusement conservées d'une époque barbare. Si l'on veut bien observer, il n'est pas besoin d'entreprendre un long voyage pour trouver les singularités les plus curieuses.

LEXIQUE

A

A bref, terminaison des part. pass. masc. des verbes en *er, marquă, sargeă,* se retrouve en basque : *maliatu,* je meurtris ; *malatua,* meurtri ; des subst. fém. qui font é en français *verita, pita* ; vérité, pitié. Cette finale rappelle la désinence gauloise *ad,* qui existe en espagnol : *verdad* ; en auvergnat : *bujade.* — Dans la partie du département de l'Allier qui appartenait à l'Auvergne et à la langue d'Oc ; mais seulement depuis Gannat, certains infinitifs font *ă,* ainsi qu'en breton et en gallois, *troncha,* patois ; *tronsa,* Bret., passer l'eau ; *accata,* pat.; *cateia,* Gallois ; raccourcir.

A long, finale des s. f. sing. en *ā* (Gannat) ou en *e* muet (Escurolles) *ina vacha.* Gan. *ina vache* ; Escu. *de les* ou *de las vachâs*; *âs* long. plur. des part. pass. en *ā,* peut-être latine ou gauloise (*lingonas,* accus. gaul.)

A bref en français dans *carte, garde,* par exemple, devient long en patois : *cârte, gârde* comme en anglais *card, guard.*

A très-long, termine les noms qui font ée en français *annâ, geallâ* ; année, gelée ; remplace la finale française *ard*: *Barnâ, canâ.*

A, AT finale d'un nom de lieu indique généralement le voisinage de l'eau, *a*, Gall.; *aches* Celt. eau, *at*; bord, Irlandais.

A réduplicatif est fréquent et superflu pour le sens, *a* disparaît dans certains mots où le français le conserve, *léie*, *venue*, allée, avenue. On en trouve la cause originelle dans les anciens monuments de la basse latinité, dans la langue romane et dans les similaires néo-celtiques.

L'euphonie conserve ou fait disparaître l'*a* final. L'*a* initial qui peut persister après l'*e* muet : *ie vole aner*, disparaît devant une voix accusée : *ie vaurios ner*.

AAGE, Roman, *age*, Fr. Anglais ; *edad*, Espagnol ; *eta*, Italien ; *adze*, Auvergnat ; *oad*, sing. de *oagen* Breton ; *oed*, Gallois ; *aes*, *ais*, *ois*, Gadalique ; *oaget* ; âgé, B.; *agurrea* ; homme âgé, Basque. La 1re syllabe est romane.

Etre d'âage signifie être majeur. Quand on dit cela d'un vieillard, on sous-entend : *pă fouaire ein mô*.

AATIS, pressé, empressé, (*Dit des perdriz*), *hasty*, A.; *activo*, E.; *attivo*, It.; *hastick*, vif, Ba.; *hastihué* ; hâtif, B.; *astar* ; chemin, Irlandais, *astea*; commencement Ba.; *hast*, empressement, B. *at* ; bout. Irl.

ABAIE, ABELES (Duc.); abeilles, *abaile*, (D. J. F.); *Bee*, A.; *abeja*, E.; *ape*, It.; *billo*, Auvergnat ; *beac*, Irl. (*a* superflu).

Bel, brun et blond, Celt.; *mel*, *bel* ; miel, G.; *Abeie*, Ba., troupeau, (rappelle Abelion, dieu gaulois des troupeaux). (Cénac Moncaut.)

Ce mot ne s'emploie pas seul : *ina ruche d'abaïe*, *ina moûche d'abaïe*, une ruche, une abeille.

Tout essaim acheté périt ou donne un miel amer. (Thiers, *trait. des superst.*) Le jour d'un mariage on fait participer les essaims à la joie générale en leur donnant à manger. Si un membre de la famille vient à mourir on met les abeilles en deuil (usages bretons). (Eybert d'York, Hérard de Tours.)

Abandouner, abandonner, *abandoned*, part. A.: *abandonar*, E.; *abbandonare*, It.; *abonduna*, *abandouna*, Auv.

Habandon, Anciens Monuments: *abandoun*: *ban*, jet. B. + *don*, profond, B. G.

Abbat, (Duc.) **Abbet**, abbé ; αϐϐα, Grec; *abbot*, A.: *abad*, *abate*, E.; *abbate*, It.; *abbas*, A. M. *abad* B.

Ab, père et seigneur, Gaels écoss. et irl., racine commune à un grand nombre de langues.

Abeirage, boisson, action de boire ; *abrevadero*. E.; *beveraggio*, It.; *aberragium*, A. M.; *beira*, verre, Ba.; *abeuri*, abreuver, *beuraig*, *evach*, breuvage, B.

Abéli, (*Châtelaine de St-Gilles*); embellir, *embellish*. A.; *abbellire*, It.; *bello*, beau, E. It.; *ambiangega*, Auv.:

Bel, haut, suprême, G. B.; beau, Irl.; roux, blond, Celt.; (couleur fort estimée des gaulois). *Belenus*, *Bilinos*, Apollon gaulois selon Ausone, tiré de *belen*, *bel*, blond.

Abéliser (roman *de la Rose*), embellir, même source, signifie ôter la raison. Les beaux sont souvent en effet des sots. *Aball*, besoin, défaut ; de *ball*, manquement, mauvais, G. B.

Abiquer, *abécher*, (Roq.): embecquer, *kelôsiau abique sôs petits*.

Abbicare, (Dante), entasser ; *imbeccare*, It. mod.; *betsade*, becquée, Auv.; *beka*, *pasqua*, nourrir, B.; *bekar*, becqueter, G.: *abecare*, A. M.; *bek*, bouche, bec, gueule, B.; *bec*, Ba.

Ablaier, semer en blé, *emblava*, Auv.; *abladiare*, de *bladum*, *blatum*, *blaïum*, blé, A. M.; *blead*, moisson, B.; *blawd*, farine, blé, G.; *bla*, champ, Irl.

Abonde, bonde, pelle d'étang, vanne : *bung*, A.; *bonda*, E. Auv. (*a* superflu).

Bon, tronc d'arbre, G.; beaucoup d'étangs se déversent par un tronc d'arbre creusé : *bon*, embouchure, Ec.; *bun*, source, Irl.; *bon*, qui s'ouvre, *bond*, saillir ; *bondo*, ouvrage en forme de canal, G.; *bond*, bouchon (*bondon*), B.; *abon*, rivière, G.; *bon*, extrémité, fin. Celt.; *bonn*, *ffon*, fontaine, G., B.; —*Abonde*, *faire de l'* paraître beaucoup ; on trouve *bonde* pour abondance, (Roq.); *bonn*, abondant, B.

Abonder, abonder; bonder, bondonner, boucher un trou : *t'as-tu abonda quo partus ?*

Bondein, B. (Edwards); *bon*, Celt.; *bom*, levée, élévation de terrain. (Voy. *abonde*).

Abôrner, planter des bornes, *azie n'abôrnérèns noteis dueis tarres* ; *bound*, A.

Bor, bord, bordure, B. Irl.; *bon*, extrémité, Celt. où le roman a pris *bonne*, *boune*, *bourne* : la basse lat. *bonna*, *borna*, A. M.; *bonn*, bout, Irl.; *borne*, B.

Abosma, *â* ; triste, abattu; *abosmez*, (gloss. de Barbazan) ; *abyss*, abyme, A.; *abismar*, E.: *inabissare*, It.; α priv. βύσσος.

Balma, *baume*, caverne, Gaulois (Bullet), conservé par le sire de Joinville (*Vie de Saint-Romain*).

Abouaissier, (l'*r* se pron.) abaisser, descendre, *abase*, A.; *abaxar*, E.; *abassare*, It.

Besse, *vaës*, lieux bas, Celt.; *bez*, tombe, fosse, B. (Legonidec.)

Aboucher (s'), tomber en avant, *s'aboutsa*, Auv.; *Boc'h*, bouche, Corn., B.

A Boùchon, se mettre à ; s'accroupir en baissant la tête, *ou liuz mettéront à boûchon, pă se mù cacher.* (*Boc'h* ci-dess.)

Aboufer (s'), haleter (*les trois meschines.*) *Mathiu a tant courdjiu qu'ou s'é tout aboufa.*

Bosqueïra, *bacquaïa*, Auv.; *bufa*, joue, Celt.?

Aboulì, v. briser, détruire, *moun araïre é aboulio.*

Abolish, A.;—*lir*, E.;—*lire*, It.; *abolissa*, B.; *abalattu*, rouer de coups, Ba.; *bal*, *fal*, *pal*, mauvais, langue des Francs (Bullet).

Abouri, *io*, hatif-ive, se dit des récoltes, *ein rasiñ abouri*, *ine arecote abourio* ; *ăbŏrīri*, naître avant terme (Lucrèce), quantité latine conservée ; *abred*, précoce, B.

Aboutì, v.; réussir, arriver à un bon résultat ; *abbotare*, *haboutare*, aboutir ; *bodius*, bout. A. M.; *bod*, *bot* et *bout*, pied, terme, bout, Celt.

Abrouyemënt, *abaïemënt*, aboiement, *abay*, R.; cri de chien, *baying*, A.; *abbajamento*, It.

Bay, *bea*, bouche, Celt.; *abotza*, parole, Ba. *Boc'h* Gall.; Corn. Br.;

Abouyer, *abaïer*, aboyer.

Ne mastin par nuit n'abaia.
(Guillaume le Normand).



ABRASER (Duc.), détruire, aller vite en besogne, *quâs ôvrîes abrăsont l'ôvrage* : *avaquer* signifie approcher de la fin.

Brace, brasser l'ouvrage, A., *menear a fuerza de brazos,* E.; *brâs,* bras, G.; grand, Corn., vite, Irl.; *Brâz,* marque du superlatif, B.

ABRANDER, *s'abrander,* allumer, s'aviver, se dit d'un incendie et surtout de sa recrudescence.

Abranda (Bertrand de Born); *esbrandi,* flambant (*Coutume de Bretagne*); *branda ein coutsou,* griller un cochon, Auv.; *brandt,* tison, Allem.

Bran, tison, charbon ardent, Irl.; *brain,* rouge, G.; *branda,* torche, A. M. (Voy. brande.)

ÂBRE, arbre (fabliau *de Narcissus*); *arbol,* E.; *albero,* It.; *aïbre,* Auv.

Pren, bren, G. B.; *bre,* grand, haut, G.; *bra, brea,* beau, Irl.

ABREST, village situé sur une hauteur qui domine l'Allier.

Aber, confluent, port, B., G.; Corn.anglaise, *a* ; eau, +*bre,* élevé, G.-B.; *aber* sign. torrent ; dial. vannetais; *ad-ber,* Armoricain ; *at-per, aber* ; *adfluxus,* Cambrien. (Houzé), (havre.)

ABREVER, abreuver, (Henri d'Andeli, *Bataille des vins*) *abrevar,* E.; *abbeverare,* It.; *bûra,* Auv.

Abeufryn, G.; *abebrare,* A.; M. *ab,* eau, *bar,* bord, C.; *beira,* verre à boire, Ba.

ABREVOUER, abreuvoir (terminaison romane, Voy. *ouer*), *abrevadero,* E.; *abberatojo,* It.; *abrehuer*; *ab,* eau; + *berh,* enclos, fermé, B.

Abri, avril, *abrieu* (D. J. F.); *april*, A. E.; *aprile*, It.; *aprilis*, lat.; *abriaô*, Auv.

Ebrill, *abreolus*, *ab*, priv.+*reol*, règle, G.; *ebreil*, qui ouvre, B.; Legonidec pense que ce mot s'est formé d'*aprilis*.

Abrie, v.; mettre à couvert, *abrier* (D. J. F.), *abrigo*, E.; *avry*, Comtois; *abric*, Languedocien; *abrica*, Gascon; *abri*, *abrita*, v. Auv.

Abry, B.; *abri*, port, Ec.; *abria*, ville, *abrigatu*, se mettre à l'abri du froid, *abrigar*, demeure fermée, Ba.

Absurâmënt, absolument, *absuldâmënt*, Auv.;

Abùcher (Duc.), heurter, trébucher, *mon pîe abûchet contre ein caillaô*; *trabucar*, E.; *traboccare*, It.; *traboutsa*, Auv.

Buca, *bucha*, buche, A. M.; *buch*, *bod*, lieu bas, Irl.; *bud*, profond, creux, Ec.

Abûter (Duc.), rēgler une affaire, *ne n's abûttérëns vâs chiez Baba.*

Adbutare, A. M.; *bod*, fin, G.; *bucatu*, je finis, Ba.

Ac, **ag**, racine celtique, signifie pointe, tranchant; *ac*, racine galloise, indique l'accord, l'union.

Acabit, espèce, *ein frût d'ina sâle acabit. Cab*, Celt., indique la contenance, la qualité; *the good or bad quality of the fruits..*, *buena o mala calidad..*; *certa qualita...* sont des périphrases, notre mot a mieux conservé la trace originelle.

Acater (s'), s'accroupir, se raccourcir, *accortarse*, vieil italien, *accatare*, mendier (c'est de l'abaissement), *accosciarci*, tomber sur les genoux, *coscia*, cuisse, It.; *catouna*, Auv.; *catico*, morceau, E.

Cateia, raccourcir, G.; *catt*, parcelle, G.; *cataze*, rester immobile, *catia*, morceau, Ba.; *cateia*, trait gaulois court et pesant qui brisait tout ce qu'il rencontrait, conservé par Servius; *ac*, particule d'union + *cat* indiquant une diminution de volume, G.

A CAUSE ? Pourquoi ? Comment ? C'est pour cela, *à cause t'âs fouait cou ?* *acos*, Auv.

Achuisyon, *achaws*, *achos*, G.; *étaco*, Ba.; *cos*, cause, Irl.; *ou é-t-à cause*, c'est pour cela.

ACCËNT, accent, F. A.; *acento*, E.; *accento*, It.; *accen*, G.; *ac*, G.+ *can* : chant, G. B.; *ac*, +*sin*, son, G.

L'accent aigu différencie le futur du parfait; l'accent circonflexe indique une élision.

Accô, convenance, accord.

> Et qu'à son accort en fussiés.
> (Huon Leroi, *Vair Palefroi*.)

Ac, G.; + *cor*, tête, conséquemment pensée, G.; sécurité, Irl.; *cordea*, sens, Ba.

ACCOUBLER (Roq.) accoupler, mettre par paires, *coupl*, A.; *accoppiare*, It.; *ac*, G.; + *coubl*, couple, *coubla*, coupler, B.

ACCOUMMODER, arranger une affaire, *ne sëns accoummodas d'azie.*

Accommodate, A.; *acomodar*, E.; *accomodare*, It.; *dysgymmodi*, faire un contrat, G.

Ac, G.; +*com*, *cwm*, marque la société en Celt.; (Festus); + *mod*, Irl.; *môdd*, G.; *moda*, A. M.; mode, manière.

ACCOURCHIR, raccourcir (*Li congié Adan d'Arras*).

shorten, A.; *acortar*, E.; *accorciare*, It.; *courseyra*, sentier raccourci, Auv.

Ac, G.; *cours*, temps, B.; + *cor*, rac, Celt.; course.

ACCOURDER, s'entendre (*Cout. de Bauvoisis*), agir en même temps, *accourdans-nous pa louver kela piarre*.

ACCOUTER, appuyer, *acouter* (*Miracles de Saint-Louis*), *ac*, G.

ACCRASER (s'), se dit des vaches lorsqu'à l'époque du vélage les ischions commencent à s'écarter.

Ac, Celt.; + *cras*, corps, Irl.; *crasa*, sécher, B.; on voit que ce mot signifie saillie des os et non écraser.

ACE, herminette de charpentier, *adze*, A. Auv.; *azuela*, E.; *ascia*, It.

Acia, *achia*, hache, 1434 (*glossaire de la basse lat.* Cardinal Billiet); *aceries*, A. M.; *acar*, pointu, Irl.; *ac*, tranchant, Celt.

ACHAPTER (Duc.), p. muet, acheter, *purchase*, A.; *tsata*, Auv.

Accaptare, *acatare*, acheter, *achachiare*, convenir, A. M.; *achub*, racheter, *achadw*, conserver, G.; *ac*. G.

ACHENAU, fém. (Duc.), *achanau* (D. J. F.), chenal, tuyau, gouttière, *narrow-chanel*, A.; *canale*, It.

Ach, *aches*, eau, G. + *can*; canal, ce qui contient, le même que *chan*, Celt.

ACHERER, R.; garnir d'acier, *ie fadjis achĕrer ma marre*; *iron*, fer, A.; *acero*, E.; *aciajo*, It.; *aceïra*, Auv.; *hierro*, fer, E.

Aciare, *aciarium*, acier, *acheratus ad bellum*, préparé pour la guerre, A. M.; *altzaïrua*, acier, Ba.; *iaron*, Irl.; *haiarn*, G.; fer.

Ac, tranchant, Celt. + *ir*, *ar*, rac. de fer (acier, acéré, et même acies).

Acìter, assigner, citer en justice ; *ăccītus*, ordre de venir, mandement, *acinari*, chicaner, A. Gl.

Acointer, s'approcher, (*le pescheor de Pont sur Sainne*,) *cuñado*, E.; *coinata*, beau-frère, Ba.; *coine*, femme, Irl.; *ac*, G. +*com*, part d'union, Celt.; *con*, m. s., Irl.;

Aconter, raconter.

Si leur a aconté le conte.
(Sot Chevalier.)

Account, A.; *contar*, E.; *raccontare*, It.; *raconta*, Auv.; *count*, *counta*, conte, B. Ec. Irl.

Acoper (s'y), se blesser soi-même (Roq.), *cut*, A.; *cortar*, E.

Copator, coupeur, A. M.; *colpa*, couper, B.; *cob*, *cop*, coup, G.

Acoragie, reprendre courage, *acoraigier*, R.; *encourage*, A.; *incorraggiare*, It.

Cor, le milieu, A. M.; *cor*, tête, Celt.; *corallum*, m. s.; *coragium*, ce qu'on fait avec ardeur, A. Gl. + *ag*, pointe Celt.

Acouat, m.; abri, *ie me mettis à l'acouat d'ein âbre à cause qu'ou ploiaïe.*

Harbourage, A.; *abrigo*, E.; *acouada*, Auv.; *kouda*, boiser, couvrir d'arbres, *coac'ha*, se cacher, B.

Acoumasser, mettre en meulons le foin, l'orge, l'avoine fauchés (Voy. *Comas*).

Acquerî, v.; acquérir, *acquire*, A.; *adquirir*, E.; *acquistare*, It.; *ac*, G. + *queria*, butin, Ba.

A Croupetons, (*de Audigier*-Borel) assis sur les talons, *crupper*, croupe, A.; *grupa*, E.; *groppa*, It. A. M.; *croppo*, Auv.

Cropa, croupe, A. M.; *cropian*, ramper, G.; *cropioun*, croupion, B.

Acy bien, également; *et seriens acy bien tenus de païer*. (D. J. F.)

Adamagie, endommager (Baude Fastoul) (1); *damage*, A.; *damnificar*, E.; *danneggiare*, It.; *endomadza*, Auv.; *damaigium*, A. M.; *doumaich*, dommage, B.; don malheureux, mauvais; *donaighim*, détruire, *donas*, calamité, Irl.; *dam*, Gaulois, B.; *dan*, Celt.; perte, morceau, pièce.

Adefie (s'), v. se procurer une chose pour en conserver l'espèce; *ie me sei adefia de quo grous blat*.

Attafuel, action de retenir; *had*, semence; *gafael*, saisie, gage, G.; *ad*, *at*, semence, B.; *gufal*, avoir, posséder, Corn.; *adfywio*, régénérer, renaître, G.

Adenet, n. pr. diminutif d'Adam (Roq).

Adevaler, v. (*Pyramus et Tisbé*), descendre; après une voyelle on dit *devaler*, *dévalla*, Auv.

Val, bas, vallée, Celt. (Voy. *devallâ*.)

Adevinaô-ouse, *adevineur*, (Duc.) devin, sorcier; *dywynnyg*, clair, évident, G.; *diviner*, sorcier, B.

Adeviner, et *adiviner*, deviner, R.; *divine*, A.; *adivinar*, E.; *indovinare*, It.

Edwyn, a connu, G.; savoir, Vieux B. (Grég. de Rostrenen); *divina*, prédire, deviner, B.

(1) Nous ne répéterons pas les mots romans qui ne diffèrent que par l'r de l'infinitif de nos mots patois.



Adiû, adieu, je vous recommande à Dieu ; *à Dieu vous command,* R.

A Dieu de fois plus de cent mille.
(Adam d'Arras.)

Les Auvergnats plus explicites disent *adiusias*, adieu plus rare que *farewell,* A.; *ad, adios,* E.; *addio,* It. A.; près, avec ; *diw* Dieu, G.

Adouber (*dic. de Trévoux*), parer, réparer, fournir le nécessaire.

Adobare, A. M.; *adoba,* refaire, B.; *dobham,* plâtrer, Irl., *adobatzalea,* raccommodeur de souliers, Ba.; *adoba,* ajuster, Celt. (Bullet.)

Adoucesi, v. adoucir, *adulzar,* E.; *addolcire,* It., *adeucheu,* Auv.

Doucza, adoucir, *douczder,* douceur, *doucz,* doux, B.

Adounner (s'), venir souvent *ou s'adounne deins kela mouaison.*

Doma, toit de maison, A. Gl.; *don,* familier, B.

Adrece, commodité (Gauthier de Coinsi); *adrĕcer,* redresser (orth. romane).

Adreit-eite, adroit , *dexterous,* A.; *diestro,* E.; *destro.* It.; *adri,* Auv.; *dextera* ?

Adreitàmënt, R., adroitement.

Adressant-ante, facile à manœuvrer, *dailadrĕssant.*

Adresse, direction, *faut ner à l'adresse de quo bâtimënt* ; *adra,* règle, Ba.

A droit, R.; justement : *cou l'y z'arrivet à droit, ou eyie bien sienn* ; *drey,* V. R.; *rhaight,* droit, G.

Aduper (s'), se blottir, *ein llievre adupa deins son*

sas ; *duplare,* doubler, A. M.; *dwbl,* G.; b pour p. fréquent.

ADVENANT, pron. avenant (D. J. F.), portion qui revient de droit : *Ou é ma pâ advenant.*

ADVOEIS (Duc.), avoué, procureur, vieille prononciation conservée ainsi qu'en Auvergne.

ADURER (Duc.), endurcir ; *dull of hearing,* dur d'oreille, A.; *duro,* E. It.; *dur,* dur ; *dûr,* acier, G.

AEU, œuf, *egg,* A.; *huevo,* E.; *uovo,* It,; *cacaw,* Auv.; *uou,* plur. de *uo,* B.; *wy,* G.

Ein aeu, dous aeus ; *Aeu de jau,* très-petit œuf de poule qu'on croit avoir été pondu par un coq sur un fumier. Il doit produire, suivant la tradition celtique, un basilic ou des serpents. Inutile de dire que c'est un œuf de couleuvre. On connaît les nombreuses superstitions des Celtes à l'endroit des œufs. Les Druides en tenaient un à la main.

Aeu cassa, œuf sur le plat ; *aeu couvis,* œuf punais.

On ne jette pas les coquilles au feu parce que saint Laurent a été brûlé sur des coquilles d'œufs. (Supers. bretonne.) (Martin de Arlès, *Trait. des superst.*)

Les œufs pondus le vendredi saint préservent les enfants de la colique. Les œufs marqués d'un signe n'éclosent pas.

AFFABLE, 2 g., prévenant, poli ; *affabilis, afa,* visage ; *affaith,* affection, G.

AFFARMER, affermer, affermir.

1er s. *farm,* ferme, A.; *ferma,* métairie, A. Gl.; *fermes, fermis,* caution, répondant ; *fera,* métairie, A. M.; *fferm,* m. s., G.; *fermoy,* enceinte, Irl.; *fermour, fermi,* fermier, affermer, B.; *ferh, berh,* fermé, clos défendu, B. Celt.

2e s. *strenghten*, A. *afirmar*, E.; *fortificare*, It.; *fermein*, fermer, *ferm*, solide, B.

Il y a dans les deux sens une idée commune qui justifie un seul mot patois. Sa racine serait *ferh*, Celt.

Affenage, droit fixe qu'on paie aux garçons d'écurie les jours de foire ; *affenador*, hôtelier qui loge les chevaux et mulets. (Langue d'Oc) (V. *faïñ*.)

Afferir, réussir. *afférer* (*Assises de Jérusalem*) signifie convenir. *Je afferissis bien le joû qu'ie plantis môs biaûles*.

Afferissant (Duc.), convenable, à propos; *affarium*, affaires, A. M.; *affer*, B.; a priv. G.; *fer* ou *fari*, manquer, perdre, erreur, fourvoyer, B.

Affeubli-io, affaibli, de *feble*, R.; a priv.; + *febh*, *feabh*, force, puissance, Irl.

Affiâter, *affater* (D. J. F.), caresser, lisser, flatter; *afa*, visage, G.; *flati*, flatter, B.

Affiche et fiche, épingle, broche, joyau, *affichias*, affiquet (*Male Honte* d'Hugues de Cambrai).

Pin, A.; *alfiler*, E.; *spillo*, It.; *ăffigo*, j'attache, Lat.; *affixare*, A. M.; *ficha*, ficher, orner, B.; *fichim*, placer, Irl.; *fic*, *pic*, pointe, aiguillon, G.

Affie, v.; R., assurer, affirmer.

Quar mon mari est, je vous di
Bons mires, je le vous affi.
(*Vilain Mire*.)

Fiein, confier; *fé*, foi, B.; *fedea*, m. s. Ba.; *adfiadat*, ils affient, Gadalique.

Affinao-ouse, trompeur affiner, R.; tromper, litt.

mettre dedans. On trouve ce mot dans le sens de clore la bouche. (D. J. F.)

Addfwyn, débonnaire, G.; *affinare*, raffiner; A. M.; *fin* et *min.*, Irl. signifient à la fois fin, délié, et naïf, ingénu, comme un grand nombre de mots celtiques qui ont des sens opposés.

Affôrager, donner du fourrage aux bestiaux, aux domaines; *feurre*, *fouarre*, fourrage, R.; *fodrum*, *fodrium*, *forrago*, *forragium*, m. s., A. M.; *feur*, herbe, foin, Irl.; *fo*, herbe, Celt.

Affouaire au sing., affaire; *affouaires* au pl., embarras, dettes, *ou é soun affouaire*; *ou tënt das affouaires*; *affair*, A.; *affare*, It.; *affâr*, Auv.

Affarium, A. M.; *affer*, B.; *faire*, vigilance, Irl.; *affaria*, j'apprête, Ba.

Affouler, avorter, *affouler d'enfant* (Duc.); *affolare*, blesser, A. M.; *fola*, sang; *folamh*, vide, Irl., le même qu'*avorti*, B. par le chang. d'f en v.

Affront, injure, quand on agrée des excuses on dit : *n'a pas d'affront*.

Affront, A. B., *afrenta*, E.; *affronto*, It. Auv.

Affronter, ajuster, placer de front; *affronti*, B.; *frons*, lat.

Affûquiaus, effets d'habillement (V. *affiche*). Il y a en patois un grand nombre de mots désignant les effets personnels.

Affût, bon état; *affûter*, mettre en état; *mia cougne é en affût; ie ai affûta mon dail.*

Afwch, vigueur, tranchant, G.

A FRONT, *labourer à front*, avec une seule paire de bestiaux.

AFRÛTA-Â, en rapport, *afruiter* (Baude Fastoul), *kel àbre é afrûta*. (*V. fruĕt.*)

AGA, impérat. d'*agaiter* (Tripault de Bardis) (D. J. F.), vois, regarde, *gwela*, voir B.

AGAÎTER, R.; *aregaîter*, regarder avec soin, examiner, *aga* ou *agaîte z'ho bien, t'ho z'apanrâs*; αγαζομαι regarder avec envie; *aguato*, embuscade, vieil It.; *gaite*, sentinelle, R.

Gaita, guet, *gaitare*, guetter, A. M.; *gued*, garde, B., *beguiesten*, qui regarde; *beguia*, œil, B.

AGALER, serrer, presser, fouler, de *galler*, R.; battre; *agal*, chute d'eau, R.; *gal*, bois, G.; *goalen*, gaule, verge, B.; *agguagliare*, égaliser, It.

AGE. Les mots terminés en age et qui indiquent une action ont presque tous aussi la finale en mënt; *passage, passemënt, gougnage, gougnemënt*.

A GENILLONS, à genoux, *inginocchione*, It.

Tantost se mist à genoillons.
(*La Male Dame.*)

AGHAIS, marché à terme fixe (tr. du *Franc Alleu* de Galland); *Ymgais*, discussion, G.

AGELITA, agilité, adresse, *agility*, A.; *agilidad*, E.; *agilita*, It.; *agilitas*, Lat.

Agil, fuyard, G.; agil, Celt.; *gil, cil*, fuite, rapide, G. Celt.

AGLLIAND, Auv.; gland de chêne, *agland* (Roq.), (D. J. F.) v. Gll. Ll.; *ghianda*, It.

Glain, globe, boule, G.; *glan*, pur, sans défaut, B. G. Ec. Irl. Ces épithètes flatteuses se rendant par le même mot dans quatre dialectes, doivent, ce me semble, s'appliquer au fruit de l'arbre sacré des Druides.

Aglliënde, gland, agliëndes, oreillons, *glain*, globe, G.

Agnet, *anhet*, R., petit agneau ; *agnello*, It.; *oan*, m. s., B.; *agned*, vierges, G.; *aniach*, nouveau, Irl.;

Agorber, mettre en gerbes, (Voy.) ranger méthodiquement les gerbes qu'on doit laisser dans les champs.

Gorfo, surmonter, de *gor*, au-dessus, élevé, G.; marque du superl.; Corn., élévation, B.; *gora*, au-dessus, Ba.; *garba*, gerbe, A. M.; de *garrai*, lier, *carrai*, courroie, G.

Agouni, v., injurier, *agugnare* (Dante); *agonia*, vivacité, A. Gl.; *gounicq*, terme de mépris, B.

Agourâ, agoure, maintenant, de suite, *hâc horâ*, *now*, A.; *ahora*, E.; *ora*, It.; *aouro*, Auv.; *hag huair*, heure, Gadal.

Agoûst (Duc.), égoût des terres, *running of waters*, A.; *albañal*, E.

Ag, eau, Celt.; *gouër*, ruisseau, *goustat*, qui va doucement, B.

Agoûster, égoutter, *asciugare*, It.; *aig*. G. Celt. eau,

A grat, de *grat*, tout à fait, entièrement ; *louvans à grat*. *agrean*, *agren*, m. s. B.

Agreils, R.; agrès, ustensiles aratoires, *ou pot bèn panre kela lucaterio, oul a prou d'agreils*; *attrezi*, agrès, It. fait l'union de ce mot avec notre mot patois *attraits* qui a le même sens.

Greou-al-lester, agrès de navire, B. (gréer, t. mar.)

Agriâble, agréable,, *agreeable*, A.; *agradable*, E.; *gradevole*, It.; *agradatu*, je plais, B.; *agreapl*, B.; *graa*, gré, plaisir, agrément, Irl.

Agrîe, v. Roquefort écrit *agraïer*, recevoir, agréer; *agradar*, E.; *gradire*, It., *aggreare*, A. M.;.

Graa, ci-dess. Irl.; *gre*, agréable, Celt. (Bullet.)

Agriffer (D. J. F.), donner des coups de griffes, *quo chat m'agriffet la garre*, accrocher en déchirant, *ie ai agriffa ma raube*; *agurrrar*, E.; *aggraffare*, It. (V. égrafigner)

Agrifare, A. M.; *griffon*, griffes, B.; *griff*, mains, G.; *craff*, crochet, G. B.

Agrûger, égruger le sel; *rhwg*, rupture, G., confirmé par l'Auv. *bredza*, briser, égruger.

Agrûler (s'), se pelotonner. *La padriz qu'ie prendjis s'eyie agrûlâ deins ina tierre.*

Grwn et *Crwn*, rond, G.; *gronn*, Celt. signifie quantité réunie, rapprochement (V. *grûe*).

Agsiper, voler, *acciper* (D. J. F.), escamoter; *ysgipiad*, enlèvement violent; *ysgipio*, voler, G.; *ag*, Celt.; + *cip*, action de prendre, G.

Agu, aguio, aigu, (Garin); *acutus*, *acute*, A.; *agudo*, E.; *acuto*, It.; *ac*, *ag*, Celt.

Aguigner, guigner, faire signe des yeux (D. J. F.), *guinar*, E.

Ag, Celt.; +*gwyn*, affection, passion (gouine), *guignatur*, clignement de l'œil, G.; *agrindea*, avertissement, Ba.; *guignal*, guigner, B.

Gui, B. Ba. G., indique la lumière et l'éclat (Bullet), (guide, guidon).

Aguìllà, grand aiguillon pour le labourage ; *aguillade*, Auv.; *ag*, pointe, Celt.; + *guil*, par derrière, G.: ou *gweil*, long, G. Corn.

Aguille, R.; aiguille à coudre ; *ago aguja*, E.; *aguglia*, vieil It.

Ag, Celt.; + *guil*, petit, G.; *guillien*, aiguille, B.

Aguille, géranium triste, pl. Les Gallois la nomment *mynawyd-y-bugail*, alène des enfants.

Aguillon, R.; pique-bœuf; l'aiguillon des abeilles se dit *dard*, celui des plantes, *piquant*. Dans ces quatre mots et les deux suivants, *gui* se prononce comme dans anguille ; *aguijon*, E.; *aguglione*, It.; *ardillou*, Auv. signifie seulement la pointe de l'aiguillon ; *aculeus*, lat. mêmes références.

Les bouviers ne font pas d'aiguillons avec la bourdaine qui est un bois vénimeux.

Aguillouner, *aguilonner* (*Bible* Guriot de Provins).

Aguimau f., guimauve ; *marsh, mallows*, A.; *malvavisco*, E. It.; *bismalva*, It.

Bis,, élevé, Ba.; + *malva*, mauve, Ba. B. Lat.

Agüse, f., pierre à aïguser les faux et faucilles, celles qui servent au même usage pour couteaux, etc., sont des *grès*, v. *agu*, *ag*, Celt.

Agüser, aiguiser.

Si l'aguise d'un coutel.
(*Barat* et *Haimet*.)

Aguzar, E.; *aguzzare*, It.; *ag*, Celt.

Âh ! très-long, exclam. qui précède toujours le nom des personnes qu'on appelle, *ah ! Piarre*.

Aï représente très-souvent *ei*, *è* français, *balaïne*, *craïte*, c'est la pron. anglaise de l'*i* appliquée à un bon nombre de mots.

Aïdiaus, lattes qu'on place en travers des *râlons* d'un char pour faire un *cabas* (Voy.) *aid*. G. (V. le suivant.

Aïdjie, aide ; *aedjîe* v., aider, l'*i* et le *j* se prononcent très-légèrement.

. . . . . Poisson n'en istrera
Por Charnaige aidier vers Karesme.
(*Bataille de Karesme.*)

Aid, A.; *agudar*, E.; *ajutare*, It.; *dzuda*, Auv,; *adjuvare*, lat.; *aidia*, s.; *aidus*, adj., A. M.; *aidea*, parent; *aideac*, parenté, Ba.; *haidiant*, bienfait ; *gwaeaf*, secours, G.

Aid, G.; marque l'abondance, le nombre.

Aie-dou, va, marche ; *ea*, *agada*, Ba.; *Iddo*, G.; si les Gallois prononcent comme les Anglais c'est exactement le même mot.

Aie-ho ! excl.; *ai-how*. G.; même pron. en anglais et surtout aux États-Unis.

Aigredon (*Dict. de Trévoux*); édredon ; *edder-down*, A.

Aigrins, *aigrets*, *aigruns* (D. J. F.), fruits verts qui restent après la récolte ; raisins qui ne mûrissent pas ; *agrete*, E. *agretto*, It.

Egrunum, acidité, A. M.; *égras*, *égroes*, fruits sau-

vages, produits des forêts, B.; *Gruttîe,* cerisier sauvage *croïe, croierasse,* pomme et pommier sauvages (patois); *egraich,* verjus, *œgr,* B,; *egr,* B. G., aigre.

AIGRON (Duc.); héron ; *hern,* A.; *garza reale,* E.; *aghirone,* It.; *ario, airo,* A. M.; *ugaria,* Ba.; *herlegon,* B.; *garan,* grue, (Corn.) G. B.; *garanos,* Gaulois.

AIGA, humide, mouillé ; *aig,* Celt.

Aigia, trempé, *aigean,* chaudière, Irl.; *aig,* Celt.

AIGUAGES, R.; inondation, série de pluies, s'emploie ordinairement au plur.

Eigiawn, G.; *ligean;* Ec, mer; *ugatea,* cascade, Ba.; *eagach,* profond, Irl.; *aig,* Celt.

AIGUASSER, *aiguager,* (*Dict. de Trév.*), barbotter dans l'eau, *ou plauro pa le sûr, les oyes s'aiguassont trop.*

Aig, eau, Celt.; *givassarn,* fouler aux pieds, G.; *gwassoni,* ordure, B.

AIGUE, R.; eau ; *water,* A.; *agua,* E.; *acqua,* It.; *aqua,* lat.; *aïguo,,* Auv.

Ach, ancien, Germain ; *aig, ac, ag,* A. G. Celt.

Aigue bènaïte.

Aussitôt que l'eau bénite du samedi saint est faite, les femmes se précipitent toutes à la fois pour en prendre ; aussi les pots cassés jonchent-ils le pavé de l'église. Cet empressement est bien légitime, car celle qui sera servie la dernière aura certainement la pierre ou la gale. Il faut boire de l'eau bénite ce jour-là pour être préservé de la colique pendant toute l'année.

La rougeole est guérie par une lotion d'eau bénite faite le dimanche. (*Usag. Bret.* — (Marchangy.)

AILLAUD, ail sauvage ; *garlic,* A.; *ajo,* E.; *aglio,* It.; *aïe,* Auv.; *allium,* Lat. αγλὶς Grec.

Triagl-y-tlawd, aĭl, mets à l'ail, G.; *allya*, échauffer ; *all*, chaud, ou *all*, peau, Celt.

Aillous, ailleurs; *aillours*, (*Chatelaine de Vergi*) c'est le même mot, nous supprimons les *r* autant que possible; *autre aillous*, autre part ; *altrove*, It.;

Aìnche (Roq.), anche de cuve ; *estrangal*, E.;

Henchen, anche, *anc*, *ang*, étroit, serré ; *hinc'ha*, conduire, B. (angustus.)

Aingre, aigre, s'applique à l'acidité du terrain ; *tarre aingre*, terre dure ; *ing*, serré, G.; *force*, Irl.

Aingreus, f., nausées, envie de vomir ; *ing*, perplexité, agonie, G.

Ainsi, par ainsi, donc, ainsi qu'ainsi, tel quel.

Aïole, aïeule ; *aïola*, A. M.; *aïne*, famille, Irl.

Aisâmënt, aisément ; *aisamentum*, aisance, A. M.

Âisant, aisé, facile, commode, Roquefort l'écrit *aaisant*, orth. justifiée par *aasantia*, A. M.; *ou é pas ina fenne âisante.*

Easy, A.; *agiato*, It.; *aggiare*, se mettre à l'aise, vieil It.

Amzaô, facile Corn.; *hansaf*, très-facile, G.; *eiseas*, efficace, Irl.; *ais*, *es*, facile, B.

Aisselaô, morceau de toile triangulaire cousu à la fente des manches ou sous les bras ; *axilla*, sans doute, *aisala*, pellicule, Ba.; *ais*, plur. d'*asen*, petit morceau, B.; *asella*, A. M.; *asgal*, m. s., Irl.

Aiier, frotter doucement les trayons d'une vache avant de traire ; *aier*, aider (Gaut. de Coinsi). L'abbé Grivel tire ce mot du Celtique *aïa*, donner son lait,

que je ne trouve point; *allya*, exciter, échauffer, vieux B.; *aliaua*, poche, Ba.; *aien*, source vive, B. (*La Roche d'Ayen*, n. de fam.)

Ajambéïe, R.; enjambée; *ajamber*, enjamber, *gamba*, jambe, A. M.; *gamb* (Corn); *camb*, G.; *camp*, courbe, Irl.

Ajetre (*e* pr. *eu*, y Cambrien); acheter; *geta*, cueillette, A. M.; *geth*, biens; *gweth*, richesses, G.

Ajorná, *ajornée* (Huon Leroi); aube, point du jour, *giorno*, jour, It.; *djour*, *dzour*, Auv.

Gor, luisant, brillant, chaleur, soleil; bord, au bord; *gorne*, couleur, G.; *gora*, élevé, Ba.; *jou*, jeune, G. B.

Ajoûter et joûter, traire; *jouste*, près, R.

Ajoutre, ajouter; *aggiungere*, It.; *juentein*, B.

À ke fouaire, *à ke faire*, R.; à quoi bon? pourquoi faire?

A lagan (*Li Quens de Ponthieu*), en désordre; *tôs harnés sont tout à lagan*; *lagan*, pillage de vaisseau (D. J. F.); *lagan*, bris de vaisseaux, B.

Alaïne (Roq.), alène, haleine, 1er s.; *awl*, A.; *alesna*, E.; *lesina*, It.; 2e s.; *aliento*, E.; *alito*, It.; *halitus*, L.; *alan*, *halan*, haleine, B. C.; *llefnyn*, lame; *llem*, pointe (flamme), G.

Alâïte, barbe de blé, arète de poisson se dit *ărăïte*, *allita*, Auv.; *ărĭsta*, lat.

Al, haut, Celt.; *leth*, brisé, séparé, B.; *llys*, herbe, fleur; *llyssein*, tige, G.

A l'aviron, environ; *vira*, B.; *virare*, A. M.; tourner.

Ale (*Sermons de saint Bernard*), aile d'oiseau de moulin; *aisle of a church*, A.; *ala*, E. It. Auv. Lat.

Al, haut, Celt.; *ald*, élévation, Ba.; *ell*, membre, B.

Aleheure (Roq.), allure, pron. rom. cons.

Alemby, R.; alambic.

Alenter, R., retarder, ralentir, *relaxar*, *ralentecer*, E.; *rallentare*, It.

Lentaat, ralentir; *landrei*, s'amuser en chemin, B.; *lein*, lâche, mou, Corn.

A les, f. pl. *à los*, *as*, m. pl., aux : *parlez à los hoummes, dïjez rën à les fennes.*

A les fins, enfin, à la fin, pourtant ; *alfine*, It.; *fin*, bout, terme, fin, B. Ba. Irl.; *ffin*, G.

Aleste, leste, adroit, léger ; *diestro*, E.; *lesto*, It.;

Alìger, baisser de prix ; *le blat alìget samedi*, *lighten*, A.; *aligerar*, E.; *alleggerire*, It.

Laighaim, diminuer, *leige*, faiblesse, Irl.; *lig*, liège, B.

Aliqueu, liqueur ; *liquor*, A. Lat.; *licor*, E.; *licore*, *liquore*, It.

Lica, viscosité ; *licalea*, aromates, Ba.; *licaouer*, doucereux ; *licqor*, liqueur ; *lic*, doux, B.; *lifo*, couler, G.

Alissandre, *Alixandre* (*Lai d'Aristote*), Alexandre, on dit plus souvent *Alizandre* et *Lissandre*.

Exemple de l'absence de l'*x* dans notre patois, ce qui constitue un rapport important avec les langues néo-celtiques où il est fort rare.

Alle, elle rarement employé ainsi qu'*ille* ; *alle* est

toujours sujet, tandis qu'*ille* est rég. on dit plus souvent *ou*, sujet.

Allège et aulage, fruit de l'alisier; *aliies* (*cris de Paris*); *almeza*, E.

Allégie, aulagie, alisier; *aliier* (Guill. de la Villeneuve), *i* confondu avec *j* donne *alijer*.

Lot-tree, A.; *almez*, E.; *loto*, It.; *aludzeï*, *adreleï*, Auv. Ce dernier est le nom du bâton à fouet des maquignons auvergnats.

Leostog, Irl. (Voy. *aulachon*.)

Alliùaïte, f.; *luette*.; Ll. G.; Br.; *uvula*, A.; *gallilo*, E.; *ugola*, *uvola*, It.; *lliuzetto*, Auv.

Gullien, aiguille, B.; *lu*, *luet*, petit; *luaith*, coulant, Irl.; *uva*, Lat. et Gaulois (Empiricus de Bordeaux).

Alliùmer, allumer; *light*, A.; *lliuma*, Auv.

Allumi, *luia*, B.; *elumi* (Legonidec); *ymlosgi*, m. s.; *llûg*; lumière, G. (Voy *lliùmer*.)

Alliùte, alouette, oiseau, on dit aussi *lliute*; *lark*, A.; *alondra*, E.; *allodola*, *lodola*, It.; *liuzetto*, Auv.; *alauda*, Lat.; *aloue*, R.; *alc'houeder*, B.; *al*, élevé, Celt.; *c'houeck*, terre, B.; *al*, Celt. et les composés *lluttrod*, boue, G.; *lurra*, fonds de terre; *lurroa*, bonne terre, Ba.; *luror*, couleur de terre, A. M.; *lark* anglais se rapproche de *lar*, qui est au-dessus Ba.; *al*, étranger, hauteur, G. Cet ensemble me paraît indiquer que notre *alliûte* signifie vol élevé et vient du breton.

Le Gaulois *alavda* est devenu latin et a fait *aloue* en roman; il signifiait en cambrien: chanteur-oiseau, *alaw-adar* (Monin).

Alluger (*ll. dur*), louer, prendre à loyer, prendre

un domestique ; *s'allujer*, se placer.

« *J'estoie luié à un rice vilain.*» (*Conte-fable d'Aucassins*).

Avoit aloué un serjant.
(*Févre de Creil.*)

Alojar, E.; *allogatore*, loueur, It.; *ludja*, Auv.; *locare*, Lat.; *logea*, loyer ; *logéiz*, logis, B.; *log*, maison, G. B. Irl.; (loge).

Alô, alors, *allora*, It.; *allod*, autrefois, Irl.

Alogemënt, location, louage, loyer (D. J. F.); *lodging*, A.; *alojamiento*, E.; *allogio*, It.; *llieudzamënt*, Auv. *Log*, G. B. Irl.;

Alourder (Duc) et enlourdir. appesantir, abêtir. *Lurdus*, stupide, A. M.; *lourd, lourdt*, B.

Ama, *amar* (Roq.), amer, rare exemple d'une finale brève représentant une élision.

Amargo, E.; *amaro*, It.; *amarus*, Lat. ἁλμυρός, salé.

Amartche, amertume Gadal. *mar*, âpre au goût, B. Dans tous les idiomes cités, on retrouve le radical *mar, mer, mor, mur*, la mer, G. B. Irl.

Ama, lupuline, plante.

Amâble, n. pr. cité pour la similitude de quantité : *ămābilis*.

Amailler, mettre en tas, en gerbier, en meule ; *mon blat é tout amailla*, les épis se touchent.

Malan, gerbe, *malana*, engerber, B.; *maillatu*, meurtrir, Ba.; *mael*. profit, accroissement, G.

Amaledie, v. (*Aucassins et Nicholette*), être malade : pas d'indicatif présent (Voy. *maledio*).

Mallatua, meurtri, B.; *malhaint*, maladie, G.; *mall*, mauvais, G. B.

AMANDERIE, *amandelier* (Roq.), amandier, *almond-tree*, A.; *almendro*, E.; *mandorlo*, It.; *amonlaï*, Auv.; *amandularius*, A. M.

AMANDRE, amande ; *cramandi*, pierre, G.; *astalmendra*, Ba.; *amandès*, B.

a, dans Irl.; + *man*, habitation, G.;*manditoa*, maison, Ba.

AMARON, matricaire, plante.

AMARRER, user le tranchant d'un outil : *mon coutiau é amarra*.

Vient-il de *am*, priv. G. B. + *ar*, labourer, couper, Celt. ou de *mar*, pierre, G.; *marr*, pioche, B. Les instruments s'usent contre les corps durs.

AMASSER, économiser : *kel houmme a amassa biaucop d'argënt*, récolter, *amasser do blat*, prendre de la boue, *mot pies amassont*, abcéder, *mon deit amasse*; *amontanar*, *ammassare*, It.; *massa*, Auv.

Amerc'hein, économiser, B.; *massaria*, certaine quantité de terres labourables; *amasatus*, héritage où il y a des maisons, A. M.; *amacthu*, labourer, G.; *amon*, G.; *amacz*, B.; amas; *massa*, A. M. signifie masse et terre; *maes*, *mach*, *mag*, champ et terre, Celt. Gaul.

AMBÉ (Roq.) et DAMBÉ, après voyelle, avec ; *andui*, R.; *ambeï*, Auv.; *ambo*, Lat.

E'mesk (Legonidec), B,; *ameasg*, Irl.; *equi*, Ba.; *gan*, *gand*, B.; *ambi*, autour, Gaul.

AMBABÔ, cheval qui va l'amble, AMBRE, amble; *ambl*, *ambling*, pas de cheval, A.; *ambio*, It.; *lambra*, Auv.; *ambleure*, R.; *amb*, marcher, Celt.; *ambulare*, Lat.

AMENÛSER, amincir; *amenuiser*, R.; *menudo*, menu, E.; *menusaw*, B. (Edwards); *men*, petit, G., *min*, pointe, G. Corn.

AMIÂBLE, R.; aimable.

Amiable et de bonne part.
(*Congié* Jean Bodel.)

Amiable, A.; *amable*, E.; *amabile*, It.; *amabilis*, Lat.; *amiapl*, Irl.; *amatu*, aimer, Ba.; *ama*, bon, Celt.; *ama*, mère, G. B. Ba.; racine d'une foule de mots de différentes langues signifiant tendresse.

AMILIOURER, améliorer; *mend*, A.; *mejorar*, E.; *migliorare*, It.; *immigliare* (Dante), *mel*, meilleur, B. Corn.

AMISSE, *aimasse*, *aimât* « *Ici ne porroit estre que vos m'amissiés tant que je fas vos* » (*Aucassins*).

AMITIE, m., le *t* se pron. *tch*, se dit de l'amour: *quand la fenne me dounnet sos amitîes*; *amistad*, E.; *amicizia*, It.; *ama*, (Voy. *amiâble*.)

AMÔMÔN, morelle, pomme d'amour; *ămōmŭm*, Lat.

AMONUTION, munitions de chasse, pain de munition (D. J. F.)

Ce mot signifiait ordonnance, pains d'ordonnance; ce n'est pas une altération.

Ammonition, A.; *municion*, E.; *munizione*, It.; *municheu*, Auv.; *amonitio*, provisions. A. M.; *amon*, G.; amas.

AMOR et AMÔ, selon l'euphonie ; amour, il est féminin, comme en roman.

Amors est mère de largesçe.
(Robers de Blois.)

Amor, E. L.; *amore*, It.; *ama*, Celt.

AMORCHER, battre, frapper, meurtrir, *morchedi*, mortifier, B.; *mor*, noir, Cel.

AMORE, fruit de la ronce (*du provoire qui menja les mores*, Guérin).

Ce fruit ainsi que la mûre (Voy. *meûre*) a pris son nom de la couleur ; *môr*, mûre, fruit, G.; *mor*, noir, Celt.

AMOUAINCI, v., amincir ; *min*, petit, mince, G. Corn.

AMOURRER, on dit que les roues amourrent quand la terre molle se prend entre les rais ; *mourus*, marais, A. M.

AMPERÈRE, empereur, orth. et pron. romanes ; *emperor*, A.; *emperador*, E.; *imperatore*, It.; *imperator*, Lat.

Amparare, protéger, défendre, s'emparer, A. M.

AMPIEGNE, empeigne (Roq.); *empegne*, E.; *ampĕgno*, Auv.; *empenha*, A. M.; *penn*, dessus, Celt.

AN, année s'emploie moins qu'*annâ*, *l'autre an*, *ein autre an*, l'année passée, l'année prochaine.

Año, E.; *anno*, It.; *annus*, L.; *an*, Celt.; *am*, temps, Irl..

AN, on, plus rare que *ën*.

Maintes paroles en dist an
Come d'Iseut et de Tristan.
(*Chroniques St-Magloire*.)

ANCIEN, vieillard : *los viûs anciens ho z'ant vedjiu* : *ancient*, A.; *anciano*, E.; *anziano*, It.; *ancienor*, R.; *senior*, L.; *anciena*, le temps passé, B.; *antianus*, A. M.; *han*, *hant*, *henn*, B., ancien.

An, année, Celt. + *cien*, capital, principal, Irl.

ANDELOT, ruisseau ; *and*, couler ; *andlaw*, fertile, G. Il coule dans une vallée très-riche entre Gannat et Saint-Didier.

ANDIE, landier, R., gros chenet de fer dont la tige soutient une corbeille dans laquelle on place les écuelles pour les tenir chaudes ; *andiron*, A.; *alare*, It.; *andena*, A. M. *andiron*, contient *iarann*, fer, Irl.; *alare*, *andena* contiennent *al* et *andi*, Celt. signifiant tous deux grand, élevé; nous avons donc *andi-ïarann*, grand fer.

ANDRI (*rues de Paris*) ; André, *Andreo*, *Andreu*,, B.

ANDROIT (Barbazan), auprès ; *ändred*, endroit, Ba.

ANE ! allons ! *eomp*, B.; *eon*, hardi, G.; *an*, prompt, Irl,; *andé*, en avant, Gaulois.

ÂNE, grand chardon ; *askol*, B.; *ascalen*, m. s. Corn.; *asen*, âne, Irl.; *cal*, *col*, bois, chou, B.

ANEMI, ennemi (Marie de France); *an*, négation, G.; + *ama*, Celt.

ANER, aller, par euphon. *ner*; *annar* (Roq.); *andar*, E.; *andare*, It.;

Andare, A.M.; *andana*, suite Ba. (andain), *an*, prompt, Irl.; *and*, superl., G.; *andé*, Gaul.; *ann*, je vais, B.; *ymdeith* ; partir, aller, *ymdaith*, voyage ; *hela*, aller, G.

On trouve dans notre verbe *anet*, il alla, B.; *vo*, je vais, It.

Anguenne (Duc.); *angone* (D. J. F.); aine, *groin*, A.; *ingle*, E.; *anguinaja*, It.; *inguina*, lat.

Gwerddyr, *gwerid*, aine, G.; *anc*, étroit, B.; *ing*, *yng*, m. s., G.

Añiau, bague, anneau, margelle de puits.

Li donroit assés joiaus
Fermaus, çaintures et aniaus
(*Constant Duhamel.*)

Anillo, E.; *anello*, It.; *ani*, cercles, A. G.; *an*, autour, G.

Anicher (Duc.), faire un nid, pondre, *nestle*, A.; *nidificar*, E.; *nidificare*, It. Lat.

Nicki, enfermer, Ba.; *niddu*, filer, tordre, nid; *nead*, étui, nid, Irl.

Anis (Roq.), laine d'agneau (Voy. *agnet*.)

Anivaïe, orvet; *ennoïe* (Du Pinet); *envoye* (Cotgrave); *anvani* (Roq.); *adere*, *dere*, Auv.

Anifail, G.; *cernivean*, espèce de serpent, Irl.; *anaff*. serpent aveugle (Bullet); *anv*, orvet, B. *an*, + *hywel*, qui ne peut être vu, G., il passe pour aveugle, car il a prêté ses yeux au serpent jusqu'à la chute des feuilles de ronces qu'on sait être persistantes.

Annâ, année, en parlant français nous prononçons *annéie* qu'on trouve dans D. J. F.; *l'annâ que vënt*, l'année prochaine (Voy. *An*).

Lener, B.; *bliâdna*, de l'année, Gadal; (Zeusz), an, temps, Celt.

Annet, annot, nanot, m., **nanne**, 2 g. **nanon, ninette**, fém., Anne, n. pr.

Annoncìe (Roq.); annoncer, prévenir (Voy. *noncìe*). *anunciar*, E.; *annunziare*, It.; *anonçá*, Auv.; *nuncioa*, nonce, Ba.; *anonci*, B.

Annuious-ouse (Roq.); ennuyeux, *nojoso* It. (Voy. *Anui.*)

Ansiñt (Rutebeuf), *ancy* (D. J. F.), aussi, ainsi, comme cela. ; *chi ansiñt, chi coumme cou*, couci, couça, *coumme ou wait? chi ansiñt*, formule très-usitée comme toutes celles qui dispensent de dire oui ou non.

Antarìgner, épousseter, enlever les toiles d'araignées ; *antarîgner la chiminâ*, ramoner ; *anti-aranea*, *ant*, habitation (hanter), Celt. + *rhygnu*, frotter, G.

Antarnageat ou darnageat, pie-grièche ; *a-barră*, p. g. commune ; *a-rouge*, p. g. écorcheur ; *a-gris* ou *jasserolle*, p. g. grise.

Arn, impétueux, Celt. + *agacz*, pie, B.; *adar*, oiseau, Cambrien, G.; *darna*, mettre en pièces, + *agacz*, B.

Anteciper, prendre le terrain du voisin ; *anticipate*, A.; *anticipar*, E.; *anticipare*, It.; *ante cepi*, j'ai pris devant, *ant*, G. αντι, vis-à-vis ; + *cap.*, rac. Celt. de beaucoup de mots qui signifient prendre, contenir.

Anuet, aujourd'hui ou plutôt cette nuit, reste de l'usage celtique de compter par nuits; *annuit* (Favyn); *anuit* (Jean Bodel), *now*, A.; *hoy*, E.; *oggi*, *oggidi*, It.; *ancoi* (Dante), *anco*, dial. Lombard, *angi*, *anue*, Auv.

Heunoest, Celt.; *annairse*, Gadal ; *anois*, maintenant,

Irl.; *henos, henoas*, B.; *an*, dans, B. Irl. + *nos*, nuit, G. B. Corn.

Anui, ennui, chagrin, *enuzamon*, Auv.

Seurté demande de lui
Kil ne lui face nul ennui.
(*Lai de Graëlent.*)

Anui qui abat maint Baudel.
(J. Bodel *d'Arras*.)

Ennoi, m. s., B.; *anu*, partic, Gall. qui marque la contrariété; *anubyd*, insoumis; *anufad*, rebelle; *anun*, qui ne s'accorde pas, *anurddas*, outrage, G.;

Anuïer (Garin), ennuyer, *anuyaf*, B.

Anvec, anverc, danvec, avec (Borel, Roq.), se placent à la fin des phrases tandis qu'*ambé* est toujours suivi d'un régime.

With, A.; *maisk*, Irl.; *e'mesk, vec*. B.

Aô, terminaison patoise des mots romans en *éor*, *cacéor, paor*; *chassaô, paô*; les subst. romans en *our*, *ous*, font *ou*; *freour, chalous, frayou, chalou*. On trouve des exemples de la finale *ao* dans la cornouaille anglaise, *amzao*, facile.

Aôst, aust, aaust, *august*, A.; *agosto*, E. It.; (Duc.), mois d'août. Les mots anglais, espagnol et italien viennent d'*Augustus*; mais le patois, et le roman ont une autre source : *Harvest-time*, angl., signifie temps des moissons; *mis eaust*, mois des moissons existait chez les Gaulois et les Celtes avant Auguste; *awst*, août, G. est traduit par Davies qui écrivait en latin: *mensis augustus*, ce qui ne prouve point qu'il le fît dériver du latin On peut donc admettre raisonnablement l'étimologie celtique comme antérieure à l'autre.

Aourner (Rabelais), orner.

Aourna, *orni*, B.; *ornaideadh*, ornement, Irl.

Apanre (*Lai de l'Oiselet*), apprendre ; *aprender*, E.; *apparare* (Dante, Boccace); *imparare* (Pétrarque), It.; mod., *apreñi*, Auv,; *apprehendere*, A. M.; *apprantif*, apprenti, B.; *prentis*, m. s. *prentisiaeth*, apprentissage, G.; *pren*, acquérir, acheter ; *pen*, tête, G. B.,—s'allumer, *le fio s'é après*.

Aparceivre, aparceveïre, apercevoir.

Si que nuns nez s'en aparsut.
(Ruteboeuf.)

Perceive, A.; *percebir*, E.; *apercebi*, Auv.; *apercevi*, B.; *per*, Celt.; *par*, G., pointe, d'où finesse d'aperçus; apercevoir est plus délicat que voir.

Aparceue, part. pass. f. et aparçio, aperçue.

Mes hui m'en suis aparceüe
Que j'ai esté bien déceüe.
(*Châtelaine de Vergi.*)

Apariller (Barbaz, Roq.), mettre par paires ; *pair*, A.; *apparare*, It.; *pardza*, Auv.

Par, paire, couple, G.; égal, semblable, pareil, G. B.

Aparller (Duc.), s'aboucher ; *parlar*, E.; *parlare*, It.; *parla*, Auv.; commence une série d'a superflus.

Parlant, B.; *parly*, Ec. Irl., parler, *parlwr*, G.; *parlus*, Irl.; *parlatorium*, A. M., parloir.

Apaùresì, v.; apauvrir, se ruiner ; *impoverish*, A.; *impobrecer*, E.; *impoverire*, It.; *pobre*, pauvre, Auv., E.; *poor*, A.; *povero*, It.; *paur*, B., pat. bourb.

A priv. G.; *paut*, abondance, B.

Apers (Gloss. de Barbazan), intelligent; *apert*, B.; (Rostrenen), *per*, superlatif gallois.

Apeticer (Barbaz.), amoindrir; *achicar*, E.; *appiccolare*, It.; *pychan*, *bychan*, tout ce qui est mauvais ou petit, Celt. B. G.

Apiier, apoie, R.; appuyer (*livre de Jostice et de Plet*).

Nicolete o le vis cler,
S'apoia en un piler.
(*Aucassins.*)

Appodiare, 1494, (cardinal Billiet); *apoyar*, E.; *appoggiare*, It.; *apoe*, appui, B.; *pao*, *paw*, pied, B. G.

Apiser, battre la terre pour la durcir, battre quelqu'un.

Pisatu, je pèse; *pisitu*, je charge, *pisua*, pesant, Ba.; *pizare*, affermir, A. M.; *piz*, tenace, Br.

Apiter, attendre, *pegeit* (Legonidec), B.; combien de temps: est tout ce que je trouve de plus rapproché.

Expect, A.; *aspettare*, It.; *peyta*, Auv.; *paw*, pied, G.; rester sur ses pieds?

Aplacer, placer; *place*, A.; *plaza*, E.; *piazza*, It.; *placz*, place, *placi*, placer, B.: *placza*, m. s., Ba.; *placia*, place, A. M.

Aponcher, épisser, allonger une corde en y ajoutant un autre bout; *apoundre*. (Roq.)

Appunctare, réparer; *aponsam facere*, appuyer une poutre sur un mur; *apicire*, lier, A. M.; *boncaw*, lien, G., arrêter, Celt.; *apuntiaw*, placer, *pon* = *pen*, tête, bout, G.

Apostume, f., *aipoustume* (Roq.), abcès, pus, bour-

billon ; *imposthume*, A.; *apostema*, E. It. L.; *apoustèmo*, Auv.; *apotum*. B.; *postwm*, G.; *pos* (pus), gras, abondant, G.

Apouaissier, apaiser, abattre : *ou liuz apouaisséront, en bevant ein woirre. La fievre s'apouaissero, appease* A.; *apaciguar*, E.; *placare*, It. Lat.

Pwysaw, G.; *paoueza, habasquein*, (abattre), mettre en repos, B.; *paquetua*, apaisé, Ba.; *pea, peach*, paix, B.

Apougner, empoigner, *s'apougner*, se battre ; *empuñar*, E.; *impugnare*, It.; *empougna*, Auv.; *impugnare, pugnum*, Lat.; *ampoign, pouing*, B.

Apoûser et poûser, puiser, tirer de l'eau d'un puits, *poua*, Auv. (Voy. *pou* et *pouits*.)

Apparaît, m.; apparence. *Les brënchieres ant ein biau apparaît, appearance*, A.; *apariencia*, E.; *apparenza*, It.; *par*, beau, Celt.

Appiau, rappiau, appeau ; *appeal*, A.; *apelacion*, E.; *apello*, It.; *apellum*, A. M.; *appell*, B., appel.

Apport, fête de village, en roman il signifie assemblée.

Apor, long, grand, Irl.; *por*, superlat., Corn.; *porh*, espace clos de murs près d'une maison, B.; *porth*, G.; *borta*, Ba.; porte, indiquent une foule assemblée sur une place ou près des portes d'une ville.; *pors*, entrée d'une ville, d'unegrande maison, B. (porte.)

Apportion, contraction d'à-proportion (Roq.)

Appourter, apporter, *portare*, It.; *pourta*, Auv.; *porthi*, porter, G. B.; *apourter* (Philibert de l'Orme.)

Apprechant, environ, à peu près, *n'en a saze apprĕchant* ; apprecher, approucher (G. de Coinsi, Rutebeuf), se dit de l'action de porter ou charger du foin, des gerbes ; *approcher au châ*, on dit aussi *prĕcher* ; *brocha*, piquer, B.; on pique les gerbes avec la fourche ; *approach*, A.; *appressare*, It.; *approciare* (Dante) (Voy. *prĕcher*).

Appriver, apprivoiser ; *priv.*, propre, particulier, G.

Appropier, rappropier, nettoyer et non approprier à quelqu'usage ; *appropriate*, A.; *apropriar*, E.; *appropriare*, It.; *propi*, nettoyer, *prop*, joli, propre, B.

Aprader, semer en pré, se garnir d'herbes : *quo demaine é bien aprada* ; *ton guariau s'aprade* ; *aprayer* (Roq.); *appratir* (D. J. F.); *apradir*, langue d'Oc ; *prada*, Auv. (Voy. *prat*).

Aprisounner, emprisonner (Roq.); *imprison*, A.; *aprisionar*, E.; *imprigionare*, It.; *ĕmprisouna*, Auv.

Apprisonare, A. M.; *prisoun*, prison, B.; *pres*, habitation, Celt.

Aprochie, reprocher (D. J. F.); *reproach*, A.; *reprochar*, E.; *rimproverare*, It.; *reprocha*, Auv.

Proch, *broch*, colère, G.

A quand ? Auv.; quand, *quando*, Lat. E. It.

Ar réduplicatif ; *ar* Gaulois, fortement ; *ar*, Celt., indique la réunion, rédupl. B., encore Ba.

Araïre, Ariau et chambuge, petit araire ; *arare*, *aratrum*, Lat.; *ara*, labourer, Ba.; *eretri*, labourage, G.; *arer*, charrue (Rostrenen), laboureur (Le Pelle-

tier), B.; *aradr*, charrue, B. G.; *ar*, terre, Celt. + *rai*, mouvement ; *rag*, coupé, G. (Voy. *ariau*).

Araïte, arète de poisson; *resta*, It.; *arestare*, arrêter, A. M.; *arest*, retenu, B.; *ar*, piquer, percer, Celt.

Viscere prætenero furtim congestus aristis.

(Ausone.)

Aramer, *aramir*, R.; quand les essaims tournoient on leur crie : *arame, arame* (*ad ramum*) en frappant sur des poëles ; *ar*, part. augment. G. + *ram*, globe. amas, Celt.

Araper et râper, arracher, prendre de force (Duc.); *ēripĕre*, Lat.; *rapa* Auv.; *arapa*, rapine, *irarpa*, prise de ville, Ba.; *rap*, prise, saisie, G.

Arbalan, homme inoccupé, flâneur ; arbalander, flâner, *palans*, errant (Virgile); *bala*, se promener, B.; *argala*, poltron, Ba.; *ar*, lent, G.; *balach*, chemin, Irl.

Arbillon, bugrane, arrête-bœuf, pl.
Ar, terre, Celt. + *piloa*, cheveux, Ba., à cause de ses nombreuses racines ; *ar*, piquant + *billia*, tronc (bille) à cause de ses épines.

Arcali, alcali, *alkali*, A.; *alcali*, It.

Arcandie, vaurien, propre à rien.
Ar, lent, G. + *gandia*, excès, Ba.; *arcan*, cochon, Irl., peut-être de *margandier*, R., contrebandier, de *marc* (marche) frontières, G. Ec.

Arce, herse (Duc.), *arce à fè, à pues* ; *arpe*, Auv.; *harrow*, A.; *erpice*, It.; *erza*, A. M.; *ar*, labourer, terre et piquant, Celt.

ARCER (SE), se dit des animaux qui se roulent à terre, *ar*, terre, Celt.

ARC-EN, arc-en-ciel ; *rain-bow*, A.; *arco-iris*, E.; *arco-baleno*, It.; *en-fis*, ciel-arc, G. Corn., notre *en* serait-il le premier de ces mots ?

ARCHAUT, fil d'archal, *raïs d'archaut* (*Cris de Paris*), *orgeal, orchale*, B.; *orchena*, chauffer, B.

ARCHE, R. coffre.

L'arche doit être en sapin, sinon elle s'appelle *croffe*. Elle fait partie essentielle du trousseau d'une fille à marier, aussi voit-on dans les vieux contrats : « *Cy une arche en sapin fermant à clef* »

Arch, ark, A.; *arca*, E. It. Lat.; *archou*, Auv.

Arc'h, B.; *arch*, G.; *arca*, Ba.; *argae*, clôture, enfermer, G.; *arg*, Irl.; *arcos*, gaulois (Empiricus, *charmes contre les maladies des yeux*).

Archéologie locale.

Notre pays est aussi pauvre en monuments qu'en traditions, ce qui indique bien qu'il est nouveau.

Je ne connais que deux silex du premier âge de pierre, et encore sont-ils douteux, quelques fragments de tuiles romaines à rebords, un ardillon de boucle en bronze. On a découvert en déblayant la côte de Saint-Pont pour la création de la route vicinale n° 27, un ossuaire humain très-considérable, de date certainement plus ancienne que la bataille de Cognat (1568). Le mélange des squelettes des deux sexes et la proximité de l'église qui date du Xe siècle feraient songer à un ancien cimetière ; mais l'absence de squelettes d'enfants éloigne cette idée, et la présence d'une médaille d'Hadrien ajoute un nouvel embarras à une solution satisfaisante. Aucun souvenir historique ne rappelle une bataille en ce lieu, et l'état des ossements trouvés dans la marne ne permet pas de préciser à quelle époque ils ont été enfouis. Doit-on croire à un combat de l'époque celtique, les mœurs du temps permettaient alors aux femmes de suivre les armées. Est-ce un massacre où les enfants ont été épargnés ?

Nos monuments les plus communs sont les églises qui appartiennent aux Xe et XIe siècles. Elles sont toutes ornées d'une abside à trois chapelles rondes et décorées de peintures, celle d'Escurolles est ornée de figures de saints très-caractérisées ; celle de Saint-Pont a été peinte à plusieurs reprises, et l'on trouve superposées des fresques du XVIIIe, XVIe, XIVe, XIe et Xe siècles.

Archiñer, rechigner ; *look gruff*, A.; *rechiñar*, E.; *far il viso arcigno, digrinare*, It.

Skriña, grincer des dents ; *grignous*, querelleur ; *rechin*, de mauvaise humeur, nom donné à Foulques d'Anjou ; *recigna*, rechigner, B.

Arcis, nom de lieu ; *arciz*, brûlé, du v. R.; *ardere, arsus*, Lat.; *arceiz*, bois brûlé, R. Un vieux souvenir rappelle que le bois des Arcis a été brûlé, et dans le même tènement une partie seule porte ce nom, le reste se nomme les *Tillaies*; mais on trouve dans ce bois d'anciennes fouilles de terre à potier ; son nom pourrait venir *d'arcil*, terre grasse, B. (J'ai cherché vainement des traces de fours).

Ardillon, nom de lieu ; *ardillier*, lieu plein de buissons (D. J. F.); *ardillaria*, m. s. (Bénédictins, contin. de Ducange); *erditzallea*, fécondité, Ba. le territoire est très-fertile ; *ard*, qui arrête, 1er s. Celt.

Arduèse, ardoise, finale romane, le changement d'*oise* en *uese* est de règle en patois.

Bullet le dérive *d'ar*, pierre + *oes*, qui couvre.

Are, réduplicatif, B. Ba. Gaul. Celt.

Arebaûture, arebauturer, v., conservation des fruits dans un meuble, en attendre la complète maturité, *are* + *baut*, voûte, B.; *bauc*, caverne (bauge), G.; *bauca*, vase, A. M.

Areblandì, v., luire; **areblandou**, lueur de l'aurore, du crépuscule ; *reblandir* (Roq.), dans un autre sens.

Blank, A. Allem. Flam.; *blanco*, Ec.; *bianco*, It.; *blan*, blanc, beau, pur, net, G. Irl. Ec.; *blaen*, G., indique la fin, le commencement.

Arecanâ, cri de l'âne, rires immodérés ; *ou fadjïéront de les arecanâs enrageâs* ; *risada*, E.; *richain*, mugissement, *rechana*, crier comme une poule, B.; *rechain*, faire grand bruit, G.; *are* + *can*, chant, B.

Arecoler, mettre des brides aux sabots. Les recoles en retrécissent l'ouverture, *col*, cou, bord, couverture, G. B.

Arecô, corruption de recors, *record*, B.

Arecote, **arecoter**, récolte, récolter ; *harvest*, A.; *cosecha de frutos*, E.; *raccolta*, It.; *accolta*, v. It.

Ar, terre + *cot*, ce qui couvre, Celt. Ce sens est conservé en anglais ; *ar* + *vest*, Celt. couvrir, vêtir (vètement), la terre.

Aredôbler, redoubler, *redouble*, A.; *redoblar*, E.; *raddoppiare*, It.; *doblare*, A. M.; *erredoblea*, *dobla*, Ba.; *dwbl*, G.

Aredrecìe, v., redresser ; *redress*, A.; *enderezar*, E.; *raddrizzare*, It.; *dressiff*, dresser. *dred*, *dret*, droit, B.

Arefëndaos, branches qu'on attache à l'araire et qui font l'office du rabot de raies ; *hender*, E.; *fendere*, It., fendre, *hent*, sentier, chemin, *fenn*, *penn*, tête, B.

Arefouaïre, recommencer, *faire*, vigilance, Irl. (Voy. *fouaïre*.)

Arefréchì, v., *reflect*, A.; *reflexionar*, E.; *riflettere*, It.

Arefrédì, v., refroidir ; *refresh*, A.; *resfriar*, E.; *raffredare*, It.; *freschus*, frais, A. M.; *refresquein*, B.

Aregardant, parcimonieux, ladre ; *gward*, gardien, gardien, A. G. B.

Aregarder (Duc.), regarder, voir, être prudent en affaires ; *guardare*, It.

Aregaùtì, v., sécher, se rider, se dit des fruits ; *ina purne aregaûtio* ; *gaut*, bois, Celt., devenir dur comme du bois.

Arelouver, relever, attacher les branches de la vigne; *relieve*, A. *levantar*, E.; *relevare*, It.

Leva, m. s.; *levezon*, relevage, B.

Aremârcie, v., remercier ; *ar*, vis-à-vis, G. Corn.; *Ec*, Irl. + *marc*, signe, marque, G. B.; *marchia*, m. s. A. M., donner des signes à quelqu'un.

Aremiller, prendre du pis. *Les vaches aremillont quand ou voulont vêler. Rhummen*, pis, G. (Voy. *remaïe*).

Arenoncìe, renoncer, reconnaître une impossibilité ; *renounce*,, A.; *renonciar*, E.; *rinunziare*, It.; *renonci*, de *ren*, chose, *non*, B.

Areparer, réparer, donner bon air ; *repair*, A.; *reparar*, E. ; *riparare*, It.

Para, orner, B.; *pared*, muraille (paroi), *par*, pierre, G.; *par*, beau, Celt. (parangon).

Arepënser (s'), réfléchir.

Puis s'appensa en soi-meisme

(*Provost à l'Aumuche*)

Pensar, E.; *ripensare*, It.; *penscor*, rêveur, Ba.; *pen*, tête, Celt.

Arepënti (s'), se repentir ; *repent*, A.; *arrepentir*, E.; *repentire*, It.; *peneti*, G.; *pentali*, lieu de pénitence, B.; *pena*, peine, châtiment, Ba.

Areplantaò, areplanter, géomètre; arpenter, *ar*, terre, Celt.+*planc*, long, G.; table, Irl.; *plancha*, terre en plaine, donnent le sens de plan.

Peinta, peindre, B.; *pintaria*, peintre, Ba.; *pintealadh*, peindre, Irl. arrivent au m. s.

Arep est justifié par *arepennis*, gaulois, conservé par Columelle, qui était l'unité de mesure pour les terres, il est certainement la source d'*arpent*. Bullet le décompose ainsi : *ara*, labouré, *pen*, un, *neis*, jour (ce dernier donnerait la finale de journée); *arpennis*, *arpentum*, A. M.

Arequiâuler, reculer ; *recoil*, A.; *recular*, E.; *requiauva*, Auv.; *quiou*, cul, patois.

Arghila, *erguila*, *gilà*, B.; *cul*, cul. Irl.; arrière, B.

Aretôrser, retordre ; *retorsion*, s. A.; *retorser*, E.; *retorche*, Auv.; *retorsus*, Lat.

Torsed, natte, G.; *tort*, tordu ; *tortrezet*, tortillé, B.

Arevënjiu, revenu, part.; *arevëndjius*, subst., sans sing.; *revenue*, A.; *renta*, E.; *rendita*, It.; *revandejius*, A. M.

Arevëngìe (s'), *revengier* (*Sentier battu*), lutter de force ou d'adresse, faire mieux qu'un autre. *Jehan courtaillet zaut ses aubarelles : ma Léson s'arevëngiet bien sus los sienns.*

Revenge, A.; *vengar*, E.; *arevantza*, Auv.

Cyrwarsergi,, dompter, G.; *vengi*, venger ; *revanch*, revanche, B.

Arevirer, revirer, R., se retourner, revenir, *return*, A.; *giro*, revirement, E.; *girare, voltare*, It.

Vira, tourner, retourner, B. Auv.; *virare*, A. M.; *vir*, courbe, Irl.

Arfiat, m.; avis, manière de voir ; *a moun arfiat te deyiâs ho fouaire :* à mon avis tu devrais faire cela.

Arfaeth, dessein, G.; *faicim*, voir, Irl; *arfegad*, méditation; *arfis, ad fidem*, Gadal. (Monin).

Argënt, argent, monnaie, *sant argënt* (injure); *argent* et *silver*, A.; *argento*, It.; *ardzënt*, Auv.

Arc'hand, B.; *ariant*, G.; *argan*, de *gand*, blanc, Celt.

Arghile, arghilous, (gh. dur), argile, glaise, argileux ; *arcilla*, *arcilloso*, E.; *argilla*, *—oso*, It.; *ardzave*, Auv.

Arbela, Ba.; *arcil*, B.; *ar*, terre, Celt. + *bill*, *gill*, gras, mouillé, G.

Glaise vient du gaulois *gliso*, cons. par Pline dans *gliso marga*, marne brillante, glissante.

Argì, v., agir, se remuer, *quand n'ën a les mans gobes*, (l'onglée) *n'ën pot pus argî*.

Agitate, agiter, A.; *agitar*, m. s., E.; *agire*, *agere*, It.; Lat.; *adgĕ*, Auv.

Deirghe, se lever, Irl.; *evgyd*, jeter, G.; *ergy*, rac., Gall.; marque l'action (ἔργον).

Ariau, *areau* (D. J. F.) (Voy. *araire*.)

Arìgnà, araignée ; *araña*, E.; *raguo*, *ragnotello*, It,; *ragnade*, Auv.; *aranea*, Lat.

Armiarma, Ba.; *raig*, bras; *ran*, ouvert, Irl.; *raignet*,

maigre, B.; *aran*, *aren*, toile, Celt., racine pour Bullet.

Arigner, exciter (*Segretain Moine*), *arîgner los cheins* (Voy. *rîgner*) serrer les dents; *atahinein*, agacer, B.

Arlay, nom propre. Les Arlay sont sorciers de père en fils.

Hariolus, devin (Phèdre). Comme les sorciers avaient autrefois une position exceptionnelle, il est possible que ce sobriquet soit devenu un nom; *arlot*, fripon (D. J. F.)

Arméie, armée, Auv.; *army*, A.; *armada*, flotte, E.; *armata*, It. A. M.; *armail*, Irl.

Arm, B.; *arma*, Ba.; arme, contract. *d'aram*, airain, B. (Bullet.)

Armes, f. pl.; larmes. *les ârmes l'y pissont pa los uaies*; *arm*, rivière, courant, Celt.

Armoère, f. (Roq.), armoire (Voy. *ormoère*); *armario*, E.; *armouéro*, Auv.; *armaire*, Ec., Irl.; *armell*, B.; *almari*, G.; *armarium*, A. M.; *armariolum* (*donation de Bozon*, 887); *armatrium* (1458.)

Arnaud, n. pr., débauché (Roq.)

Aronze, aronzie, ronze, ronzie, ronce, *zarza*, E.; *arroncigliare*, accrocher (Dante); *ronzo*, Auv.; *aranza*, épine, Ba.

Ar, piquer, Celt. + *ranc*, Irl.; *rank*, B., rangée, file, suite; rangée d'épines.

On ne peut détruire les ronces qu'en les arrachant le lendemain de N. D. d'août.

Aroûche, roûche, roseau, iris des marais, *rush*,

reed, iris, A.; *iris, caña,* E.; *iride, canna*, It.; *raous*, roseau, B.; *raus*, m. s., Gothique; *rausea*, m. s., A. M.

Aroûcher, jeter, lancer; *arrocher*, jeter des pierres (Roq.); *arocchiare*, m. s. It.

Roc, G.; *roc'h*, B.; *rocha*, Ba., A. M.; rocher, pierre.

Arpan, empan, *arpaina*, bout. Ba.; *empan*, G., longueur de la main.

Arpiller, battre, piller ; *pillage*, A.; *pillar*, E.

Arpilloa, 2 s. Ba.; *pilka*, butin, B., A. M.; *pill*, abondant, G.; *pilo*, monceau, Ba. (pile).

Arraser (s'), rentrer quand on a froid, se coucher à terre, se faire petit.

Rag, petit, Celt.; *raith*, habitation, Irl.

Arrejoïr (s'), se réjouir; *rejoice*, A.; *alegrar*, E.; *rallegrare*, It.; *joy*, joie, A.; *gioia*, It.; *joe*, m. s. B.

Arremier (s'), changer de logement, de domaine, déménager; *los métañies liuz arrĕmiont pa la St-Martiñ*; *remove*, déménager, A.; *mudanza de casa*, déménagement, E.; *muovere*, se remuer, It.; *muciare*, s'en aller (Dante).

Remuein, bouger, B.; *mudiad*, déménagement ; *sym mudiad*, transport ; *ailmudo*, revenir chez soi ; *mud*, transport, sortie, changement d'habitation, G.; (mue, mutation.)

Arrënger, arranger, s'arranger ; *rank*, A.; *ranc*, *rang*, rang, ordre, B.

Arrez, (Roq.) et au rez, près, chez; *arrais* (D. J. F.); *raith*, habitation, Irl.; *aré*, devant, Gaulois.

Arrie, arrière, en arrière ; *arrîe donc, chevau* !

Puis sont arriés repairiés
(*Segr. Moine.*)

Li un dit hô ! l'autre hari !
(Guillot de Paris.)

Dous maîes en arrie; il y a deux mois.

. . . Je vous aimé
Ça en arrière de bon cueur.
(*Chât. de Vergi.*)

Arriere-ban, A.; *atras*, E.; *indietro*, It.

Ar, lent, arrêter, *arhos*, arrêter, G.; *ari*, bride de cheval, Irl.

Arrousaò, arroùser, arrosoir, arroser ; *regadera, regar*, E.; *irrigare*, It. Lat.

Ar. terre + *rhôs*, rosée, Celt.

Arsei (Duc.), hier soir ; *arsoir*, (D. J. F.); *yesterday*. hier. A.; *jeri sera*, It.; *eirseiro*, Auv.

Arsaidh, arsaigh, vieux, ancien, Irl.

Arcena (Duc.) arsenal, *arsenal*, A.; *arsenale*, It.; *arzena* (Dante.)

Arsanaïl, lieu où l'on cache les instruments agricoles ; *arsanal*, arsenal, B.; *arsina*, meuble, A. M.; *arc'h*, coffre, G. B.; *arcos*, Gaul.

Artail (Roq.); *artidus*, pl.. orteil ; *toe*, A.; *artigli*, griffes, serres, It.; *artieu*, Auv.; *artejo*, E.

Art, membre, (artus) Irl. + *tail*, couper, diviser, B., membre divisé.

Arte, artèsòn, mite, *arteirou*, Auv.

Hartous, vermine, B.; *artea*, brebis, Ba. + *tousa*, tondre, B.; qui coupe la laine.

Artilla (Roq.), fourni ; artillage, outillage, ma-

tériel agricole ; *artil,* bien habillé, B.; *hardd,* décent (hardes), G. *artillaria,* meubles, ustensiles, A. M.

Ås (*Ste-Léocade*), aux, s'emploie de préférence à *à los* devant les voyelles ; *à los bœus, ås hoummes.*

As, bref, term. des plur. masc. ; *ås,* long, fin. des pl. fém. paraît être un accusatif masc. plur., gaulois, *Centronas* (Léon Rénier); *Lingonas.* (*Inscrip. d'Alise.*)

Asalënger, de *chalenge*, R., discussion, débat ; marché à l'année avec un maréchal. (Voy. *salënge*.)

Ascoûter, R., entendre, comprendre ; *ie v's ascoute bien* ; *escuchar,* E.; *ascoltare,* It. (ausculter.)

Aspi, serpent légendaire, produit de l'œuf du coq, son représentant est l'innocent orvet qui est fort redouté.

Slanderer, A.; *aspid,* E.; *aspide,* It.; *dzaspî,* Auv.

Spi, B.; *spia,* A. M., qui guette ; *asbida,* gosier, gorge, Ba.; *as,* petit, Celt.; *as,* force, A. Gl. + *pik,* pointe, dard, B.

Assabler (Roq.), ensàbler; *sand,* sable, A.; *encallar,* E.; *incagliare,* It.; *sobla,* Auv.; *sabla,* Ba.; *sabl,* sable, B.

Assassiñ et assassinemënt (ce dernier Roq.), assassinat ; *quo que los barrăs prendjiéront eyie fouait ëin assassiñ* ; *assassination,* A.; *asesinato,* E.; *assassinamento* It.; *assachëno,* Auv. ; *assasina,* v. B.

Asseurer, affirmer, assurer (Duc.); *assure,* A.; *asegurar,* E.; *assicurare,* It.; *achûra,* Auv.; *assuri,* B. *sûr,* certain, G. B.

Assinàtion, assiner, assignation, assigner ; *assign,*

A.; *asiñacion*, E.; *assegnazione*, It.; *acheüna*, Auv.; *assenatio*, A. M.; *aczina*, v. B.

ASSIRE (Cortebarbe) et ASSISTRE, s'asseoir, impér. *sisez* et *setiez-vous*; *seet*, A.; *asentar*, E.; *sedere*, It. L.; *sĕta*, Auv.; *gorseddfu*, siége, G.; *aseza*, *assedaf*, B.; *chouk*, vannes, *erstedd*, s'asseoir, G.; *svce* être assis, (*lame d'argent de Poitiers*.)

ASSITE, v. assiette; assise, part. pass. f. *d'assîre*. *assiento*, E.; *achĕto*, Auv.

Assidela, table près de laquelle on s'assied, A. M.; *assiet*, assiette; *aseein*, s'asseoir, B.; *traensiwr*, couper dessus, G.

Un paysan invité à se mettre à table, laisse un morceau sur son assiette quand il est satisfait de ce qu'on lui a donné.

ASSOUÀGIE, soulager (Jean Bodel); *ease*, A.; *aliviar* E.; *sollevare*, It.; *sùladza*, Auv.; *aisiughad*, soulagement, Irl.

ASSOUDRE, absoudre *asoudre*; (Roq.) *irrég-ie*; *assouse*, *assousios*, *assousis*, *assouderai*, etc.

Il fut terme
De lui assaure, si l'assaut.
(*Chevalier au Barizel*)

Absolve, A.; *absolver*, E.; *assolvere*, It.; *sold-soud*; solde, B.

ASSOUMER, assommer (Roq.); *assuma*, Auv.; *swm*, tête, G.

Assoumoer, assommoir, term. R.

ASSOUPER, broncher; *acsoupa*, v. *couez*, chute B.; étourdir, *sopir* (*Coll. Barbaz*.)

ATTAIÑ, étai, *attaing*, *atagne* (D. J. F.); c'est notre

pronon.; *stay*, A.; *estay*, E.; *tignum* (Horace).

Suffixa tigillo janua.
(Catulle).

Atteg, appui, G.; *etew*, buche, pieu, B.

Atant, alors (Garin); *then*, A.; *entonces*, E.; *tantùm*, Lat.

Atapir, se cacher (*les trois meschines*) (Voy. *tăper*.)
Topp, bouchon, G.; *tapaze*, couvrir, Ba.

Atarzer, retarder; atarger (Roq.); *stay*, A.; *tardar*, E.; *tardare*, It.; *ard*, ce qui arrête, Celt. *t*. indiff. (Bullet.)

Atenresi, attendrir au physique, *tenerescere*. (Lucrèce.)

Atenri, v., m. s. (*Gloss. Barbaz*) ; *tenderness* ; tendresse, A.; *internecer*, E.; *intenerire*, It.; *teneraat*, v. *tener*, adj. B.; *tyner*, tendre, G.

Atìser, allumer et non attiser le feu ; *stir*, A.; *atizar*, E.; *attizare*, It.
Astel, éclat de bois; *astizen*, B.; *tiso*, *tisonus*, tison, A. M. — exciter.

Quar mon père aime convoitise
Qui trop le semont et atise.
(*Vair Palefroi.*)

Ainsi se vont aatisant
La gent Karesme et la Charnage.
(*Bat. de Karesme*)

Atraer, E.; *aizzare*, It.; *attizare*. (Arioste.)
Atisa, exciter, B.: *asti*, flageller, Ba.; *at*, itératif, Celt. Irl; + *tis*, allure, B.: *tes*, chaleur, G.

ATÒRNER, R., parer, faire toilette ; *attire*, A.; *ataviar*, E.; *adornare*, It. Lat. A. M.; *tor*, tunique, G.

ATTALUÈRE, f., atteloire, fiche de fer qui joint le timon au joug et prend obliquement la *courdille* afin de pouvoir tirer en avant et en arrière.

Attaccare, atteler, attacher, It.; *tavaduero*, Auv.; *Attal*, ce qui retient, G.; *estor*, atteloire, A. M.; *estu*, je lie, Ba.; *tal*, front, G. B. Corn.

ATTASSER, entasser ; *attassare* ; *tassium*, *tassia*, tas, A. M.; ; *tas*, B.; *das*, G. m. s.; *tuas*, haut, élevé, Irl.

ATTE, f., acte authentique, grosse, expédition ; *act*, A.; *acto*, *auto*, E.; *atto*, It. Auv.; *atter*, affirmer, G.; d'*at*, marque de consentement, d'affirmation.

ATTIALAGE, attelage, cheptel ; ATTIALER, atteler, appareiller, dresser ; *tiala*, Auv.

At, près, G.; *at*, nœud, Irl. + *tal*, front, G. (Voy. *attaluère*.)

ATTRAITS, matériel de ferme (*Cout. de Bretagne*), tout ce qui a rapport à la traction.

Attract, attirer, A.; *tiro*, *trago*, *trato*, E.; *attrezzi*, agrès, *tratto*, trait, It.; *attileum*, équipage, A. M.; *attil*, ajusté, G.; *traez*, chose, B.

AUBARELLE, f. peuplier : *alamo*, E. *alberetto*, *alberella*, tremble, It.; *alba*, peuplier, saule, Ba.

AUBARGER, placer haut, percher; *kela jasse a aubargea son nid* ; *abend*, lieu élevé, G., *berg*, montagne, lieu élevé, Gaulois.

AUBARIAU, épervier, hobereau, *hoberel*, R.

Sparrow-hawk, A.; *esparavel*, *hidalguete*, E. (rapport de hobereau et hidalgo, petit seigneur); *albanella*,

barraïe, Auv.; *hebog*, G. Ec,; *splaour*, B.; *hobel*, épervier et flèche, G.; *sparawari* au IXe s. (Monin); *obeineas*, précipitation, Irl.; *obergaut*, actif, B.; ; *ar*, massacre, Irl. Corn.

AUBIGNY, commune, propriété d'Albinus ; suffixe, *ac*, *ec*, *acum* (albiniacum) selon Houzé, qui tire Augny, Auvigny, d'*aven-ek* l'aqueuse ; or b = v, le doute reste. La situation du lieu doit décider la question.

AUCH, m. de fuseau ; *cautse*. Auv.; *hinkin*, *pouchon*, d'*hincha*, conduire, *ourc'hed*, fuseau, B.

AÛCHE, oie ; *auc*, R.; *goose*, A.; *oca*, E.; *aautse*, Auv.

Auch, Celt.; *aucha*, A. M.; *aug*, rivière et prairie, G.; *gwaz*, B.

AUDEVANT, *ie wais à l'audevant de mon garçon*, terme du jeu de rappiau, mettre un second enjeu.

AUGAIT-AITE, bien disposé ; *augan*, vigoureux, Irl.

AULACHON, alluchon de moulin ; *aulaeum*, couronne, A. M.

AULAGE, AULAGIE, alise, alisier. (Voy. allège.)

Aul, feu, G. de Mona + *agaa*, bâton, bois, Ba.; *lug* (lucus), bois, Celt.; bois rouge, bois de feu.

AULAÑE, AULAÑIE, noisette, noisetier ; *aulanie*, R.; *hazel nut*, *h. tree*, A.; *avellana-ano*, E. It.; *nocciula*, It.; *eulaneï*, Auv.; les Italiens le nomment *avella*, le croyant originaire d'Abellino, (d'où aveline.)

Aulaeum, ci-dess.; *au*, superl. Celt. + *llan*, plein, G. Irl. B.; *olan*, pierre, Irl.

Eulach, ormeau pour G. de Rostrenen ; frêne pour D. le Pelletier, ne se trouve pas dans Legonidec, ne serait-ce pas notre *aulagie* ou *l'aulañie* ?

GROTTE DES FÉES

DE CHATELPERRON

Par M. BAILLEAU, membre correspondant

LUE EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER.

MESSIEURS,

J'aurais voulu, avant de vous entretenir de la Grotte des fées, située commune de Châtelperron (Allier), que mes travaux fussent terminés et les cavernes vidées complétement ; mais comme les dernières recherches que j'y ai faites ne me paraissent pas changer en rien mes observations, je viens aujourd'hui vous exposer, aussi brièvement que possible, ce que j'ai pu apprendre sur ces immenses excavations, et leurs anciens habitants de l'âge de Pierre.

La Grotte des fées, ou, comme l'appellent les gens de la contrée, la Boîte aux fées ou la Cave aux fées, est située sur les limites des communes de Vaumas et Châtelperron, sur la rive droite de la petite rivière

de Châtel, et tout près du chemin de fer des mines de houille de Bert à Dompierre.

Elle appartient à M. Collas de Châtelperron, et je dois, en commençant mon récit, le remercier de la permission qu'il m'a donnée d'y faire de larges fouilles, et de la gracieuse hospitalité qu'il m'a offerte pendant la durée de mes travaux.

Située à environ cent mètres de distance de la rivière et à six ou huit mètres au-dessus de son niveau, la Grotte des fées s'ouvre à l'Est et au Sud-Est par deux larges ouvertures dans un promontoire de calcaire d'eau douce qui s'avance dans la vallée. Complétement remplies par les terres éboulées des parties supérieures, ces deux cavernes, lors de mes premières fouilles, n'offraient qu'un mince abri contre les intempéries, et n'étaient occupées de temps à autre, à l'entrée, que par les cantonniers du chemin de fer, ou alternativement dans leurs réduits les plus éloignés par de nombreuses tribus de blaireaux, renards ou lapins.

Lorsqu'on construisit le chemin de fer des mines de Bert, on fit, pour son passage, devant ces cavernes, une tranchée d'un mètre environ de profondeur sur quatre de largeur, et c'est à ce moment qu'on mit à jour une quantité considérable d'ossements que recueillit M. Poirrier, directeur des mines. Ce fut là le point de départ de la riche collection paléontologique qu'il y recueillit.

A cette époque, vers 1840 ou 45, on ne parlait pas encore ou du moins fort peu, *des temps préhistoriques*, des silex taillés et du séjour de l'homme dans ces habitations souterraines. M. Poirrier ne s'occupa donc

que d'y rechercher des ossements fossiles : il rencontra cependant dans ses fouilles différents objets en bois de renne, aiguisés, qui l'avertirent que l'homme avait passé par là à cette époque reculée, mais il ne parla pas des silex taillés qu'il rencontrait à chaque pas, et que j'ai trouvés dans les terres qu'il avait remuées (1).

Pendant plusieurs années et jusqu'à son départ des mines de Bert, il continua ses recherches, et put composer une des plus riches collections de toute la faune quaternaire contemporaine du séjour de l'homme à la Grotte des fées (2).

Lorsque j'arrivai à la Grotte des fées, je croyais aussi venir y chercher des ossements fossiles, et grande fut ma surprise, quand en approchant, je rencontrai à la surface des terrains des débris de silex travaillés. Je me rappelai alors l'excursion que firent dans ces contrées, en 1864, MM. Lartet et Chrysty, et j'ambitionnai dès lors l'honneur de venir

(1) Je figure (n° 1 et fig. 2) deux objets trouvés par M. Poirrier à la Grotte des fées, et faisant partie de sa collection. Je dois à l'obligeance de V. Lartet les deux moulages de ces instruments, et c'est grâce à lui que je puis les faire figurer dans les planches. Le n° 1 est une pointe de flèche, le n° 2 un poinçon dont la pointe a été brisée.

(2) Je pourrais citer entre autres pièces remarquables, une magnifique défense de mammouth, douze os des membres et une partie du bassin du même animal, de très-beaux felis spœlca, ursus spaleus, cerf gigantesque, etc..... M. Poirrier étant mort il y a quelques mois, j'ai le regret de vous apprendre que sa précieuse collection est perdue pour la France, elle vient d'être vendue et va partir pour l'Amérique.

en ces lieux chercher quelques traces du séjour de l'homme primitif.

Ce fut donc un jour bien heureux pour moi, que celui où, aidé de M. de Bure, notre cher collègue, et accompagné de la famille Collas de Châtelperron, je pus mettre le pic dans ces vieux débris pour leur demander le secret qu'ils renfermaient depuis si longtemps.

J'ai dit plus haut que la Boîte aux fées se composait de deux cavernes, où l'homme avait établi son séjour, il convient d'y ajouter un troisième lieu; situé plus au levant et tout à côté; c'est là qu'au milieu des rochers qui l'entourent, j'ai retrouvé le foyer où l'homme des temps préhistoriques faisait rôtir les produits de sa chasse, taillait ses outils et préparait les peaux qui, transformées en vêtements, devaient l'abriter contre les frimas.

Je vais donc traiter séparément chacun de ces trois points et dire ce que j'y ai rencontré jusqu'à ce jour. Mes fouilles ne sont pas achevées dans ces cavernes, dont l'étendue peut être immense, et mes trouvailles en objets travaillés ne sont pas abondantes. La raison en est facile à donner : je n'ai fait que glaner dans des lieux où d'autres avant moi ont ramassé à pleines mains. Le chemin de fer, dans sa construction, ayant enlevé les terrains situés devant les grottes, c'était là qu'étaient les objets les plus nombreux ; ils sont enfouis dans un remblai situé à quelques mètres de distance.

1° Caverne de gauche (sud-est). Cette caverne, par laquelle j'ai commencé mes fouilles, ne m'a pas donné de résultats satisfaisants. Placée plus au midi

que l'autre, offrant une source d'eau vive qui coule à ses pieds, elle devait être le séjour de prédilection de l'homme ; c'est ce qui eut lieu, aussi fut-elle occupée non-seulement pendant les temps préhistoriques, mais son intérieur a été remanié pendant l'époque gallo-romaine, et de nos jours encore elle a servi de refuge à un cantonnier du chemin de fer qui l'a habitée pendant plusieurs années.

Son entrée, en partie libre, est de 2 mètres de large sur 3 de hauteur, puis le sol s'exhausse rapidement et la voûte s'abaissant, il a fallu de suite aborder les déblais que je n'ai poussés qu'à une dizaine de mètres de profondeur.

Les terres de remplissage, remuées à différentes époques et vidées presque complétement pendant la période gallo-romaine ne m'ont offert que quelques débris de poterie grossière, dont l'âge peut être facilement déterminé en les comparant à d'autres semblables situés dans les terrains supérieurs du coteau, et accompagnés de tuiles à rebord et de vases rouges à dessins en relief, dits vases samiens.

Le remplissage de cette caverne s'est formé, à la partie inférieure, par des dépôts successifs de sables et de limons amenés par les inondations de la rivière ; dans la partie supérieure, la grotte s'est remplie par l'écroulement de la voûte entraînant avec elle les terrains situés au-dessus.

Je n'ai pas trouvé d'ossements dans cette fouille, si ce n'est un débri de mâchoire de bœuf ancien, amené dans les derniers coups de pic et situé presqu'au ras du sol ; il prouverait peut-être que cette caverne n'a été vidée que dans la partie antérieure.

J'ai reculé dans mes recherches, devant la chute imminente d'une nouvelle partie de la voûte, et devant d'immenses déblais.

Comme particularité, il faut noter la découverte dans le flanc droit de cette caverne, d'un couloir de 0m60 de large, sur 1m30 environ de hauteur, paraissant agrandi de main d'homme. Déblayé dans son entier, il n'avait que 2m50 de longueur et au fond le sol en avait été creusé en forme de réservoir. Je n'y ai rien trouvé que quelques débris de vases faits au tour de potier, pareils à ceux cités plus haut, et une vertèbre cervicale de loup, relativement moderne.

2° Grotte de droite (Est). Cette grotte, séparée seulement de quelques mètres de la voisine, est de même grandeur qu'elle, mais le sol en est peut-être un peu plus élevé au-dessus du niveau de la rivière.

Complétement obstruée dès l'entrée par des broussailles et les terres éboulées de la partie supérieure qui s'est effondrée, elle n'a jamais été vidée :, aussi, dès le commencement des fouilles, nous avons mis au jour des ossements en quantité : On les trouve dans deux couches différentes : l'une supérieure, noire, est composée du terrain des champs supérieurs, introduit par un écroulement de la voûte de la caverne, elle contient des détritus de toute sorte amoncelés par le temps, débris de végétaux et d'animaux, ou bouillie noire amenée par l'infiltration des eaux. Tous les ossements qu'on rencontre dans cette première partie sont modernes.

L'autre couche, inférieure, composée de débris calcaires liés par un sédiment limoneux et rougeâtre,

est parsemée de débris d'ossements, contemporains du séjour de l'homme primitif.

Ces ossements sont, les uns entiers, les autres brisés, d'autres sont brisés et rongés, d'autres, enfin, sont brisés et ont les arêtes des fractures émoussées, ils ont été roulés. Ces différentes manières d'être peuvent nous indiquer les modes de remplissage de la caverne ; les causes ont été multiples et ont mis des siècles à se produire, je dirais presque des milliers d'années.

L'homme à cette époque habitant la caverne quand elle était libre, y a introduit les produits de sa chasse ; se nourrissant de la chair des animaux qu'il tuait, il suçait la moëlle de leurs os, qu'il brisait pour l'en extraire, et laissait sur place les débris du festin, une fois sa faim assouvie, tantôt à l'état de fragments, tantôt à l'état entier quand l'abondance régnait au logis. — L'homme n'habitait pas ces cavernes d'une manière continue, il dut certainement les abandonner à diverses époques, soit qu'il en fut chassé par une inondation, ou quelqu'un de ces cataclysmes qui devaient être plus fréquents à cette époque qu'aujourd'hui ; soit enfin qu'il s'en allât en expédition lointaine à la recherche du gibier ou des matériaux nécessaires à la fabrication de grossiers instruments (1).

Lorsqu'il s'éloignait de sa demeure habituelle, elle devait sans aucun doute être occupée par les

(1) J'ai découvert tout récemment le lieu d'où les habitants de la Grotte des fées tiraient les silex qui leur servaient à fabriquer leurs outils, couteaux, pointes et flèches, etc. J'ai rencontré à Tilly, commune de Saligny (Allier), un affleuvement de silex

grands carnassiers, très-nombreux à cette époque, comme le prouve la quantité de leurs ossements recueillis en ces lieux. Ils venaient ramasser les débris du festin et ronger les extrémités des os que l'homme avait dédaignés.

Reste maintenant à expliquer la présence des os roulés dans la caverne, et celle du limon rougeâtre dans lequel ils sont ensevelis. Il faut pour cela admettre l'action d'inondations répétées, ou mieux le voisinage d'un glacier contemporain poussant devant lui, à des intervalles plus ou moins éloignés, et les quelques cailloux roulés de granit ou de quartz qu'on rencontre dans les champs supérieurs de la grotte (restes d'une ancienne morraine) aussi bien qu'à l'intérieur de la caverne, et les ossements brisés et roulés qu'il avait engloutis dans ses crevasses, et que les ours d'alors avaient rongés sur ses flancs.

L'hypothèse du glacier me rend mieux compte de ces phénomènes que celle des inondations; j'aime mieux admettre pour cette explication une action lente, qui dut agir sans secousses, qu'une cause violente et impétueuse, parce que dans le foyer trouvé à côté des cavernes, rien ne me paraît avoir été dérangé depuis le jour où l'homme l'a quitté. Les cendres et les charbons s'y trouvent encore mélangés à

d'eau douce en roches, ayant même couleur et même aspect que le silex trouvé dans le foyer de la Grotte des fées On rencontre dans les champs avoisinant cette roche, des quantités innombrables de nucléï, restes de fabrication de ces outils; j'y ai déjà recueilli plus de 200 têtes de lances ou hâches, à l'état d'ébauche ou à l'état parfait, c'était donc à cette époque une véritable manufacture.

tous les débris, et c'est à peine s'ils sont recouverts de quelques centimètres de terre végétale. Il faut donc nécessairement admettre que l'homme à cette époque fut le contemporain de l'époque glaciaire.

Je me suis demandé aussi pourquoi dans la Grotte des fées on trouve tant d'ossements entiers, quand dans les autres cavernes de la France on n'en trouve pas ou si peu. La seule raison qu'on en puisse donner, est que la vallée de Châtelperron était alors ce qu'elle est encore aujourd'hui, une contrée des plus fertiles, à proximité des riches pays que nous appelons *la forte-terre* (le fond du lac de l'Allier). Les animaux venaient y chercher les belles prairies qui existent encore aujourd'hui. Le gibier abondait, la chasse était facile, et l'homme de ces temps-là, en vrai gourmet, choisissant les morceaux, préférait la chair des animaux à la moëlle contenue dans leurs os, qu'il abandonnait souvent à l'état entier sans se donner la peine de l'en extraire.

Il y a donc dans cette caverne deux natures d'ossements : les uns anciens, les autres modernes. Il est facile de les distinguer, non-seulement par l'étage qu'ils occupent dans le terrain de remplissage, mais encore par leur composition chimique, et chose curieuse, ce sont les plus récemment enfouis qui sont les plus altérés.

Les ossements modernes sont composés en grande partie d'os de lapins ou du résidu de la chasse des renards, ces habitants actuels de la Grotte des fées (os de volailles pour la plupart); les débris se rencontrent à la partie supérieure ou dans les terriers, au milieu d'un limon noir et compact presque im-

perméable : l'eau, la chaleur et l'air extérieur agissant sur eux tour à tour, les ont presque totalement privés de gélatine.

Les os anciens, au contraire, situés dans un terrain calcaire très-poreux, et parfaitement draîné, conservent un aspect luisant, leur couleur primitive est même quelquefois si bien conservée qu'on les croirait enfouis d'hier. Cette remarque est d'autant plus vraie, que dans certaines parties de la grotte où les infiltrations d'eau sont assez abondantes, les anciens débris sont beaucoup plus altérés et sont réduits presque à l'état de bouillie.

La manière dont les ossements sont répartis dans la caverne est très-intéressante. A mesure que l'on pénètre dans les profondeurs des fouilles, la faune change d'espèces : à l'entrée de la grotte on trouve les animaux contemporains, puis ceux émigrés, au fond ou du moins à l'extrémité de mes fouilles (10 mètres environ), je rencontre ceux depuis longtemps disparus.

Voici donc par ordre d'apparition dans mes recherches les espèces que j'ai rencontrées :

Cheval. — Equus caballus (très-commun, dents mâchoires et ossements).

Bœuf. — Bos antiquus (très-commun, dents, mâchoires et ossements).

Aurochs.— Bison europœus (assez commun, dents mâchoires, quelques ossements).

Cerf.— Cervus elaphus (très-rare, quelques dents, un fragment d'andouiller).

Chamois. — Rupicabra europœa (très-rare, quelques dents).

Renne. — Cervus tarandus (très-commun, bois de mue en quantité, dents, mâchoires, ossements).

Chèvre, ou bouquetin.—Un fragment de mâchoire rongé et certainement ancien.

Loup. — Canis lupus spœleus (commun, dents et mâchoires).

Renard. — Canis vulpes antiquus (commun, dents, mâchoires, ossements).

Hyène. — Hyena spœlea (très-commun, nombreuses mâchoires brisées et ossements).

Tigre ou lion. — Felis spœlea (très-rare, 2 fragments de mâchoires).

Ours. — Ursus spœleus (assez commun, mâchoires brisées et quelques ossements).

Mammouth. — Eléphas primigenius (nombreuses défenses, débris de grands os, fragment de mâchoire inférieure, deux molaires).

Je n'ai pas encore rencontré dans la caverne le rhinocéros (rhinoceros tichorhinus), le compagnon ordinaire du mammouth, mais je l'ai rencontré parmi les ossements trouvés dans le foyer (plusieurs dents, dont deux dents de lait) ; j'en puis dire autant de la marmotte (une incisive).

Enfin, j'ai encore recueilli dans la caverne plusieurs mâchoires de cochon de lait, une tête de blaireau, ainsi que des dents de chat (felis catus). Mais, quoique ces animaux aient tous vécu à l'époque quaternaire, et qu'ils aient été rencontrés dans des cavernes d'une époque contemporaine de celle de Châtelperron, je ne puis en parler ici qu'avec un certain doute, parce que les altérations que les ossements ont subies dans leur composition chimique ne

me paraissent pas se rapporter à celles de la faune ancienne.

M. Poirrier, dans un travail lu aux Assises Scientifiques du Bourbonnais en 1866, dit avoir trouvé dans ces grottes un certain nombre de fragments du cerf à bois gigantesque (cervus megaceros), je n'ai pas été aussi heureux, je n'en ai rencontré jusqu'à présent aucun débris.

Je n'ai pas trouvé non plus d'ossements d'oiseaux ou de poissons, non plus qu'aucune espèce de coquillages.

Dans ces cavernes, je n'ai vu comme preuve du séjour de l'homme en ces lieux, que les os brisés par lui, et tous de la même façon, un ou deux *nucléi* ou noyaux de silex ayant servi d'instrument pour les fractures; puis à l'entrée un métatarsien d'aurochs taillé en pointe (fig. 13) et deux osselets extraits de l'oreille du cheval ou du bœuf et polis. (fig. 3, 4.) Ils ont été portés comme amulettes ou grains de collier. Je crois devoir ajouter que si la moisson a été si pauvre, cela tient à ce que le lieu le plus riche en ustensiles est toujours la partie située à l'entrée et en dehors de la caverne, et que dans celle-ci le déblai du chemin de fer a tout emporté.

La pièce la plus curieuse que j'ai retirée de cette fouille est une demi-mâchoire inférieure d'aurochs, brisée comme elles le sont toutes à la partie inférieure, l'homme en a sucé fortement la moëlle et les sucs qu'elle contenait et y a laissé l'empreinte de ses dents. Ce jour-là, sans doute, la chasse n'avait pas été fructueuse et la faim se faisait sentir au logis.

Les sillons tracés par les dents humaines sont faciles à distinguer de ceux laissés sur les mêmes ossements par les carnassiers. Sur la mâchoire qui nous occupe, le sillon tracé par la dent commence par une empreinte légère et aiguë, va en augmentant, puis se termine brusquement d'une manière large et carrée. Les empreintes des dents de carnassiers, au contraire, n'offrent qu'un sillon plus ou moins profond, mais toujours aigu et moins large que dans les empreintes dont je parle ; son étendue est aussi ordinairement plus considérable.

Cette machoire d'aurochs est une pièce des plus rares, c'est la seule que j'ai rencontrée présentant ce caractère d'une manière aussi tranchée. Elle prouve non-seulement la présence certaine de l'homme dans ces cavernes, mais elle m'explique pourquoi, sur les crânes humains, trouvés dans les sépultures de l'âge des cavernes, les dents incisives sont toujours plus usées que les autres. On dit pour expliquer cette particularité que c'était parce que ces peuplades mâchaient sur leurs dents incisives, je crois pouvoir ajouter que c'était aussi parce qu'elles rongeaient les os avec elles.

3° Foyer (plus à l'Est). J'arrive à la partie la plus intéressante de mon travail, quoique je n'ai fait que glaner en cet endroit, dans les fouilles que M. Poirrier y avait fait exécuter antérieurement ; c'est encore là que j'ai recueilli les objets les plus nombreux et les plus précieux.

Situé comme je l'ai dit, à droite des cavernes et à un niveau supérieur, cet emplacement, entouré de rochers, était parfaitement choisi, en ce qu'il était

protégé des vents du nord par le coteau qui s'élève derrière lui ; dominant les grottes, il était admirablement placé pour découvrir ce qui se passait au loin dans la vallée et devait servir de poste avancé pour veiller sur l'ennemi.

Pendant longtemps l'homme y a établi son séjour, c'est là qu'il préparait ses repas, ainsi que l'attestent les cendres, les charbons et les débris d'ossements rongés, qu'on y trouve accumulés sur une épaisseur de plus d'un mètre. Plusieurs occupations successives ont dû se faire dans cet espace de six mètres de long sur quatre de large ; on rencontre en effet, à différentes profondeurs, en fouillant le sol, des plaques de schiste juxtaposées qui ont servi à l'édification des foyers. C'est en remuant ces cendres et ces débris que j'ai recueilli, outre les instruments de silex qui les avaient tués, les vestiges de tous les animaux dont l'homme a fait sa nourriture pendant cette époque si longue et si reculée.

J'y ai rencontré toute la faune trouvée dans les cavernes, entre autres plusieurs défenses de mammouth, dont l'une assez bien conservée avait plus de deux mètres de long, sur 0,30 centimètres de diamètre à sa base, brisée à sa racine, je n'en ai pu extraire que 1m50 environ. Nous l'avons offerte au musée impérial de Saint-Germain-en-Laye. C'est aussi parmi ces débris que j'ai recueilli des quantités considérables de silex, éclats, nucléi et instruments entiers, ainsi que plusieurs objets en os ou en ivoire travaillé. Ces restes, d'une industrie primitive, prouvent qu'une fois le repas achevé, l'homme demeurait encore près du feu qu'il avait allumé et passait

ses loisirs à préparer ses instruments de travail ou ses ornements.

Comme principaux objets, je citerai deux pointes de flèches brisées, en ivoire (fig. 6, 7), et un tronçon d'outil de même matière (fig. 8), sur lequel on voit d'une manière très-manifeste, les entailles des éclats enlevés au couteau de pierre, absolument comme nous couperions un morceau de bois avec nos outils d'acier. Je noterai aussi (fig. 9 et 10) deux dents, l'une de cerf, l'autre de renard, percées, et ayant servi de grains de collier ; puis, (fig. 11, 12) deux fragments d'un os plat d'un très-grand animal, taillés en forme de bâton, puis arrondis et polis. Pour la description de ces objets ainsi que celle des nombreux silex ayant servi d'outils, je renvois aux planches et à leur description à la fin de la notice.

Dans presque toutes les cavernes habitées par l'homme, on a trouvé des fragments de minerai de fer et de manganèse. J'en ai rencontré aussi dans celle de Châtelperron. Le fer vient des mines de la montagne du Puy (commune de Saint-Léon, Allier), le manganèse de celles des Gouttes-Pommiers (commune de Saligny, Allier), localités assez rapprochées de la Grotte des fées, six à huit kilomètres environ. A quels usages servaient ces minerais ? Les anciens habitants de nos contrées voyaient-ils déjà le parti qu'ils pouvaient tirer dans l'avenir de ces minéraux ? S'en servaient-ils comme de couleur rouge et noire, pour se tatouer comme le font encore les peuplades primitives d'aujourd'hui ? Je pencherais assez vers la seconde opinion, s'il faut en croire quelques découvertes de ce genre faites dans le Poitou.

Tels sont les résultats que m'ont donnés jusqu'à présent les fouilles de la Grotte des fées. Cette station humaine a été l'une des plus anciennement habitées, puisqu'on y trouve la présence de l'homme associée à celles d'animaux les plus anciens de la période quaternaire, l'ursus spœleus et le mammouth.

Cette caverne a été pendant longtemps habitée, comme le prouve la succession de la faune dont l'homme a fait sa nourriture ; on peut même dire qu'on y rencontre trois époques successives : 1° animaux disparus du globe, ursus spœleus, mammouth, etc.; 2° animaux émigrés, rennes, chamois, etc.; 3° animaux habitants encore la contrée, bœuf, cheval, etc. Combien de milliers d'années n'a-t-il pas fallu pour accomplir ces changements ! Combien de temps l'homme a-t-il mis pour en arriver de ces grossiers outils de silex aux admirables machines dont il se sert de nos jours !

Nulle part dans mes fouilles, je n'ai rencontré d'ossements humains entiers ou brisés, si ce n'est peut-être une dent incisive. Il en faut conclure que l'habitant de la Grotte des fées n'était pas anthropophage; la raison, du reste, en est facile à comprendre : le pays était des plus fertiles, le gibier abondant, puisqu'on retrouve quantitité d'os entiers dédaignés par l'homme. Il n'avait donc pas besoin d'user de cette dernière ressource, celle de dévorer son semblable.

S'il fallait encore une preuve de la fertilité du sol de cette contrée, même dans des temps si éloignés, je dirais que les ossements des animaux que j'ai recueillis dans mes recherches sont d'un tiers environ

plus gros que ceux de leurs analogues des cavernes du Périgord. (Communication orale de M. Lartet.)

A cette question de la stature des animaux, vient aussi s'en ajouter une autre, celle de la température. La chaleur ou le froid ayant pu agir sur leur accroissement en volume, je me suis déjà demandé dans un autre travail, si à cette époque il faisait plus chaud ou plus froid qu'aujourd'hui ? Je crois pouvoir répondre qu'il faisait plus froid, et que cette période touchait au moins à la période glaciaire si elle ne lui a pas été contemporaine.

Les animaux d'alors pouvaient tous vivre dans les pays froids. Cette assertion peut paraître un peu hardie, si l'on fait ce rapprochement que les descendants de certaines espèces, le rhinocéros et l'éléphant actuels n'habitent plus que les climats chauds. Mais je ferai observer qu'on a rencontré les espèces anciennes enfouies dans les glaces des points extrêmes du nord de l'Europe et qu'elles ne sont point semblables à celles d'aujourd'hui. La nature, pour habiter de semblables latitudes, leur avait donné une ample fourrure pour les préserver du froid.

L'espèce qui paraîtrait de prime abord la moins faite pour habiter les pays froids, serait celle du lion des cavernes (le félis spœlea). Cependant, si l'on en croit Hérodote, des lions de la Thessalie attaquèrent l'armée de Xerxès et dévorèrent ses chameaux. L'habitation de ces lions, suivant l'historien grec, était rigoureusement située entre l'Achéloüs et le Nestus, région froide, comparable à notre Europe post-glaciaire. Enfin, il existe encore aujourd'hui un *grand felis* au nord de la Chine et sur les pentes de

l'Altaï. Le docteur Falconner, si compétent surtout pour ces pays lointains, pense que ce pourrait bien être le felis spœlea de notre Europe quaternaire, refoulé dans cette région extrême par le développement successif des sociétés humaines. (Extrait de *l'homme fossile dans le Périgord*, de M. Ed. Lartet.)

Les artistes de l'époque quaternaire et des cavernes, se sont, du reste, chargés de nous transmettre l'image des animaux avec lesquels ils étaient en contact. On a retrouvé sur des plaques de schiste ou des lames d'ivoire, des dessins représentant entre autres les mammouths, qu'on reconnaît parfaitement à l'épaisse toison dont ils sont recouverts. Je n'ai pas été assez heureux pour faire semblable découverte à la Grotte des fées, les beaux-arts, sans doute, à cette époque reculée, n'avaient pas encore pénétré dans le pays qui fut plus tard notre Bourbonnais.

L'industrie y était assez grossière, le silex était de mauvaise qualité, la pâte peu homogène; les instruments sont en général assez courts et très-épais, aussi, quand on pouvait se procurer d'autres substances, jaspes ou silex de meilleure qualité, elles étaient employées jusque dans leurs parties les plus ténues et les outils étaient bien plus soignés dans leur façon.

Pour ce qui est des instruments fabriqués avec de l'os ou de l'ivoire, je n'en puis guère parler, n'en ayant rencontré que quelques débris, un ou deux poinçons, trois ou quatre osselets percés et brisés, dont deux étaient probablement des ébauches de sifflet; un morceau de bois de renne appointé et une extrémité d'outil assez curieux, de même nature, ayant servi de pointe de flèche.

Les flèches en ivoire sont extrêmement rares, je n'en ai guère entendu parler que par M. Lartet qui m'écrivait ces jours-ci qu'il en avait découvert tout récemment dans les grottes sépulchrales des Eyzies.

Telles sont les observations que j'ai pu faire sur la Grotte des fées. Je regrette que cette notice soit aussi incomplète. Il aurait fallu, pour faire un travail parfait, pénétrer dans ces lieux avant l'exécution du chemin de fer des mines de Bert; on aurait pu alors retrouver en place toute l'industrie des premiers habitants de nos contrées, faire mieux revivre leurs habitudes et retrouver tous les animaux leurs contemporains. Je serai peut-être plus heureux dans de nouvelles explorations que je me propose de faire sous peu. On vient de me signaler d'autres cavernes des temps préhistoriques ; si mes recherches aboutissent à d'heureux résultats, ou si de nouvelles fouilles à la Grotte des fées m'apprennent des faits intéressants, elles feront le sujet de nouvelles communications.

Note additionnelle. — Je viens de recevoir ces jours-ci une lettre de M. Lartet, dans laquelle il m'informe qu'il a aujourd'hui la preuve que le *grand felis* de l'Altaï n'est pas, comme l'avait pensé Falconner, le *felis spœlea*. « On m'a envoyé, dit-il, un moulage de la tête du felis de l'Altaï ; elle rentre tout à fait dans le *type du tigre*, tandis que le *felis spœlea* est du *type lion* »

Cette rectification, que je tiens à faire pour rendre hommage à la vérité, n'infirme en rien les autres preuves que j'ai données de la basse température de la France à l'époque dont nous nous occupons.

GROTTE DES FÉES

DE CHATELPERRON.

EXPLICATON DES PLANCHES.

1. Pointe de flèche en bois de renne, trouvée par M. Poirier
2. Outil brisé (perçon). id. id.
3. { Osselets de l'oreille du cheval, polis, ayant servi de grains
4. { de colliers ou d'amulettes. (Caverne de droite.)
5. Un de ces osselets, à l'état brut, avant d'être poli. (Caverne de droite.)
6. { Pointes de flèches en ivoire, brisées en perforant l'animal sur lequel elles furent lancées, la pointe du n° 6 est
7. { émoussée par le choc. (Foyer.)
8. Fragment d'ivoire sur lequel on voit les éclats enlevés au couteau. (Foyer.)
9. Dent canine d'un cerf, percée à la racine pour grain de collier. (Foyer.)
10. Dent de renard ayant servi au même usage. (Foyer.)
11. Fragment d'un bâton fait avec un gros os, coupé et raclé. (Foyer.)
12. Pointe en bois de Renne. (Caverne de droite.)
13 Métatarsien d'aurochs, brisé en forme de pointe, usage inconnu. (Trouvé dans la caverne de droite)
14 Fragment d'os appointé à l'extrémité. (Foyer.)
15. Pointe façonnée en bois de renne, extrémité de flèche. (Foyer.)
16. Hameçon en os. (Foyer.)
17. Perçon en os appointé. (Foyer.)

18 Couteau en silex. (Tous les silex viennent du foyer.)

19. — avec racloir à l'extrémité, l'autre des extrémités a été retaillée pour être emmanchée dans un os creux, préalablement scié.

20 Couteau en jaspe jaune.

21 Couteau en silex translucide.

22. 23. 24. 25. } Couteau à couper, avec tranchant d'un côté et dos de lame de l'autre. Types de grandeurs différentes.

26. Serpette, avec talon pour l'emmancher dans un os creux.

27. Perçon en silex.

28. id.

29 Pointe en silex.

30. 31. } Pointes de flèche en silex.

32. Racloir à bord tranchant.

33. Racloir, type différent, bord relevé à petits coups, dit couteau grattoir.

34. Racloir.

35. Tête de lance ou hache, type dit de Saint-Acheul.

Ce type se rencontre très-communément dans les terres labourées, sur nos plateaux. J'en ai recueilli 337 (octobre 68) semblables dans un seul champ, à Tilly (Saligny). Je n'en ai rencontré que deux à la Grotte des fées.

L'instrument que je figure a été ramassé sous la voie du chemin de fer, pendant qu'on y exécutait des réparations.

DE

LA GRÊLE

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

RAPPORT

SUR

L'ENQUÊTE PROVOQUÉE PAR LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE

PAR

M. A. MIGOUT, professeur de physique.

LU EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER.

La grêle est un des fléaux les plus redoutables pour l'agriculture ; en un instant, dit le chantre des *Géorgiques*, l'homme des champs voit périr, sans qu'il y puisse porter secours, les fruits d'une longue année de travail. Fort heureusement encore, le fléau n'est que local ; sans cela, nous pourrions compter les années par les désastres et les famines.

Depuis longtemps, les savants se préoccupent de la solution des nombreuses questions que soulève le problème des grêles. Ce que l'on en sait est encore peu de chose relativement à ce qui reste à savoir. Les

données du problème reposent encore sur un nombre trop restreint d'observations, faites la plupart dans des conditions qui les rendent peu comparables entre elles, à cause des différences qu'offrent les localités où elles ont été recueillies, au point de vue de la latitude, de l'altitude, de la nature et de la configuration du sol, de l'importance et de la direction des vallées, de la nature des cultures, enfin de toutes les causes locales qui doivent modifier et altérer plus ou moins profondément les éléments de ces observations. Vouloir avec ces données incomplètes résoudre en entier le problème, ce serait vouloir essayer de tracer la carte d'un pays dont on ne connaîtrait que quelques points isolés.

Depuis quelques années, sur tous les points de la France, des observateurs zélés et consciencieux ont offert avec empressement leur concours ; les observations, primitivement restreintes, se sont accrues dans une proportion incalculable, et déjà quelques résultats ont été obtenus. Le siècle dernier a appris à l'homme à se garantir, lui et ses édifices, des terribles effets de la foudre ; le siècle de la vapeur, du télégraphe et de la lumière électrique, de la photographie et des mille industries que la chimie a créées, sera-t-il moins heureux que son devancier ? Espérons que non et qu'une connaissance plus approfondie des conditions particulières de la formation des nuages à grêle, de la production de la grêle elle-même, permettra de créer le paragrêle, frère cadet du paratonnerre.

Quoique ce rapport ait spécialement pour but de mettre en relief les résultats de l'enquête provoquée

par la commission départementale de météorologie de l'Allier, et l'étude de l'influence des causes locales sur le phénomène qui nous occupe, — enquête à laquelle un grand nombre d'observateurs ont prêté un précieux concours et à laquelle la Société d'agriculture a bien voulu s'associer en contrôlant les principaux faits qui semblent résulter des observations, — je crois qu'il ne sera pas inutile de rappeler les faits les plus remarquables de l'histoire de la grêle, pour les confirmer quelque fois par les études locales et les rapprocher des renseignements qui nous ont été adressés.

Commençons tout d'abord par dire que ces résultats ne sont encore que des promesses pour l'avenir, un premier pas vers la solution d'une théorie si ardue ; nous ne pouvions espérer y arriver du premier coup. Cette notice, en faisant connaître à nos collaborateurs et à ceux qu'intéresse cette question, les faits principaux recueillis par une première étude générale, nous permettra surtout de signaler les points obscurs, les faits contradictoires ou qui demanderaient d'être mieux précisés, de recommander l'étude des influences peu connues, que les observations n'ont pas mises en évidence ou auxquelles on n'avait pas songé, enfin d'examiner quelques-uns des *desiderata* du problème.

Il existe certainement deux sortes d'orages : des orages dus aux mouvements généraux de l'atmosphère et qui alors traversent une grande étendue de pays, suivant une bande plus ou moins large, et des orages locaux. L'étude générale des orages, les cartes générales dressées par l'Observatoire de Paris

attestent suffisamment l'existence des premiers; pour prouver l'existence des seconds, nous n'aurons qu'à jeter les yeux sur la carte des orages qui ont désolé notre département les 22 et 23 juillet dernier, nous y trouvons une foule d'orages partiels, éclatant à des heures différentes au même point, simultanément en plusieurs lieux éloignés, avec des directions souvent différentes et quelquefois contraires. Le caractère de ces orages locaux est d'abord la périodicité.

Les météorologistes admettent que la formation des nuages orageux est due à deux causes différentes : 1° La rencontre de deux vents d'inégale température qui amène la condensation d'une partie de la vapeur d'eau contenue par le plus chaud ; 2° l'ascension d'une colonne d'air chaud et humide. Dans les deux cas, les nuages emprunteraient leur électricité à l'atmosphère qui en est chargée. Cette seconde cause explique suffisamment la formation des orages locaux dans les chaudes journées d'été où l'on dit communément que le temps est lourd, et leur périodicité ; Volta assigne trois causes à cette périodicité : 1° l'air, après l'orage est plus électrisé qu'auparavant, l'observation directe l'a démontré plusieurs fois ; 2° L'espace où régnait l'orage primitif a été refroidi ; après l'orage on voit souvent, comme j'ai eu moi-même occasion de le constater pour les orages à grêle du mois de mai dernier, souffler un vent du nord dans les hautes régions qu'occupait l'orage primitif ; 3° le sol mouillé par la pluie, donne sous l'influence du soleil, d'abondantes vapeurs ; un nouvel orage se formera donc chaque jour jusqu'à ce que l'état normal de l'atmosphère se soit modifié. Dans le département de l'Allier,

en particulier, nous avons plus rarement l'occasion d'observer des orages isolés; chaque orage offre une série d'orages qui se reproduisent plusieurs jours de suite, souvent plusieurs fois dans la même journée.

Les nuages orageux semblent se former à des hauteurs très-différentes ; sur nos montagnes du centre, le Puy-de-Dôme, le Mont-Dore, on voit souvent les orages au-dessous de soi, ce qui donnerait aux nuages une hauteur de mille mètres ; cependant on en voit au-dessus du Mont-Blanc, par 4,800 mètres d'altitude. Dans nos régions, les nuages orageux semblent généralement beaucoup plus bas, et peut-être ne sont-ils portés aux hauteurs observées dans les Alpes que par la déviation du vent occasionnée par les grands massifs ; les hautes montagnes arrêtent quelque temps le vent, mais l'accumulation de l'air oblige celui-ci à surmonter la digue en prenant une direction ascendante.

Il serait assez facile d'avoir, par quelques observations à chaque orage, cette hauteur moyenne ; ce serait, lorsque le nuage orageux est au-dessus de la tête de l'observateur, de compter le temps qui s'écoule entre l'apparition de l'éclair et l'audition du tonnerre, chaque seconde de temps correspondant à une hauteur de 340 mètres, de sorte que si entre l'éclair et le tonnerre s'écoulaient 3" par exemple, la hauteur serait 3 fois 340 ou 1020 mètres ; comme toujours on prendrait pour hauteur d'un nuage la moyenne de plusieurs observations ; les battements du cœur, les pulsations de l'artère du poignet, s'effectuant à intervalles parfaitement réguliers et équivalents à peu près à la seconde, permettraient la me-

sure de ces espaces de temps assez petits ; du nombre de pulsations observées, on déduit facilement le nombre de secondes, en sachant combien le pouls bat de fois à la minute ; c'est en moyenne 70 fois, ce qui fait que dans ce cas particulier chaque pulsation vaut 60 secondes divisées par 70 ou $\frac{6}{7}$ de seconde. Cette donnée exacte pourrait servir efficacement à la discussion d'autres conditions dont je parlerai plus tard.

Le nuage une fois chargé d'électricité, l'orage se conçoit facilement, soit par déplacement d'électricité entre les parties d'un même nuage qui sont loin d'être homogènes et ne doivent pas avoir la même tension électrique en tous leurs points, soit entre les nuages voisins, soit enfin que les décharges aient lieu entre deux couches superposées, ce qui arrive quelquefois.

Pour qu'il y ait chute de pluie ou de grêle, il faut que le nuage éprouve un refroidissement et parmi toutes les causes qui ont été proposées pour l'expliquer, il me semble qu'il n'y en a que deux auxquelles on puisse l'attribuer avec quelque chance de probabilité, toutes les autres sont sujettes à trop d'objections sérieuses ; ces deux causes seraient : 1° le refroidissement causé par la rencontre de vents d'inégale température ; 2° on sait que tout gaz qui éprouve une expansion, une dilatation produite par d'autres causes que la chaleur, subit un refroidissement d'autant plus considérable que la dilatation est elle-même plus grande ; or, en vertu de la répulsion mutuelle des corps chargés de la même électricité, les molécules du nuage se repousseront, tendant à

étendre, accroître et gonfler le nuage en contrebalançant une partie de la pression atmosphérique. Et cette dernière cause de refroidissement est, à mon avis, la seule qui, dans l'état actuel de la question, explique, d'une manière satisfaisante, la recrudescence si manifeste de la pluie après chaque coup de tonnerre; chaque coup de tonnerre fait disparaître une partie de l'électricité du nuage, la cause d'expansion du nuage diminuant d'intensité, la pression atmosphérique reprend toute sa valeur, refoule le nuage dont une partie de la vapeur comprimée se condense brusquement.

Suivant l'importance de la cause de refroidissement, on conçoit maintenant que nous aurons ou de la pluie ou de la grêle. Mais en fait de grêle, il faut bien s'entendre, et je crois que faute de bien distinguer la grêle du grésil, les météorologistes ont enregistré bien des observations contradictoires. Quoique leur production soit toujours un effet du refroidissement des nuages, le froid seul influe sur la production du grésil qui, en effet ne tombe dans nos climats que pendant l'hiver, à la fin de l'automne ou au commencement même du printemps. Sur les hautes montagnes, du grésil doit pouvoir tomber en toute saison. La grêle ne se forme qu'au sein des nuages orageux. Elle tombe avant l'orage ou pendant, mais jamais après; et si l'on admet la communauté d'origine de la grêle et du grésil, l'électricité doit avoir une grande part au moins à l'accroissement du premier noyau que le froid a pu congeler.

Lorsque la grêle éclate, on observe souvent deux couches de nuages superposées, mais il s'en produit

aussi dans des nuages ne formant qu'une couche, comme dans les nuages produits par l'ascension des vapeurs. M. Lecoq, le 28 juillet 1835, sur le Puy-de-Dôme, a pu voir la grêle tomber des nuages inférieurs, les grêlons s'é chappaient par dessous et par dessus le nuage comme s'ils obéissaient à une répulsion; j'ai vu moi-même des grêlons tomber comme s'ils étaient lancés en sens inverse du vent; le nuage d'où ils partaient avait ses bords dentelés et animés d'un mouvement tourbillonnant particulier, qui semblait n'appartenir qu'au bord antérieur. Le même jour, étant sur le Puy-des-Goules, le même savant fut enveloppé par un nuage à grêle, dans lequel les grêlons gros comme des noisettes et animés d'une grande vitesse horizontale, ne tombèrent qu'à une demi-lieue plus loin.

Si la formation du premier noyau congelé, que l'étude de la constitution des grêlons nous montre semblable à un globule de la neige, s'explique assez bien, les savants sont loin d'être d'accord sur les causes de son accroissement; et, en effet, on en a vu atteindre malheureusement la grosseur d'un œuf de poule, le poids de 500 grammes, on dit même de 2 kilogrammes. Ce qu'il y a de certain, c'est que comme ils sont formés au centre d'un nuage neigeux, opaque, et de couches transparentes, ou de couches alternativement transparentes et opaques, la vapeur d'eau se dépose tantôt à l'état liquide pour se congeler après, tantôt se congèle en se déposant, comme dans la gelée blanche; mais la difficulté consiste à expliquer comment ils restent suspendus en l'air dans le nuage, assez longtemps pour atteindre le

volume et le poids que nous leur connaissons. La cause doit en être tout entière à l'électricité. La théorie de Volta disant que les grêlons oscillent, font la navette entre les deux couches de nuages électrisés en sens contraire, est contredite par l'observation directe de M. Lecoq et par les objections trop sérieuses auxquelles elle donne prise. D'après M. Daguin, les grains de grésil, déjà très-froids, sont animés de mouvements tumultueux dus à trois causes : 1° les tourbillons d'air résultant de la rencontre de vents opposés ; 2° les différences de température et d'état électrique des diverses parties du nuage ; 3° enfin, la présence d'une seconde couche de nuages supérieurs au nuage à grêle, peut, par l'attraction électrique qu'ils exercent, aider à soutenir les grêlons en l'air pendant quelque temps, et l'on conçoit aussi que les décharges électriques aient pour effet d'amener une recrudescence dans la chute de la grêle.

D'autres météorologistes vont jusqu'à nier la participation de l'électricité à la production du phénomène de la grêle ; celle-ci s'accroîtrait tout simplement dans sa chute, — Il y a trop d'objections à faire à cette hypothèse pour qu'elle paraisse suffisante à l'explication de la grêle ; si je la rappelle, ce n'est que pour faire voir combien sont incertaines les causes du phénomène et combien tout ce que nous en disons n'est que probabilités plus ou moins vraisemblables.

Quoi qu'il en soit de la valeur qu'on doit attribuer à cette hypothèse, il serait intéressant de connaître l'influence sur leur accroissement de la plus ou moins grande distance parcourue par les grêlons issus d'un même nuage ; il faudrait que des observateurs placés

en des points voisins, au fond de la vallée et de la colline qui la surplombe, recueillissent des grêlons d'un même nuage; de ces grêlons pesés avec soin, puis comptés après la pesée, on déduirait le poids moyen du grêlon; après un grand nombre d'observations, on verrait si la moyenne des poids observés aux deux stations offre une différence sensible.

J'ai hâte d'arriver à la question des influences locales; ce sont celles-là surtout que nous pouvons espérer résoudre le plus promptement par la suite; ce qu'il faut pour arriver à la solution d'une question de la nature de celle dont nous nous occupons, ce sont des documents précis, des observations faites pendant longtemps dans le même lieu, sur lesquelles les causes accidentelles ou passagères n'auront plus d'influence quand on considère l'ensemble des résultats, et pouvant alors fournir des bases certaines à la discussion scientifique.

Les forêts qui couvrent une partie de notre sol sont une de ces causes locales les plus importantes pour notre département. Un fait semble ressortir nettement des observations de nos correspondants, c'est l'influence protectrice des forêts sur les contrées placées derrière elles par rapport au côté d'où viennent les orages. Ainsi, la commune de Neuilly-le-Réal, d'après M. Ducroquet, grêle quelquefois par le sud-ouest, très-rarement en plein ouest; or, elle se trouve derrière le bois de Bord; les communes de Saint-Voir, Mercy, Chapeau, Montbeugny se trouvent derrière la forêt de Laide et au milieu de bois, et ne grêlent presque jamais, les grêles y sont peu désastreuses. M. Thévenin signale la commune de Vernusse comme n'ayant grêlé

que 2 fois en 35 ans, elle est située derrière la forêt de Château-Charles. M. Palay dit que Marigny grêle très-rarement et que quand il grêle, les grêlons sont petits et en petite quantité; Marigny est au milieu de bois. D'après M. Bonnet, Cérilly grêle peu; or, Cérilly se trouve derrière la grande forêt de Tronçais. Des renseignements fournis par M. Bourroux, il résulte que dans l'arrondissement de Gannat, les localités favorisées sont celles qui sont protégées par la forêt des Collettes. M. Chevalier nous dit que la partie nord de la commune d'Yzeure, du côté de Gennetines, située au milieu des bois, est bien moins sujette à la grêle. M. Doumet attribue la rareté des chutes de grêle, dans la commune de Villeneuve, à l'influence de la forêt de Bagnolet, qui l'abrite du côté de l'ouest. Dans le canton d'Escurolles, les communes citées par M. Guillomet, comme les moins grêlées du canton sont les communes d'Escurolles, Espinasse-Vozelle, Cognat-Lyonne, Serbannes, Brugheas et Vesse qui sont justement protégées du côté de l'ouest par les bois de Serbannes. Saint-Aubin, d'après M. Volat, grêle rarement et elle est protégée au sud-ouest par une partie de la forêt de Gros-Bois et la forêt de Dreuille.

Enfin M. Fallard assure que Saint-Ennemond est assez peu frappé par la grêle, et Saint Ennemond se trouve abrité de l'ouest par la forêt de Mulnay, mais n'est pas protégé contre le sud-ouest et le sud, ce qui expliquerait pourquoi Mr. Saladin regarde Saint-Ennemont comme sujet à la grêle.

Une exception nous est fournie par la commune de Bressolles, située derrière la forêt de Moladier ; cette commune grêle souvent, mais nous en trouverons la

cause plus loin. Enfin, M. Roux a observé que le centre de la commune de Blomard, derrière la forêt de Château-Charles, est plus sujet à la grêle.

Donc, autant qu'on peut être sûr d'un fait, celui-ci ressort évidemment des observations, d'autant plus que bon nombre de nos correspondants, en nous signalant les communes qui semblent jouir d'une certaine immunité, n'ont pas pensé à l'attribuer à l'influence des bois, regardant peut-être ce fait comme accidentel et n'étant pas ainsi sous l'influence d'une idée préconçue.

Si maintenant nous cherchons à nous rendre compte de cette protection des forêts sur les pays placés par derrière, commençons par remarquer qu'au moment de la végétation les extrémités des branches, des rameaux et surtout des feuilles forment comme autant de pointes fonctionnant à la façon du paratonnerre ordinaire, le bois vert étant bon conducteur de l'électricité, et alors nous pourrons donner de cette protection trois raisons principales : 1° les forêts peuvent neutraliser l'électricité du nuage orageux, et comme l'électricité semble nécessaire, au moins à l'accroissement des grêlons, ceux-ci, même formés, ne s'accroîtront assez pour tomber, que bien plus loin, lorsque le nuage aura pu se recharger ; 2° en supposant la grêle formée et prête à s'abattre, les forêts enlevant l'électricité du nuage, forcent à tomber sur elles-mêmes des grêlons qui seraient tombés un peu plus loin et qui ne peuvent plus, faute d'électricité, se soutenir dans le sein du nuage ; 3° les forêts, en opposant un obstacle au vent

inférieur, peuvent déterminer les nuages orageux à prendre une autre direction.

De ces trois explications, la première semble confirmée par ce fait que quand il tombe de la grêle derrière certaines forêts, les grêlons sont petits, à peu près inoffensifs, le manque d'électricité les a empêchés de s'accroître en ne leur permettant pas un long séjour dans le nuage. Pour examiner la valeur de la seconde, il nous faudrait des observations directes, savoir s'il arrive que quand la grêle tombe sur les forêts, il n'en tombe pas derrière ; mais à défaut de celle-ci, nous pourrons trouver une preuve à l'appui de cette explication dans le fait suivant consigné par M. Daguin dans son *Traité de physique* : dans l'espérance de préserver les récoltes de la grêle, on avait garni, dans le canton de Vaud, sur la côte du lac de Genève, la campagne de paragrêles, grandes perches armées de pointes en fer, communiquant avec le sol ; or, l'observation ne tarda pas à faire reconnaître: que le foyer où se forme la grêle se déplaçant rapidement, quelques paragrêles n'empêchaient pas celle-ci de se former un peu plus loin, et que les paragrêles, dans certains cas, déchargeant le nuage orageux par leurs pointes, ont provoqué la chute des grêlons déjà formés ; on les a donc bien vite supprimés. Il serait bon que l'observation directe fournît des renseignements précis à cet égard et vidât la question. Enfin s'il est certain qu'une forêt offre une résistance au vent, ça ne peut être qu'aux vents inférieurs, très-rapprochés du sol, et si l'on considère le peu d'élévation des arbres relativement à la hauteur des nuages, on ne sera pas étonné que je ne lui attribue pas, pour le moment,

en général, une grande influence; cependant, par des altitudes ayant déjà une certaine valeur comme chez nous, l'influence de cette troisième cause pourra se développer et croître avec l'élévation du sol lui-même. On pourrait peut-être attribuer à cette influence directrice la fréquence des grêles qui ravagent Neuvy, Moulins, Avermes, produites par des orages passant entre les forêts de Moladier et Bagnolet. Theneuille et le Vilhain sont souvent atteints par le fléau, dit M. Bonnet ; serait-ce parce que la forêt de Tronçais rejette l'orage vers le sud ? Encore un point noir sur lequel l'état actuel de nos études ne nous permet que des conjectures.

Quelle est la limite de cette protection des forêts ? M. Doumet attribue à l'influence de la forêt de Bagnolet, l'immunité relative dont jouit le pays compris entre Villeneuve jusqu'à la limite du département et même au-delà, la forêt de Bagnolet dominant le pays et l'abritant du côté du sud-ouest et de l'ouest; si le canton tout entier de Lurcy peut être regardé comme peu sujet au fléau, ne serait-on pas tenté d'en chercher la cause dans la protection que lui donnent à l'ouest la grande forêt de Tronçais, au sud et au sud-ouest les forêts de Civrais et de Champroux ? Cette limite serait donc assez éloignée et la protection assez efficace, car dans les deux orages qui ont principalement ravagé le département le 23 mai et le 23 juillet, le canton de Lurcy a eu peu à souffrir; c'est peut-être un effet du hasard, mais on peut remarquer que presque tout le département a beaucoup souffert de la grêle, et que le fléau a offert un caractère frappant de généralité. Il est d'ailleurs probable que la limite

de protection doit être en rapport avec l'étendue et l'importance des forêts.

Mais si les forêts protègent les localités situées derrière elles, il y a incertitude sur les effets qu'on peut leur attribuer sur les contrées qui se trouvent par devant.

M. Cartoux signale les parties de la commune de Saint-Bonnet-de-Four les plus voisines de la forêt de Château-Charles, et en avant, comme les plus grêlées. D'après M. Guillomet, les communes d'Escurolles, Cognat-Lyonne, Espinasse, situées en avant des bois de Serbannes, sont épargnées par le fléau. M. de Bonand affirme qu'à mesure que dans la forêt de Moladier on défriche la futaie Boutibaut, reculant ainsi les bois de sa propriété située en avant, il y grêle davantage. La question reste donc tout entière, d'autant plus que d'autres influences, encore peu connues, viennent probablement s'ajouter à l'influence des forêts.

L'influence de la configuration du sol semble aussi exercer une action certaine sur la marche du fléau. Les orages à grêle paraissent suivre de préférence les vallées et frapper, ce qui est naturel, plus particulièrement les communes situées dans ces vallées; ainsi M. Désarménien mentionne comme plus souvent grêlées, les communes de Marcillat, Saint-Marcel, la Petite-Marche, Sainte-Thérence, Mazirat, Saint-Genest, toutes situées dans la vallée et sur les bords du Cher; au contraire, les communes à l'est du canton de Marcillat, situées sur les hauteurs par 400 mètres d'altitude, et n'offrant pas de vallées d'encaissement, sont moins sujettes à être visitées par le fléau.

D'après M. Martin, la grêle sévit plus particulièrement sur les communes de Treignat, Archignat, Huriel, Nocq et La Chapelaude, situées le long de la Maggieure et de la Meuselle.

Les communes de la vallée de la Sioule, depuis Jenzat et le Mayet-d'Ecole, sont particulièrement sujettes à la grêle.

Si l'on consulte la carte dressée par M. de la Fosse, indiquant les orages signalés de 1821 à 1865, on voit que les nuages orageux semblent souvent entrer dans le département par Ebreuil et parcourir le département du sud, sud-ouest au nord, en suivant jusqu'à Moulins la vallée de la Sioule et de l'Allier, puis incliner vers le nord pour aller passer sur Chevagnes, ou encore sans arriver jusqu'à Moulins, ils semblent quitter la vallée de l'Allier vers Saint-Loup, Hauterive, Bessay, Toulon. « L'espace compris entre la Sioule « et l'Andelot forme, dit M. Ducroquet, une large « brèche que divise, sans la fermer, le mamelon de « Briailles, situé à l'est de Saint-Pourçain ; c'est par « cette brèche que pénètrent la plupart des orages « qui viennent fondre sur nous. »

La forêt de Marcenat est située entre la vallée de l'Allier et celle de l'Andelot et cette dernière est séparée de la vallée de la Sioule par les bois du Vernet. D'après M. Choussy les orages qui fondent sur Varennes et Montaigut, partent d'entre Ebreuil et Gannat, ravagent Broût-Vernet, Saint-Didier, Loriges suivant l'ouverture de la vallée de l'Andelot, entre les deux forêts ci-dessus ; arrivés à Loriges, tantôt ils continuent leur chemin par la vallée de l'Allier ; « parfois, dit M. Choussy, arrivé sur la commune de

« Loriges, le nuage chargé de grêle se dirige à l'est
« traverse l'Allier de l'ouest à l'est, et, contrarié dans
« cette nouvelle direction par les montagnes de
« Langy, il se replie légèrement vers le nord en pas-
« sant entre Langy et Rongère, et fond sur Mon-
« taigut. »

J'attribuerai comme conséquence de cette influence des vallées sur les orages, et à sa proximité de l'Allier, la fréquence des orages qui sévissent sur la commune de Bressolles, et j'expliquerai ainsi l'exception que cette commune, située derrière la forêt de Moladier, fait à la protection des forêts; de deux causes agissant en sens contraire, c'est l'influence de la vallée qui l'emporte.

Dans le canton de Dompierre, M. Desmaroux a remarqué que les orages suivent presque toujours la direction des petites vallées et affluents de la Loire, ils fondent sur Dompierre par la vallée de la Besbre.

Mais l'influence des vallées sur la direction des orages est singulièrement augmentée quand une autre action directrice vient s'ajouter à celle-là ; de petites vallées dont l'action isolée serait probablement négligeable, deviennent des causes d'une certaine valeur quand des bois situés d'un côté ou de l'autre ou des deux à la fois, suivent la direction de la vallée et agissent pour diriger les vents inférieurs comme les quais d'une rivière profondément encaissée, les eaux qu'elle roule.

Comme l'a observé M. Ducroquet, la commune de Neuilly qui grêle très-rarement en plein ouest, ce que j'ai attribué aux bois qui la protègent de ce côté-là, grêle quelquefois par le sud-ouest, par l'ouverture du

petit vallon de la Sonante. La commune d'Autry-Yssard est très-souvent ravagée par la grêle, à cause de la direction du sud-ouest au nord-est du vallon de l'Ours et de l'encaissement que produisent les deux forêts de Grosbois et Messarges.

D'après M. Thévenin, la commune de Chirat-l'Église est grêlée tous les deux ou trois ans et elle se trouve dans la vallée de la Bouble et à l'ouest de la forêt des Collettes qui dirige les orages de son côté.

Il semble, et cela pouvait être prévu, que la vallée n'a d'influence que si déjà elle se trouve à peu près dans la direction générale de l'orage, sans cela l'orage traverse la vallée en faisant un angle avec elle, comme cela arrive pour la plupart des orages qui passent sur Avermes, Moulins et qui nous arrivent par l'échappée de Neuvy, ou ceux qui passent sur Toulon, Bessay, et qui viennent de Châtel-de-Neuve, Monétay et vont se perdre par Yzeure sur Chevagnes.

Au reste, d'autres causes influent encore sur la direction générale des orages, car si l'on jette un coup d'œil sur la carte dressée par M. de la Fosse, on voit que le plus grand nombre des orages qui traversent le département, font leur entrée chez nous par Ébreuil ; les uns suivent les vallées de la Sioule et de l'Andelot, comme je le disais tout à l'heure, arrivent obliquement sur la vallée de l'Allier et au lieu de traverser la rivière au confluent de la Sioule et de l'Andelot, sont peut-être bien rejetés vers le nord par les massifs de bois du canton de Neuilly ; les autres comme l'a en outre reconnu M. de Chantemerle, semblent venir des montagnes d'Auvergne, traversent les

vallées de la Sioule, de l'Andelot et de l'Allier, suivant Ébreuil, Escurolles, filent entre les forêts de Marcenat et de Serbannes, ravageant Saint-Rémy, puis passent à Saint-Germain et fondent sur les cantons de Lapalisse, Jaligny et le Donjon.

Cette déviation si marquée de la direction primitive est-elle due aux forêts de Marcenat et du Vernet ? Toujours est-il que la commune de Périgny, placée entre le courant d'Ebreuil à Varennes et le courant d'Ébreuil à Lapalisse, n'a pas grêlé depuis 25 ans d'après les renseignements de M. de Chacaton.

Quels sont maintenant parmi les points voisins, d'altitude différente, que l'on peut supposer se trouver ordinairement ensemble au-dessous de la nuée orageuse, ceux où la grêle tombe de préférence ? En d'autres termes, grêle-t-il plus souvent sur la montagne que sur la vallée ? Notre département nous offre deux massifs également à peu près dirigés du Sud au Nord, l'un dont l'axe passe à peu près par Montmarault, qui est la continuation chez nous des montagnes d'Auvergne, l'autre dont l'axe passe par Lapalisse, dont la limite extrême est le Puy-Saint-Léon, et qui n'est que le prolongement chez nous des montagnes du Forez. Dans l'un comme dans l'autre massif, l'altitude des collines atteint jusqu'à 5 à 600 mètres, et les collines sont entrecoupées de vallées nombreuses ; c'est là où nous devons chercher la solution de la question. Voyons quels sont les résultats de l'observation. Pour ce qui concerne le premier massif, M. Roux nous dit tout d'abord que les orages, en arrivant au-dessus de Montmarault, bifurquent le plus ordinairement sous l'influence de l'al-

titude de cette commune. Une partie est rejetée vers le Nord-Ouest, l'autre vers le Sud, le même fait a été remarqué à Saint-Priest; d'après le même observateur, les crètes paraissent être plus spécialement à l'abri de la grêle, et la commune de Sazeret, située au fond d'un entonnoir très-évasé devrait à l'influence des crètes voisines de n'avoir jamais été grêlée qu'une fois, au dire des personnes les plus âgées de la commune. La commune de Saint-Priest, d'après M. Berthenet, doit d'être exempte du fléau au changement de direction qu'éprouvent les nuages en arrivant sur la commune. D'un autre côté, s'il faut en croire MM. Chartroux et Cartoux, dans les communes de Beaune et de Saint-Bonnet de Fours, les points culminants seraient frappés de préférence. M. Delaire nous dit que les communes du Theil et de Meillard, sises sur les plateaux, grêlent plus fréquemment que les communes de Rocles, St-Sornin et Chatillon, situées dans les vallées; les renseignements recueillis par M. Blondin lui permettent d'affirmer qu'à Noyant, la vallée est toujours plus maltraitée; enfin, M. de Bónand assure qu'une différence de 25 à 30 m. d'altitude, produit un effet sensible sur des champs voisins, les plus bas sont les plus sujets à la grêle. De ce côté les renseignements sont contradictoires, ce qui doit tenir à des influences étrangères, qu'il faudrait pouvoir écarter; pour démêler l'influence due à l'altitude seule, il faudrait savoir quelles sont les positions relatives des points comparés, leur situation par rapport à la direction de l'orage, si la partie plus basse est placée devant le point culminant ou derrière, ou dans une vallée ouverte à l'orage.

Dans le second massif M. V. Meilheurat a observé que les communes les plus grêlées du canton du Donjon sont celles de Loddes, Lenax et Montaiguet, ces communes sont les plus accidentées ; celles de Montcombroux et du Donjon sont bien plus rarement atteintes, si elles ne sont pas dans la plaine. elles ne sont pas non plus les points culminants, elles se trouvent sur le versant oriental de la chaîne. Dans toutes les communes du canton de Dompierre, M. Desmaroux signale sans exception les plus accidentées comme les plus sujettes à la grêle, les parties plates comme les moins frappées.

M. de Chantemerle a remarqué que les communes les plus maltraitées du canton de Jaligny, sont celles de Liernolles, St-Léon, Trezelle, Varenne-sur-Têche et Bert. Les tarifs d'assurances contre la grêle sont uniformes pour tout le canton excepté pour Liernolles, où ils sont plus élevés. Elles sont grêlées par les orages qui partant d'Ebreuil traversent l'Allier ; arrivés dans les cantons de Jaligny et Lapalise, ils sont arrêtés par la chaîne de montagnes, rejetés en partie vers Lapalisse, en partie vers le Nord où ils suivent la vallée de la Besbre jusqu'à Dompierre ; ce sont ces derniers qui atteignent Trezelle, Varennes-sur-Têche et Bert en avant du massif; St-Léon et Liernolles sont plus élevés. A St-Pierre-Laval, M. Robert signale la partie montagneuse, inculte et boisée comme moins sujette à la grêle, la partie basse, bien cultivée, serait plus souvent frappée ; ne serait-ce pas une nouvelle preuve à l'appui de l'influence des bois, ou bien, tout simplement, remarque-t-on davantage ce qui se

passe dans les contrées cultivées et y est-on plus sensible aux chutes de grêle?

. L'examen de la carte des orages anciens, tendrait à faire supposer que les orages qui suivent une vallée, au moins pour celles qui offrent une certaine largeur comme la vallée de l'Allier ou de la Sioule, viennent de préférence s'abattre sur la crête voisine, car les communes les plus proches des vallées ci-dessus et qui semblent les plus frappées par le fléau sont : les communes d'Ebreuil à Chantelle, St-Pourçain, Saulcet, Meillard, Monétay, Châtel-de-Neuvre, Bresnay, Besson, Chemilly. Cette direction est trop accentuée pour qu'on puisse l'attribuer seulement à ce que le le pays est couvert de vignes. Sans doute que sur les vignes la grêle produit un dommage plus sensible, parce que la récolte reste deux mois de plus sur pied, que c'est une récolte importante, que quand la grêle y a passé la récolte est à peu près perdue, ce qui n'a pas toujours lieu pour d'autres produits, et que le bois qui doit fournir la pousse de l'année suivante est souvent endommagé. Pour ma part, je ne crois pas à l'influence de la vigne sur les orages, elle est trop basse et les échalas qui la soutiennent ne sont pas pointus dans nos pays ; seulement la grêle y cause de plus grands dommages et est par conséquent plus remarquée. Mais même cette dernière raison ne me paraît pas suffisante pour expliquer la fréquence des orages signalés suivant cette direction.

Enfin pour n'omettre aucun des faits remarquables ou curieux qui résultent des observations, je citerai le fait suivant qui ne se rapporte pour le moment à aucune des influences précédemment étudiées et que

nous ne pouvons encore chercher à expliquer : « Dans « la commune de Toulon, dit M. Saladin, il n'a pas « grêlé une seule fois de 1830 à 1848 ; depuis 1850 il « se passe rarement deux ans sans que ce fléau ne « ravage une partie de cette localité. Aucun défriche- « ment n'a eu lieu sur les points culminants, l'état « physique du sol a été peu modifié. Généralement « maintenant, les orages se forment sur les hauteurs « de Châtel-de-Neuvre et, poussés par un vent du « Sud-ouest, parcourent Toulon, Yzeure et St-Enne- « mond. »

La route suivie par les orages semble donc, et on le conçoit, changer avec le temps, mais dans ce cas particulier il faudrait savoir ce qui s'est passé, quelles modifications sont survenues dans la portion antérieure de cette route et l'ont ainsi déviée? Pour le moment les renseignement nous font défaut.

Je résume en quelques mots les faits qui semblent ressortir de l'ensemble des observations :

Protection certaine des forêts sur les localités qui se trouvent derrière elles par rapport à la direction de la marche de l'orage ;

Influence certaine sur la direction des orages, non seulement des grandes et hautes chaînes de montagnes, mais aussi des chaînes dont l'altitude ne dépasse pas 600m.

Déviation de ceux-ci par des points culminants de 5 à 600 mètres d'altitude ; quelquefois par des forêts;

Tendance des orages à suivre les vallées ;

Cette tendance se manifeste même pour des vallées de très-petite importance, lorsqu'une autre cause

directrice vient s'ajouter à cette première cause d'influence.

Mais si les conclusions ci-dessus naissent naturellement des observations, il reste encore bien des points à traiter, des résultats à compléter, à préciser, des faits contradictoires à éclaircir :

Grêle-t-il plutôt sur les hauteurs que dans les plaines voisines ?

Quelle est l'influence des forêts sur les localités situées en avant ?

Quelle est l'influence des hauteurs sur les contrées situées en avant ou en arrière ?

Quand l'orage suit une grande vallée, la grêle tombe-t-elle de préférence sur les collines qui la bordent ?

Quelle est dans nos climats la hauteur des nuages orageux ?

Y y a-t-il conflit de vents contraires, et quelle est leur direction ?

Y a-t-il deux couches de nuages superposées ?

Quelles sont les relations des localités frappées avec tout ce qui les entoure ?

Voilà quelques-unes des questions que soulève le problème des influences locales sur les grêles, sans compter toutes celles qu'une intelligente observation des phénomènes peut suggérer ; c'est sur ces questions, si variables suivant les localités que l'on ne peut les poser d'une manière générale sur les bulletins d'orages, que la commission attire d'une manière toute particulière l'attention de ses collaborateurs. Le titre « observations » que portent les

bulletins est destiné à recevoir ces remarques différentes.

Un premier pas est fait, une première enquête a dévoilé toutes les ressources que l'on peut attendre d'observations locales nombreuses, faites soigneusement; chaque orage pourra devenir ainsi l'objet d'un rapport sérieux et complet, une source de documents précieux, et le département de l'Allier n'aura rien à envier aux départements dans lesquels les études météorologiques sont bien organisées depuis longtemps.

A. MIGOUT,

Professeur de physique au Lycée de Moulins.

La commission de météorologie a adopté les conclusions du rapport ci-dessus dans sa séance du 16 janvier 1868.

Le Président de la commission,

R. DE LAFOSSE.



PIÈCES

RARES OU INÉDITES

RELATIVES

A L'HISTOIRE DU BOURBONNAIS.

Projet de marché couvert à Moulins, en 1778 (*)

—

Aujourd'hui, vingt-huit may mil sept cent soixante-dix-huit, l'assemblée municipale tenant en la manière accoutumée, a été exposé que depuis la construction du pont, la ville ayant réuni à ses propriétés la maison conventuelle qui était autrefois occupée par les filles de la croix (1) jusqu'icy on n'avait pas pensé à y faire aucun genre d'établissement fixe et permanent ; que le seul party qu'on se soit borné à en tirer a été d'y placer une partie des troupes qui venaient en garnison en cette ville et de diminuer, par là, la charge des locations qu'en pareille circonstance elle est obligée de payer ; que néanmoins l'étendue du local et la disposition des cours et des bâtiments semblant rendre cette même maison susceptible de quelque destination plus utile au bien et à la commodité publics, il

(*) Archives de la ville. — Registre n° 212, folio 49, 50.

(1) Ancien bâtiment de la manutention militaire.

convenait de se livrer enfin à un examen dont le résultat fut de lui donner cette même destination : le devoir des officiers municipaux devant être de s'occuper continuellement de tout ce qui peut convenir à l'avantage de leurs concitoyens qu'ils représentent dans l'exercice des fonctions qui leur sont confiées. Sur quoy :

Ouï le procureur du Roy et la matière mise en délibération, les officiers municipaux ont été unanimement d'avis qu'il était important de destiner sous le bon plaisir de Mgr Depont, intendant de la généralité l'ancienne Maison des filles de la Croix, dont la commune est devenue propriétaire d'après la construction du pont, à quelque établissement qui soit pour le public d'une utilité sensible et permanente ; qu'il n'en est aucun autre qui en présente davantage que celui des foires et des différents marchés dans l'enceinte de cette même maison où les vendeurs et les acheteurs se trouveraient réunis de la manière la plus commode, tant pour les uns que pour les autres ; qu'en conséquence, d'après les plans qui ont été soumis à l'administration par le sieur Vorle, inspecteur des ponts et chaussées dans la généralité, il s'agissait de construire de deux côtés dans la première cour, en détruisant la petite qui y a été nouvellement pratiquée, une hale qui sera employée à la vente du blé.

Que le grand bâtiment dans sa forme actuelle, sera destiné savoir, le rez-de-chaussée au dépôt momentané des sacs de la tenue d'un marché à celle d'un autre et les greniers à recevoir pareillement les grains que chaque marchand jugera à propos d'y déposer.

Que le premier étage du même bâtiment sera très-propre eu égard à sa division en plusieurs petites chambres pour placer dans chacune les marchands fréquentant les différentes foires établies en cette ville en faisant dans chacune desdites chambres les rayons nécessaires pour le placement de leurs marchandises

donnant d'ailleurs aux portes toute la solidité et toute la fermeture nécessaires pour que les mêmes marchandises puissent y être en sûreté et constituant d'ailleurs dans ce même endroit un concierge qui aura l'œil et veillera à tout ce qui intéressera le public ou les intérêts de la ville.

Que l'emplacement du jardin, en construisant le long des différents murs d'icelui des hangards, faisant paver et sabler le milieu en gros gravier, et pratiquant une entrée au milieu du mur qui regarde l'avenue du pont et la rivière, servira à la vente des provisions de consommation de toute espèce.

Qu'enfin soit pour décorer, soit pour rendre plus abordable et plus facilement accessible la première cour où sera établi le marché au bled, il est intéressant de démolir tout le vieux bâtiment de la même ancienne maison des filles de la Croix donnant sur la place d'Allier, de demander un nouvel alignement à MM. les officiers du bureau des finances pour substituer au lieu dudit bâtiment, suivant les plans que continuera de donner le sieur Vorle, tel genre de construction qui sera par luy indiqué plus propre à orner ladite place; qu'on formera au milieu une entrée vaste et suffisante pour l'introduction et la sortie des voitures, et que, d'après ses desseins, cette entrée sera exécutée de manière qu'elle serve de monument pour perpétuer la mémoire de la bienfaisance et de la générosité qui ont signalé l'administration de Mgr Depont et pour exprimer la reconnaissance que conserveront éternellement nos citoyens pour tous les projets utiles et importants qu'il a exécutés dans notre ville, tant pour son avantage et son embellissement que pour la pureté et la salubrité de l'air, sauf après l'exécution de tous lesdits projets à faire tel réglement pour la tenue desdites foires de Moulins et pour la perception des droits relatifs qui seront jugés convenables et nécessaires par le bureau de l'Hôtel-de-Ville.

Fait audit bureau les jours et an que dessus.

Signé : BARDONNET DE GONDAILLY maire, PINTUREL, MERLIN fils 1er, GIBOUT, RICHET, MARTINET, secrétaire greffier.

Établissement des réverbères à Moulins (*)

Aujourd'hui dix novembre mil sept cent quatre-vingt-trois, les officiers municipaux assemblés en la manière accoutumée, Monsieur le Maire a dit que la modicité des revenus de la ville eu égard à ses dépenses et le défaut de fonds avait fait manquer plusieurs fois le projet utile et depuis longtemps désiré des citoïens d'établir des réverbères qui indépendamment des agréments qu'ils procureraient, feraient indubitablement cesser les abus et les désordres que l'obscurité semble avoir favorisés jusqu'à ce jour; qu'en ayant référé avec M. l'Intendant de la province, il avait trouvé, dans ce magistrat zélé pour le bien public, les dispositions les plus favorables, et qu'en conséquence il pensait qu'il serait à propos de le suplier de venir au secours de la ville en lui procurant les fonds nécessaires pour un établissement aussi avantageux.

La matière mise en délibération, Nous officiers municipaux avons considéré que, depuis longtemps l'établissement des réverbères fait le vœu des citoïens de cette capitale; qu'en dernier lieu par leur requête du 11 avril 1782, ils ont exposé que ce projet était es-

(*) Archives de la ville.— Registre n° 212, folio 154, 155.

sentiel pour la sûreté publique et que les vols et crimes qui ont été commis dans cette ville n'auraient pas eu lieu si les ombres de la nuit n'avaient mis à couvert ceux qui s'en sont rendus coupables. Nous sommes d'ailleurs instruits que la pluspart des villes un peu considérables du Royaume jouissent des avantages de cet établissement, qui, outre l'utilité qu'il présente, est encore un objet d'agrément et de décoration et que Nevers et la petite ville de Bourbon-Lancy qui nous avoisinent sont éclairées pendant la nuit.

En conséquence, nous avons été unanimement d'avis de profiter de la bonne volonté de M. l'Intendant dont M. le Maire vient de nous faire part. Nous le supplions très-instamment de faire les premières dépenses pour cet établissement en accordant à la ville des termes gracieux pour que, dans des temps plus propices, elle puisse s'acquitter de cette dette. Comme la commune perçoit annuellement pour l'entretien des lanternes une somme de 2,000 fr. nous avons spécialement affecté cette rente pour l'entretien des réverbères qui est le véritable objet de sa destination, et en cas d'insuffisance les fonds nécessaires seront pris sur le doublement d'octrois accordé à la ville pour l'acquit de ses charges et dépenses extraordinaires.

Au surplus les officiers municipaux qui sont persuadés que M. l'Intendant désire le bien des citoïens de la capitale de sa généralité sont entièrement disposés à suivre ses vues. Ils adopteront tous les moïens qu'il voudra bien leur indiquer pour qu'en donnant à cet établissement l'utilité et l'agrément convenables, il se fasse néanmoins avec toute l'économie dont il est susceptible. Délibéré à l'hôtel de ville les jour et an que dessus.

Signé : VERNIN, maire, MERLE, RIPOUD, PAVY.

Les officiers municipaux par délibération du 1er avril 1784, (1) approuvé par M. Terray, intendant de la généralité, chargent le sieur Tourtille Segrain, entrepreneur de l'illumination de Paris de fournir à ses frais cent cinq lanternes pour éclairer la ville. Les lanternes seront hexagones, la cage sera montée en fer à vis et écrous, le chapiteau sera en cuivre rouge d'un tiers de ligne d'épaisseur ; et, dans le chapiteau il y aura un réverbère placé horizontalement. Chaque réverbère aura un réverbère de face argenté de six feuilles d'argent ; les lampes seront en fer blanc de la plus grande solidité avec leurs doubles pompes et doubles porte-mèches en fer. etc.

30 lanternes à 4 becs.
75 id. à 2 becs.

Le tout, avec les autres fournitures chaînes, poteaux etc., estimé. . . . . 9,448 fr.
était réduit à. . . . . 9,000 fr.
250 lumières, à raison de 20 fr. soit . . 5,000 fr.

Aux termes du traité, l'éclairage n'avait lieu que de novembre à mars inclus. La lune faisait une partie du service et les réverbères devaient être éteints une heure après son apparition à l'horizon.

Quand il n'y avait pas de lune (*sic*), on devait éclairer jusqu'au jour la nuit de Noël, les jeudi, dimanche et mardi gras. En 1844 on comptait 297 reverbères.

1er janvier 1844, éclairage au gaz. L'éclairage actuel au gaz est desservi par :

288 lanternes jusqu'à minuit ou deux heures du matin, suivant la saison.
25 toute la nuit.
6 becs à huile.

319

coûtant à la ville près de 24,000 fr.

J. AUGER.

(1) Archives de la ville. — Registre n° 212, folio, 154, 155.

EXTRAITS

DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

—

ANNÉE 1868.

—

Séance du 3 avril.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. Bouchard lit une courte notice sur notre regretté collègue M. l'abbé Boudant, extraite de l'*Annuaire de l'Institut des provinces*. M. Bouchard, en nous donnant connaissance de cette notice, a voulu entretenir une fois encore notre Société de cet homme de bien dont la mémoire ne saurait être trop honorée.

— M. Bougarel offre à la Société, par l'entremise de M. Bouchard qui nous en donne lecture, une bro-

chure qui est le procès-verbal relatant le passage à Moulins de la citoyenne Buonaparte allant d'Italie à Paris (5 nivôse an XI).

— La Société désigne sur la proposition de M. le Président, M. le marquis de Montlaur pour la représenter au congrès des Sociétés savantes.

— M. Vallat donne lecture d'une étude critique : Diannyère et sa lettre sur l'affranchissement des noirs à Saint-Domingue.

— M. Esmonnot rend compte de la découverte qu'il vient de faire en opérant quelques fouilles nécessaires pour les travaux de restauration du palais de justice de Moulins; on a mis à découvert à une profondeur d'environ 1 m. 50 c., sous le sol d'une des pièces de l'aile droite, des restes d'inhumation accompagnés de quelques débris d'inscription qui font connaître que ces inhumations remontent à une date antérieure à la reconstruction de l'édifice (1656) ; et que ces restes sont ceux des Pères Jésuites qui dirigeaient alors le collége établi dans ces bâtiments. Avec l'autorisation de M. le Préfet, ces ossements et les objets qui les accompagnent ont été mis à la disposition de MM. les Pères directeurs du Petit Séminaire d'Yzeure qui en ont fait la demande.

— M. Meige rend compte d'un bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne et d'une brochure intitulée : de *l'épreuve galvanique* ou *bioscopie, électrique* procédé pour reconnaître immédiatement la vie et la mort.

M. le Président fait observer à la suite de l'analyse de ces deux ouvrages par M. le docteur Meige, que

les membres de notre Société devraient plus souvent qu'ils ne le font, imiter M. Meige et nous parler des ouvrages qui contiennent des travaux en rapport avec leurs études habituelles. Nos séances, si cet usage était généralement suivi, y gagneraient en intérêt et les lectures des uns et des autres profiteraient à tous.

Séance du 2 mai.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

Le frère Asclépiades offre à la Société une lithographie de notre collègue M. Champagnat représentant le pensionnat Saint-Gilles.

— Deux de nos collègues, MM. Méplain et Taizy, font hommage à notre Société d'un ouvrage dont ils sont auteurs et qui a pour titre : *Histoire d'un domaine du département de l'Allier et du grand Jacquet métayer.*

Ce livre, destiné aux écoles primaires et publié sous le patronage de la Société d'agriculture de l'Allier, dans les bulletins de laquelle il a déjà paru, a reçu de ceux qui l'ont lu l'accueil le plus favorable.

— Le secrétaire-archiviste informe la Société que notre collègue M. Bulliot, président de la Société Eduenne, vient d'obtenir le prix d'Archéologie à la réunion des Sociétés savantes qui s'est tenue à la Sorbonne en avril 1868, pour son travail manuscrit sur les fouilles du Mont-Beuvray.

— M. Bouchard lit la première partie d'un travail sur la famille de Lingendes. Il s'est occupé dans cette première partie de Claude de Lingendes.

— M. Vallat donne lecture d'une étude littéraire sur Barjaud, poète né à Montluçon en 1785.

— Sont présentés :

En qualité de membres correspondants pour la classe des lettres M. Bonneton, maire d'Ussel, par MM. de l'Estoille, Deshommes et Bernard, et M. Lascombe, employé aux lignes télégraphiques par MM. Chazaud, Bernard et Clairefond.

Séance du 5 juin.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président dépose sur le bureau les différents ouvrages envoyés à notre Société depuis notre dernière réunion.

Il offre au nom de M. le marquis de Montlaur pour notre bibliothèque un ouvrage de G. Bachot, bourbonnais, conseiller et médecin du roy, qui a pour titre : *Erreurs populaires touchant la médecine et le régime de santé.*

— M. Rondeau lit un rapport sur le concours musical pour le chant Bourbonnais.

La commission dont M. Rondeau est rapporteur est d'avis que le prix soit attribué au concurrent dont la musique porte pour devise : *ton nom dit franchise et vaillance, ô Bourbonnais honneur à toi.*

Outre ce prix, la Commission a remarqué trois autres concurrents dont les compositions méritent une attention spéciale, sans établir entre elles aucun rang de mérite et pour lesquels elle sollicite une récompense particulière, plus qu'une mention.

La Société décide que les auteurs des partitions portant pour devises savoir : *Nec melius valeo ; Il est bon d'augmenter le nombre des concurrents* ; *New-Orléans* ; recevront une médaille de vermeil.

Les plis cachetés contenant les noms des auteurs de ces qnatre devises sont ouverts par M. le Président et il proclame comme lauréats de la Société pour la musique du chant Bourbonnais, en première ligne M. V. Millet, chef de division à la préfecture de l'Allier, qui recevra le prix, et les noms de MM. Auradou, professeur de musique à Moulins, M. Boullard, professeur de musique à Moulins, G. Curto, maître de chapelle à la Nouvelle-Orléans, qui recevront chacun une médaille de vermeil.

— M. Esmonnot lit la note suivante sur une nouvelle découverte de statuettes Gallo-Romaines faite à St-Pourçain-sur-Besbre.

Un nouveau point d'observation doit être ajouté à ceux déjà étudiés et ayant fourni des documents pour servir à l'histoire de l'art au centre de la Gaule pendant la période Gallo-Romaine.

Quelques élèves du Petit Séminaire, en excursion dans le canton de Dompierre, remarquèrent, épars sur le sol, dans une propriété dépendante du château de Beauvoir, près le bourg de St-Pourçain-sur-Besbres, de nombreux fragments de tuiles romaines, de vases à reliefs à couverture rouge et de statuettes en terre blanche. Ils communiquèrent ces objets à Mgr de Conny, membre de la Société d'Émulation, chez lequel ils étaient en visite, qui, après examen et

quelques renseignements pris sur les lieux, présumant qu'il pouvait exister sur ce point ou une villa importante ou des ateliers de fabrication, s'assura de l'autorisation du propriétaire pour faire quelques fouilles, et voulut bien m'inviter à les diriger.

L'emplacement est celui d'un ancien étang desséché, traversé par un petit ruisseau dont les eaux l'alimentaient autrefois.

C'est près de ce ruisseau que les fouilles firent reconnaître, à la suite de quelques recherches infructueuses, à 1m60 environ de profondeur, dans une couche de terre noire, mélangée de vase, de nombreux fragments de statuettes, parmi lesquels se trouvaient quelques pièces entières accompagnées de moules ayant servi à leur fabrication.

Les sujets représentés sont à peu près les mêmes que ceux découverts à Toulon : le type de la Vénus Anadiomène est, comme partout, le plus fréquent ; vient ensuite celui des Isis Latones, Déesses mères, etc... quelques types de Mercure, Minerve, Hercule, Mars ; puis la nombreuse série des objets votifs ou des jouets, oiseaux de toute espèce, bœufs, chevaux, singes etc...

Plusieurs de ces objets sont remarquables soit à cause du sujet nouveau qu'ils représentent, soit par leur état de conservation. On remarque entr'autres plusieurs médaillons de 12 à 14 centimètres de diamètre représentant en général des scènes érotiques, qui paraissent avoir été brisés volontairement.

Parmi les bustes, généralement en fragments, on a trouvé quelques types nouveaux et notamment un buste de femme de 0,14 de hauteur d'une remarqua-

ble exécution, le moule de la face postérieure d'un autre buste de très-grande proportion, etc.

La disposition des objets, leur état, le lieu de leur enfouissement permettent différentes hypothèses.

La présence de fragments de moules, rend probable l'existence à proximité de quelques fours de potiers nomades : la constatation dans les environs d'un gisement d'argile que l'on dit avoir la propriété de conserver la couleur blanche à la cuisson viendrait confirmer cette idée.

Ces objets ont-ils été jetés dans l'étang ou dans le ruisseau qui l'alimentait, et entraînés par les eaux et leur poids dans les parties les plus profondes, ou doit-on attribuer leur réunion à la destruction des images des Divinités païennes lors de l'établissement du christianisme dans cette partie des Gaules? C'est ce que de nouvelles recherches feront sans doute reconnaître lors de la continuation des fouilles que l'on espère reprendre quand les travaux de culture le permettront.

Cinquante-sept de ces objets sont offerts pour le musée, au nom de Mgr de Conny et de M. Esmonnot.

— Sont présentés :

En qualité de membres correspondants pour la classe des lettres, M. F. Bernard, receveur de l'enregistrement et des domaines à Chaumont-sur-Tharonne (Loir-et-Cher), par MM. G. Bernard, de l'Estoille et Bouchard, et M. L. Soufficeau, licencié en droit et notaire à Chaumont-sur-Tharonne, par MM. G. Bernard, de l'Estoille et Bouchard.

— MM. Bonneton et Lascombe sont admis comme membres correspóndants pour la classe des lettres.

Séance du 3 *juillet.*

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion ; parmi eux se trouve un travail de notre compatriote M. le docteur Laussedat, intitulé : *Une cure au Mont-Dore*.

M. Laussedat sollicite de notre Société le titre de membre correspondant. Sur l'observation de M. le Président que M. Laussedat est un membre fondateur de notre Société, il n'y a pas lieu de voter sur sa demande, le titre de membre correspondant lui appartient, comme à tout membre titulaire qui cessant d'habiter Moulins, veut changer ce titre en celui de membre correspondant.

— Le Secrétaire-archiviste donne lecture du passage suivant extrait de la *Revue du Salon de* 1868, par M. C. Blanc, où il est fait mention des travaux de notre collègue M. Queyroy.

La médaille que M. de Rochebrune a obtenue et méritée pour ses planches du Louvre et du Donjon de Chambord, qui sont gravées à grand effet, d'un ton mâle et imposant, mais pesant, M. Queyroy la méritait aussi pour ses monuments du centre de la France, dont quelques-uns sont si admirables, sous le rapport de la perspective aérienne et de l'expression des choses par le choix des travaux.

Dans le même article, M. C. Blanc cite parmi les plus habiles graveurs sur bois de notre époque notre compatriote M. Pierdon, qui a gravé il y a quelques années des planches pour notre bulletin.

— M. Auger lit une pièce rare et inédite relative à l'histoire du Bourbonnais, qui a trait au projet d'un marché couvert.

— M. le Président donne lecture de l'introduction d'un travail envoyé à notre Société par notre collègue M. V. Tixier et qui a pour titre : *Lexique patois du canton d'Escurolles comparé aux langues anciennes et modernes de l'Europe occidentale.*

— M. Bailleau met sous les yeux de la Société un collier franck en or. Ce collier a été trouvé à Jaligny, au même endroit on avait trouvé précédemment les restes de deux cadavres, un anneau en or et une lame de bronze. Ce collier a été acquis pour le musée de St-Germain.

— M. Bailleau donne ensuite lecture d'un travail sur le résultat des fouilles entreprises par lui à la *Grotte des fées*. Dans cette grotte il a trouvé des débris d'os remontant aux époques les plus reculées.

Outre ces débris d'animaux il a rencontré des spécimen de l'âge de pierre. Ces curieux et étonnants instruments de travail des temps préhistoriques sont présentés à la Société par M. Bailleau, ainsi que ces débris d'animaux dont l'existence dans notre pays se perd dans la nuit des temps.

— Sont nommés membres correspondants de la Société, MM. F. Bernard et Soufficeau pour la classe des lettres, est présenté en qualité de membre correspondant pour la classe des sciences M. Blanchet, agent-voyer à Gannat, par MM. Clairefond, Chazaud et Bernard.

G. BERNARD,

Secrétaire-archiviste.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1868.

MESSIEURS,

En vous présentant, il y a un an, le résumé des travaux de la Société d'Émulation pendant l'année 1867, je vous faisais entrevoir, pour 1868, des espérances qui se sont heureusement réalisées. L'année qui vient de s'écouler a été bien remplie, et nous avons eu cette bonne fortune que la plupart des questions traitées par nous se rapportent à notre province.

Certes, vous n'avez point oublié que le premier devoir de chacun de nous est de faire profiter la compagnie tout entière du fruit de ses travaux, quelle qu'en soit la direction. Vous l'avez prouvé par l'accueil que vous avez fait à la pièce de vers de M. Pérot,

« *Orage et agonie,* » aux savantes recherches de M. le vicomte de Charençay sur la Flore des îles Kouriles, à l'étude psychologique de M. Benoid-Pons sur l'intelligence des animaux, et au compte-rendu par M. le docteur Meige, de plusieurs ouvrages offerts à la Société. Mais, tout en manifestant de la sorte votre intention de laisser aux études individuelles la liberté la plus entière, vous avez témoigné le désir de les voir s'appliquer de préférence à des objets qui nous touchent de plus près : *domestica facta.* C'est surtout en restant dans cette voie que les Sociétés de province sont appelées à rendre quelques services. C'est en apportant quelques épis glanés avec soin sur leur propre champ, qu'elles pourront contribuer à former une gerbe dans laquelle d'autres, plus habiles et plus en dehors des préoccupations et des intérêts locaux, pourront choisir ce qui convient à tous. Cette considération n'a sans doute pas peu contribué à décider l'Empereur à fonder tout récemment un prix annuel que chacune des Académies devra décerner à celle des Sociétés savantes qui aura fourni le meilleur mémoire sur un point d'histoire ou d'archéologie relatif à l'un des départements compris dans son ressort.

Vous n'aviez point attendu ce nouvel encouragement pour diriger dans ce sens la plus grande partie de vos études et cette année, je me plais à le répéter, a été féconde en travaux exclusivement relatifs au Bourbonnais. Il suffit de vous rappeler les notices de M. Bouchard sur deux de Lingendes (Claude et Jean); de M. Victor Meilheurat sur la famille de Viry la Forêt ; de M. Vallat sur Dionyère et Barjaud ; de M. Auger sur le docteur Roux et sur l'ouvrage de

M. Bouchard *les guerres de religion et les troubles de la Fronde en Bourbonnais*. En archéologie nous avons eu les notices de M. Bonneton sur l'évangéliaire de la paroisse de Sainte-Croix de Gannat, celles de M. Esmonnot sur les fouilles de Thoury-sur-Besbre, de M. Pérot sur un tronçon de voie romaine relevé par lui et sur la statue du Sommeil érigée dans notre ancien cimetière par ordre de Fouché: une communication de M. Bertrand sur un sceau destiné aux indulgences accordées pour les réparations de l'église de Souvigny, et, en remontant jusqu'à l'âge de pierre, le détail, si intéressant, des fouilles faites dans la grotte des Fées par M. le docteur Bailleau. MM. Auger, de Bure, Chazaud et Lascombe, vous ont présenté des pièces relatives à l'histoire de Moulins et du Bourbonnais ; la météorologie locale a été représentée par le travail de M. Migout ; enfin la part de la linguistique n'a pas été la moins grande : M. Tixier nous a donné l'introduction et la première partie de son lexique du patois d'Escurolles. C'est encore le Bourbonnais qui a inspiré à M. Millet la composition musicale sur les paroles de M. Audiat, à laquelle vous avez décerné le prix proposé en 1866.

En dehors des travaux destinés expressément à notre compagnie, il convient d'en rappeler quelques autres, publiés par des membres de la Société d'Émulation et dont l'honneur rejaillit sur elle ; car, sous ce rapport, nous sommes tous solidaires. Tels sont le mémoire sur les fouilles du Beuvray qui a mérité à M. Bulliot la médaille d'or, au concours de la Sorbonne ; les belles eaux-fortes envoyées à l'exposition de Paris par M. Queyroy, qui marquent un nouveau

pas dans la carrière, déjà si brillante, de notre collègue ; le mémoire intitulé « *Vues nouvelles sur les actions électro-dynamiques,* » adressé par M. Reynard à l'Académie des sciences : l'ouvrage déjà populaire, de MM. Méplain et Taizy « *Histoire d'un domaine du département de l'Allier et du grand Jacquet* » ; enfin diverses publications de MM. Bouchard, Derouet, docteur Bailleau, Dr Laussedat, Bulliot, Lascombe, de Biotière, etc.

Parmi les travaux collectifs, je dois surtout mentionner ceux de la commission chargée de décerner le prix du concours musical pour lequel il ne se présentait pas moins de huit concurrents. Vous avez adopté, sans restrictions, les conclusions du rapport de M. Rondeau et ajouté au prix principal trois médailles de vermeil, dont deux ont été obtenues par des compositeurs de notre ville. Conformément aux conclusions d'une autre commission dont M. Bouchard était le rapporteur, vous avez pris l'initiative d'une exposition des beaux-arts qui s'ouvrira à Moulins, cette année, au moment du concours régional ; tout nous fait espérer que cette exposition ne le cèdera en rien à celles qui l'ont précédée à de trop rares intervalles. Enfin, vous n'aviez point attendu la visite de M. Gustave Lambert pour prêter à l'expédition du pôle nord un concours malheureusement proportionné non à votre sympathie pour cette noble entreprise, mais à l'exiguïté de nos ressources pécuniaires.

Ces ressources, en effet, sont loin de suffire à tout ce que nous voudrions faire. Néanmoins, grâce à l'appui constant du conseil général, à la bienveillace d'un

ministre de l'instruction publique, signalée cette année par une subvention exceptionnelle, grâce aussi, un peu, à notre sagesse, nos finances se trouvent cette année dans une situation relativement prospère.

Pourtant, nous avons continué à accroître les richesses que renferment le musée départemental et notre bibliothèque. Il est vrai que des dons nombreux sont venus, cette année, s'ajouter à nos acquisitions.

MM. Desbatisses, Derouet, Bouchard, Desmaroux de Gaulmin, Bougarel, Méplain, Taizy, le frère Asclépiades, le marquis de Montlaur, les docteurs Laussedat, Girondeau et Bailleau, MM. de Biotière, Conny, Bulliot, Lascombes, Auradou, Raynard et notre infatigable correspondant d'Outre-Manche, M. Roach Smith, nous ont offert des ouvrages publiés par eux ou intéressant spécialement notre province. M. Jutier nous a fait don d'un portrait et d'autographes précieux de feu M. le président Jutier, qui a laissé parmi nous un souvenir si respecté. M. le baron de Conny nous a envoyé des photographies représentant sous divers aspects son beau groupe du Samaritain, couronné à l'exposition de 1866. Une vitrine entière a été remplie par les objets offerts par M. le docteur Bailleau et appartenant à l'âge de la pierre taillée, en Bourbonnais. Mgr de Conny et M. Esmonnot nous ont fait une large part dans leurs découvertes de Thoury. Parmi les statuettes que nous leur devons, celle qui représente un fleuve, et qui n'a pas moins de 35 centimètres de hauteur sera un digne pendant au tronc de Vichy. Elle ajoute une valeur importante à notre collection de figurines en terre blanche, dont quel-

ques spécimens, envoyés à l'exposition universelle, ont valu à notre Société une médaille nominative que nous avons reçue cette année.

Notre compagnie a reçu quelques membres nouveaux, mais elle a fait cette année deux pertes bien regrettables. La santé de M. le comte de Chavagnac l'empêchait de prendre une part active à nos travaux, et depuis quelque temps des occupations importantes nous privaient du concours habituel de M. Dupoyet. Mais le maire si dévoué de la ville de Moulins n'avait point oublié qu'il était un de nos plus anciens collègues et il n'a laissé échapper, pendant sa trop courte administration, aucune occasion de rendre service à la Société. Les bonnes traditions qu'il a laissées à la mairie seront continuées sous ce rapport, comme sous tant d'autres. Déjà sur l'initiative de notre nouveau maire, le conseil municipal vient de nous accorder un local parfaitement convenable pour l'installation de notre bibliothèque. Nos rapports avec toutes les autorités, aussi bien qu'avec nos concitoyens, continuent donc à être aussi satisfaisants que possible. C'est à nous à redoubler d'efforts pour mériter de plus en plus d'aussi précieuses sympathies, et pour accroître les dépôts artistiques et littéraires dont la garde nous est confiée.

Je ne puis terminer, Messieurs, ce trop rapide exposé, sans vous remercier encore une fois de la confiance dont vous m'avez si souvent honoré. Celui que vous avez, avec tant de raison, appelé à me succéder, saura mieux que moi remplir les obligations qu'impose la charge de président et, comme à moi, vous

saurez lui rendre cette tâche facile. Il n'est point de fardeau si pesant qu'on ne puisse soulever quand chacun y prête son concours. Le mien est peu de chose, mais je serai toujours heureux d'aider avec vous de toutes mes forces et de tout mon cœur celui dont le zèle et les lumières ont rendu tant de services à notre compagnie, depuis le premier jour de sa fondation.

MAX DE L'ESTOILLE.

ESSAI

SUR LA

NAVIGATION AÉRIENNE

PAR

M. RADOULT DE LA FOSSE.

LU EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER.

MESSIEURS,

Le sujet dont je désire vous entretenir aujourd'hui vous paraîtra, je le crains, quelque peu frivole. Il s'agit de la navigation aérienne, de ce problème qui sert depuis si longtemps de prétexte aux tentatives des inventeurs malheureux, et dont la solution semble devenir plus difficile, à mesure que de plus grands efforts sont faits pour la découvrir. Vous le voyez, Messieurs, l'excursion à laquelle je vous convie doit cotoyer de bien près le royaume des chimères ! J'invoquerai comme circonstance atténuante les loisirs de cette séance que ne doit remplir aucune lecture

plus sérieuse ; je vous rappellerai d'ailleurs que l'invention qui forme le point de départ de cette étude sommaire appartient aux frères Montgolfier, dont la famille était originaire d'Ambert dans le Puy-de-Dôme et qui par conséquent sont presque nos compatriotes.

Au nombre des découvertes qui ont eu le privilége d'exciter la surprise et l'admiration universelles, il faut citer au premier rang celle des aérostats. L'homme venait, disait-on, de trouver le moyen de s'élever et de se diriger dans les airs ; il allait bientôt conquérir un nouveau domaine cent fois plus vaste que les mers et les continents réunis ! quel résultat plus inattendu légitima jamais de plus magnifiques espérances !

Hélas ! Messieurs, de toutes ces aspirations que reste-t-il aujourd'hui ? A l'enthousiasme le plus vif a succédé une indifférence presque complète, et cette indifférence doit paraître légitime, car jamais découverte scientifique n'a plus mal tenu les promesses qu'un début éclatant avait pu faire concevoir. Il faut bien le reconnaître, cet appareil merveilleux qui devait conduire l'homme à la conquête de l'univers, modifier les relations internationales, régénérer les sciences physiques en leur apportant de nouveaux moyens d'expérimentation, n'a presque jamais servi jusqu'à ce jour qu'à satisfaire dans les fêtes publiques une curiosité vulgaire. Les résultats que les sciences physiques ont retiré de son emploi n'ont qu'une valeur insignifiante. Tout s'est borné, comme au début, à la possibilité de s'élever dans les airs et

d'y séjourner quelques heures, parfois au prix de mille dangers !

C'est qu'en effet, une difficulté de premier ordre s'oppose à toute application sérieuse de l'aérostat, et, malheureusement, dans l'état actuel de nos ressources mécaniques, cette difficulté reste absolument invincible. Il s'agit, je n'ai pas besoin de vous le dire, de la direction des ballons au milieu des courants de l'atmosphère.

Songez, Messieurs, que le seul point d'appui offert au mécanicien est le fluide même dans lequel l'aérostat se trouve entièrement plongé. Pour obtenir un effet sensible de réaction, il serait nécessaire de mettre en œuvre une très-grande somme de forces mécaniques. Or, quelle que soit la nature du moteur, travail de la vapeur, effort de l'homme ou des animaux, le poids de ce moteur sera toujours trop lourd pour être soulevé par l'aérostat. Cherche-t-on à accroître le volume du ballon, pour augmenter la force ascensionnelle ? on augmente en même temps la résistance au mouvement de tout le système et par suite le poids de la machine directrice. Ces deux éléments, le poids à soulever et la force ascensionnelle de l'aérostat croissent ensemble et les conditions premières restent sensiblement les mêmes.

Ici, Messieurs, j'éprouve le désir de vous citer quelques chiffres qui seront plus éloquents qne tous les raisonnements du monde. Imaginez un ballon sphérique de cinq mètres de rayon gonflé de gaz hydrogène pur. La force ascensionnelle de ce ballon sera égale à 628 kilogrammes. Déduisons le poids de l'enveloppe, du filet, de la nacelle et de l'aéronaute

qui ne peut être dans aucun cas inférieur à 328 kilogrammes, il reste disponible une force effective de 380 kilogrammes pour déterminer l'ascension. Voulez-vous savoir quel serait le poids d'une machine capable de maintenir l'aérostat contre l'action d'une brise légère ? 2,000 kilogrammes environ ! S'il s'agissait de lutter contre certains ouragans dont la vitesse dépasse parfois 30 mètres par seconde, le poids de la machine directrice devrait être supérieur à un million de kilogrammes ! Les conditions d'un problème ainsi posé équivalent sans aucun doute à une impossibilité complète.

Aussi, ces innombrables systèmes de roues, de vannes, d'hélices qui ont été tour à tour proposés ou essayés, ne pouvaient en aucune manière conduire au but que l'on se proposait d'atteindre. Toutes ces inventions contraires aux notions fondamentales de la mécanique devaient avoir le même sort, et toutes en effet soumises à la sanction de l'expérience ont trahi les espérances de leurs auteurs.

Certes, si la science parvenait à découvrir un moteur d'une nature particulière, dont le poids serait beaucoup plus faible que celui des machines connues jusqu'à ce jour, nul doute que la direction des aérostats ne put être facilement obtenue. Mais alors, ce ne serait pas seulement la navigation aérienne qui serait créée. Une révolution complète s'accomplirait dans le monde industriel et la direction des aérostats ne serait peut-être plus qu'un détail secondaire de cette merveilleuse transformation. C'est à la mécanique seule qu'il faut demander un progrès aussi dé-

sirable, et, tant qu'il ne sera pas obtenu, la direction des aérostats doit être considérée comme un problème absolument insoluble.

Pour échapper à cette difficulté, quelques personnes ont eu la pensée d'abandonner le système des aérostats qui, par leurs proportions énormes, offrent à l'action de l'air une résistance beaucoup trop considérable, et de remplacer le ballon par un véhicule plus lourd que l'air et par conséquent de dimensions beaucoup plus restreintes. Dans cette hypothèse, le moteur doit se soulever lui-même et pousser le véhicule dans une direction déterminée. Une société bien connue s'est fondée récemment pour la solution de ce nouveau problème, et il n'est sans doute pas un de vous qui n'ait entendu défendre, Dieu sait avec quel retentissement ! la théorie de *l'aviation* opposée à celle de *l'aérostation*, théorie vulgarisée sous le nom *de théorie du plus lourd que l'air*.

Au fond, de quoi s'agit-il ? Au lieu de profiter de la force ascensionnelle du gaz hydrogène, on veut s'élever par un moyen mécanique ? Soit, mais quel sera le moteur ? Le calcul démontre que, pour pouvoir s'enlever elle-même, une machine ne devrait pas peser plus de 12 à 13 ilkogrammes, par force effective de *cheval-vapeur*. La difficulté est donc toujours la même : C'est le moteur qui fait défaut ; c'est lui qu'il faut avant tout découvrir.

Mais, les oiseaux, dira-t-on ? Messieurs, il n'est pas d'exemple qui confirme d'une manière plus saisissante les observations que je viens de vous présenter. Sans doute les oiseaux, si nous ne les considérons qu'au point de vue mécanique, sont des machines vivantes

capables de s'élever et de se diriger dans les airs; mais étudions de près ces petites machines. Savez-vous ce qu'un oiseau vulgaire, le pigeon, développe de puissance musculaire, lorsqu'il s'élève très-rapidement à une certaine hauteur? Cette puissance rapportée au poids de son corps est huit fois supérieure à celle de l'homme le plus vigoureux : elle surpasse douze fois celle du cheval, vingt ou trente fois celle de nos machines les plus parfaites! La puissance du vol de l'aigle est trois fois plus considérable encore. Assurément, le voilà résolu avec la plus incomparable élégance ce problème d'une machine assez puissante et assez légère à la fois pour soutenir son poids dans les airs! Et, si du moteur lui-même nous passons aux organes chargés de transmettre le mouvement, il est impossible d'imaginer plus de hardiesse unie à une simplicité plus grande! Voyez en effet, Messieurs, comme tout contribue à donner à l'oiseau la remarquable légèreté qui facilite son vol. L'air extérieur pénètre son corps de toute part ; ses os sont creusés de vastes cellules; il est entièrement recouvert de plumes légères qui doublent son volume, sans augmenter sensiblement son poids; et, sous cette frêle apparence, l'organisation la plus riche; une respiration double ; une circulation deux fois plus active que chez tous les autres animaux; une force musculaire en rapport avec cette chaleur vitale, presque entièrement concentrée à la face antérieure du sternum, point d'insertion des muscles pectoraux qui transmettent aux ailes l'action de la volonté!

Je m'arrête, car cette digression m'entraînerait trop loin. Il est impossible de soulever le voile qui cache à nos yeux l'œuvre la plus simple du créateur, sans être pénétré de l'admiration la plus vive, et sans faire un triste retour vers les inventions de l'esprit humain, si humbles et si imparfaites !

Vous le voyez, Messieurs, le raisonnement et l'expérience s'accordent à démontrer l'inanité des tentatives qui ont pour but la direction des aérostats ou des appareils plus lourds que l'air, avec les seules ressources dont la mécanique dispose de nos jours. Un moteur nouveau qui réunirait à une puissance plus considérable une légèreté beaucoup plus grande, telle est la condition indispensable pour la solution de ce grand problème.

Il est donc inutile de persévérer dans la direction vicieuse où l'aérostation s'est engagée depuis 60 ans. C'est dans une autre voie qu'il faut chercher à réaliser tous les progrès compatibles avec nos ressources mécaniques, et cette voie, j'ose le dire, me paraît très-nettement indiquée.

Tout fait présumer, Messieurs, qu'il existe dans les hautes régions de l'atmosphère des courants à peu près constants pendant certaines époques de l'année. Dans tous les cas, il est bien évident que tout courant aérien à la surface du sol doit donner lieu à un courant supérieur ou latéral de sens opposé. C'est là une conséquence nécessaire des lois d'équilibre de la masse fluide qui entoure notre globe. On est donc à peu près certain, qu'au même lieu et au même instant, l'atmosphère est animée de deux mouvements de

sens contraire, à différentes hauteurs au-dessus du sol. Dès lors, s'il était possible de maintenir un aérostat dans une couche quelconque de cette atmosphère, de le faire monter ou descendre à volonté, sans perte de lest ou de gaz, ne vous semble-t-il pas que le problème de la navigation aérienne serait beaucoup mieux résolu, que par les combinaisons mécaniques dont j'ai essayé de vous démontrer l'impuissance? Et, lors même qu'il ne serait pas toujours possible de rencontrer un courant tout-à-fait propice, ne serait-ce donc rien, que de se maintenir plusieurs jours de suite dans les airs ; de se laisser entraîner avec toute confiance à des centaines de lieues du point de départ ; de n'avoir à redouter ni la traversée des mers, ni la rencontre des plus hautes montagnes, ni la violence des orages inconnus dans ces régions élevées où l'homme n'est parvenu qu'à de rares intervalles ; de choisir à son gré le lieu et le moment le plus favorable pour la descente ; d'avoir enfin à sa disposition un moyen facile d'étudier au milieu même de l'atmosphère les lois physiques et météorologiques du globe ?

Comment réaliser les conditions de ce programme ? Ici, Messieurs, je dois me borner à hasarder quelques indications sommaires. Pour étudier le problème ainsi posé dans tous ses détails, il m'aurait fallu des loisirs très-nombreux et des connaissances spéciales que je ne possède pas. Je vais cependant indiquer une solution, non parce que je la considère comme entièrement irréprochable, mais parce qu'elle suffit pour faire comprendre dans quel sens les études ultérieures devront être dirigées et qu'elle peut ainsi conduire à la solution définitive.

Toutefois, avant de passer outre, permettez-moi une dernière observation. Je suppose qu'un aérostat n'ait pas été complétement rempli de gaz au moment du départ, et que par conséquent il puisse se dilater librement en s'élevant dans l'atmosphère. Dans ce cas, Messieurs, la force ascensionnelle acquise au début restera sensiblement constante. On peut donner une démonstration mathématique de cette vérité, mais il est aussi facile de le faire comprendre sans le secours d'aucune formule. En effet, à mesure que le ballon s'élève, il rencontre des couches d'air de moins en moins denses ; le gaz qu'il renferme se dilate, et, d'après une loi bien connue, l'accroissement de son volume est précisément proportionnel à la diminution de densité de l'air atmosphérique. Le poids de l'air déplacé par l'aérostat reste donc le même ; or, c'est ce poids qui représente la force ascensionnelle du ballon.

On peut donc affirmer que, tant qu'un aérostat ne sera pas complétement gonflé, son mouvement ascensionnel une fois commencé doit continuer sans interruption. Ce mouvement aurait même une tendance à s'accélérer, s'il ne se produisait pas dans un milieu résistant.

Il est dès lors facile de comprendre comment la plus légère variation dans la force ascensionnelle d'un aérostat obtenue soit par une perte de gaz, soit par une perte de lest, soit par un changement brusque de température, produit souvent des déplacements verticaux très-considérables. Ce fait a été constaté par tous les aéronautes et j'attire sur lui toute votre attention, car ses conséquences sont très-importantes pour la solution de notre problème.

Ceci bien entendu, je choisis comme exemple un aérostat de dimensions déterminées, afin de présenter à votre esprit une image aussi nette que possible.

Représentez-vous, Messieurs, un ballon sphérique de 8 mètres de rayon, pouvant contenir 2,220 mètres cubes d'hydrogène. Ce ballon est complétement gonflé. Il est enveloppé par un deuxième ballon ayant une capacité double, c'est-à-dire un rayon d'environ 10 mètres. Ce deuxième ballon doit autant que possible être vide d'air ou de gaz, et, pour obtenir ce résultat, le tissu qui lui sert d'enveloppe doit s'appliquer aussi exactement que possible sur la surface du ballon intérieur. Les deux ballons sont reliés l'un à l'autre par leur partie inférieure, mais ils ne peuvent communiquer entr'eux que par l'intermédiaire d'un tube articulé qui descend dans la nacelle à la portée de la main de l'aéronaute. Un robinet permet d'établir ou de fermer à volonté la communication.

La nacelle de forme circulaire est fixée au ballon extérieur par le système de suspension en usage. Enfin, sur le trajet du tube articulé qui réunit les deux ballons se trouve placée, dans la nacelle même, une machine à double effet, qui permet d'aspirer le gaz du ballon extérieur, pour le refouler dans le ballon intérieur.

Je répète que le ballon extérieur doit contenir au moment du départ la plus faible quantité possible de gaz, tandis que le ballon intérieur doit au contraire être gonflé avec un léger excédant de pression, un trentième d'atmosphère, par exemple. Cette pression équivaut à un effort de 500 kilogrammes, par mètre

carré, sur l'enveloppe du ballon. Or le taffetas verni supporte très-facilement, sans le moindre danger d'altération, une pression de mille kilogrammes, par mètre carré. Du reste, ainsi que nous le verrons bientôt, l'excédant de tension de gaz va sans cesse en diminuant à mesure que le ballon s'élève ; en outre une soupape de sûreté placée à la partie supérieure du ballon intérieur est disposée de manière à s'ouvrir pour toute pression supérieure à la pression limite fixée ci-dessus.

Dans cette hypothèse, établissons les conditions d'équilibre de tout le système.

La force ascensionnelle disponible qui n'est autre que le poids de l'air déplacé par le ballon intérieur, s'élève à 2,865 kilogrammes.

Voici quel est le poids à soulever :

Poids de l'hydrogène	202 kilogr.
Poids des deux enveloppes . . .	808 id.
Poids du filet.	190 id.
Poids de la nacelle et des accessoires	350 id.
Poids de la machine à double effet .	250 id.
Poids de quatre voyageurs, avec toutes les provisions, ustensiles, bagages nécessaires pour un voyage de plusieurs semaines.	600 id.
Poids total	2,400 kilogr.

Ajoutons à ce poids une quantité de lest de 465 kilogrammes, nous obtiendrons un poids total équivalent à la force ascensionnelle disponible.

Remarquons en passant que le lest destiné à compléter le poids d'équilibre se compose de limaille de

fer, d'eau et d'acide sulfurique, dans les proportions voulues pour la fabrication de 50 mètres cubes environ de gaz hydrogène.

Je suppose, Messieurs, les choses ainsi disposées; les voyageurs et le lest placés dans la nacelle. Tout le système se trouve en parfait équilibre, mais il est évident que la plus faible quantité de gaz introduite dans le ballon extérieur doit suffire pour déterminer l'ascension.

Au moment fixé pour le départ, l'aéronaute ouvre le robinet placé à la portée de sa main, qui lui permet de mettre les deux ballons en communication. Aussitôt une partie du gaz contenu dans le ballon intérieur s'échappe dans le ballon extérieur, en vertu de son excès de force élastique. L'ascension se produit. Si la communication reste ouverte, l'ascension continuera jusqu'à ce que la moitié du gaz contenu dans le ballon intérieur ait passé dans le ballon extérieur qui se trouvera alors complétement gonflé et parvenu à une hauteur d'environ 6,200 mètres !

En général l'aéronaute n'éprouvera pas le désir de s'élever à une hauteur aussi considérable ; lorsqu'il sera parvenu au milieu de la couche d'air qui lui offrira des conditions favorables pour le résultat qu'il aura en vue, il lui suffira de fermer le robinet qui intercepte la communication, l'ascension s'arrêtera presque immédiatement.

Remarquez, Messieurs, que, tant qu'il ne s'agit que de s'élever dans l'atmosphère, la force élastique du gaz contenu dans le ballon intérieur, force mise en réserve avant le départ, suffit pour produire le mouvement. Aucun effort n'est donc jusque là imposé à

l'aéronaute. Mais, une fois qu'on est parvenu à une certaine hauteur, il devient nécessaire de faire agir la machine à double effet, pour obtenir un mouvement de descente. Cette manœuvre sera toujours facile, car le maximum de résistance à vaincre, c'est-à-dire la pression exercée sur le piston de la machine, ne dépassera jamais un trentième d'atmosphère, soit cinquante grammes par centimètre carré. Dans ces conditions, deux voyageurs, à l'aide d'une simple manivelle à bras, pourront très-facilement comprimer vingt décimètres cubes de gaz par seconde, soit 72 mètres cubes par heure, quantité bien suffisante pour provoquer un mouvement de descente de 4,000 mètres d'amplitude. On pourrait donc à la rigueur s'élever du niveau de la mer aux plus hautes régions habitables de l'atmosphère, puis redescendre à volonté, et cela plusieurs fois par jour, sans que le travail imposé aux voyageurs fût excessif. Mais en réalité ce travail continu ne sera jamais nécessaire : La manœuvre des robinets et de temps à autre la mise en jeu de la machine pendant quelques minutes seront suffisantes pour effectuer tous les déplacements verticaux réellement utiles.

Mais, objectera-t-on, pour opérer ces déplacements verticaux, on n'aura à sa disposition qu'une faible quantité de gaz. Ces déplacements seront donc fort lents, ce qui peut avoir les inconvénients les plus graves pour la sécurité des voyageurs. Messieurs, cette objection est sérieuse ; cependant je crois qu'il est facile d'y répondre.

Les écueils que l'aéronaute doit songer à éviter sont situés au-dessous et non pas au-dessus de lui. Il

n'est donc pas nécessaire que la descente soit rapide, mais il peut être indispensable dans certains cas de précipiter l'ascension. Or, en utilisant à la fois tout l'excédant de gaz contenu dans le ballon intérieur, on peut disposer d'une force ascensionnelle effective de 115 kilogrammes, qui représente les quatre centièmes du poids total du système. Dans ces conditions, la vitesse d'ascension sera égale à 0^m40 après la première seconde, à 0^m80 après la deuxième, à 1^m20 après la troisième, à 1^m60 après la quatrième. Mais à ce moment, la résistance que l'air oppose au mouvement du ballon fera à peu près équilibre à la force ascensionnelle ; la vitesse acquise de 1^m60 par seconde restera donc constante jusqu'à ce que la densité de l'atmosphère ait sensiblement diminué.

Une hauteur verticale de 60 mètres sera ainsi franchie en 40 secondes. Cette hauteur représente celle des principaux obstacles à la surface du sol, tels que les arbres et les monuments publics. Une heure suffirait à la rigueur pour atteindre la hauteur de 6,000 métres, limite extrême à laquelle l'atmosphère cesse d'être assez dense pour la respiration des êtres animés. Ces conditions de vitesse sont assurément bien suffisantes, pour permettre à un aéronaute vigilant de s'élever en temps opportun au-dessus de tous les obstacles.

Je m'empresse, Messieurs, d'aller au devant d'une deuxième objection. Toute la théorie qui précède suppose l'imperméabilité absolue du tissu qui forme l'enveloppe de l'aérostat. Cette imperméabilité peut-elle être facilement obtenue ? Je le crois. Ainsi, on m'a affirmé que le ballon captif qui est resté en acti-

vité pendant plusieurs mois à côté des bâtiments de l'exposition universelle de 1867 n'avait perdu aucune quantité de gaz appréciable. Si ces renseignements sont exacts, l'expérience est concluante. On vient, il y a deux ou trois jours, d'inaugurer à Londres un nouveau ballon captif d'une contenance de douze mille mètres cubes. Toutes les précautions ont été prises pour garantir l'imperméabilité de l'enveloppe qui a été constatée par des essais préalables très-nombreux. Voici comment cette enveloppe a été préparée. Elle se compose de cinq parties distinctes soigneusement collées ensemble. La partie extérieure est une mousseline légère destinée à recevoir un vernis excellent. Au dessous de cette mousseline, se trouve une couche de caoutchouc vulcanisé destinée à empêcher le vernis de pénétrer jusqu'à l'étoffe intérieure et d'attaquer sa résistance. Cette étoffe intérieure est à son tour composée de deux étoffes de lin séparées par une étoffe de caoutchouc naturel. En substituant aux étoffes de lin une étoffe de taffetas très-serrée, on aurait l'avantage d'obtenir une résistance beaucoup plus grande unie à plus de légèreté. L'enveloppe ainsi composée pèserait 400 grammes environ par mètre superficiel, c'est l'hypothèse que j'ai admise en établissant les conditions d'équilibre de tout le système.

Je suis donc convaincu que l'imperméabilité de l'enveloppe d'un aérostat peut toujours être obtenue. C'est une question de soins minutieux et de dépense. Veuillez aussi remarquer que le lest, dont il est toujours possible d'augmenter la quantité en augmentant les dimensions de l'aérostat, pour servir

lui-même à la préparation d'un volume plus ou moins considérable de gaz et suppléer ainsi, pendant le cours du voyage, à une déperdition assez importante.

Vous le voyez, Messieurs, le problème à résoudre peut se résumer ainsi : trouver un moyen simple et pratique de condenser et de restituer à volonté un volume de gaz à peu près égal à la trentième partie du volume total de l'aérostat, en supposant l'équilibre établi au niveau de la mer, lorsque le gaz est soumis à son maximum de condensation. Je viens de vous indiquer le système qui me paraît le plus convenable pour réaliser cette double condition ; mais je suis loin d'admettre que d'autres moyens plus simples ne puissent pas être obtenus à la suite de recherches plus sérieuses.

Nous voici, Messieurs, parvenus au terme de cette petite étude. Je reconnais que quelques expériences auraient été utiles pour la rendre plus concluante. Malheureusement ces expériences ne peuvent pas être faites sur une petite échelle ; elles devraient s'appliquer à un aérostat d'assez grandes dimensions et coûteraient par conséquent fort cher. Or nous vivons à une époque où les recherches purement scientifiques n'ont pas le privilége de passionner très-vivement les esprits ; contentons-nous d'espérer que ce qui n'est pas possible aujourd'hui le deviendra peut-être dans un avenir prochain !

RADOULT DE LA FOSSE.



ASSISES SCIENTIFIQUES

DE LIMOGES.

I

Le volume qui renferme le compte-rendu des travaux des assises scientifiques tenues à Limoges, en décembre 1866, venant de paraître, je vais essayer de vous donner une idée des différents sujets traités dans cette réunion savante qui se tint, un mois ou deux, après celle de Moulins. Comme délégué de notre Société, j'aurais pu, sans doute, m'acquitter de cette tâche beaucoup plus tôt. J'ai préféré attendre la publication du bulletin, afin de pouvoir agir avec plus de précision, tout en ne négligeant aucuns détails.

Qu'il me soit permis, tout d'abord, de remercier, d'une façon toute particulière, M. le Préfet de Limoges, l'honorable président des Assises scientifiques, M. P. de Cessac, M. le bibliothécaire Ruben, président de la Société littéraire de Limoges et le savant botaniste M. Edouard Lamy, banquier de cette ville, de l'accueil bienveillant qu'ils m'ont fait, témoignage sympathique que je m'empresse de reporter à la Société que j'avais alors l'honneur de représenter.

Ce devoir rempli, constatons, sans plus tarder, que le résultat obtenu a dépassé les espérances des personnes à l'initiative dévouée et éclairée desquelles était due l'organisation de ces réunions.

II

C'est sous la présidence et par un discours élevé du premier magistrat du département que se sont ouvertes ces Assises scientifiques. Après l'allocution prononcée par M. de Cessac, comme président, la parole a été donnée à votre délégué, pour répondre à la 3e question du programme de littérature et philosophie : étude sur Bernard de Ventadour (1).

III

Ce ne sont pas seulement des lectures, des discussions qui doivent donner de l'attrait à ces Assises ; ce sont aussi des promenades archéologiques, scientifiques et industrielles. — Aussi, dès le second jour, un certain nombre de membres se réunissent-ils, dans la matinée, pour visiter, sous la direction de M. l'abbé Arbellot, curé-archiprêtre de Rochechouart, les divers monuments et les musées archéologique et céramique de Limoges. C'est dire assez quel aurait été

(1) Note du Secrétaire-Archiviste.

« L'honorable délégué des Assises scientifiques de Moulins ne s'est pas borné dans cette étude, consciencieusement et brillamment écrite, à traiter la question du programme ; il a surtout eu pour but d'établir un parallèle entre deux troubadours d'un genre bien différent : Bernard de Ventadour et Bertrand de Born. »

(*Extrait du bulletin des Assises scientifiques de Limoges*, 1867.)

l'intérêt et le charme de ces excursions, si un temps affreux n'était pas venu les contrarier.

Malgré une pluie battante, nous visitons et nous admirons dans tous ses détails la Cathédrale dont M. l'abbé Arbellot nous fait les honneurs en historien et en archéologue. Pour caractériser ce beau monument, j'emprunte à notre cicerone les lignes suivantes : « Cette église, quoique inachevée, présente des beautés de premier ordre : le style ogival du XIVe siècle qui rayonne dans l'abside ; le style flamboyant du XVe et du XVIe siècles, qui brille dans la nef et sur la façade du nord, s'y déploient avec largeur et magnificence ; pour mieux dire, c'est la seule église ogivale *hors ligne* dans une vaste province qui compte plusieurs églises romanes d'une grande beauté, mais où les églises *entièrement* gothiques sont plus rares et relativement moins remarquables. (*Histoire et description de la Cathédrale de Limoges*, par M. l'abbé Arbellot, 1852, p. 1re.)

Malheureusement, comme la plupart des grandes basiliques, ce monument historique est loin d'être achevé. Les membres présents, à la dernière séance, ont donc été bien inspirés de s'associer, à l'unanimité, au vœu émis par leur président, Mgr l'évêque de Limoges, pour solliciter du gouvernement le prompt achèvement de la Cathédrale, par l'union de la nef au clocher.

IV

La première séance de la 2e journée, sous la présidence de M. l'abbé Arbellot, a été consacrée à l'archéologie et à l'histoire.

Après avoir répondu, en quelques mots, à la question relative à la voie romaine de Chassenon à Limoges et Clermont, question sur laquelle M. Bosvieux, membre correspondant de notre société, avait déjà lu un mémoire à la session de Guéret en 1865, et qu'il se proposait de traiter de nouveau, en se bornant toutefois à la partie comprise entre Limoges et Ahun, l'Acitodunum de la carte de Peutinger, M. de Cessac donne communication de deux extraits d'un large et intéressant mémoire sur les peuplades gauloises qui, au dire des historiens du pays, auraient autrefois habité le sol de la Marche. Ces extraits se rapportent aux Andecamuleuses et aux Ratiatenses.—Les autres peuplades gauloises ont nom : Tullenses, Agedunenses, Cambiovicenses et Felletinenses. — Contrairement à la tradition vague, mais ancienne, selon laquelle il exista, à l'époque romaine, une ville considérable au sommet du mont de Jouer, dans la commune de St-Goussaud, M. de Cessac prétend que, d'après les fouilles faites par MM. Buisson de Mavergnier, Al. Bertrand et le général Creuly, il n'y eut jamais, à cette époque, sur cette montagne, qu'une villa des plus modestes. La tradition s'expliquerait par la traduction du mot villa par « ville » qui est constante dans le pays.— Enfin, notre savant archéologue termine en disant que « si les Gaulois ont laissé sur le sol de notre province (la Marche) des traces nombreuses et incontestables de leur séjour, l'étude qui précède n'en prouve pas moins qu'aucun nom de leurs peuplades n'est parvenu jusqu'à nous. »

V

La deuxième séance de cette journée avait été réservée à la littérature et à la philosophie.

Le président, M. Lemas, secrétaire de cette section, donne la parole à M. l'abbé Arbellot qui, pour répondre à cette question du programme : Etude littéraire sur Rorice l'Ancien, évêque de Limoges à la fin du Ve siècle, fait connaître quelques pièces intéressantes de la correspondance que ce saint entretenait avec un grand nombre de personnages de son temps. Au nombre des sujets d'intérêt matériel qui l'occupaient souvent, se rencontre plus d'une lettre qui atteste l'antique renommée du cheval limousin. M. l'abbé Arbellot a probablement, à l'heure qu'il est, publié le résultat de ses recherches et de ses travaux sur cette célébrité du Limousin.

VI

C'est dans la troisième séance, section des sciences physiques et naturelles, présidée par M. le docteur Duverger, qu'ont eu lieu les communications de M. l'abbé Carrier, et de M. le marquis de la Roche.

Le premier mémoire affirme qu'on peut employer l'électricité à la découverte des sources et des eaux souterraines et il donne, en même temps, l'indication des deux procédés pour pouvoir se servir de l'instrument indiqué et que vend M. l'abbé Carrier.

Notre compatriote M. le marquis de la Roche traite les questions botaniques du programme « par une simple comparaison de la flore centrale avec celle de l'Allier et des diverses plantes rares citées par

M. Boreau comme appartenant aux départements du centre et de l'ouest entre elles. »

VII

La séance, qui suivit, ne fut, pour ainsi dire, que la seconde partie de la première, quoiqu'elle ait été consacrée à la médecine.

La seule thèse soutenue avait pour titre : Quels avantages présente au point de vue de la médecine humaine l'étude comparative des maladies des animaux? Après avoir critiqué l'énoncé même de la question, M. le docteur Laborderie prétend qu'entre l'homme et les animaux, aucun rapprochement utile n'est possible : organisation, fonctions, maladies, tout est divers et opposé. Les résultats tirés de l'étude des maladies des animaux n'ont donc, dit-il, rien de concluant au point de vue de la médecine humaine: ils sont à peu près nuls ou illusoires ; tout au plus les faits observés chez les animaux peuvent-ils servir d'indication, ouvrir la voie aux recherches à faire dans l'étude des maladies de l'homme.

Complétement incompétent en semblable matière, je ne puis savoir ce que cette thèse a de vrai ou de faux. Je dirai seulement avec le docteur Raymondaud, que les idées émises dans le mémoire dont nous venons de parler sont opposées à l'opinion la plus répandue parmi les médecins, ainsi qu'à la tendance générale de la science contemporaine. Quoi qu'il en soit, je ne puis m'empêcher d'avouer, qu'en agissant et en parlant ainsi, c'était de la part de ce jeune docteur, vu son isolement, « une honorable résolution » qui mérite d'être signalée. Ne craignons donc jamais de ma-

nifester hautement nos principes et nos idées, quand nous croyons avoir pour nous la vérité; et, comme conséquence, respectons toujours ceux qui, sincèrement et honnêtement, soutiennent leur manière de voir, qu'il s'agisse de science, de religion, de politique, de littérature ou d'histoire. Malheureusement, c'est un des nombreux progrès que nous avons encore à réaliser.

VIII

Le soir, toutes les sections réunies, sous la présidence de M. A. Noualhier, député de la Haute-Vienne, deux lectures ont eu lieu.

Le premier mémoire, lu par M. Fizot-Lavergne, était dû à M. Camille Leymarie, et avait pour titre : *Les peintres-verriers*. Cette étude rapide et consciencieusement écrite passe en revue les grands peintres-verriers des XIIe, XIIIe, XIVe, XV et XVIe siècles. N'oublions pas d'indiquer qu'un chapitre spécial est consacré aux peintres-verriers limousins et surtout au plus illustre de tous, à Penicaud.

M. le baron de Verneilh-Puyraseau donne ensuite lecture du premier chapitre de l'ouvrage posthume de M. Félix de Verneilh, son frère, dont il a entrepris la publication et qui est intitulé : *De l'architecture byzantine en Orient*. Soin pieux et vraiment fraternel qu'on est heureux de rencontrer et de constater, en regard des divisions qui ne règnent que trop souvent au sein des familles. — Un autre extrait de cet important ouvrage a encore eu les honneurs d'une lecture publique. Une visite à sainte Sophie, le dernier chapitre de cette étude, captive de nouveau l'assemblée

et confirme une fois de plus « le talent si connu et si aimé en Limousin de M. F. de Verneilh ; » car, on y retrouve « tout entier l'archéologue éminent, l'observateur éloquent et fin, l'artiste inspiré, que la mort a si prématurément enlevé aux sciences et aux lettres. »

IX.

Maintenant que nous connaissons l'emploi d'une journée des Assises scientifiques de Limoges, il est inutile, pensons-nous, de nous astreindre, comme nous l'avons fait jusque-là, à suivre l'ordre des lectures et des discussions. Cherchons plutôt à grouper les unes et les autres de façon à éviter toute espèce de répétition et de monotonie.

X

Malgré toute la sagacité de nos archéologues bourbonnais, il serait difficile, croyons-nous, en ce qui a trait à notre contrée, de poser et encore plus de résoudre la question suivante que M. l'abbé Arbellot a élucidée : Quelles sont les villes du Limousin qui entretenaient non loin de leurs murs, des ermites chargés de prier pour les consuls et pour la communauté ? Origine et fin de cet usage.

Dans une improvisation pleine de verve, de bonhomie, et relevée par des traits piquants bien appropriés au sujet, M. Navières, ancien inspecteur d'académie, a retracé les traits principaux de la vie si agitée du littérateur Marc-Antoine Muret, qui s'écoula de 1526 à 1585. — Ce n'est que justice de dire que des applaudissements unanimes suivent cette brillante improvisation.

Une autre fois, M. Navières s'est fait connaître comme traducteur du poète grec Babrius, ou par corruption Gabryas qui mit en vers choliambiques les fables d'Esope. La lecture de quelques-unes de ces fables, traduites en vers français, faite avec esprit et entrain, est accueillie avec le plus grand plaisir.

M. l'abbé Lecler, auteur d'un mémoire sur la voirie romaine, et M. de Cessac, traitent, chacun à leur point de vue, le sujet suivant, souvent mis à l'ordre du jour par les archéologues, dans chaque pays : Existe-t-il dans le Limousin des monuments celtiques ? Peut-on les diviser en monuments de l'âge de la pierre, de l'âge du bronze et de l'âge du fer ?

M. l'abbé Lecler a découvert, dans l'ancien Limousin : 14 pierres branlantes, 48 dolmens, 11 menhirs et 30 noms de lieux significatifs.

Le travail de M. de Cessac, qui ne s'occupe que des monuments de la Creuse, est divisé en deux parties. Dans la première, l'honorable président des Assises décrit les oppidum et les instruments en pierres ; dans la seconde, les tumulus, les souterrains-refuges, les anciennes exploitations de mines et les camps vitrifiés. Selon M. de Cessac, les premiers monuments sont évidemment celtiques; les seconds peuvent dater de cette époque ; mais la plupart lui paraissent bien postérieurs.

M. Alfred Richard, archiviste de la Creuse, avait adressé au Congrès un travail sur deux artistes sculpteurs de Limoges, Le Pilleur et Perier, et sur l'autel, le retable et le tabernacle qu'ils ont faits pour l'église de Guéret.

Pour faire revivre un instant, au milieu de nous,

la personnalité du P. Le Jeune, ce prêtre de l'oratoire qui s'attachait surtout, dans ses sermons, à détruire les abus et les vices, plutôt qu'à discuter les questions de dogme, M. l'abbé Grange était bien l'orateur à la parole puissante et sympathique qu'il fallait. Des applaudissements n'ont cessé de se faire entendre pendant tout le temps que l'assemblée a été sous le charme de cette chaleureuse et entraînante improvisation. Voilà de ces études qu'il faut renoncer à analyser, et qu'il faut entendre pour pouvoir s'en rendre compte. Nous résumerons notre impression, en disant que l'éloquence de M. l'abbé Grange était à la hauteur de l'éloquence et de la sainteté du P. Le Jeune qui consacra les vingt dernières années de sa vie, à parcourir les paroisses du Limousin, pour y donner à tous la parole de Dieu et l'exemple de toutes les vertus.

XI

La dernière séance des sections réunies a été presqu'entièrement occupée par la lecture d'un volumineux et intéressant travail de M. Alfred Chapoulaud sur les principaux travaux archéologiques publiés en Limousin. Nous ne pouvons, cela va sans dire, entrer dans l'examen de ce mémoire d'un intérêt tout local et par les travaux dont il s'occupe et par les noms de ceux qui les ont signés. Un souvenir de mon séjour à Limoges me fait toutefois un devoir de rappeler le nom de M. Maurice Ardant, numismaste célèbre et biographe érudit et consciencieux des émailleurs limousins que la mort a enlevé, le 6 mai 1867, à l'âge de 74 ans, privant ainsi le monde savant de l'un de ses plus modestes et infatigables travailleurs.

XII

Dans la section d'agriculture, industrie et commerce ont été traités différents sujets qui tous se font remarquer par un intérêt soit général, soit local.

M. Faustin Gonneau qui s'est beaucoup occupé de pisciculture et qui possède, à Limoges, un bel aquarium, où il se livre à de nombreuses expériences, avait adressé un mémoire répondant à cette question : Quels ont été les résultats des essais de pisciculture ?

MM. Simon-Laraside, président du comice agricole de Rochechouart et de Cessac s'occupent des irrigations; et, tout le monde sait que les sources sont nombreuses sur le sol de la Haute-Vienne, et que leurs eaux sont loin d'être convenablement utilisées.

Après la lecture de ces deux mémoires, et une observation de M. Bourdeau, M. Gérardin, secrétaire de cette section et qui la présidait alors, propose, sur la demande de M. de Cessac, de formuler un vœu qui est adopté à l'unanimité, et que nous pouvons résumer ainsi : Emploi des cent millions destinés au drainage et restés sans emploi, à exécuter des travaux de dérivation sur les cours d'eau de la France, pour permettre de convertir en prairies des terrains jusqu'ici incultes. L'Etat rentrerait dans ses déboursés par voie de redevances payées par les propriétaires.

Quelles sont les causes, dans le présent, de la dépopulation des campagnes ? Quels en seraient les remèdes ? — A ces deux importantes questions, M. de Cessac croit devoir répondre, en disant que les causes de la dépopulation des campagnes sont de deux sortes : la première se trouve dans la rupture d'équilibre

des encouragements donnés à l'industrie et de ceux donnés à l'agriculture ; la seconde, dans le vice du système de l'instruction primaire suivi dans les écoles de nos campagnes. Indiquer les causes, c'est en même temps faire connaître les remèdes; inutile donc de les formuler. Prenant en considération les idées soutenues par l'auteur, l'assemblée exprime le désir qu'une large part soit faite à l'enseignement agricole dans les écoles primaires de France, et demande au Gouvernement de modifier ses programmes dans ce sens. Il est bon d'ajouter qu'un arrêté récent de M. le Ministre de l'instruction publique a donné satisfaction au vœu exprimé par les membres des Assises scientifiques de Limoges.

N'oublions pas le mémoire de M. le vicomte Cornudet, lu par M. de Cessac, faisant connaître les moyens de remédier aux inconvénients de l'organisation actuelle de la boucherie parisienne, au point de vue de l'agriculture.

XIII

Si vous le voulez bien, nous passerons aux travaux de la section de médecine, et, pour cause, nous ne ferons que les indiquer.

M. le docteur Ricou, médecin militaire, expose ses idées sur l'anatomie de la région thyroïdienne, dont il a fait l'objet d'une longue et laborieuse étude. Des applaudissements suivent les remercîments adressés à M. le docteur Ricou, par M. le docteur Bardinet qui présidait cette séance.

Le même membre donne aussi la lecture d'un tra-

vail anatomique et pathologique sur les glandes sous-maxillaires.

M. le docteur Thouvenet lit un mémoire sur cette question : y a-t-il des modifications utiles à faire subir au manuel opératoire de la trachéotomie ?

M. le docteur Ricou prend la parole sur le même sujet et passe en revue les principaux procédés opératoires en usage, et en fait la critique.

La tique, considérée comme parasite de l'espèce humaine, est l'objet d'une étude de M. le docteur Raymondeau que nous connaissons déjà.

M. Brun-Séchaud fait la relation d'une épidémie de croup qui a régné, en octobre et en novembre 1866, dans le bourg des Cars et dans la ville de Chalus. La statistique qu'il donne est assurément des plus consolantes, puisque sur 35 malades, il n'y a eu que 7 morts. Le traitement qui a si bien réussi à M. Brun-Séchaud consiste dans l'administration de l'émétique à haute dose (0,25 pour 150 gr. de véhicule), aidée de l'application sur la glotte et le pharynx de l'alun en poudre, porté directement à l'aide du doigt enveloppé d'un linge mouillé.

Le même praticien avait donné connaissance, dans une précédente séance, de quelques extraits d'un mémoire répondant à cette partie du programme : L'assistance publique, sous toutes ses formes, soit médecine cantonale, soit service des enfants assistés, atteint-elle le but qu'elle se propose ? — Discuter les principes, les règles et les mesures que cette question comporte. — Comme l'indique le compte-rendu, M. Brun-Séchaud demande en substance : la création d'un comité d'assistance dans chaque département ; d'un

sous-comité chargé, dans chaque canton, de la surveillance des enfants assistés, des indigents, etc., etc.; de médecins inspecteurs, de praticiens officiels, médecins et pharmaciens, dont il spécifie les attributions. Enfin, il insiste sur les avantages des secours à domicile, et termine en recommandant à toute la sollicitude du Gouvernement les enfants illégitimes, orphelins et abandonnés.

Pour compléter l'indication des communications faites par M. Brun-Séchaut, il faut mentionner une note sur l'étude de la botanique appliquée à l'agriculture et sur son enseignement élémentaire dans les écoles primaires.

XIV

Avec les mémoires que nous connaissons déjà, les sections des sciences physiques et naturelles ont produit les travaux dont nous allons maintenant vous entretenir.

M. Orliaguet étudie la première partie de la 13e question du programme : Est-il possible de rattacher à une cause spéciale la plus ou moins grande fréquence de la grêle sur certaines communes ? — La seconde partie de cette même question, qui avait été ainsi formulée : Peut-on faire une statistique des communes grêlées fréquemment et des communes qui semblent exemptes de ce sinistre, est demeurée sans réponse.

A cet autre point d'interrogation : Depuis combien d'années des observations météorologiques se font-elles dans la Haute-Vienne ? Peut-on en tirer des renseignements utiles pour l'hygiène, l'agriculture et

les inondations? M. Lecaplain répond, en résumant brièvement les grands résultats que la science a déjà obtenus, quoique la météorologie, comparée aux autres branches des sciences physiques, soit dans un état d'infériorité incontestable et que l'auteur explique.

M. Linard fait connaître que l'analyse de l'eau de la Vienne et des fontaines Blanchard et Jacques-Jean, a été faite à Paris et que ces eaux répondent, autant que les procédés actuels de la chimie permettent de le faire, à toutes les objections sérieuses sur le choix d'une eau considérée tant au point de vue de l'hygiène qu'au point de vue de l'industrie.

M. l'abbé Lecler, dont nous avons déjà cité le nom plus d'une fois, s'occupe du champignon appelé Polyporus imbricatus Fries que personne, selon lui, n'a encore signalé, parmi les champignons comestibles. C'est ce genre Polyphorus Micheli, renfermant presque toutes les espèces employées à la fabrication de l'amadou, qui a joué, paraît-il, un certain rôle dans la légende de Saint-Pardoux, écrite par un contemporain et que conserve un manuscrit du X[e] siècle de la Bibliothèque impériale.

Nous devons encore au zèle de ce même membre, un travail instructif sur les observations qui ont été faites jusque-là relativement à la migration des oiseaux.

Une seule question de géologie est traitée par M. Carnot, ingénieur des mines de l'arrondissement, à savoir : quelles sont les observations géologiques faites dans la contrée depuis dix ans ; et encore ce sujet n'est-il traité qu'en partie, car la notice de

M. Carnot ne devait être que le complément d'une étude de M. Mallard, professeur à l'école de Saint-Etienne, qui n'a pu terminer à temps son travail. M. l'ingénieur Carnot n'a donc fait part à l'assemblée que de ses observations sur cette partie de l'Indre qui s'étend, sur la rive gauche de la Creuse, depuis Eguzon, Argenton et Le Blanc jusqu'aux limites du département de la Creuse, de la Haute-Vienne et de la Vienne.

M. de Cessac cite ensuite, parmi les collections géologiques de la Haute-Vienne, celles de MM. Alluaud, Linard et Debord.

La botanique a eu sa large part, puisqu'outre les mémoires déjà nommés, nous avons encore à mentionner celui de M. Edouard Lamy, banquier à Limoges, sur les plantes aquatiques et semi-aquatiques qui fréquentent les rivières, les ruisseaux, les étangs et les marais de la Haute-Vienne. Un tel sujet répondait du reste parfaitement à la nature du pays au milieu duquel se tenaient nos assises scientifiques. En effet, « peu de contrées, comme le dit très-bien M. Lamy, sont aussi variées, aussi pittoresques que notre Limousin. Il doit ses avantages à l'inégalité du sol, à ses prairies, à la belle venue de ses arbres forestiers, surtout aux innombrables sources qui alimentent ses ruisseaux et ses rivières..... Leur cours est si rapide qu'il devient presque impossible aux plantes de s'y fixer ; cette difficulté s'accroît encore par la dureté des roches que recouvrent les eaux : aussi leur limpidité n'est presque jamais troublée par la moindre trace de végétation..... Plusieurs espèces restent à l'état stérile dans les courants rapides, parce que,

amies du repos, la vie agitée ne convient nullement à leurs mœurs naturellement douces. »

En poursuivant, nous voyons que les étangs de ce pays renferment très peu de plantes aquatiques, rareté attribuée à ce double motif: la froideur des eaux et leur profondeur. Nous faisons ensuite connaissance avec différentes espèces de mousses qui jouent un rôle important dans la formation de la tourbe. « Après avoir chevauché longtemps par monts et vallées, il convient de descendre dans la plaine avec celles des plantes montagnardes qui voudront bien m'y suivre. » C'est aussi ce que nous ferons bien volontiers, en compagnie de M. Lamy, pour étudier ces quelques plantes; « car, à l'exemple des habitants des hautes régions, elles s'attachent au sol natal : on pourrait dire qu'elles sont sujettes aussi au mal du pays. »

Ce travail est complété par l'indication des plantes plus ou moins rares et plus ou moins communes dans la Haute-Vienne, la Creuze, la Corrèze, la Dordogne, la Charente et la Vienne. Enfin, les espèces non comprises dans les deux catégories précédentes figurent dans un tableau, dressé de façon à faire saisir d'un coup d'œil soit l'absence de l'une d'elles, soit son abondance ou sa rareté, dans les terrains granitiques et siliceux de chacun de ces six départements.

Il est à regretter que M. Lamy n'ait pas embrassé la question posée par le Congrès dans toute son étendue, puisqu'il n'a pas comparé la végétation des parties calcaires des départements voisins avec celle du plateau central du pays, qui est essentiellement granitique, se privant ainsi de mettre en relief bien d'autres richesses. Quoi qu'il en soit, c'est avec juste rai-

son qu'on peut dire que la lecture de cette étude dénote non-seulement les solides connaissances du botaniste, mais encore le talent de l'homme qui aime la nature et qui sait faire passer quelque chose de cet amour, dans son style.

XV

Personne n'ignore que l'industrieuse cité de Limoges possède de nombreuses et importantes fabriques de porcelaine. Les mémoires de MM. Frédéric des Granges et Dubouché que malheureusement (comme bien d'autres du reste) ne renferme pas le bulletin, nous auraient initiés à la situation de l'art céramique en Limousin, ainsi qu'à la décoration de la porcelaine, non-seulement dans le présent, mais encore dans le passé, ainsi qu'aux progrès qui restent à faire à ces deux industries.

Comme complément ou comme préparation à ces études, il ne faut pas passer sous silence la conférence faite, le vendredi matin, sur la fabrication de la porcelaine, par M. Astaix, professeur de chimie industrielle de la ville, ainsi que les visites qui ont eu lieu sous sa direction, à la manufacture de MM. Alluaud, pour étudier la mise en œuvre des matières et chez MM. Havilland, pour étudier le procédé de la décoration à l'aide de l'impression en taille-douce.

XVI

Arrivé au terme de ce compte-rendu, avec vous, je crois être en droit de dire que les Assises scientifiques qui ont eu lieu à Limoges, sous la présidence de M. de Cessac, comme celles de Moulins présidées

par le respectable abbé Boudant, sont de ces manifestations qui marquent et qui impriment au pays une noble et sérieuse émulation pour les choses de l'esprit. Tout fait donc espérer que le Congrès scientifique qui se tiendra, au chef-lieu du département de l'Allier, en 1870, sous la présidence de M. de Caumont, directeur général de l'Institut des Provinces, viendra dignement couronner ce qui a été si bien commencé, au triple point de vue des intérêts intellectuels, moraux et matériels des individus et des populations.

Ernest Bouchard.

ÉTUDE PSYCHOLOGIQUE

SUR

L'INTELLIGENCE DES ANIMAUX

Par M. J. BENOID-PONS

CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER.

La société d'émulation bienveillante pour ses correspondants a inséré, dans le bulletin de ses travaux de l'année 1867, la note archéologique que j'ai eu l'honneur de lui communiquer. La dernière partie de cette note soulève une haute question de zoologie concernant l'espèce humaine; et comme complément de la conclusion de ce travail qui attribue à l'homme, parmi tous les êtres, une nature et une origine à part, j'ai pensé, au point de vue intellectuel des êtres organisés, devoir soumettre aux lumières de la Société d'émulation quelques réflexions philosophiques de la plus haute importance et qui naissent de l'objet de cette seconde étude — je veux parler de l'intelligence des animaux comparée à celle de l'homme. — Cette haute question de psychologie a dû, dans tous les temps anciens et modernes, appeler les méditations de tous les esprits graves et profonds. Cette matière qui touche grandement à la di-

gnité, à la destinée humaine, mérite l'examen le plus sérieux, et par suite de la conclusion zoologique que je mentionne plus haut, je n'ai pas crains d'en aborder moi-même la difficile question et d'en exposer le résumé rapide dans le tableau suivant.

I

« Une grande différence, dit Cicéron, sépare « l'homme de la brute. Entièrement soumise à l'im- « pulsion des sens, celle-ci ne se porte qu'à ce qui « est devant elle, ne s'attache qu'au présent, indiffé- « rente d'ailleurs pour le passé et pour l'avenir. Mais « l'homme par le privilége de cette raison qu'il reçut « en partage, voit les causes, les effets, les progrès « de ce qui est : aperçoit pour ainsi dire les avant- « coureurs des choses, compare leurs rapports, unit « l'avenir au présent, embrasse sans effort le cours « entier de la vie et prépare tout ce qui est nécessaire « pour ce voyage. » (1)

Dans les temps modernes, l'appréciation du naturel des animaux, dans le sens du premier paragraphe de la citation que je viens de faire des œuvres de Cicéron, fut généralement acceptée. Aussi, au XVII siècle, le philosophe Descartes les considéra comme de simples machines. Mais dans la suite, beaucoup de grands esprits, notamment Bossuet, Condillac, firent une part spiritualiste plus vraie et plus juste à l'intelligence des animaux.

(1) *De officiis*, liber 1er.
Cicéron, tome XXXII, livr. 1er, page 13; bibliothèque latine-française, édition Panckoucke.

Cette dernière opinion a prévalu. Aujourd'hui, les doctrines philosophiques les plus accréditées, en psychologie, reconnaissent que certaines facultés, telles que la mémoire, l'attention, la perception, l'exécution se révèlent à un certain degré chez les bêtes.

Cependant cette nomenclature intellectuelle, à laquelle l'intelligence des animaux participe, jusqu'à une certaine mesure, ne suffit pas aux psychologistes de la nouvelle école;— leur système n'est pas restrictif — ils donnent aux bêtes toutes les facultés de l'homme ; dès lors, ils ne craignent pas d'attribuer aux animaux, la pensée et le jugement, cette haute et dernière faculté qui apprécie, raisonne, compare, juge et n'est au fond que la raison.

Mais là se trouvent l'exagération excessive et le côté faux de l'opinion de ceux qui élèvent la spiritualité des bêtes à la hauteur de ces deux facultés de l'esprit, la pensée et le jugement ; car, ainsi que l'enseigne Cicéron, tout concourt à prouver que la raison est uniquement dans le domaine de l'homme, comme la pensée n'est pas moins sa prérogative exclusive ; d'où la conséquence, dans cette dernière hypothèse, que l'homme seul a le pouvoir de faire usage de la pensée qui est la faculté principale, éminemment inventive, prévoyante et la source première du perfectionnement des choses ; or, rien de tout cela n'apparaît dans la conduite des bêtes ; la pensée n'est donc pas constitutive du principe vital et intellectuel des animaux.

Les écrivains qui élèvent et généralisent l'intelligence des animaux ont le soin, à l'appui de leurs écrits et comme signe évident du principe spiritualiste

et fécond qui les anime, d'énumérer les actes intelligents qu'on observe dans les habitudes des bêtes. Les mœurs mystérieuses et surprenantes des innombrables espèces d'animaux et d'insectes qui peuplent l'univers et qui concourent non moins mystérieusement par leur reproduction infinie et leur coopération destructive des uns par les autres à en assurer l'équilibre, se prêtent sous leur plume à de merveilleux et brillants récits. Ces écrivains appuient surtout leur thèse sur les actes des animaux domestiques — les circonstances qui caractérisent le naturel des animaux, quoique vulgairement connues, n'attachent pas moins l'esprit et ne manquent jamais d'intérêt. — Le chien, l'ami de l'homme, est l'animal qui fixe le premier l'attention de l'observateur. C'est lui principalement qui procure par sa sagacité, les nombreuses anecdotes d'intelligence animale qui se rapportent dans le monde. Ses habitudes domestiques sont tellement variées qu'elles démontrent, à ne pas en douter, qu'il fait usage plus ou moins longtemps et jusqu'à un certain degré de certaines facultés de l'esprit; notamment, de la mémoire, de l'attention, de la perception, de l'exécution; et cela, dans les exercices des actes qui lui sont familiers, qu'on exige de lui lorsqu'il a appris à les connaître, ou qui naissent en frappant ses sens des objets qui l'entourent.

Dans toute matière d'une nature délicate et profonde, comme celle qui nous occupe, la forme et le titre de l'ouvrage qui en contient l'exposé servent souvent à répandre plus facilement de périlleuses et

imaginaires doctrines : le contenu de la note qu.. relate plus bas en fournit un exemple. (1)

Ce n'est donc pas sans un intérêt utile, réel et opportun que de se préoccuper de la dignité de l'espèce humaine et de faire en sorte, d'élever l'intelligence de l'homme à la hauteur exceptionnelle qui lui appartient parmi les êtres organisés. C'est une vérité manifeste et dont la preuve évidente résulte clairement de la différence qui existe, entre l'*animisme* de l'homme et le *vitalisme* des bêtes.

Cette différence est compréhensible, visible pour tous. En effet, l'intelligence chez la brute ne se réveille, ne sort de sa léthargie, ne paraît, dans quelques-uns des divers rouages intellectuels qui caractérisent idéalement l'âme humaine, qu'à l'aide d'un signe extérieur. Chez la bête, cette lueur d'intelli-

(1) Le système de l'intelligence pensante des animaux vertébrés c'est-à-dire pourvus de cerveau, se trouve très-élégamment présenté dans le livre de *l'éducation des mères de famille ou de la civilisation du genre humain par les femmes*, par M. Aimé Martin, 3e édition, 1841. Au chapitre VIII, l'auteur est conduit à placer l'âme dans l'idéal et la conscience de l'homme.

Plus récemment, M. Figuier, dans son édition populaire, la *terre avant le déluge*, 1863, émet la même opinion admiratrice de l'intelligence des bêtes. On y lit, page 406 : « que dans bien des occasions, l'animal agit en vertu d'une décision mûrement pesée » l'ouvrage énumère beaucoup d'autres écrits, qui élèvent à la même hauteur l'intelligence des animaux ; cet auteur trouve l'homme surtout dans la faculté qu'il a d'abstraire et dans celle d'avoir créé la poésie, l'algèbre, même page 406.

Cette année 1868, la librairie Hachette, Paris (bibliothèque des merveilles) a publié dans le même esprit, *l'intelligence des animaux*, par M. Ernest Menault.

On sait qu'il y a même de savants physiologistes qui nous font descendre des singes.

gence, l'usage qu'elle en fait à court temps et à un certain degré, se réduit, selon mon exposé, à la simple faculté de mémoire, d'attention, d'exécution; facultés diverses, dans l'énumération des attributs de l'esprit et accidentellement produites chez la brute, comme je viens de le dire, suivant les cas, soit par la présence d'un objet extérieur qui frappe les sens de l'animal, soit par un signal qui lui est familier et que la personne qui commande à l'animal exécute devant lui.

Cela est si vrai—toute merveille à part—que le chien premier type de l'intelligence des animaux n'obtient aucune perception prévoyante du seul fond intime de son être; ne perfectionne, ne change de lui-même rien qui repose sur l'esprit. Aussi, dans les services qu'il rend, sa participation à ces services, son obéissance à les accomplir ne sont pas autre chose que le résultat de ses habitudes journalières qui réveillent sa mémoire, ou que lui rappellent le commandement, le signal de son maître. S'il agit avec plus d'adresse et de précaution, lorsqu'il a un certain âge que lorsqu'il est jeune, ce qui arrive pour tous les animaux, cette expérience apparente chez les bêtes de toute espèce, n'est cependant que la suite, l'effet du temps qui donne aux sens moins de mobilité, et leur imprime une direction plus fixe et plus sûre. C'est encore la même main du maître qui dirige le chien savant, dans les exercices pour lesquels principalement cet animal est parfois habilement dressé.

Mais quoi qu'il en soit, la science factice des animaux ne change pas le cours uniforme de leur vie naturelle et pour me borner à la vie propre du chien,

je répète que le mobile de ses actions ne dépasse jamais le cercle des choses qu'il a appris à connaître, à suivre ou qui excitent ses appétits, provoquent sa colère, frappent sa vue, son oreille ; chatouillent, éveillent son odorat ; c'est en tout, dans les fonctions de sa vie animale, un mouvement intellectuel borné et soumis à des lois naturelles déterminées et arrêtées.

La pensée, ou plutôt l'âme elle-même, n'est pas chez l'homme renfermée dans un cercle étroit d'actions bornées et prévues, ni soumises pour se manifester à une cause motrice, en dehors de l'âme même. La pensée chez l'homme apparaît *proprio motu* avec une entière liberté ; elle parcourt de sa propre et intime inspiration le champ intellectuel le plus vaste et le plus varié en bien comme en mal. (1)

C'est la pensée qui est le foyer lumineux de l'esprit humain ; c'est elle, ainsi que je l'observe précédem-

(1) Le parcours que je prête à la pensée et qui est un des pouvoirs réels de ses attributs, me conduit à noter et à faire utilement remarquer, que l'existence toute morale de la pensée en rend évidemment insaisissables *le mouvement et l'étendue.* Il n'en est pas de même pour les diverses fonctions de l organisme du corps dont le mouvement et l'étendue peuvent se mesurer, se calculer comme cela est possible par exemple, en expérimentant la circulation du sang, les battements du cœur, les pulsations du pouls, le souffle des poumons, etc., etc.

Il résulte donc nécessairement de cette différence substantielle des deux éléments de la vie, que l'essence de la pensée n'est pas le produit de l'organisme humain, et qu'elle échappe par conséquent à la science physiologique expérimentale qui n'a de prise et de point d'appui que sur le corps, où se secrètent les substances matérielles appropriées aux fonctions des organes de l homme.

ment qui la première aperçoit, à l'aide de la raison éclairée, les probabilités de l'avenir et par conséquent les résultats qu'on doit en attendre ; de même l'invention infinie et permanente des grandes et belles choses comme les progrès qui les préparent, les perfectionnent et les assurent sont des attributs qui naissent de l'initiative de ses aspirations élevées et libres. Le génie que le monde admire, dans le résultat de ses hautes combinaisons, n'est rien autre chose que l'idéal du beau, du grand, l'élan de la pensée plus pénétrante et plus développée par exception dans quelques natures privilégiées ; l'homme a ce haut et intime privilége, la bête ne l'a pas.

« Les ruches des abeilles, dit Pascal, étaient aussi « bien mesurées, il y a mille ans qu'aujourd'hui, et « chacune d'elles forme cet hexagone exactement « la première fois que la dernière » (1)

II

Le rapprochement de l'intelligence de l'homme avec celle des bêtes, ne se borne pas aux facultés de l'esprit qui ont rapport à la mémoire, à l'attention, à la perception, à l'exécution ; mais il faut encore, sans craindre de rabaisser l'espèce humaine, donner aux animaux une place dans les éléments intellectuels qui caractérisent les sentiments, les mouvements du cœur. C'est le titre incontestable qui leur acquiert un droit à la protection et aux bons traitements de l'homme.

(1) *Pensées* de Pascal, 1re partie, art. 1er.

« Elles ont (les bêtes), dit Montesquieu, des lois na-
« turelles parce qu'elles sont unies par le sentiment,
« elles n'ont point de lois positives parce qu'elles ne
« sont pas unies par la connaissance. » (1)

C'est là encore, ce qui sépare profondément l'intelligence de l'homme de celle des bêtes, lesquelles n'ont pas de connaissance; c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'elles-mêmes la conscience de leurs actions, et il ne leur est pas alors permis de les conformer par le *raisonnement* et à l'*avance* aux choses exécutées et faites à-propos. La conscience intime, même de son propre être, le *moi*, s'il n'est pas provoqué, fait défaut à l'animal et le soin qu'il semble mettre à sa conservation n'est que le mouvement inné de l'instinct de la vie que porte en soi — sans en excepter l'homme — chaque être organisé; et cela, quelque précaution intelligente en apparence que les bêtes prennent — suivant la catégorie de l'espèce à laquelle elles appartiennent, — soit à se garantir des intempéries des saisons en s'émigrant, à certaines époques, d'un climat à un autre, soit à construire, à confectionner leur demeure, à capturer leur proie, à rechercher, à ramasser, à emmagasiner la substance qui convient exclusivement à leur espèce. C'est le même instinct, la même loi de nature qui les porte à s'écarter sur leur chemin des obstacles qu'ils rencontrent et à éviter, dans le moment même, mais sans appréhension sentie de la mort, l'imminence du danger qui s'offre à leurs yeux.

(1) Montesquieu, *esprit des lois*, liv. 1er, chap. II.

« Les animaux, dit un écrivain du commencement « de ce siècle, ne connaissent point la mort par la « raison qu'ils ne connaissent point la vie. » (1)

La preuve non équivoque, comme je viens de le dire, que des sentiments d'une certaine nature existent également à un certain degré chez les bêtes, résulte tout d'abord de la sollicitude que témoigne la femelle pour ses petits, de l'ardeur qu'elle met à les défendre. Il est même facile de remarquer, chez les oiseaux surtout et chez certaines espèces de volatiles, le mâle lui-même aider la femelle dans la garde et les soins donnés aux petits de la nichée ; mais cette nichée, quoique couvée attentivement sous l'aile de la mère, ne tarde pas à lui devenir entièrement étrangère, aussitôt la volée prise. On sait également que des animaux s'attachent à des compagnons de travail ou de captivité ; ils s'en séparent avec peine, ce qu'ils font connaître par des cris et des hennissements ; mais en tout chez eux, les souvenirs sont fugitifs comme l'objet qui disparaît ; par suite l'instinct même de la reproduction que périodiquement les animaux éprouvent, ne forme entre eux aucun lien durable.

La bête n'est pas émue par les merveilles de la nature ou de l'art. Elle passe froide et indifférente devant les beautés de tout genre. La bête n'a nul souci de sa situation plus ou moins précaire ; la pâture lui suffit. Si son corps est sain, exempt de souffrances et d'appétits sauvages, elle profite sûrement à l'engrais dans le calme et la quiétude de son indifférence. Elle

(1) De Saint-Martin, dit le philosophe inconnu, *de l'esprit des choses*, tome II, année 1800.

n'éprouve pas comme l'homme dans le cours de sa vie, la réaction chagrine, inquiète, maladive de l'esprit; réaction morale, spiritualiste qui atteint le corps humain, diminue ses forces, altère ses organes et l'expose à périr.

La pitié est étrangère à l'animal, quoiqu'il reconnaisse et épargne par instinct son espèce « la brute, dit Juvénal, reconnaît et épargne son espèce » (1) aussi instinctivement les animaux de la même espèce — malgré le programme infranchissable qui régit leurs habitudes naturelles — généralement se recherchent, se groupent ; et lorsque l'instinct de l'espèce est sociable entre elle, le plus fort animal du groupe réuni se met à la tête du troupeau et en dirige les mouvements : tant est dominatrice sur tous les êtres organisés l'influence prestigieuse de la force ! Cette union cependant — sauf par exception chez quelques espèces principalement maritimes — ne se cimente que momentanément, et cela à la vue surtout du danger qui les menace ou d'un objet qui excite leurs appétits. Ces animaux mettent alors en commun leurs moyens de défense ou leurs efforts pour s'emparer du morceau convoité. Mais bientôt la proie dont ils sont maîtres excite les appétits individuels et soulève entre eux des querelles, des combats tranchés subitement par les armes naturelles dont chacun est pourvu. Aussi, la guerre durable, stratégique et militante, entre animaux et d'espèce à espèce, ne s'ensuit pas par la raison non moins certaine, que

(1) Juvénal satire XV.... *parcit cognatis maculis similis fera....*

leurs passions ne sont pas réfléchies, calculées, intarissables comme elles le sont chez les hommes.

La bête la plus sauvage se montre sensible à la main qui la soigne.

« Les bêtes même, dit Sénèque le philosophe, sen-
« tent ce qu'on fait pour elles et il n'y a pas d'animal
« si sauvage, que nos soins ne puissent dompter et
« conduire à nous aimer. Le lion laisse manier sa
« gueule par son maître ; le farouche éléphant se fait
« l'esclave obéissant de l'Indien qui le nourrit ; tant
« une bonté assidue et persévérante triomphe même
« des natures qui ne peuvent avoir l'intelligence et
« la conscience du bienfait » (1)

L'animal a même le sentiment spontané, actuel de l'acte courageux qu'il accomplit et qu'il partage avec le maître qui le dirige. Le cheval s'anime, s'exalte au feu, au bruit des batailles ; ses membres frémissent, ses allures, qui sont toujours franches et aisées sur la route qu'il connaît et dont il conserve la mémoire, se dressent en face d'un péril imminent. Ce même sentiment accidentel, quoique d'un autre genre, se retrouve dans l'animal qui vient d'accomplir en présence des personnes qu'il connaît, un acte bon ou mauvais. Le chien que je mentionne de nouveau par rapport à toutes ses qualités intelligentes, se réjouit lorsqu'il a exécuté ponctuellement les ordres de son maître ; il est craintif, soucieux, si l'acte qu'il a commis est répréhensible et s'il a mal compris le commandement qui vient de lui être donné.

(1) Sénèque le philosophe, *des bienfaits*, livre 1er parag. III, traduction Nisard, 1850.



Je me borne pour ne pas multiplier les citations de faits d'intelligence animale connus de tous, à rappeler les divers phénomènes que je viens d'exposer parmi beaucoup d'autres faits particuliers à chaque espèce d'animaux et qui prouvent évidemment qu'il existe chez les bêtes, un principe vital étranger à la matière.

III

Est-ce à dire, que la dignité de l'homme peut être compromise par ces termes de comparaison spiritualiste ? — Nullement — Sa supériorité intellectuelle et l'origine surnaturelle de l'esprit qui l'anime n'en restent pas moins intactes.

En effet, la bête selon l'ordre le plus visible des lois naturelles qui régissent l'univers est un être entièrement mortel. Si la bête dans bien des cas est pour l'homme un compagnon, un auxiliaire précieux dans ses travaux, elle ne sert pas moins à satisfaire ses besoins de première nécessité, c'est-à-dire à le nourrir, à le vêtir. Cette appropriation des animaux à l'usage de l'homme, de tout temps universellement reçue, confirme cette pensée que la destinée de la bête est périssable, comme celle de la plante qui elle-même, dans le dernier rang des êtres, se meut par une sensibilité qui lui est propre — phénomène remarquable surtout chez la sensitive, et visible chez d'autres plantes de diverses familles—vit et croit au moyen des feuilles, ses organes respiratoires, et des sucs nutritifs qu'elle s'approprie par ses racines adhérentes au sol.

La tête courbée vers la terre, la parole manque à l'animal. Ce merveilleux mécanisme qui est un moyen pour l'homme de communiquer avec son semblable et d'exprimer ses idées n'est pas au pouvoir de la brute; il s'ensuit que l'absence du langage implique nécessairement chez la bête, l'absence de la pensée dont la parole est l'instrument naturel. Rien n'élève le principe vital et intellectuel des bêtes au-dessus des choses terrestres; rien ne les porte, comme je l'ai déjà dit, à l'usage réfléchi de la liberté qui est de l'essence même de l'âme.

L'homme seul par son libre arbitre s'appartient; lui seul a la conscience, le sens intime du bien et du mal; sens intime d'où découle la loi morale qui le régit et le gouverne utilement en société; lui seul a le privilége d'élever sa pensée à Dieu, son regard jusqu'au firmament, cette voûte céleste parsemée, en nombre incalculable, de corps lumineux qui roulent sur nos têtes et brillent à nos yeux d'un vif et majestueux éclat.

L'homme seul sur ce globe connaît les beautés de tous genres qui l'ornent et le composent; lui seul apprécie, calcule l'ordre immuable et parfait des merveilles qui l'entourent et dont l'existence et le mouvement acclament visiblement — rien ne naissant de rien — un créateur suprême également tout autre que la nature proprement dite inerte et matérielle dans sa composition, dès lors impuissante à créer le mouvement et la vie.

Ainsi, tous ces faits universels, grandioses, immenses, merveilleux qu'il est donné à la science humaine de connaître, d'apprécier et de constater manque-

raient de causes pour en comprendre la création et le but, si en appréciant la matière et en comparant la vie de l'animal à celle de l'homme, il était possible, d'en conclure que tout fatalement chez l'homme, corps et âme, doit périr et finir de même. Une telle conclusion serait l'approbation des doctrines matérialistes et panthéistes qui se révèlent de nouveau, et qui servent aux disciples de cette école pour donner faussement à la science, comme je l'observe précédemment dans une note, le singulier droit de soumettre l'esprit par le moyen de la structure et du jeu des organes au fonctionnement réglé d'une mécanique. Un pareil enseignement, non-seulement dégrade l'homme, lui ôte le prestige de sa nature et l'idéal de ses instincts élevés; mais encore, il aboutit à rien moins qu'à la négation du vrai et du faux, et à celle du libre arbitre qui laisse à l'homme la liberté de choisir le bien et d'éviter le mal. C'est de plus, l'anéantissement moral des choses qui reposent l'esprit dans l'honnêteté des traditions domestiques et sociales, et dans l'espérance consolante et juste d'un meilleur avenir, au-delà de ce bas monde—là cependant réside la vérité rationnelle et vivifiante, non dans le néant. —Aussi, l'homme convaincu de la spiritualité de l'âme, par conséquent de son immortalité, puise dans cette pensée un grand encouragement à faire le bien et il devient alors, dans son propre intérêt et dans l'intérêt du bon ordre, soucieux des actes de sa vie et de la mémoire qui lui survivra.

Gannat, octobre 1868.



MÉMOIRE

SUR

UN DÉPOT TRACHYTIQUE

DANS LA COMNUNE D'YZEURE.

LU EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER.

—

En 1751, l'observateur Guettard annonçait bien vaguement à l'Académie, l'existence d'anciens cratères sur les monts du Puy-de-Dôme. Plus tard, Desmarets publia ses observations confirmant l'opinion que Guettard avait avancée, seulement il supposait que le Puy-de-Dôme était formé d'une masse autrefois granitique, ayant changé de nature par l'action des feux souterrains éteints depuis longtemps. Cette opinion tomba d'elle-même devant les théories mieux fondées de plusieurs savants qui avaient depuis étudié les montagnes de l'Auvergne; cependant, elle subsista jusque vers 1788, époque à laquelle M. le comte de Montlosier publia ses opinions sur la formation des Puys-de-Dôme, il supposait que tous les Puys avaient été l'effet d'une irruption soudaine et pulvérulente dont les matières retombant de toutes parts avaient dû nécessairement s'épancher en tous sens et

affecter une configuration sphérique, il fondait ainsi sa théorie sur la présence de roches scorifiées qu'il avait observées dans les carrières du Puy de Clierzon, et sur d'autres points environnant le Puy-de-Dôme.

Dolomieu fut le premier qui regarda le Puy-de-Dôme comme le produit d'un volcan qui aurait été bien plus élevé dans son état primitif, puis entraîné en partie par les mers. Son opinion eût paru vraisemblable, si Dolomieu avait pu fournir une preuve du séjour des eaux dans les régions des Puys, et expliquer surtout, comment la retraite des eaux aurait pu se produire sans entraîner à leur suite les débris volcaniques qu'elles auraient recouverts. Mais convaincu de son opinion, le savant Dolomieu la soutint avec plus d'énergie : il avait eu raison, les travaux des hommes de science sont venus corroborer ces idées, sinon par des preuves palpables, mais par des fictions que leur justesse a fait accepter.

Je reviendrai sur ce point important, après avoir jeté un coup d'œil sur l'ensemble des systèmes de bouleversements que notre globe a éprouvés.

La mer Silurienne avait passé sans atteindre les sommets granitiques de l'Auvergne et du Limousin, un peu plus tard, les lacs carbonifères baignant les pieds des monts comblaient de leurs dépôts les anfractuosités du sol en formant les houillères de Noyant, Fins, Commentry, celles du Forez et des Cévennes ; l'époque Triassique paraît avoir envahi par la mer qui porte ce nom, la presque totalité sinon les montagnes entières de l'Auvergne, elles semblent reparaître au-dessus des eaux pendant le dépôt du terrain Juras-

sique, celui Crétacé et celui de l'époque Parisienne.

Le système du grand soulèvement de Corse avait produit son effet, la dislocation du sol causée par cette nouvelle catastrophe, l'affaissement des terrains avaient fait naître de nouvelles mers submergeant de nouveau la terre ferme, autrefois immergée. Ce fut de cette époque dite de Molasse que se forma ce lac immense s'étendant depuis près de Rodez, jusqu'aux mers du Nord ; l'Auvergne était au centre de la plus grande largeur de ce lac qui se rétrécissait de beaucoup vers Moulins, pour former une sorte de détroit vers le Veurdre et Château-sur-Allier. L'on peut encore observer aujourd'hui les traces de ses bords vers les localités ci-dessus indiquées, ainsi qu'à Saint-Germain-des-Fossés.

L'époque Subapennine en succédant à celle de Molasse fit complétement disparaître le lac dont je viens de parler, et enfin le Diluvium rétablit à peu près le globe terrestre dans la même configuration que nous lui connaissons.

Suivant un auteur moderne, les volcans du Puy-de-Dôme ne se seraient formés que vers le dix-septième soulèvement appartenant au système du Ténare, et alors cette formation serait de beaucoup postérieure à l'époque de la Molasse, tandis qu'il est plus que probable ou à peu près certain que les cratères ont précédé cette époque, et voici les faits sur lesquels j'appuie mon assertion.

Au moment de la débâcle du grand lac qui traversait notre province et formé par l'époque que je viens d'indiquer, les eaux se retirèrent du Sud au Nord (la Loire et l'Allier ont leur cours dans la même direc-

tion) entraînant à leur suite des débris volcaniques sur lesquels elles avaient longtemps séjourné, il dût alors se former des dépôts de tufs ponceux, de trachyte, de domite, de laves, de basaltes, charriés par les eaux qui dûrent les amonceler au fond des vallées. Jusqu'ici ces dépôts n'avaient été découverts, malgré que l'on reconnaissait quelques laves apportées par une action mécanique au-delà du Puy-de-Dôme, et comme on en voit au hameau de Brolat, non loin de l'Allier.

Ramond dans ses travaux sur le nivellement barométrique des monts Dores et monts Dômes supposait l'existence de dépôts de matières pulvérulentes, de domite, et autres produits volcaniques, et dans un rapport qu'il en adressa à l'Académie des sciences, il donna pour solution de son problème que les vents et les pluies torrentielles avaient dispersé ces débris volcaniques çà et là, et quelquefois à une assez grande distance du lieu où ces matières avaient été produites. Mais cette solution parut insuffisante à l'Académie et un peu plus tard l'auteur en proposa une nouvelle, qui fut de nouveau combattue, et dont la bibliothèque de Genève publia en 1829, un article très étendu.

A environ quatre kilomètres nord-est de Moulins, au lieu dit Les Combes, commune d'Izeure, existe un immense dépôt de tuf trachytique, analogue identique à ceux que l'on trouve aux environs et sur les Puys-de-Dôme. Ce dépôt disposé en stratifications concordantes, repose sur une nappe d'eau vive qui se trouve à environ onze mètres au-dessous du niveau du sol actuel et à treize ou quatorze mètres de celui qui devait exister avant la disparition des

argiles et des terres, une première couche de galets roulés forme la base de ce dépôt, qui n'a pas moins de six mètres d'épaisseur; au-dessus de ce premier lit commencent les conglomérats trachytiques, essentiellement formés de particules de trachyte blanchâtre, roulées, usées et arrondies par un frottement prolongé; au-dessus se remarque une autre couche de galets siliceux, à cassure conchoïde, jaunes et colorés en noir à la surface, quelques rares fragments de trachyte y sont mélangés. C'est dans cette couche que ceux qui exploitent ce terrain, ont trouvé une matière noirâtre, fibreuse, se réduisant en poussière, impalpable au toucher, et ressemblant par sa texture à du bois, je n'ai pu en découvrir, je relate cette particularité, car dans les fossés du chemin d'Alagnat, village bâti sur les trachytes du Puy-de-Dôme, il a été trouvé du bois carbonisé lors du travail d'agrandissement de ces fossés. Les couches supérieures ne sont plus alors formées que de conglomérats, toujours stratifiés, formant des lignes successives d'un dépôt constant et alternatif en plusieurs endroits, soit de gros, soit de très petits fragments de trachytes liés entre eux, et ayant à peu près la même couleur. Dans l'une des couches inférieures, à un pied environ du niveau de l'eau, j'ai trouvé un morceau de lave, d'une grande porosité et dont la densité était à peu près égale à celle du trachyte, c'est le seul morceau que j'ai rencontré.

Ce dépôt était autrefois recouvert par des argiles qui ont été enlevées pour les briqueteries, elles étaient assurément de la même nature que celles qui existent au nord de ce dépôt et y touchent; la première cou-

che est une argile blanche, parfois bleuâtre et rosée, très onctueuse, elle est superposée par une autre argile ferrugineuse, puis une couche de limonite de peu d'épaisseur est séparée de la terre végétale par un autre banc argileux, de couleur noirâtre. L'ensemble de ces couches d'argile varie de 4 à 5 mètres d'épaisseur au-dessus de la dernière stratification trachytique.

F. PÉROT.

LEXIQUE (*)

PATOIS DU CANTON D'ESCUROLLES (BOURBONNAIS)

COMPARÉ

AUX LANGUES ANCIENNES ET MODERNES

de l'Europe occidentale

Par M. Victor TIXIER, membre correspondant.

AUMÔÑE, *aumogne* (Duc.); *alms*, A.; *limosna*, E.; *limosina*, It.; *eîmôrno*, Auv.; *emon*, donner, Ba.

AUQUANT, R., aucun.

AURÂGE, adj. 2 g.; orageux, *horée*, forte pluie, R.; *quo tëns é aurage*; *euradzou*, Auv.

Eura, uria, pluie; *eurgaza*, nuage, Ba.; *wr*, *dwr*, eau, G.

AURE, AURIS; grand vent, ouragan; *orez*. (*Lai de l'Oiselet*.)

Hurricane, A.; *huracan*, E.; *oragano*, It.; *euro*, Auv.; *Urisch*, puissant; *awel*, vent; *eurach*, plein d'eau, G.; *euragui*, beaucoup, Ba.; *oragan*, B.

(*) Voir la 1re livraison du tome XI, page 8.

Austretel, autant. (*Une damoiselle qui sonjoit.*) *Baille me de toun avene, ie te baillerai austretel de la mien*; *altoir*, autre, Irl.

Autr'aillous, autre part ; *elsewhere*, A.; *otra parte*, E.; *altrove*, It.; *undaquan*, Auv.

Autant bën, aussi bien. (Roq.)

Auteil, autel (Roq.); *altar*, A. E.; *altare*, It. Lat.; *aeutel*, *euta*, Auv.

Al, haut ; *tar*, devant, Celt.; *al*, pierre, Celt., Irl.; *tar*, habitation, creuser, Celt.

Autrazie, avant-hier; *autrier*, R.; *autre'hier*. (D. J. F.)

Autretant, autrautant, autant, en égale quantité.

N'oi austretant mal ne dolor.

(*Const. Duhamel.*)

Autretëns, autrefois, Auv.

Auvärgne, nous appelons Auvergne toute la partie de l'Allier qui appartenait à cette province, les gens de Gannat, d'Escurolles sont pour nous des auvergnats.

Arvernia, peut être d'*arvor*, B.; mer, en souvenir du lac de la Limagne, ou *arvor*, plaine ; *limania*, A. M., signifie plaine.

Avaie ! avaie ! vois donc ! regarde donc ! *ah ! vez*, R.; *awet*, espionnage (D. J. F.); *avez*, dehors, Corn.

Avaler, descendre, R.; *avallare*, It.; *avalare*, A. M.; *val*, bas, vallée, Celt.

Avaluère, avaloire (Duc.), *val*, Celt.

Avaquer, affaiblir, approcher de la fin, *los ôvrages s'avaquont* ; *vacate*, vider, A.; αβαχης, tranquille.

Avach, petit, Ec. Irl.; *vachan,* G. (vacant); *vagannereh,* défaillance, B.

AVANCES, m. pl., aisance: *veire deins sos avances. Panre sos avances.*

Lorsque les nouvelles mariées accouchent, selon la coutume de Randan, ce qui n'est pas rare, leurs mères se consolent en disant: *Ouz ant preis lius avances.*

AVARRAÔ, VARROU, courtilière; *averia,* dommage, Ba. + *ouen,* arbre, B.; *gave,* jardin, G. de Mona; *vargus,* larron, Gaulois; *virlis,* jardin, Irl., peut-être de *barri,* diviser, Corn., de sa progression souterraine.

AVARTÎ, v., avertir; *avartissemënt do jûge de pès. Varn, advertissement,* A.; *advertir, advertercia,* E.; *avvertire,* It.; *avisatu,* Ba.; *averticza,* B.; *vert,* défense, Irl. (d'où prendre sans vert.)

AVE, AVAS, cette désinence de l'imparf. ind. à toutes les conjugaisons, *ie amave, te fenissavâs, ou rendave, ne recevavians* appartient au latin, à la langue d'Oc et à l'espagnol. Elle détermine nettement la délimitation du Bourbonnais et de l'Auvergne.

AVEINE ou mieux AVENE (*Chron. Saint-Magloire*); avoine; *oats,* A.; *avena,* E. Auv.; *vena,* It.; *chevade,* Auv.; *av,* herbe, G.; *en,* élevé, excellent, G. B.

AVEINIÈRE, champ d'avoine (Roq. Duc.); *avenariae,* A. M.

AVEÏRE et VEÏRE, avoir auxiliaire, *aver,* (Roq.) ne signifie pas posséder, qui se dit: *tenî*; *ie ai sena tout le chépre qu'ie tenios.* On trouve *auriant, aviant* (rare), R.; *have* A.; l'espagnol a comme nous deux verbes

haber et *tener* ; *avere,* It.; *habere,* Lat.; *ower, over,* avoir ; *over,* abondance, G.

AVENANT, à venir, qui suit; *la semane avenant* ; *wain*, venir, G.

AVENASSE, paille d'avoine, *advenas*. (D. J. F.)

AVENÎ, revenir, arriver, *kela pâ v's avënt,*

Une aventure qui avint.
(Hugues Piaucelle.)

Happen, A.; *avvenire,* It.; *wain,* venir, G.

AVENUE, retour, arrivée ; *advenue,* qui est arrivée (D. J. F.); *abendua,* Ba.; *wain,* G.

AVERMES, AVRILLY, BELLENAVES, NAVES, n. de lieux, ont le radical Gaulois, *ave,* eau.

AVERS, avare (*castoiement du père*), *ward,* garder, A.; *avaro,* E. It.; *avarus,* Lat.; *avaricius,* B. *warth,* garde, Irl.

AVESÎNER, être dans le voisinage (Voy. *vesin*); *avecinar,* E.; *esser vicino,* It.; *avvitichiare,* joindre (Dante); *vik,* bourg, Gaulois.

AVIRON, autour, environ, R.; *vira,* entourer, B.; *virare,* virer, A. M.; *avironner,* environner, entourer, avironner, (Roq.)

Un estanc parfont
Tout le manoir avironoit.
(Huon Leroi.)

Anvirouni, B.

AVIS (M'EST) et M'EST VIS, opinion, je crois, R.; *advice,* A.; *aviso,* E.; *avviso,* It.; *avisamentum,* A. M.; *avisa,* aviser, avis, opinion. B.; *avisatu,* j'avertis, Ba.

Aviser (Barbaz), voir, viser: *ie avisis ein llievre deins son jăs*; *avisar*, E.; *avisare*, It.

Avision (Duc.), vision, fantôme, revenant.

Et quant cel avision faut.

(*Guillaume au faucon.*)

Vision, A. E.; *visione*, It.; *avisatu*, j'avertis, Ba.; *fisib*, visions, Gadal.

Au moment où j'écris, 1868, il n'est bruit à Saint-Pont que de l'apparition d'une dame morte depuis peu, que plusieurs habitants ont vue avec une crinoline de feu, ce qui prouve évidemment qu'elle n'est pas en enfer, d'où les revenants ne sortent jamais.

La sainte Vierge a demeuré en 1862 plusieurs jours dans une maison du village de Chausse-Courte, Saint-Pont. La femme qui la voyait chaque jour décrivait son costume et ses habitudes.

Avoïer (D. J. F.), envoyer; *enviar*, E.; *inviare*, It. *envouïa*, Auv.

Avois, f. voix; *voice*, A.; *voz*, E.; *voce*, It.; *vox*, Lat. *Mouez*, *vouez*, Br.; *mvioso*, Gaulois, changeant *m* en *a* (Monin); *vozaera*, accent, Ba.

Avola, Avoler, envolé, envoler (Duc.); *fly away*, A.; *volar* E.; *involare*, It. (Voy. *voulage*.)

Avoultì, v. (Roq.), avorter; *avoitrer*, R.; *abortive child*, avorton, A.; *abortar*, E.; *abortire*, It.; *avorti*. B.

Avouyer, avouer; *avow*, A.; *abonar*, E.

Avuglle, Avugller (*du Vallet qui se maria à N.-D.*); aveugle, aveugler, l'Espagnol et l'Italien viennent de *cœcus*, *a* priv.; *llûg*, lumière, G.

Awoine, veine, *voine* (Roq.); *vein*, A.; *vena*, E. It.

Auv.; *gwythen*, G. B.; *gwazien*, B.; *g* nul (*vasa* des anatomistes).

Ayie pour Eyie, il est; variante employée dans les cas suivants : *qué ou ayie, qué cou ayie, de cou ayie, qué donc qu'ou ayie*, qu'est-ce que c'est?

Ayière, pas de correspondant exact, égal, uniforme en tout point; *mon blat pousse ayière*, se trouve dans *disjajo*, inégal. (Arioste.)

Aïce, famille, Irl.; *aid*, plénitude, abondance G.,

Ayions, où? *ayions qu'ou wait?* où va-t-il? *where*, A.; *adonde*, E.; *ove, dove*, It.; *hont*, Auv.; *a-hoñt*, B.

Ayraut (Duc.), airée; *horreum*, Lat.

Distentet spicis horrea plena Ceres.

(Tibulle.)

Area, era, E.; *aja*, It.; *ajuolo*: (Dante.)

Airel, lit. Irl.; *lairriat*, airée, B.; *era*, aire, A. M.; *er*, sur B.; *er*, long, Corn.; *er*, sol, Celt.

Azìe, hier; *azîe au sei*, hier soir; *devant zîe*, avant-hier; *yerterday*, A.; *ayer*, E.; *jeri*, It.; *hieri*, Lat.; *atzo*, Ba.; hier.

Azoudrer, *asoudre* (Roq.), se pardonner, se remettre d'accord; *azoué*, heureuse rencontre; *zoué*, en compos. pour *doué*, Dieu, B. (Voy. *assoudre*.)

B

Baäller (Rabelais), bailler, on écrivait encore *baailler* en 1759; *bostezar*, E.; *sbadigliare*, It.; *badare*, A. M.; *badaillat, bahaillat*, B.; *bad*, ouverture, Celt. B.

Babá, corrupt. de Gilbert.

Babet, Elisabeth, n. pr., chèvre; *gabar*, chèvre, Gadal.

Babo, lutin noir qui habite les cheminées, épouvantail des enfants (légende celtique), B. petit enfant.

Baby, A.; *bambino*, It.; *babo*, toscan ; *bab*, petit enfant, Celt.

Voici un mot d'origine commune que les Anglais et les Français se sont pris et repris, *bebé*, F,; *Baby*, A., pron. *bébé*. Les anglomanes croyant faire une trouvaille ont prononcé selon l'orth. anglaise et voilà un néologisme, comme wagon qui est Roman.

Bachas, dépression de terrain où l'eau séjourne *bac'ha*, enfermer, B.; *bach*, creux, G.; *Băche*, auge, bac, baquet, mêmes sources.

Baconnet, n. pr. de *bacon* (*Ségr. Moine*), porc salé qui est resté aux Anglais.

Baco (1332) Bass. Lat.; *bagun*, lard, Irl.; *bacco*, A. M.; *baccwn*, G.; *baccones*, paysans, A, Gl. Gaulois.

Bada et **Bade**, ouvert, *ie ai bada ma porte, la grainge é bade*, *bad*, ouverture, Celt. (baie).

Badebès, qui a l'air étonné ; *bad*, Celt.; *becco*, bec, Gaulois.

Bader, ouvrir, *baer*, R.; *bàd*, Celt.

Bagá, f., bryone, pl.; *baga*, enfermé, Celt., à cause de la profondeur de sa racine ; *baga*, lien, Ba., elle est grimpante. Les Bretons la nomment *bara-an-houc'h*, pain de cochon ; nous l'appelons aussi *rabe d'ouille*, rave de brebis.

Bagage, R., effets mobiliers et d'habillement; *baggage*, A.; *bagage*, E.; *bagaglio*, It.; *bagadze*, Auv.; du vieux mot *bague*, hardes, dérivé par Etienne Guichard de la basse Lat.; *baga*, coffre où l'on serre les habits, les Anglais en ont fait *bag*, sac; *bac'h* lieu enfermé (Legonidec); prison (Monin), B.

Bagnauts, n. de lieu, défendu par un ban. (Duc.)

Bagner et Bagnie, mouiller, tremper, *bath*, A.; *bañar*, E.; *bagnare*, It., basse Lat.; *bagna*, Auv.

Bagnum, bain, A. M.; *bagn*, m. s. B., l'abbé Grivel le dérive du Celt. *beina* que je ne trouve pas.

Bagneux, commune, *balneolum*, Lat., synon. nombr. de *balniolum* (Lebœuf), *bano*, terrain communal, (Duc.) de *ban* en ce cas; lieu de bain (Hadrien de Valois, Houzé.)

Bagoulant, de *bagouler* (Roq.), qui parle sans raison; (bagout), *bagol*, gaillard, B.; *bagula*, sans frein, A. M. (blague); *baghenoda*, parler en enfant, B.; (baguenauder.)

Bailler, (*Roman de Perceval*), donner en propriété, *dounner* est une nuance; *n'ën baille ein cadot*; *n'ën dounne ein souflet*. De même en Roman.

A Guillaumes les lettres baille...
Vos cuit teil chose doneir.

(Rutebœuf.)

Bail, caution, A.; *bailla*, *beila*, Auv.; *balliare*, A. M.; *bail*, G., donner.

Bajonc, m., souchet, pl.; *juncia*, E.; *jiunco*,, It., jonc; *buain*, couper, Irl.; *bajius*, couleur marron, G.; *buigium*, jonc, Irl.

Bal, bail ; *bailhe*, B.; *balagium*, redevance en blé pour chaque champ qu'on a par bail ; *ballium*, bail, A. M. (Voy. *bailler*.)

Baladous, sobriquet, danseur, baladin, *baladeur* (Roq.); *balare*, danser (Saint Augustin), bal, danse, B., Gadal ; *baylador*, danseur, E.

Balaïè, m., balai, genêt, *b.-bâtard*, g. des teinturiers ; *barrer*, balayer ; *gagomba*, genêt, E.

Balai, de *valletus* (Ménage), de *baleis*, bouleau (Duc.); *balaium*, A. M.; *palouer*, B.; *bal*, tête, Celt.

Genet, *valan*, *ballan*, *balaen*, B., *banabl*, G.

Quand on laisse la maison seule, on place un balai devant la porte afin d'en interdire l'entrée aux esprits malfaisants. — A son arrivée chez son époux, une noïe bien apprise prend un balai placé derrière la porte et nettoie la maison, puis elle le brise en en demandant un neuf; si le ménage est pauvre, c'est une quenouille qu'elle se met à filer. Les jeunes femmes prouvent ainsi qu'elles sont bonnes ménagères ou bonnes bergères de moutons.

Balaïne (*Bat. de Karesme*), baleine de corset ; *whale*, A.; *ballena*, E.; *balena*, It.; *balĕno*, Auv.

Falœn, Ec.; *balen*, *balan*, B.; *balea*, Ba.; *balena*, A. M., Lat.; φάλαινα; *bal*, grand, lancer (les évents), Celt.; βαλλω

Balaìtière, champ de genêts ; *balanek*, B.; *bataîtin*, ajonc marin ; *eithin-jan*, G.; *attin*, Irl.; *eithniau*, espèce de genêt, Corn.

Balant, (Duc.), équilibre (balance), aplomb, trébuchement; *balancz*, balance, B.; *bal*, extrémité, Celt.

Baléru injure, vaurien, coureur ; *balatro*, Lat.; *bal*, tête, Celt. + *erua*, lièvre, Ba.; *erru*, dur, B.

Balfûter, se moquer, taquiner; *baleful*, qui nuit, A.; *bal*, danse, faire sauter, Gadal. + *fuath*, mépris, Irl.

Baliviau, baliveau; *bal*, haut, Celt. + *liva*, peindre, *liwor*, peintre, Corn., arbre marqué en couleur.

Balizen, balivèau (balise), B. de *bal*, arbre + *lizen*, laissé selon Bullet; *baliruz*, saillant, B.

On laissc seize baliveaux à l'arpent selon les anciennes ordonnances des Eaux et forêts.

Ballière, f.; paillasse de lit pleine de balles d'avoine, de balle; *bal*, sauter, à cause de sa légèreté (balloter); *ballota*, petite peau (balle), A. M.; *manus* et *bal*, balle de blé, G. *belc'h*, B.; *pel*, m. s., Celt.

Ballot, petit paquet; *ein ballöt de gueurnes*, ; *bale*, A.; *ballotto*, It.; *balonus*, A. M.; *ballot*, B.; *bal*, balle, paquet, G.

Ballouiñs, m. pl.; mauvaises balles, débris de paille qu'on jette hors des granges.

Pailheur, criblures, bourre de blé, B.; *cwdpail*, son de blé; *peiswy*, balle; *bal*, gousses de lin, G.; enveloppes des graines en général, Celt.; *palea*, balle, A. M.

Bana, corné, *vechi ina vache mal banâ*; *kel houmme é mal bană*, il a une mauvaise figure (Voy. *bane*.)

Bânâs, f. pl.; *banée* (*Terme de Cout.*); *ban*, A.; *bando*, E. It.; *ban*, Auv.

Baïnum, ban (*Capitulaires*. Delamarre); *ban*, proclamation, B.; *bainum*, A. M.; *banadh*, commun, Irl.; banal, *banna*, bande, Ba.

Les bans indiquaient en effet un terroir limité dont tous les cultivateurs devaient lever la récolte en même temps. Cet usage était établi plutôt pour faciliter la perception des dîmes que pour protéger les récoltes des colons. Nous avons encore les bans de vendange qui n'ont plus leur raison d'être.

Bane, corne ; *banne*. lang. d'Oc ; *ban*, haut, B. Ba. Corn., montagne, Ec. G. (*banne d'Ordenche*, Auv.); *bean*, Corn. Irl. — *Banon*, dent de fourche.

Baptesailles, baptême, repas de baptême ; *baptism*, A.; *bautismo*, E.; *battesimo*, It.; *batayoa*, Ba.

Bapteure, f.; battage des blés (de Laurière); *treshing, of corn*. A.; *trillazon*, E.; *trebbiatura*, It.; *baptidere, battire, battere*, A. M.; *bat*, Celt. B.; battre et bâton.

Barailler, se tourmenter inutilement; *bar*, douleur, chagrin + *ail*, fréquence, G.

Barat, n. pr. (*de Barat et Haimet*), trompeur ; *barare*, tromper, A. M.; *barad*, tromperie ; *bar*, homme, B.; + *at*, mauvais, Irl.

Barbelin, pou de mouton ; *bar*, aiguillon, piquant, G.; + *belen*, roux, Celt.

Barbeloche, f. (*Dict. de Trév.*), petit blé barbu, *barb, barv*, Celt.; barbe + *locher*, branler, R.; *loc'ha*, remuer, B.

Barbelotte, barbotte (Roq.), cloporte.

Pour Roquefort c'est un insecte aquatique. En Bretagne, le hanneton se nomme *barbot* (Bullet). Les noms de plantes et d'animaux qu'on trouve dans les vieilles langues restent souvent intraduisibles, faute de détails qui pourraient aider à les reconnaître,

Barbie, barbier, *barber*, A. B.; *barbero*, E.; *barbiere*, It.; *barbeï*, Auv.; *barbwr*, m. s., G.; *barb*, Celt.

Barbits (Roq.), brebis, *pecora*, It.; *bar*, couper; *bil*, bête, Celt., animal que l'on tond?..

Barbouéron, stomatite, angine; *bar*, ce qui arrive brusquement, Celt.; *borraim*, enfler, Irl..

Barbounneis, barbounichon, Bourbonnais, du Bourbonnais (de Bourbon).

Borbora, Ba.; *born*, fontaine, Celt.; *bor*, feu + *bonn*, source, Celt. G. + *ona*, fontaine, Gaulois.

Borvoni, inscription latine ou gauloise qu'on trouve précisément dans les lieux qui s'appellent Bourbon et où il y a des boues thermales (Monin, *des anc. idiômes gaulois*), *bour*, boue, B. (la Bourboule.)

Avon, afon, source, Celt., Gaëlic; *borvo*, source bouillonnante, Gaulois.

Barcelle, f.; tombereau; *barrow*, voiture à bras, A.; *barrot*, Auv.; *ber, bar*, porter, Celt. + *cel*, cachette, G. (celer, receler); *cela*, siége, habitation, A. M.

Bardet, bardin, bardot, n. pr., homme fort. (Roq.) Les noms propres en *bard, ber*, sont communs, ils dérivent probablement de *bar, ber*, force, porter, Celt.; *bardd*, barde, devin, G., comédien, B. Corn.; *bardas*, chanson, joueur de vielle, Irl.

Bareter, marchander sans acheter (Barbaz.), *bar*, comptoir, A.; *baratar*, échanger, E.; *barato*, échange, It.; *baratare*, A. M.; *barataze*, Ba.; échanger.

Bargie-ière, berger-ère; *bergi*, (Roq.), sign. aussi petit domestique; *bughel*, petit garçon, valet de bétail, B.

Barginus, A. Gl., étranger; les bergers qui sont généralement des enfants à gages, conduisent les troupeaux au loin; *bugeila*, être berger, G.; *berg*, montagne, Gaul.; *berh*, fermé, B.; les troupeaux paissent la nuit dans des parcs sur la montagne. (Voy. *bughe*.)

Nos femmes qui gardent les bestiaux pendant la semaine sont remplacées le dimanche par les hommes.

Bargière-barrâ, bergeronnette grise, *b. jaune*, lavandière; *vag-tail*, A.; *baquouéna* (bat queue), *vatséruna*, Auv., vachère.

Barguigner, R.; marchander, vieille acception conservée au propre.

Bargaigna, B.; *bargeinio*, faire un marché, G.

Barizel (*Chev. au Barizel*), petit baril; *barrel*, A.; *barril*, E.; *barile*, It.; *barraw*, Auv.; *barellus*, *barilletum*, A. M.; *barilh*, B.

Bar, creux, Celt. Irl.; tour, Ec.; haut, B.

Barlâfe, invers. de balâfre, blessure au visage; *gash on the face*, A.; *taglia sul' viso*, It.

Bal, couper, blessure + *aff*, visage, Celt.

Barlôter, faire du bruit, comme certains jouets d'enfants qui renferment des pois; *farlota*, s'ébattre, B.

Bar, creux + *lop*, pièce, morceau (lopin), Celt.

Barme, f., pierre plate, calcaire feuilleté dont on pave les maisons.

Balma, caverne, pierre, Gaulois.

Barnâ, n. pr. et nanâ, Bernard, *Barnard*, évêque Vienne 810. (Baillet.)

Barnabilla, m.; troglodyte, oiseau qui remue toujours la queue; *bar*, branche, Celt.; *boibilla*, roue, *chorabilla*, petit oiseau, Ba.

Baroler, Auv., agir sans but; *bar*, homme, Celt.; brindille, + *rolli*, roulis, *erella*, chanceler, B.

Barre, levier de bois; *bar, spar*, A.; *barra*, E. It.; *barren*, B.; *sparr*, branche (espar), Irl.; *bar*, bâton, Celt.

Barra, rayé; *barrez*, R.; de différentes couleurs. *Barratus*, A. M.; *bar*, Celt.; *Los barrăs*, les gendarmes.

Barrie, m.; barrière; *barrier*, A.; *barrera*, E.; *barriera*, It.; *barr*, m. s. G.; *barren*, B.; *bar*, Celt.

Barrouaìte barrûte, brouette, *barroueste* (Duc.); *weel-barrow*, A.

Bara, m. s., Irl.; *bar*, porter, Celt. + *roud*, route, *rod*, B.; *roe*, Irl., roue; *weth*, pré, champ, G.

Bartelon, claire-voie; *barte*, R.; échelon; *barti*, partie, division; *barr*, grille, G.; *barri*, diviser, Corn.; *bar*, bâton, Celt.

Barthomy, n. pr., Barthélemy.

Baseste-chière, mauvaise mine (*La dame qui fust escoillée*); *basness*, bassesse. A.; *abaxo*, E.; *basso*, It., bas.; *basia*, vilain; *basa*, agreste, sauvage, Ba.

Básme, R., baume, plante et parfum; *balm*, A.; *balsamo*, E. It.

Bassyo, évier, dressoir placé dans la maison où l'on expose la plus belle vaisselle, les fourchettes et

cuillères d'étain brillantes de propreté, on dit aussi *waisselière*.

Bassye, latrine (Duc.) 1er s. *bassia*, A. M.; *bas*, G., creux.

BÂSTIAN, pron., *Bâtian*, Sébastien.

BATAILLER, se donner de la peine: *oul a bataills toute sa vio durant, pa rën fouaire, — los nigiés*, gauler les noix ; *bata*, bâton, Irl. (Voy. *batture*.)

BÂTARD, nom qui distingue certaines plantes de leurs congénères ; *étrouge bâtarde*, ortie blanche.

Bicasta, Ba.; *bastardd*, vieux G. B. Irl., formé selon Davies de *bas*, non profond + *tardd*, origine.

BATÂRRE (le), Aubeterre, village de Broût-Vernet, célèbre dans le pays par son vieux couvent et la loue de Saint-Gervais.

Le nom patois est plus près de la vérité que le nom d'Aubeterre, rien ne justifiant *alba terra*, tandis que le *batarre* se rapproche du Basque *bataria*, communauté, couvent ; *bat*, habitation (bâtiment), Celt. + *ar*, haut, grand, G. Ba.

BATESON, f., *batison*, (Roq.), saison des écossures *Batazoer*, B.; *bat*, bâton, Celt.; *bata*, Irl. (batte.)

BATIS, m., digue de terre ; pelouse battue (Roq.); *bat*, Celt.

BÂTIR, se dit de la nidification : *los ôsiaus bâtissont agoure*.

Bastir, R.; *baticza*,, B.; *bast*, fermé, Celt.; *basa, masa*, maison, Irl.; *bat*, habitation, Celt.

BATOUER (Roq.), battoir ; *battledore*, A.; *battiere*, (Plaute); *battaras*, massue, B.; *bat*, bâton, Celt.

Batture (Duc.), rixe; *battery*, A.; *batalla*, E.; *bataglia*, It.; *batiota*, *batosta*, Auv.

Batalia, *bateria*, duel, combat, *battere*, *battuere*, A. M.; *bateria*, Ba.; *bahedi*, V. B.; *bat*, fouler, *bata*, bâton, *bagh*, *bach*, combat, Irl.; *bat*, Celt.

Ou se fadjiet ina batture à l'apport de San-Ramaïe.

Il y a vingt ans, nos garçons se livraient, surtout aux fêtes patronales, des batailles rangées. Saint-Pont, Vendat, Escurolles se distingaient dahs ces rencontres. Aujourd'hui la paix est faite. Ces querelles étaient sans doute le reste d'une ancienne rivalité entre les gens des sires de la Rouzière, de Laqueuille et de Praingy. Leurs ancêtres étaient certainement batailleurs, car il reste dans notre vocabulaire cinquante mots au moins presque tous romans, qui désignent les différents degrés, formes et résultats d'une *battur* depuis *s'entr' essaier* jusqu'à *tiüe*, tuer.

NOTICE

SUR

M. GASPARD ROUX

Médecin en chef aux armées, officier de la Légion-d'Honneur
et de l'Ordre de Saint Sauveur de Grèce

Par M. J. AUGER

LUE EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER.

Plusieurs biographes ont parlé en termes élogieux de M. Gaspard Roux. MM. Ripoud et Alary l'ont classé au nombre des illustrations bourbonnaises, mais les uns et les autres se sont bornés à faire suivre son nom de quelques lignes indiquant les titres de ses ouvrages.

M. Gaspard Roux appartenant à notre cité par sa famille et par sa naissance, j'ai pensé que vous écouteriez avec intérêt cette notice qui nous montre le fils d'un honorable artisan devenu par son propre mérite, médecin en chef aux armées et officier de la Légion d'honneur.

M. Gaspard Roux naquit à Moulins le 25 août 1780, en face de l'hôpital général, dans une maison qui

appartient encore à sa famille (1). Il était fils de M. Claude Roux, fabricant de serge et de Madame Françoise Jardet.

Gaspard manifesta, dès sa plus tendre enfance, un violent désir de s'instruire. Quand la révolution éclata, il venait d'atteindre l'âge où de nos jours on possède déjà une instruction élémentaire plus que suffisante pour commencer des études classiques.

A 14 ans seulement, il reçut les premières leçons de latin de M. l'abbé Cuissot, chapelain de l'hôpital général. Ce vénérable ecclésiastique, aussi distingué par son savoir que par une piété solide et éclairée, ayant remarqué dans son disciple des dispositions extraordinaires le prit en véritable affection et lui prodigua tous ses soins. Il était précepteur de M. de Labrousse de Veyrazet (2). Persuadé avec raison que l'émulation est indispensable pour activer les progrès, il avait obtenu de faire travailler Gaspard Roux avec le jeune de Labrousse.

La vocation de Gaspard se prononça d'une façon toute particulière. L'abbé Cuissot conduisait souvent ses élèves dans les salles de l'hospice et témoignait, en leur présence, une bonté tout évangélique à ces pauvres vieillards, la plupart infirmes; à ces nombreux enfants abandonnés, orphelins dès le berceau. Ces visites étaient une excellente occasion pour M. de Labrousse de manifester sa bienfaisance. Combien était-il heureux de se priver des sommes destinées à ses menus plaisirs et de les employer, suivant les

(1) Faubourg de Paris, 8.
(1) Maire de Moulins, en 1829.

charitables intentions de son maître, en faveur des infortunés qui attendaient son arrivée avec une vive impatience !

Ce qui faisait les délices de l'enfant du riche amenait presque toujours des larmes aux yeux du fils de l'ouvrier. Le précepteur, en homme prudent et habile, suivait avec intérêt et complaisance ces mouvements généreux du cœur. Il trouvait l'occasion favorable de faire ressortir la justice et la bonté de Dieu qui, avec une sagesse infinie, a donné aux uns la richesse, pour répandre le bien autour d'eux, aux autres, la science qui permet à l'homme dépourvu de fortune d'être utile, indispensable même à ses semblables, et rend ainsi le riche et le puissant ses tributaires et ses obligés.

Pendant ces visites, on rencontrait assez fréquemment les médecins auxquels il arrivait parfois d'opérer quelques cures. Gaspard Roux avait le cœur extrêmement compatissant bien qu'exempt de cette sensiblerie extérieure qui n'est pas toujours l'indice des sentiments qu'on éprouve. Il était profondément ému à la vue des souffrance et se disait tout haut : Je serai médecin. Son précepteur lui répétait sans cesse que pour devenir docteur, il fallait étudier beaucoup, être très-instruit. Alors, rayonnant de joie et d'orgueil, il travaillait avec une nouvelle ardeur. Le succès répondant à ses courageux efforts, il avançait si rapidement que ses parents ne tardèrent pas à être convaincus que leur enfant était un petit génie et que son maître n'avait plus rien à lui apprendre.

Son père quoique chargé de famille (1), fier des ad-

(1) Il avait sept autres enfants en bas âge.



mirables dispositions de son fils, n'hésita pas à faire le sacrifice d'une somme relativement considérable pour l'envoyer à Paris achever ses études.

Suivant M. A. V. Arnaud (1), Gaspard Roux fit ses cours à Paris et se fit remarquer comme l'un des élèves les plus distingués de l'école de médecine. Le 29 prairial an X (18 juin 1802), il soutint sa thèse (2) au doctorat intitulée : *Dissertation sur la rougeole simple.* « Très-bonne thèse, m'écrit M. le bibliothécaire de la faculté de médecine, qui, développée et augmentée a donné lieu au traité sur la rougeole » dont nous parlerons bientôt.

A peine reçu docteur, notre compatriote se livre à des observations sur l'objet qui semble le préoccuper vivement depuis longtemps. Il a vu si cruellement souffrir tant de jeunes enfants de la rougeole qu'il veut à tout prix trouver un remède à leurs maux.

En étudiant ses ouvrages qu'il ne nous appartient pas d'examiner au point de vue médical ; en suivant Gaspard Roux dans ses pérégrinations, en Bourgogne où il s'est fixé, nous le voyons parcourir, en ami de l'humanité, les environs de Pierre (3). Il étudie avec un soin tout particulier la situation topographique des 18 communes de ce canton. Rien ne paraît échapper à ses observations : le cours rapide du Doubs, la disposition des côteaux, le voisinage des bois et des étangs, la nourriture des habitants, leur tempérament, leurs habitudes, tout est l'objet de ses continuelles investigations. C'est du château de Pierre

(1) *Biographie nouvelle des Contemporains.* Paris, 1825.

(2) In-8°, 34 pages.

(3) Arrondissement de Louhans (Saône-et-Loire).

qu'il écrit l'introduction à son premier ouvrage. Il venait d'être nommé médecin ordinaire à la grande armée.

Son traité, comme il a soin d'en informer le lecteur, en lui signalant de nombreux errata, ayant été imprimé fort rapidement, loin de l'auteur et sur un manuscrit non recopié, il s'est glissé dans l'impression, bien des fautes pour lesquelles il invoque l'indulgence.

M. Roux appartient dès lors tout entier à la médecine militaire. Nous le voyons suivre successivement toutes nos phalanges victorieuses.

Sur la terre étrangère, il n'oublie pas son pays natal. Un hasard heureux nous en donne une preuve. En feuilletant le registre des arrêtés de la mairie de 1806 à 1810, cherchant sans doute quelque mesure de voirie ou de police municipale, j'ai trouvé un procès-verbal constatant le dépôt solennel à la bibliothèque publique de Moulins d'un exemplaire du *Traité sur la rougeole* (1) dont fait hommage à sa ville natale le sieur Gaspard Roux, docteur en médecine de la grande armée, ainsi qu'il résulte de sa lettre écrite de Straslund (Prusse), le 29 septembre 1807 (2).

Pendant que nos armées remportent de continuels triomphes, Gaspard Roux se livre à l'étude de son art avec une prodigieuse activité et une infatigable persévérance.

(1) Paris 1807, in-8°, préf. XX, 211 pages Bibl. de Moulins, n° 810.

(2) Registre des arrêtés du 14 janvier 1806 au 4 septembre 1810, 114e feuillet, à la date du 8 décembre 1809, par M. Desmorillon, adjoint-bibliothécaire.



Belle et sublime mission que celle du médecin militaire. Il fait d'incroyables efforts pour rappeler à la vie quelques hommes. Cependant sa science, son travail restent ignorés. C'est à peine si son nom est connu dans sa modeste retraite. Tandis que, ô contraste vraiment dérisoire, le héros, cause de la perte de milliers d'hommes est proclamé le sauveur de l'humanité.

Dans un second volume publié en 1813, M. G. Roux transcrit le résultat de ses observations dans les hôpitaux militaires. Cet ouvrage intitulé *Traité des fièvres adynamiques contagieuses* (1) rend compte, page 436, de l'épidémie qui a régné pendant le trimestre d'été de 1809, à l'hôpital militaire de l'académie Joséphine à Vienne, en Autriche. Comme dans son précédent traité, on reconnaît le médecin à qui rien n'échappe de ce qui peut intéresser l'art. Il signale son impuissance et fait pressentir la règle de conduite qu'il tiendra lorsqu'il sera médecin en chef. Nous croyons devoir extraire de ce volume les passages suivants :

« Si l'exposé que je viens de donner, de la fièvre putride contagieuse observée à Vienne, durant l'été dernier, offre un certain intérêt, de quelle importance ne serait pas une histoire générale bien tracée des maladies qui ont affligé l'armée depuis l'ouverture de la campagne jusqu'à l'époque glorieuse de la paix ! Mais combien un pareil travail n'exigerait-il pas de soins, de renseignements exacts, d'habileté, de connaissances ! Car suffirait-il d'indiquer, même avec précision, les maladies qui ont régné ? Ne faudrait-il pas

(1) Paris, 1813, in-8°, préf. XXIX, 498 pages, Bibl. de Moulins, n° 797.



accompagner ces divers tableaux de vues élevées, de réflexions profondes sur le traitement des différentes affections qui se développent dans les armées? C'est du moins ce que peuvent souhaiter les gens instruits qui aiment avec ardeur les progrès de l'art et ce que comporte réellement l'état actuel de la science.

La première, et peut-être indispensable condition pour arriver à ce but, serait, ce me semble, que le médecin en chef pût trouver assez de temps, au milieu de ses fonctions, pour traiter vingt, trente, quarante malades, pris sans choix parmi les entrants, il acquerrait alors la connaissance exacte, précise et non pas superficielle des maladies régnantes, de leur caractère essentiel, des moyens les plus efficaces pour les combattre fructueusement, notions que lui fournissent, il est vrai, les médecins ordinaires, mais qu'il est nécessaire de constater par sa propre expérience quand on veut, ou lorsqu'on doit écrire sur cette matière.

Les médecins principaux pourraient à plus forte raison, suivre les mêmes marches pour leur corps d'armée, — et présenter ainsi tous les mois, avec la situation médicale de leurs collaborateurs, un rapport convenablement détaillé au premier médecin.

Circonscrits dans les limites d'un service quelquefois peu considérable, toujours moins étendu, les médecins ordinaires peuvent plus facilement se livrer à l'observation, soit des maladies constitutionnelles, soit de certains cas qu'ils jugent dignes d'une attention spéciale. Mais en même temps, combien ne doivent-ils pas être réservés, lorsqu'il s'agit de tirer quelques inductions de leur expérience?

En effet, un médecin militaire peut-il ajouter une grande confiance aux résultats qu'il obtient, lorsque peu ou mal instruit par le malade de ses souffrances, borné quelquefois à la simple contemplation des caractères extérieurs, il se trouve encore le plus souvent contrarié par ceux qui doivent favoriser l'influence de ses prescriptions? Quelles consé-

quences pourra-t-il tirer surtout de sa pratique, si, observateur sévère du formulaire, il n'abandonne pas quelquefois ce faible guide, pour satisfaire réellement aux indications thérapeutiques qui se présentent à remplir.

Ainsi l'observation médicale est donc difficile aux armées et peut rarement offrir des résultats exacts. On peut, à la vérité, multiplier les autopsies cadavériques; mais à quoi peuvent-elles servir quand on manque de renseignements nécessaires pour s'éclairer dans la recherche des lésions pathologiques.

Cependant, quoique l'expérience soit difficile à acquérir dans les hôpitaux militaires, je ne prétends point dire qu'elle soit impossible. On se trouve quelquefois dans des circonstances heureuses, placé, par exemple, dans un hôpital peu considérable, bien tenu, éloigné du centre d'opérations de l'armée ; ensuite le grand nombre de malades, soumis à peu près aux mêmes influences, et dont plusieurs offrent la même affection, fournit sans doute les moyens d'obtenir des résultats généraux approximatifs très-utiles. Tels sont ceux que peut présenter, dans une histoire générale, le médecin en chef de l'armée à la fin d'une campagne.

S'il est une occasion favorable pour étendre l'horizon de nos connaissances sur les maladies propres aux armées, c'est assurément celle où nos phalanges victorieuses portent chez tant de nations diverses la gloire du nom français.

Cependant, pourquoi se fait-il que la médecine militaire semble rester en arrière de la médecine civile, malgré un si bel avantage pour reculer ses bornes et assurer ses progrès ? Pourquoi les ouvrages de *Lind*, de *Pringle*, de *Monro*, de *W. Hillary*, de *Cleghorn*, donnent-ils encore à l'Angleterre l'honneur d'avoir une supériorité évidente sur nous ?

Si les progrès des sciences chez une nation montrent ce qu'elle peut faire, ne faut-il pas espérer que cette supériorité disparaîtra bientôt devant les productions d'un homme de génie.

En effet, le temps peut-il être éloigné où il paraîtra enfin sur cette intéressante partie de la médecine générale, quelques ouvrages d'hygiène et de pathologie, remarquables par l'esprit de méthode qui caractérise ce siècle et par des vues philosophiques appuyées sur une expérience éclairée !

Tel est du moins le vœu sincère que je forme dans mon cœur pour les progrès d'une science si intimement liée à la prospérité de la Patrie et au bonheur de l'humanité tout entière ! »

De la grande armée, M. Roux passe à celle du Nord. Nous le trouvons démissionnaire le 30 mars 1810 et médecin ordinaire à l'armée de Catalogne (Espagne) le 2 décembre suivant. Licencié par mesure générale en 1814, après un an de repos, il reprend sa carrière militaire. En 1815, il est nommé adjoint aux professeurs à l'hôpital militaire d'instruction à Lille. En 1816, il est 2e professeur au même hôpital.

Dans les mémoires de médecine, chirurgie et pharmacie militaire t. VII, page 366, se trouve la notice que M. Gaspard Roux a prononcée le 4 février 1819, sur la tombe de M. J.-B. Féron, médecin en chef, premier professeur, à l'hôpital militaire de Lille. Là se révèlent toutes les qualités du cœur et de l'esprit de notre compatriote.

Après quelques années de paix, notre armée est de nouveau en campagne. En 1823, M. Gaspard Roux, suit nos soldats en Espagne avec le titre de médecin principal. Les services éminents qu'il a rendus à la science et au pays, reçoivent enfin leur récompense. Par ordonnance du 18 septembre 1823, le roi lui confère la croix de Chevalier de la Légion d'honneur. Il comptait déjà 17 ans de services et 10 campagnes.

En 1824, M. Roux reprend son poste de professeur à l'hôpital d'instruction de Lille. La même année, il est élevé au grade de médecin principal, deuxième professeur.

En 1825, il est désigné comme médecin principal 1er professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg.

La Grèce a proclamé son indépendance. La France va déployer son drapeau dans les îles de l'Archipel. Cette lutte de l'indépendance d'un peuple à laquelle le gouvernement de la Restauration sut prendre une si glorieuse part, trouve notre compatriote au poste d'honneur. Elle ouvre une nouvelle carrière à son esprit éminemment investigateur.

Un troisième ouvrage sort de sa plume et constate les résultats de son expérience (1). Il a pour titre : *Histoire médicale de l'armée française en Morée pendant la campagne de* 1828, et pour épigraphe cette pensée philanthropique de Pringle:

« Cherchons à tirer des malheurs de la guerre quelque avantage pour le genre humain. »

Ce livre a le mérite, dit M. Reige Delarue, bibliothécaire de la faculté de médecine, d'avoir fait connaître un des premiers (le 1er en France) les fièvres rémittentes propres au climat de la Grèce et des pays chauds.

Médecin principal de la division de l'expédition de Morée, M. Roux, fait partie de l'intendance chargée spécialement de prendre toutes les mesures néces-

(1) Paris 1829, in-8°, 175 pages. Bibl. de Moulins, n° 816

saires pour assurer la santé des troupes dans ces parages marécageux et insalubres.

Plus du quart du volume contient des ordres du jour, lettres circulaires, qui indiquent de quels soins éclairés, de quelle constante sollicitude, nos soldats étaient l'objet de la part du docteur Roux.

Dans une note au bas de la page 141, il se prononce énergiquement contre certaine quarantaine de rigueur. Il pensait avec raison que le cours d'une traversée un peu longue est déjà un temps d'épreuve, une espèce de quarantaine. Cependant il a fallu encore un grand nombre d'années pour faire adopter des observations si judicieuses. Depuis 1866 seulement les quarantaines si préjudiciables au commerce, si peu efficaces pour conjurer le choléra ou la peste, ont été supprimées.

Avant d'achever cette courte notice, j'ai pensé devoir transcrire la lettre d'adieu qui termine le dernier ouvrage de M. Roux. Elle est adressée à ses collègues de la division. Elle vous le fera connaître tout entier, car elle résume en quelque sorte le style, la conduite et le caractère de cet habile médecin.

Lettre circulaire du docteur Roux aux médecins de la brigade d'occupation.

Au quartier général à Modon, le 26 mars 1829.

L'armée, après avoir accompli, Messieurs, sa noble mission, va revoir le sol de la patrie ; toutefois, une partie des troupes de l'expédition doit temporairement occuper la péninsule.

Comme vous êtes destinés à continuer, auprès de la bri-



gade d'occupation, l'exercice de notre ministère, il m'est doux, avant de cesser des relations dont le souvenir me sera toujours cher, de m'entretenir avec vous d'observations qui nous ont été communes, de la tâche honorable qui vous est imposée et des nouveaux devoirs que vous avez à remplir.

Lorsque la guerre s'allume dans toute autre contrée de l'Europe, la tradition, les livres et l'expérience journalière des praticiens mettent ordinairement, dans une situation assez favorable les médecins militaires appelés à suivre les destinées d'une campagne: ces ressources si nécessaires, si précieuses, nous ont manqué, vous le savez, lors de notre apparition en Morée. En effet, à l'exception des monuments immortels élevés par le vieillard de Cos, à l'exception d'aperçus assez vagues donnés par quelques voyageurs sur certains climats essentiellement fiévreux du Péloponèse, nous ne possédions aucuns documents sur les maladies de ce pays susceptibles de se présenter à nos regards.

Le livre de la nature, Messieurs, n'a pas tardé à s'ouvrir pour nous. A peine étions-nous assis sur les rivages de la Grèce, et aussitôt il nous a été donné de faire une application très-heureuse même de notre expérience aux affections morbides graves qui se sont développées parmi les troupes.

Le triomphe de l'art, dans le traitement des fièvres périodiques, maintenant si certain, si remarquable même, pour les yeux les moins exercés, a été très-évident; il aurait été bien plus éclatant encore, on ne saurait en douter, si nous nous fussions trouvés dans des circonstances moins favorables.

Toutefois, Messieurs, vous aurez toujours présent à la pensée l'épidémie des fièvres intermittentes et de phlegmasies qui a régné au milieu de nous, surtout au camp de la Djalova et à Patras, épidémie remarquable par ses caractères propres, par son génie spécial, par sa nature éminemment grave, qui s'est développée soudainement, sans que l'on dût s'y attendre, sous un tel ciel en apparence clément,

dans un air en apparence très-sain, très-pur, et, dans le vrai, perfide.

La position dans laquelle vous allez vous trouver, favorable à l'observation, vous mettra à même de signaler avantageusement ce qu'il importe le plus de connaître pour dresser dans les intérêts de la science, le tableau des constitutions médicales dont votre séjour en Morée pourra vous rendre témoins.

Je ne puis assez vous recommander ce genre de travail. Donnez donc un soin particulier à l'observation des constitutions épidémiques, dont Hippocrate, Baillou, Sydenham, Stoll, Fouquet et Pinel, ont offert de si beaux modèles.

Que de fruits l'art peut se promettre d'en recueillir! Quelle source d'une véritable gloire pour vous, si, à l'exemple de ces princes de la médecine, vous bornant à offrir avec exactitude, d'une manière pure et simple, les faits, vous savez rejeter toute doctrine exclusive, toute théorie abstraite, pour l'ordinaire plus propre à tourmenter et à égarer l'esprit qu'à l'éclairer utilement.

L'étude des constitutions médicales, en comprenant celle des saisons, celle des vicissitudes atmosphériques sur la manifestation des maladies, vous mettra également dans une situation très-favorable, pour apprécier, d'une part, la puissance de l'acclimatation sur les troupes, et de l'autre les résultats de cette puissance sur les militaires restant dans la péninsule qui ont recouvré la santé à la suite des maladies épidémiques de l'automne dernier.

« Nos fonctions aux armées, écrivait le célèbre Des Genestes à ses collaborateurs en Egypte, dans une circonstance également mémorable, ne se bornent point à traiter les maladies; nous devons constamment surveiller tout ce qui peut intéresser la santé des militaires, et nos devoirs sur ce point sont suffisamment détaillés par les lois et les réglements qui en sont explicatifs.

« Mais pour appliquer convenablement les principes de



l'hygiène, et pour trouver des médicaments dans un pays nouveau pour nous, il est indispensable d'en rédiger soigneusement la topographie. »

Votre instruction étendue et vos talents me dispensent, Messieurs, de vous tracer un plan sur cet intéressant objet; il en existe d'ailleurs un dressé par des mains fort habiles pour étudier la France physique et médicale : aux localités près, ce plan peut très-bien s'appliquer aux diverses contrées du Péloponèse, où les besoins du service vont vous retenir.

Votre sollicitude, Messieurs, de même que votre zèle, si parfaitement appréciés par l'armée, ne doivent pas se borner uniquement à nos militaires, et les Grecs aussi pourront profiter de votre présence. Dispersés jusqu'à présent, on doit s'attendre enfin à leur retour au sein de leurs ruines, et, dans ce cas, pourraient-ils manquer d'offrir un aliment à votre philanthropie, et ne pas se ressentir des progrès d'une science née, il y a vingt siècles, au milieu d'eux ? D'ailleurs, c'est alors même que l'étude comparative des maladies susceptibles de se présenter à votre investigation philosophique deviendra une source nouvelle dans laquelle vous saurez puiser d'utiles lumières pour étendre à votre tour les limites de l'art. Ensuite, les consolations que vous leur donnerez, comme vos conseils, seront pour eux de véritables bienfaits, et tout engage à croire qu'ils exciteront dans leur cœur un des plus beaux sentiments qui honorent l'homme, celui de la reconnaissance.

Pénétré, Messieurs, de vos intentions généreuses et de votre dévouement, auquel je ne saurais assez rendre hommage, il ne me reste, en me séparant de vous, qu'à vous réitérer l'assurance de ma haute estime et celle de mon sincère attachement

G. Roux.

A son retour, en 1829, M. Roux reprit les fonctions

de 1er professeur à l'hôpital d'instruction de Strasbourg.

L'insulte faite à la France dans la personne de notre consul était une occasion favorable pour purger la Méditerranée des bandes de pirates et de forbans qui portaient un préjudice funeste au commerce maritime. L'expédition d'Alger fut résolue. La rapidité avec laquelle fut conduite cette mémorable conquête est encore présente à tous les esprits.

M. Roux parvient à l'apogée de la médecine militaire. A peine officier de la légion d'honneur, il prend part à l'expédition d'Afrique en qualité de médecin en chef. Il reste à Alger pour installer les services sanitaires et revient à Strasbourg, à l'hôpital d'instruction reprendre son emploi de 1er professeur. D'après M. le Doyen de la faculté de médecine, M. Roux a laissé dans cette ville les meilleurs souvenirs.

Retraité par ordonnance du 18 février 1839, M. Roux qui avait tant songé à alléger les souffrances des autres s'était toujours complétement oublié lui-même. Sa santé était altérée et sa vue très-affaiblie depuis longtemps. Il se retira dans cette Bourgogne témoin de ses débuts, à Dijon où deux mois après il mourut, le 22 juin 1839, rue Rameau, 4.

Son acte de décès lui donne le titre d'officier de l'ordre de St-Sauveur de Grèce non mentionné sur l'état officiel de ses services. Il est très-probable que cette dignité lui avait été conférée comme une marque de la juste reconnaissance du souverain de ce pays.

M. Gaspard Roux n'eut jamais d'autre ambition que celle de faire le bien, en consacrant toute sa vie à

soulager ses semblables. Il n'a laissé aucune fortune à sa famille, mais il a honoré son nom par sa science, son dévouement et son patriotisme.

J. AUGER.

État des services de M. Roux Gaspard, fils de Claude et de Françoise Jardet, né le 25 août 1780, à Moulins (Allier) (1).

DÉTAILS DES SERVICES.

Médecin ordinaire à la Grande-Armée, le . .	13 mars 1807
— à l'armée du Nord	27 novem. 1809.
Démissionnaire, le	30 mars 1810.
Médecin ordinaire à l'armée de Catalogne, le. .	2 décem. 1810.
Licencié par mesure générale, le.	24 mai 1814.
Médecin ordinaire, adjoint aux professeurs, à l'hôpital militaire d'instruction de Lille, le. .	8 janvier 1815.
Médecin ordinaire, 2e professeur au même hôpital, le.	21 juillet 1816.
Médecin principal au grand quartier général de l'armée en Espagne, le.	24 février 1823.
Médecin ordinaire, 2e professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Lille le	3 février 1824.
Médecin principal, 2e professeur au même hôpital, le	13 octobre 1824.
Médecin principal, 1er professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg, le. . .	10 janvier 1825
Médecin principal à la division d'expédition en Morée, le	4 août 1828.

(1) Extrait des archives du ministère de la guerre.

Médecin principal, 1er professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg, le . . 4 mai 1829.
Médecin en chef à l'expédition d'Afrique, le . . 3 mars 1830.
Médecin principal, 1er professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg, le. . . 25 janvier 1831.
Retraité par ordonnance du . . . . 11 février 1839.

CAMPAGNES.

1807, 1808, 1809, 1810 à la Grande-Armée et à l'armée du Nord; 1811, 1812, 1813 et1814 à l'armée de Catalogne; 1823 et 1824, en Espagne ; 1828 et 1829, en Morée , 1830, en Afrique.

DÉCORATIONS.

Chevalier de la Légion-d'Honneur, le 18 septembre 1823.
Officier de la Légion-d'Honneur, le 22 février 1830.

Fait à Paris, le 6 août 1867.

Pour le Conseiller d'État Directeur:

Le Sous-Directeur,

A. P. DE FORGE.



LES ARMES

DE

GUILLAUME DE LA PALICE

EN 1213.

Dans son « Étude historique sur le château de la Palice » (Bulletin de la Société d'Emulation, t. X, p. 237-251), Mme la comtesse de Chabannes rapporte qu'en 1230 Roger de la Palice portait « d'argent à trois lionceaux d'azur : » Nous trouvons dans une pièce tirée des archives de Cluny par Lambert de Barive, avocat, officiellement chargé au XVIIIe siècle par le ministre Bertin, de copier pour le cabinet des chartes tous les documents historiques de quelque importance qu'il viendrait à découvrir, qu'en 1213 Guillaume, sire de la Palice, frère aîné de Roger de la Palice, seul mentionné par Mme de Chabannes, avait pour sceau un écu de. . . . chargé de trois pals . . à la fasce de. . . . Les couleurs émaux ou métaux de l'écu et des figures qui le remplissent n'étant pas désignés par Lambert de Barive, nous ne pouvons en parler avec connaissance de cause.

Les armoiries de la famille de La Palice ont-elles changé de 1213 à 1230 ? Pourquoi Roger de la Palice, frère de Guillaume, et vraisemblablement son successeur, a-t-il adopté un écu tout différent de celui de

son frère ? C'est ce que nous ne pouvons nous charger de déterminer, en l'absence de documents contemporains qui pourraient seuls nous mettre à même de vider la question. Encore faudrait-il examiner comment on a été amené à donner à Roger de la Palice, en 1230, l'écu dont parle Madame de Chabannes.

L'acte de 1213, dont nous donnons ci-après le texte, est un traité avec l'abbé de Cluny, par lequel Guillaume sire de la Palice, et Roger son frère, s'engagent, à l'exemple du sire de Bourbon et de bien d'autres seigneurs du pays, à laisser circuler en franchise, sur leur terre, toute espèce de denrées à l'usage de l'abbé et de ses moines : l'original écrit de la main d'Ildinus Pelaboes, doyen d'Escurolles, sans doute le principal intéressé, est daté de l'an 1213, Philippe étant roi de de France, et Richard évêque Clermont.

A. M. Chazaud,

Archiviste de l'Allier.

DE PEDAGIO PALICIE (1)

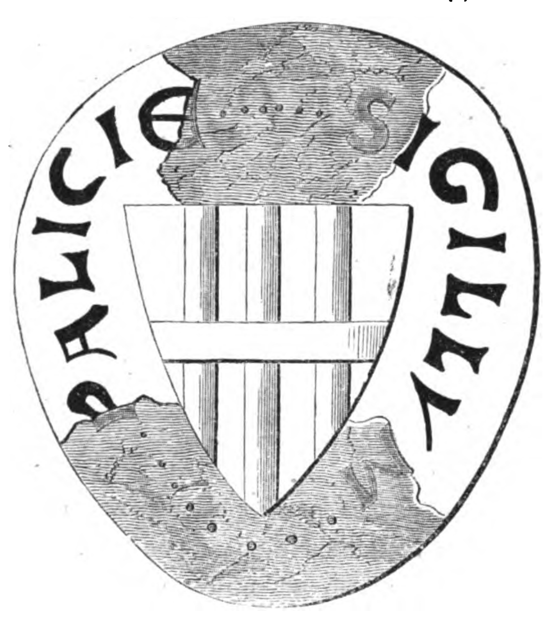
Noverint presentes pariter et futuri quod Guillelmus dominus de Palicia dedit et concessit abbati et conventui Cluniacensi, pedagium omnium rerum ad usum ejusdem conventus pertinentium, ita quod per

(1) Copie de Lambert de Barive, d'après l'original, scellé. à Cluny, Layette Péages, n° 34.



terram suam liberum habeant transitum in perpetuum possidendum. Hoc enim tam ipse Guillelmus quam Rotgerius frater ejus, tactis sacrosantis evangeliis, tenere juraverunt; et ne a successoribus eorum dicto conventui super hoc aliqua possit inferri molestia, idem Guillelmus presentem paginam sigilli sui munimine roboravit. Actum anno Domini millesimo CC° XIII° per manum Ildini Pelaboes decani de Escuroles, et venerabile Guillelmo abbate Cluniacensi, et R. Claromontensi episcopo, et Philippo rege Francorum regnante.


Sceau de Guillaume de La Palice. (1)



(1) Le dessin de Lambert de Barive est reproduit exactement : les parties ombrées représentent ce qui manquait du sceau entier quand a été fait le dessin. Les hachures sur le blason n'indiquent aucune couleur déterminée.

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

ANNÉE 1868.

Séance du 7 août.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion ; parmi eux se trouvent deux brochures de nos compatriotes MM. Girodeau, docteur en médecine et de Biotière, homme de lettres. L'une traite de la circulation cérébrale intime dans ses rapports avec le sommeil, l'autre a pour titre les *Autruches du roi Soleil.*

— M. le Président donne lecture d'une lettre de Son Exc. le ministre de l'instruction publique, l'avertissant qu'il est accordé à notre Société une somme de

quatre cents francs, en dehors de l'allocation habituelle que nous recevons de ce ministère.

— M. Delageneste prend la parole pour proposer à la Société de faire une démarche auprès du Conseil général, afin d'obtenir un emplacement convenable pour nos collections et un local pour la tenue de nos séances. Le moment lui semble opportun pour adresser cette demande, le Conseil général va avoir à disposer d'un local assez vaste, l'école normale actuelle, qu'il serait fâcheux de voir aliéner.

M. Delageneste de son côté, agissant comme maire de la ville de Moulins, se propose de demander au Conseil général une partie de ce local, où l'on placerait le musée de tableaux, qui se trouve à l'Hôtel-de-Ville. De telle sorte qu'on réunirait dans un même lieu, les diverses collections qui se trouvent disséminées dans différents endroits.

Après une courte discussion, la Société approuve la proposition faite par M. Delageneste et décide que M. le Président voudra bien écrire dans ce sens à M. le Préfet.

— M. Bouchard lit la suite de son travail sur la famille des Lingendes.

Dans cette seconde partie, il raconte la vie et présente une analyse critique des œuvres de Jean de Lingendes. Parmi les ouvrages de ce poète se trouve un volume rare : *Les changements de la bergère Iris*. Un exemplaire de ce poème se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris, et grâce à l'obligeance d'un de nos compatriotes, M. Avizard, M. Bouchard a pu en avoir une copie ainsi que de plusieurs autres poésies du même auteur.

— M. Auger lit une pièce inédite sur l'établissement des reverbères dans la ville de Moulins (1er novembre 1784).

— M. L. Audiat, vice-président de la Société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes, offre à notre Société en échange de nos publications celles de cette nouvelle Société. Cette demande est accueillie.

— Sont présentés en qualité de membres correspondants pour la classe des lettres, M. E. de Rattier de Susvalon, rédacteur en chef du journal l'*Étincelle*, par MM. Bernard, de l'Estoille et Bouchard.

M. F. de Biotière, homme de lettres à Paris, par MM. de Bure, T. Choussy et Champagnat.

— Est admis en qualité de membre correspondant pour la classe des sciences, M. Blanchet.

Séance du 6 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus en grand nombre par notre Société, depuis notre dernière réunion. Il dépose sur le bureau ceux qui doivent faire partie de notre bibliothèque bourbonnaise ou qui sont l'œuvre de nos collègues. Ainsi le frère Asclépiades a adressé à la Société par l'entremise de M. Esmonnot un certain nombre de volumes et de brochures qui intéressent l'histoire de notre province. M. Conny offre une relation extraite d'un vieux manuscrit de la bataille de Rocroy, par M. le comte d'Estrée.

M. Desmaroux de Gaulmin, président du comité de l'Allier, pour l'exposition universelle de 1867, a envoyé un travail sur cette exposition par M. C. Lavergne.

Nous avons reçu de M. Bulliot son travail : *Le culte des eaux sur les plateaux Eduens.*

M. Lascombe joint à une lettre dans laquelle il remercie la Société de l'avoir nommé membre correspondant, une brochure dont il est l'auteur : *Testament de Jean de Langeac, évêque de Limoges.*

M. Auradou, auteur de la musique d'une ode au Bourbonnais, nous fait hommage de deux exemplaires de son travail.

— M. le Président entretient la Société d'une communication qui lui a été faite comme membre de l'Institut des provinces. On le consulte pour savoir s'il ne pourrait pas être tenu à Moulins, soit en 1869, soit en 1870, une session du congrès scientifique de France. M. de l'Estoille demande à notre Société quelle année lui semblerait la plus favorable pour la réussite de cette session. Il est d'avis que 1870 serait une époque plus convenable que 1869, d'abord parce que le temps manquerait pour préparer les travaux qui doivent être lus à cette réunion ; ensuite il pense que le concours régional ayant lieu l'année prochaine à Moulins, absorbera nécessairement le temps des membres de la Société d'agriculture et de celle d'horticulture. Pour ces raisons, il propose la date de 1870 pour la tenue d'une session du congrès scientifique de France. La Société partage complétement l'opinion de M. de l'Estoille, il est prié d'écrire dans ce sens à M. de Caumont.

— Dans une de nos précédentes séances M. le Président avait désigné la commission du musée pour s'occuper d'une proposition de M. Queyroy relative à une exposition au moment du concours régional. M. Bouchard, rapporteur de cette commission, lit un rapport sur ce sujet.

La commission dont il est l'organe est d'avis qu'une exposition doit avoir lieu à Moulins au mois de mai 1869 et que le mode employé en 1862 ayant parfaitement réussi, on n'a qu'à suivre les errements du passé, c'est-à-dire que cette exposition devra se faire au moyen d'une souscription dont le chiffre est fixé à vingt-cinq francs, souscription qui donnera droit aux chances d'une loterie et à l'entrée gratuite à cette exposition. On se bornera pour 1869 à une exposition des beaux-arts, laissant de côté tout ce qui a trait à l'archéologie.

Pour mener à bien cette entreprise, la commission du musée propose à la Société de nommer une commission mixte dont partie prise parmi nos collègues et partie en dehors de notre Société.

Après une courte discussion, les conclusions du rapport de M. Bouchard sont adoptées et la Société désigne pour faire partie de la commission de l'exposition MM. de l'Estoille, Esmonnot, Queyroy, de Bure, de Lafosse, Bertrand, Bouchard, Croizier, de Mora, Champagnat, Conny et Bariau.

— La commission impériale de l'exposition universelle a envoyé à notre Société une médaille nominative en souvenir du concours qu'elle a apporté à l'exposition de l'histoire du travail.

— M. Esmonnot qui a déjà appelé l'attention de la

Société sur l'importance des fouilles faites au domaine de Beauvoir, près de Saint-Pourçain-sur-Besbre, annonce qu'on vient de découvrir dans ce lieu une statuette en terre cuite, de 35 centimètres de hauteur. Elle représente un fleuve tenant une urne et un aviron, la tête est couronnée de lotus. Cette statuette est offerte avec plusieurs autres objets au musée par MM. de Conny et Esmonnot.

M. le Président se faisant l'interprète des sentiments de tous, remercie M. Esmonnot de ce don magnifique et le prie de vouloir bien transmettre à M. de Conny les remerciements de la Société.

— M. F. Perrot donne lecture d'une notice sur la statue du Sommeil érigée dans l'ancien cimetière de Moulins.

— M. Conny lit le passage suivant extrait de la *Revue des cours littéraires* (29 août 1868), où il est parlé avec éloge de l'ouvrage : *Les guerres de religion et les troubles de la fronde en Bourbonnais*, de notre collègue M. Bouchard :

Nous n'avons pas à craindre que le goût des recherches d'histoire et d'archéologie s'affaiblisse longtemps en France. Il n'y a pas de société savante qui ne renferme dans son sein quelque membre fort instruit ou fort curieux de l'histoire des monuments du pays ; ces travaux méritent d'être connus, non-seulement des érudits, mais de tous ceux qui attachent quelque prix à une histoire plus précise de notre pays. Ainsi nous citerons deux études sur les guerres de religion et sur les troubles de la fronde en Bourbonnais, par M. Ernest Bouchard. Ces travaux se recommandent par une connaissance exacte des faits, par des détails fort curieux et par un récit aussi clair que judicieux ; c'est assez

dire pour louer l'auteur de ces deux opuscules, qu'il a obtenu l'approbation et les encouragements de MM. Ch. de Rémusat, Henri Martin et Michelet.

— M. Auger prend la parole pour lire une notice sur la vie et les travaux du docteur Gaspard Roux, né à Moulins en 1780 et mort à Dijon en 1839.

— Sont admis en qualité de membres correspondants pour la section des lettres MM. de Rattier de Susvalon et F. de Biotière.

Séance du 4 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion et donne lecture d'une lettre de M. de Biotière, adressée au secrétaire-archiviste, dans laquelle il remercie la Société de l'avoir nommé membre correspondant.

— M. Reynard offre un exemplaire d'un travail dont il est l'auteur et qu'il a envoyé à l'académie des sciences. Ce travail a pour titre : *Vue nouvelle sur la théorie des actions électrodynamiques*.

— M. Clairefond informe la Société que M. le docteur Bailleau a l'intention de donner au musée une collection d'objets recueillis par lui de l'époque préhistorique; mais il voudrait qu'à cette collection fût affectée une vitrine spéciale. Il est décidé qu'on placera ces objets dans une des vitrines où se trouvent des médailles.

— M. F. Pérot lit la note suivante sur une voie romaine qu'il a relevée dans notre département.

En établissant la carte des voies romaines qui sillonnaient notre département, l'auteur de cet important travail supposait l'existence d'une voie allant de Moulins à Néris par Gipcy et Cosnes-sur-l'Œil, ainsi qu'on peut en voir le tracé sur cette carte insérée dans le tome huitième du *Bulletin de la Société d'Emulation*.

Jusqu'ici l'on n'avait encore retrouvé aucuns vestiges de cette voie ; aujourd'hui, il vient d'en être découvert une portion dans le jardin de M. Bonnichon, notaire à Cosnes. Elle avait environ 2 mèt. 70 cent. de largeur, et le milieu de la voie présentait un exhaussement de plus de 0 m. 60 c. de hauteur sur les bords. Sans être de premier ordre, cette voie avait bien encore son importance, car elle avait été soigneusement construite, elle était formée d'abord du statumen sur lequel était un lit de ciment rouge d'une dureté extrême, puis un enrochement sur lequel était superposée une autre couche du même ciment, avec cette différence qu'il était mélangé de pierres cassées ; le tout était recouvert d'une couche de terre mêlée d'une grande quantité de tuiles à rebords, ces débris étaient bien plus abondants sur les bords, évidemment il y avait des constructions importantes à en juger par la quantité de tuiles, blocs de pierres, quelques fers oxidés, des débris de vase et enfin un grand bronze que je crois être l'un des premiers Césars. L'an dernier j'ai trouvé dans le même jardin la moitié de la monnaie bien connue d'Auguste et d'Agrippa, colonie de Nîmes, et coupée à dessein entre les deux têtes des empereurs, pour faire le demi-as. Cet exemple est très-commun.

Dans un rayon assez étendu autour de la petite ville de Cosne, l'on découvre fréquemment des antiquités. Près du foirail l'on trouva en 1861 entr'autres débris de construc-

tions gallo-romaines, des verroteries et une assez grande quantité de boules d'une matière jaune et opaque ainsi que quelques monnaies.

Selon toute probabilité, la voie traversait là une pagi plus ou moins importante.

L'église fortifiée de Cosnes est de la fin de l'époque romane, il existe encore trois ponts que l'on peut rapporter du XIIIe au XIVe siècle, qui sont très-intéressants et assez bien conservés.

— M. Bertrand fait passer sous les yeux de la Société l'empreinte d'un sceau appartenant à notre collègue M. Chasscint, gravé à l'occasion de la reconstruction de l'église de Souvigny. Ce sceau porte en exergue : *S. (igillum) INDVLGEN (tiarum) PRO REPARACIONE ECCI (esiæ) SILVGNIACI.*

L'église de Souvigny, d'après la *Gallia christiana*, fut rebâtie par Geoffroy Chollet 20e prieur, qui mourut en 1457.

— M. le Président donne lecture d'une communication de notre collègue M. Lascombe sur un dénombrement de Chambord et Jalligny.

Ces documents sont extraits des terriers de ces deux châteaux qui se trouvent actuellement dans l'étude de M. Lascombe, notaire à St-Gerand-le-Puy.

L'écriture de ces terriers est très-lisible, ils sont sur parchemin bien conservé ; ils ne paraissent pas remonter au-delà du siècle dernier et ont sans doute été copiés sur un manuscrit plus ancien.

— M. le secrétaire-archiviste donne lecture comme l'indique l'ordre du jour, d'un travail de notre collègue M. Benoid-Pons intitulé : *Etude psychologique.— L'intelligence des animaux.*

— Sont présentés en qualité de membres titulaires pour la classe des lettres, M. O. Buchet de Neuilly par MM. Bouchard, de l'Estoille et Conny. Pour la classe des sciences M. F. Méplain, docteur en médecine, par MM. E. Méplain, A. Méplain, de Bure et Bergeon.

ANNÉE 1869.

Séance du 15 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. DE L'ESTOILLE.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux se trouve une étude sur le marnage dans le canton d'Escurolles par notre collègue, M. V. Tixier.

— M. Bouchard a acquis pour notre bibliothèque bourbonnaise un ouvrage de Mizauld, qui a trait au jardinage. Ce volume renferme plusieurs autres opuscules du même auteur.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le recteur de l'académie de Clermont, l'informant que sur la proposition de S. Exc. le ministre de l'instruction publique, S. M. l'Empereur vient de fonder un prix de mille francs, qui sera décerné chaque année à un travail intéressant les départements du ressort académique. Il demande dans la même lettre un rapport de notre président pour savoir de quelle

manière les conditions de ce concours doivent être formulées.

— M. Bonneton a entretenu précédemment la Société de trouvailles de poterie et de moules faites aux environs de Gannat. Dans le même endroit il a été trouvé une médaille gauloise qu'il met sous les yeux de la Société. Il est décidé qu'on fera l'acquisition de cette médaille pour le musée.

M. Bonneton parle également d'une médaille de Pertinax, trouvée dans le même lieu, qui présente au revers une *meræ* ressemblant beaucoup à celles en terre cuite trouvées aux environs de Moulins.

— On procède aux élections, comme l'indique l'ordre du jour, pour la formation du bureau de 1869.

Un premier tour de scrutin a lieu pour l'élection du président, aucun membre de la Société n'obtient la majorité. Mais avant de procéder à un second tour de scrutin, M. Clairefond qui avait réuni un grand nombre de voix pour la présidence, remercie ses collègues de leurs suffrages et les prie de vouloir bien reporter sur une autre personne les voix qu'ils avaient bien voulu lui donner, ses occupations ne lui permettant pas de s'occuper assez activement des intérêts de la Société.

Le scrutin est ouvert de nouveau, M: Esmonnot ayant réuni la majorité est élu et proclamé président.

Uu scrutin est ensuite ouvert pour la nomination des vice-présidents. Un premier tour n'ayant pas amené de résultats, il a dû être procédé à un nouveau vote. Mais avant d'ouvrir le scrutin, M. le Président

fait observer que les membres titulaires ont seuls le droit de faire partie du bureau.

Il est donné, sur la demande de quelques membres, lecture de l'article 3 (tit. II, chap. 1er) de nos statuts : *Les membres associés-libres ne sont point obligés de se rendre aux séances de la Société. Ils peuvent néanmoins y assister avec voix consultative, mais ils ne prennent point part aux élections.*

Une discussion s'engage à ce sujet, M. le Président fait observer que depuis de longues années, les membres associés-libres ont toujours pris part aux élections, il croit que cette modification au réglement doit être maintenue, car il est préférable que le bureau soit élu par le plus grand nombre possible de membres ; mais qu'il est d'avis que seuls les membres titulaires puissent faire partie du bureau.

M. Bonneton demande qu'on mette aux voix les deux propositions suivantes : 1° doit-on continuer de laisser voter comme par le passé les membres associés-libres ; 2° les membres du bureau peuvent-ils être pris indistinctement parmi les membres titulaires et les membres associés-libres.

La Société vote que les membres associés-libres peuvent comme par le passé, prendre part aux élections, et que les membres titulaires ont seuls le droit de faire partie du bureau.

Le scrutin ouvert pour la nomination des vice-présidents donne les résultats suivants : MM. de l'Estoille, pour les lettres, R. de Lafosse, pour les sciences; Bertrand pour les arts.

M. Bouchard est nommé secrétaire-adjoint, et M. Croizier, trésorier.

Le bureau de la Société reste donc composé ainsi qu'il suit pour l'année 1869.

Président : M. ESMONNOT.

Vice-présidents : MM. DE L'ESTOILLE, pour les lettres.
R. DE LAFOSSE, pour les sciences.
BERTRAND, pour les arts.

Secrétaire-archiviste, M. G. BERNARD.

Secrétaire-adjoint, M. E. BOUCHARD.

Trésorier, M. CROIZIER.

Conservateur du musée, M. QUEYROY.

— Sont nommés membres titulaires de la Société.

M. F. MÉPLAIN, pour la classe des sciences.

M. O. BUCHET DE NEUILLY, pour la classe des lettres.

Séance du 5 février.

PRÉSIDENCE DE M. ESMONNOT.

Il est donné de nouveau lecture de la lettre de M. le Recteur de l'Académie de Clermont au sujet du prix annuel de 1,000 fr. institué, par un décret impérial du 30 mars, dans chaque ressort académique de l'Empire et qui doit être décerné par un jury composé de savants et de littérateurs, résidant dans les départements, à l'ouvrage ou au mémoire jugé le meilleur sur quelque point d'histoire politique ou littéraire, d'archéologie ou de science intéressant les départements compris dans le ressort.

M. le Président reproduit de vive voix la réponse qu'il a cru devoir faire à M. le Recteur, après avoir pris l'avis du bureau de la Société, le laps de temps

assigné pour répondre ne permettant pas d'attendre la réunion de ce jour.

— Comme les années précédentes, une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique fait connaître les facilités accordées aux personnes qui voudraient faire des lectures à la Sorbonne, ainsi qu'à celles qui seraient désignées par la Société pour la représenter à ces réunions qui auront lieu en avril.

— Dans une lettre adressée à M. le Maire de Moulins et communiquée à la Société, M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces, demande le concours de l'administration et celui de la Société pour la tenue du congrès scientifique qu'il se propose d'organiser à Moulins en 1870.

La Société confirme ce qu'elle a précédemment décidé à ce sujet, c'est-à-dire que M. de Caumont peut être sûr du concours non-seulement de la Société d'Emulation, mais encore de celui des autres Société savantes de Moulins, comme M. de l'Estoille lui avait déjà fait savoir par une lettre datée de plusieurs mois, lettre qu'un malencontreux hasard a empêchée d'arriver à son adresse.

M. le Président est prié de faire connaître les intentions de la Société à M. le Maire, qui voudra bien à son tour, les porter à la connaissance de M. le directeur de l'Institut des provinces.

— M. Esmonnot annonce que grâce à M. le Maire de Moulins et à notre ancien Président M. de l'Estoille, notre Bibliothèque bourbonnaise va pouvoir être installée dans un local beaucoup plus commode que l'ancien et composé de trois pièces.

Des remerciements sont votés à M. le Maire.

— Indication des publications reçues pendant le mois dernier.

— M. de l'Estoille donne lecture de son rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1868.

M. le Président remercie au nom de la Société M. de l'Estoille du concours qu'il n'a cessé de donner à notre Compagnie depuis sa fondation.

— Au nom de la commission des comptes, M. Gillot fait un rapport verbal sur les comptes de l'exercice 1868 et sur le projet de budget pour 1869.

Pour l'exercice de 1868, les recettes se sont élevées à 3,948 fr. 25 c., les dépenses à 2,550 fr. 85 c., ce qui fait qu'au 31 décembre 1868, il restait en caisse 1,397 fr. 40 c. sans compter une somme de 84 fr. à recouvrer.

Les comptes sont approuvés.

Le projet de budget pour 1869 est ensuite arrêté ainsi qu'il suit : Recettes, 4,287 fr. 40 c. ; dépenses, 3,456 fr. 50 c. D'où un exécédant de recettes sur les dépenses de 830 fr. 90 c.

— Sur une demande de M. Clairefond relative à une dépense à faire pour organiser le Musée lapidaire dans un terrain dépendant du palais de justice, ainsi que dans le vestibule de l'escalier conduisant aux salles du Musée, la Société vote un crédit de 300 fr. et charge en même temps la commission du Musée de lui faire un rapport sur l'emplacement qu'on pourrait affecter aux collections d'histoire naturelle données par MM. Desbrochers des Loges et F. de Chavigny.

— M. Chazaud est chargé d'examiner des notes

adressées à la Société par M. l'abbé Millet, notes concernant le Bourbonnais.

— La Société autorise notre collègue M. Tixier à présenter à la commission des lectures de la Sorbonne, son glossaire du canton d'Escurolles.

— Il est procédé à la nomination des commissions du bulletin, des comptes et du Musée pour l'année 1869.

Sont nommés mémbres de la commission du bulletin : MM. Chevalier, Clairefond et Chazaud.

Sont nommés membres de la commission des comptes : MM. Conny, Gillot et Rondeau.

Sont nommés membres de la commission du Musée : MM. de Burc, Bouchard et Migout.

G. BERNARD,
Secrétaire-archiviste.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1869

LU PAR LE PRÉSIDENT A LA SÉANCE DU 7 JANVIER 1870.

Messieurs,

Une année qui finit laisse à celle qui lui succède le soin de recueillir la moisson qu'elle a semée, et de préparer la récolte suivante. La première partie de cette tâche est facile et agréable, l'impulsion donnée à la Société par notre dernier Président la rendait aisée ; c'est la seule excuse que j'aie à vous présenter d'avoir accepté l'honneur de diriger cette année l'ordre de vos travaux.

Malheureusement la seconde partie est plus difficile, et il eût fallu toute l'habileté qui me manque pour résumer clairement vos discussions, provoquer des études variées en rapport avec les goûts, les aptitudes et les occupations de chacun des membres de la compagnie, et maintenir par là l'intérêt de nos réunions, ce que je n'ai essayé que soutenu par l'assurance de votre concours bienveillant.

Vos travaux ont été nombreux, et comme les années précédentes, ils sont de deux espèces : ceux collectifs résultat des études des diverses commissions que vous avez choisies, et ceux individuels.

Nous avons à nous féliciter de l'installation convenable et définitive de notre bibliothèque dans un local gracieusement offert par M. le Maire de la ville ; l'appropriation a pu être opérée avec les fonds mis à la disposition de la commission d'installation, et grâce à l'activité de notre bibliothécaire, le classement, que l'espace a permis de rendre plus complet, est terminé.

Vous avez pris l'initiative d'une mesure qui a ajouté un nouvel attrait à la réunion du concours régional. Une exposition d'œuvres d'art formée par les soins d'une Commission qui a pris naissance dans la Société, a obtenu tout le succès désirable, grâce à l'activité et au dévouement des membres chargés de la diriger, et au concours empressé des artistes et des amateurs qui ont répondu à leur appel.

Vous avez aussi, à l'occasion du concours régional, donné plus d'extension et une place plus convenable aux richesses archéologiques formant notre musée lapidaire ; ces précieux restes déposés provisoirement dans la cour du Palais de justice, ont été transportés et rangés dans le jardin situé derrière le bâtiment principal, et dans l'escalier monumental qui donne accès aux salles renfermant les autres collections. Donnons ici un nouveau témoignage de reconnaissance à l'infatigable M. Bertrand qui, aidé du goût éclairé de M. le Conservateur, est parvenu en peu de jours, et avec des ressources très-limitées, à obtenir

un classement avantageux aux objets qui, en leur rendant leur véritable importance, a déjà valu à notre musée, de la part de M. de Caumont, d'être cité au nombre de ceux de province en voie d'amélioration. Espérons que les vœux formés à cette occasion par cet archéologue distingué pour le complément de ce classement, pourront prochainement être réalisés.

Vous vous êtes aussi occupés des études à venir. A l'annonce d'un Congrès scientifique à Moulins en 1870, une commission provisoire d'organisation, prise en grande partie dans le sein de la compagnie et désignée dans une réunion générale des différentes sociétés du département, a étudié et arrêté, après discussion, les diverses questions à proposer aux cinq sections de ce Congrès. Ce programme sera prochainement publié avec les invitations d'adhésion.

Je n'entrerai pas dans le détail des lectures et communications particulières qui ont été faites pendant l'année, je demanderai cependant la permission de vous en rappeler le sujet et l'importance.

M. de l'Estoille dans son rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1868, vous a fait jeter un coup d'œil rapide sur l'ensemble de ses intéressantes études.

M. Gillot, rapporteur de la Commission des comptes vous a fait connaître la situation régulière et prospère de nos finances.

M. Radoult de Lafosse, dans une étude où il a su rendre la science attrayante, nous a initiés aux principes de la navigation aérienne, en envisageant la solution de ce problème à un nouveau point de vue.

M. Bertrand a continué ses nombreuses communi-

cations sur des découvertes archéologiques faites sur plusieurs points du département. Compte-rendu des fouilles entreprises par lui. Rapport sur l'installation des collections des objets d'histoire naturelle donnés par MM. F. de Chavigny et Desbrochers-des-Loges.

M. Bouchard, rapport détaillé sur les travaux des assises scientifiques de Limoges où il avait été chargé de représenter la Société. Étude sur les changements de la Bergère Iris du poëte Jean de Lingendes, en collaboration avec notre compatriote, M. Alfred Avisard.

M. Chazaud, notice sur les armes de Guillaume de La Palice.

M. Bonneton, étude sur la peinture sur verre et sur Jacques de Paroy peintre verrier né à Saint-Pourçain. Communication accompagnée de dessins des bas reliefs de la commune de Charroux.

M. Queyroy, rapport sur les acquisitions faites pour le musée au moyen des allocations départementales accordées sur 1868. Communication sur le poëte Ronsard.

M. Auger communications diverses de documents historiques concernant la ville de Moulins.

M. F. Pérot, plusieurs communications sur des découvertes archéologiques faites dans le département. Pièce de vers sur la mort de Vercingétorix. Analyse de l'annuaire numismatique et d'archéologie de 1867. Mémoire sur un dépôt trachytique dans la commune d'Iseure.

M. Belin, membre correspondant. Communication sur quelques styles en bronze trouvés à Cosne (Allier). Eaux fortes représentant ces objets.

M. Lascombe, communication sur différents objets trouvés dans la commune de Boucé, et notamment sur un poignard vénitien offert pour le Musée.

M. l'abbé Millet, communication de quelques documents concernant le pays et notamment une liste de religieux du prieuré de la Charité, originaires du Bourbonnais.

M. Esmonnot, rapport motivant la demande d'allocation pour le musée, exercice 1870. Communications sur les fouilles de Toury.

Vous n'avez pas voulu rester étrangers aux différentes solennités scientifiques. M. le marquis de Montlaur a bien voulu, comme les années précédentes, représenter à Paris la Société d'Émulation, à la réunion des Sociétés savantes fondée par l'Institut des Provinces. M. de Montlaur a également rempli à Clermont la mission de membre du Jury du concours, pour le prix que la circonscription académique a décerné en 1869.

En dehors des actes de la compagnie, plusieurs de ses membres ont répondu par leurs travaux à l'appel des Académies. Ainsi, à l'occasion du concours institué cette année pour le prix à décerner au meilleur ouvrage produit dans la circonscription académique, sur un sujet d'histoire politique ou littéraire, cinq membres ont envoyé des mémoires. Ce prix a été remporté par M. Chassaing, l'un de nos membres correspondants, aujourd'hui juge au Puy et secrétaire de la Société Académique de cette ville : il a été vivement disputé par M. Chazaud, dont le travail d'érudition a été jugé digne du lauréat applaudi à la Sorbonne en 1865.

Vous avez tenu à participer au témoignage de re-

connaissance donné aux hommes qui ont illustré le pays à toutes les époques, en souscrivant pour l'érection à Vendôme et à Mâcon des statues de Ronsard et de Lamartine, et pour l'acquisition à Château-Thierry de la maison dans laquelle est né Lafontaine, pour être consacrée à une bibliothèque et un musée.

Les témoignages de sympathie du Conseil Général et de l'administration municipale ne nous ont pas fait défaut cette année, et je crois, Messieurs, être votre interprète en les priant d'accepter ici l'expression de notre gratitude pour les encouragements qu'ils nous ont donnés jusqu'ici.

Nous avons eu la douleur de perdre en 1869, deux collégues : M. Namur, membre correspondant, secrétaire de l'Institut historique du Luxembourg, auteur de nombreuses recherches archéologiques, auquel la Société est redevable de documents utiles sur l'interprétation des figurines de notre musée céramique.

M. l'abbé Millet, membre correspondant, depuis l'année 1854.

Nos rangs se sont augmentés pendant l'année de deux membres titulaires et de huit membres correspondants : et nos relations avec les Sociétés savantes ont été étendues : deux nouvelles Sociétés ont proposé l'échange de publications.

Le musée a vu cette année s'accroître ses collections par de nouveaux achats et des dons importants, tant des membres de la Société que des personnes qui, sans en faire partie, s'intéressent à nos travaux. Je ne citerai pas les noms des donateurs dont la liste serait trop longue, et qui figurent aux procès-verbaux de vos séances.

Nous avons reçu aussi en dons plusieurs ouvrages importants, qui viennent augmenter la richesse de notre bibliothèque bourbonnaise déjà si intéressante.

Après vous avoir entretenus des résultats obtenus, permettez-moi, Messieurs, de vous parler de nos travaux à venir et des vœux à réaliser. Si les résultats de l'année 1869 la mettent au niveau de ses sœurs aînées, nous pouvons faire davantage, et il n'est pas moins désirable de voir un plus grand nombre de nos membres participer aux travaux de la Société, soit par des lectures plus fréquentes, en nous faisant part des sujets de leurs études d'intérêt général ou local, soit en nous tenant au courant des faits scientifiques, artistiques ou littéraires qui viennent à leur connaissance, soit enfin par des comptes rendus des ouvrages nouveaux ou curieux dont la lecture les a intéressés, et sans être obligés pour cela de recourir aux séries de questions à résoudre proposées à plusieurs reprises par la Compagnie. Il ne faut pas perdre de vue que si les plus petits détails étant isolés, paraissent insignifiants, ils peuvent, réunis, acquérir une importance réelle, éclairer un point douteux, permettre de rétablir la vérité d'un fait, et pour l'histoire locale, nous donner la connaissance ou l'interprétation d'un usage, d'une coutume, d'une tradition, tirer de l'oubli la mémoire d'un homme utile. Telles sont, Messieurs, les obligations de la mission que nous nous sommes donnée, et à laquelle, j'en suis sûr, chacun de nous s'empressera de coopérer.

ESMONNOT.

LES

BUSTES EN BRONZE

D'AUGUSTE ET DE LIVIE

Trouvés à Neuilly-le-Réal en 1816.

Tous les membres de la Société d'Émulation connaissent, au moins pour en avoir entendu parler, les deux magnifiques bustes en bronze d'Auguste et de Livie, naguères encore appartenant à M. de Saint-Léger, aujourd'hui au Louvre. Notre musée, à défaut des originaux, en a du moins des surmoulages, et la Société en possède dans ses Archives un dessin de notre regrettable collègue Tudot, d'après lequel a été faite la lithographie qu'on trouvera dans ce bulletin. Nous devons à deux autres de nos collègues dont le zèle infatigable s'est montré depuis longtemps au-dessus de tout éloge, MM. Bertrand et Vignon, la communication des documents ci-après qui, en constatant, d'une part, la date exacte de la découverte, et de l'autre, la valeur artistique et archéologique de ces deux précieux morceaux, semblent en former tout naturellement un historique auquel il ne reste rien à ajouter.





BUSTES D'AUGUSTE ET DE LIVIE

Trouvés à Neuilly-le-Réal

PROCÈS-VERBAL

de la découverte des deux bustes en bronze d'Auguste et de Livie, à Neuilly-le-Réal (Allier) (1).

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut : savoir faisons que l'an mil huit cent seize et le vingt-neuf du mois de mai,

Pardevant Me Gilbert Challeton, notaire royal, résidant à Neuilly-le-Réal, arrondissement de Moulins, département de l'Allier et témoins après nommés,

Sont comparus : sieur Pierre Saulnier, propriétaire, demeurant à Neuilly-le-Réal, d'une part ;

Joseph et Antoine Navrot frères, laboureurs, demeurant ensemble au domaine des Guillemins, dite commune de Neuilly-le-Réal, d'autre part.

Lesdits Navrot frères ont dit que le sept du présent mois de mai, ils labouraient ensemble, une terre dépendante dudit domaine, que la pointe de l'ariau de Joseph, l'un d'eux, rencontra un objet et le sortit de terre ; ils arrêtèrent leurs bœufs et ayant examiné ce que ce pouvait être, ils reconnurent que c'était une figure, ils fouillèrent à l'endroit qui le *(sic)* recelait et y en trouvèrent une seconde. Surpris de cette découverte, ils s'avisèrent d'appeler M. le curé de la

(1) Communication de M. Bertrand, vice-président de la Société d'Émulation.

commune, (l'abbé de Lépau, ancien Chartreux) qui, s'étant rendu sur les lieux, leur dit qu'il fallait laver ces figures pour en ôter la terre qui y était attachée et qu'après il serait plus facile de connaître qui elles représentent. Ils portèrent ces têtes au ruisseau, les frottèrent et vinrent à bout de mettre à découvert l'inscription que portait chaque base de ces figures, et M. le curé en fit la lecture.

Ces deux objets trouvés formaient deux têtes en bronze appuyées au moyen d'une clavette sur une base de même métal qui avait la forme d'une soucoupe renversée.

La première trouvée avait été séparée de sa base par la secousse qui l'avait mise hors de terre et brisé sa clavette, elle représentait la figure d'une femme, l'œil gauche fait d'émaille *(sic)* incrusté, rongé par la terre, était tombé par morceaux sous la main de celui qui avait lavé la tête. L'œil droit était terni. La base de cette tête portait pour inscription ces mots: LIVIÆ AVGVSTÆ (1) ANTESPATVS CRIXI FIL et plusieurs lettres initiales (2). La seconde représentant une figure d'homme était restée attachée à sa base qui portait pour inscription : CÆSARI AVGVSTO (1) ANTESPATVS CRVXI FIL et quelques lettres initiales (2). L'œil gauche de cette tête était aussi

(1) La lecture n'en a pas été faite exactement, car c'est ATESPATVS que portent ces deux inscriptions.

(2) V. S. L. M. pour V (otum) S (olvit) L (ibens) M (erito) Atespatus fils de Crixus, acquitte ce vœu avec empressement, à César Auguste ou encore *Voto suscepto Libenter Merito*, par vœu accompli avec pleine volonté.

très-altéré et l'émaille (*sic*) qui le formait, tombait par morceaux au moindre contact.

D'après ces examens, les frères Navrot déposèrent les deux figures près de l'endroit où ils travaillaient et le moment de cesser leurs labeurs étant arrivé, ils se retirèrent chez eux et y transportèrent leur trouvaille. Quelques instants après, le sieur Saulnier arriva à leur domicile et les pria de lui faire voir ce qu'ils avaient trouvé. Ils se rendirent à sa prière et le sieur Saulnier, après avoir visité ces figures, demanda si on voulait les lui vendre ; les Navrot répondirent qu'ils le voulaient bien. Le père de ceux-ci dit : Monsieur, cela vaut bien un franc de la livre. Le sieur Saulnier répondit : ce serait peut-être cher pour une personne qui voudrait mettre ces objets à la refonte, mais comme mon intention, en les achetant, serait de les conserver, je vous en offre trente sols de la livre. Les Navrot répondirent : nous acceptons votre offre, ils firent alors la pesée des têtes qui pesèrent ensemble y compris leurs bases, quatre kilogrammes deux hectogrammes.

Le sieur Saulnier leur compta la somme de treize francs, qu'ils retirèrent, et lui firent la délivrance des deux têtes dont ils lui transmirent la pleine propriété.

Enfin, les Navrot ont dit que par ces présentes, ils consentent quittance au profit du sieur Saulnier du prix de la vente qu'ils lui firent alors.

Le sieur Saulnier comparant, nous a requis acte, tant de la déclaration desdits Navrot, que de la transmission de propriété et de la quittance qui y sont contenues, ce que nous lui avons octroyé. — Mandons

et ordonnons à tous huissiers, sur ce requis de mettre les présentes à exécution, etc., etc., car ce fut ainsi fait, lu et clos en l'étude, à Neuilly-le-Réal ledit jour, vingt-neuf mai mil huit cent seize, en présence de Laurent Favié, boulanger, et Jean Bouillot, garde forestier demeurant tous deux à Neuilly-le-Réal, témoins requis, qui et le sieur Saulnier, ont signé avec nous, Notaire, non les frères Navrot, pour ne savoir, ainsi qu'ils l'ont déclaré, de ce par nous requis.

La minute est signée : SAULNIER, C. FAVIÉ, BOUILLOT et CHALLETON, notaire.

En marge est écrit : etc.

CHALLETON, *notaire à NeuillyleRéal.*

COMMUNICATION FAITE PAR M. DE LONGPERRIER

Conservateur du Musée du Louvre, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 11 *septembre* 1868, *sur deux bustes d'Auguste et de Livie trouvés en* 1815 *dans le département de l'Allier, récemment mis en lumière et acquis pour le Musée du Louvre* (1).

Le Musée du Louvre a récemment acquis deux bronzes antiques très-précieux, qui étaient pendant

(1) Extrait du compte rendu des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1868, tome IV, pages 323 et suivantes, communiqué par M. le commandant Vignon, membre correspondant.

de longues années restés inconnus des archéologues. Ce sont des bustes d'Auguste et de Livie trouvés vers 1815 (*sic*) dans le sol du domaine de Bretagne commune de Neuvy-le-Réal (1) (Allier). Ils furent découverts par un paysan qui creusait le sol d'un chemin.

Le premier représente Auguste, tête nue, les yeux sont inscrutés en émail blanc avec pupille noire. Ce buste s'ajuste au moyen d'un goujon fixé à la partie inférieure de la poitrine, sur une base circulaire haute de 3 centimètres (diam. 13 cent.) décorée de cercles en relief tracés autour et percés d'une mortaise.

Sur le devant de cette base, on lit entre les deux moulures :

CAESARI AVGVSTO
ATESPATUS . CRIXI . FIL . V . S . L . M.

Le second buste est celui de Livie. Les cheveux sont relevés autour du front, formant saillie sur le devant et chignon sur la nuque. Deux grandes mèches, fondues à part, sont fixées dans deux trous pratiqués en arrière des oreilles et tombant sur les épaules. Une petite draperie couvre la poitrine, les yeux sont incrustés. Sur la base circulaire on lit :

LIVIAE AUGVSTAE
ATESPATVS . CRIXI . FIL . V . S . L . M.

(1) C'est sans doute une faute d'impression pour Neuilly-le-Réal.

Les deux bronzes ont été évidemment exécutés par le même artiste et consacrés à la même époque, car les caractères des deux dédicaces sont identiques. Cette époque se place entre l'an de Rome 727 (26 ans av. J.-C.) date du changement de nom d'Octave et 767 (14 ans après J.-C.) date de la mort de l'Empereur. Il était encore vivant lorsque les bustes furent dédiés, puisqu'il ne reçoit pas dans l'inscription le titre DIVVS. Livie ne prit le nom *Julia* qu'après la mort d'Auguste et en vertu du testament de son mari, pendant l'existence duquel elle n'a pas porté légalement le titre d'*Augusta*. Cependant ce titre lui était donné dans quelques provinces, témoin l'inscription :

LIVIAE . DRVSI . F . AVGVSTAE . MATRI . CAESARIS
ET DRVSI . GERMANICI . SVPERAEQVANI . PVBLICE .

gravée alors que Tibère n'était encore que Cæsar (Romanelli, *Topogr. hist. del regno di Nap.*, t. III., p. 134).

ATESPATVS est nouveau dans le catalogue des noms gaulois où figurent Atessates, Ateporix, Atepillus, Atepomarus, Atepo, Ateviritus, etc., etc. Au contraire Crixus est célèbre. Porté par un Gaulois compagnon de Spartacus dans la guerre des esclaves (Tit. Liv. *épit.* xcv, 7 xcvii, 1, 2, *cf.* Oros. V. 24), il appartint encore à un chef de Boïes. (Sil. Ital. IV, V, 248.)

La formule *Votum solvit libenter merito* indique très-positivement que ces curieux bustes, bien que représentant des personnages vivants, ont été consacrés

aux deux Augustes considérés comme divinités. Ils ont dû figurer dans un Laraire, de même que cette image de bronze que conservait Suétone, (oct. 7) et qui portait le mot *Thurinus*, premier nom d'Auguste, incrusté en caractères que l'historien croyait être de fer, mais qui étaient bien plus probablement d'argent noirci par le temps, ce qui est plus conforme aux habitudes connues des anciens.

Les bustes trouvés près de Neuvy-le-Réal (*sic*) [1], outre leur mérite d'exécution, leur état admirable de conservation, offrent encore une grande utilité pour les archéologues en ce qu'ils montrent l'usage auquel étaient destinés d'autres bronzes de même dimension qu'on avait recueillis sans leur base et par conséquent sans inscription.

Observation présentée par M. Renier, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, après la lecture de la communication qui précède. (*ibid.*, page 286.)

« M. Renier fait observer que la qualification d'Auguste donnée à Livie dans l'inscription d'un de ces bustes est, non pas un titre politique, mais un titre religieux et qu'elle dénote une époque postérieure à la restauration des Dieux Lares par l'Empereur Auguste. Il en résulte que l'exécution des deux bustes doit se placer entre les années de Rome 727 et 767. »

On lit, enfin (*ibid.*, page 435) : Je (M. de Longperrier) n'entrerai ici dans aucun détail sur les noms gaulois, commençant par ATE (Sanscrit ATI indice de

(1) Faute d'impression pour « Neuilly-le-Réal. »

prééminence). C'est un sujet qui déjà a été traité par des gens plus compétents que moi. Il me suffit de rappeler les savantes recherches de M. Pictet. Mais je constate seulement que de l'existence de ces noms, on peut conclure que le nom Atesmerius (ci-dessus cité) doit se couper ainsi Ate-smerius de même que le nom inscrit sur les bronze d'Auguste et de Livie dont j'ai eu l'honneur de parler à l'Académie doit se décomposer en ATE-SPATVS.

LE FIEF

DE LA FORÊT

ET

ROBERT LE DIABLE

Nous ne rechercherons pas, au début de cette étude, l'origine des fiefs ; cette mission, beaucoup trop lourde pour nous, ne remplirait pas notre intention ; faire l'histoire d'un fief situé dans la partie Sud-Est du Bourbonnais, rechercher ce qu'était et quel rôle a joué le personnage qui est resté dans le souvenir des vieillards des environs du Donjon sous le nom de Robert-le-Diable, tel est le but que nous nous proposons.

Si nous prenons la carte de Cassini, nous voyons, à l'extrémité Nord-Est de la carte 13 J, le signe indicatif du fief avec le nom de la Forêt.

Le château paraît posé au revers d'une petite chaîne de collines s'inclinant à l'Est, et au bas de laquelle se trouve un assez grand étang, alimenté par un ruisseau qui prend sa source à environ trois mille cinq cents toises de là, sur la paroisse de Mont-

combroux. Au-dessous de l'étang un moulin est indiqué, le tout se trouvait sur la paroisse de Liernolles.

Le château était le lieu où les censitaires devaient remplir leurs devoirs seigneuriaux, le moulin était le moulin banal où ils devaient faire moudre leur grain.

Nous ignorons l'origine des premiers maîtres du fief de la Forêt, quel fut le chef germain ou franc qui le reçut comme bénéfice (1), en récompense de ses services lors de la conquête ; ces temps, appliqués aux environs du Donjon, sont tout-à-fait des temps fabuleux. Nos connaissances ne remontent pas au-delà du XIV[e] siècle.

A cette époque, le dernier du nom de la Forêt vivait toujours, son nom était Adrien. Il mourut au commencement du XV[e] siècle, à une date inconnue, mais antérieure à 1428.

Trois filles héritèrent de ses biens :

1° Marguerite de la Forêt, femme de Guillaume de Buffevent, de cette famille de Buffevent qui fut possessionnée, jusqu'au commencement du XVI[e] siècle, en Bourbonnais, dans les châtelleuies de Moulins, Bessay et Chavroche.

2° Chatherine de la Forêt, femme de Philippe de Putay, écuyer, seigneur du fief de ce nom situé sur les bords de la Loire entre Diou et Pierrefitte.

3° Alise de la Forêt, femme de Guillaume Grenier, écuyer, seigneur de Laduque (2), sur lequel nous n'a-

(1) Le nom de fief ne se rencontre, pour la première fois, qu'en l'an 884 dans une charte de Charles-le-Gros.

(2) Sentence arbitrale déposée chez Chassenay Jean-François, notaire au Donjon, le 15 juillet 1752.

vons rien de positif, mais qui pourrait bien être le même qu'un certain Guillaume Grenier, lequel faisait aveu au Roi, en 1435 et 1443, de l'hôtel de la Motte et dépendance, paroisse de Chapeau par lui tenu en viager d'Isabeau de la Forêt, femme de Guyot de Chevennes (1).

Le fief de la Forêt resta à Catherine, femme de Philippe de Putay. Ils eurent deux filles, l'une Jehanne épousa le 2 août 1438 Guillaume de Viry.

Dans le partage des biens de la famille, le fief de la Forêt échut à Jehanne qui le transmit ainsi à la famille de Viry.

Le 2 septembre 1452, Guillaume de Viry intragea à Pierre Bouguin, de la paroisse d'Huvers, un tènement, dépendant de son fief de la Forêt, appelé du Fournier, composé de prés, terres, bois, buissons, etc, pour sept sous six deniers (2), à la Saint-Barthélemy, autant à carême prenant, plus deux bichets de seigle et les corvées accoutumées. Telle fut l'origine de la communauté des Bouguin.

C'est surtout à cette époque que s'établissaient, en associations de travailleurs, ces familles connues sous le nom de Communautés qui défrichèrent les environs du Donjon, réduits à l'état de bois abandonnés, à la suite de la bataille de Poitiers et de l'invasion des Anglais.

Et à ce propos nous ferons une remarque : dans son étude sur la chronologie des sires de Bourbon,

(1) Archives de l'Empire, section domaniale, série P. R. 454, p. 242 ; R. 465, p. 243.

(2) Environ 11 fr. 25 c. de nos jours

le savant conservateur des Archives de l'Allier, citant la donation de Pierre-le-Clerc, lieutenant du comte d'Auvergne, au couvent de Paray-le-Monial, de diverses villas situées dans la paroisse de Montcombroux, trouve dans le nombre : villam Brugulinas, qu'il traduit par les Bouguin. Il y a ici une erreur évidente. Le texte dit positivement que les choses données sont situées *apud* ecclesiam sancte Marie de Monte-Combroso, *in circuitu* ejusdem ecclesie et *parrochie* ipsius. Aussi, pour faire concorder son opinion avec le texte, M. Chazaud est-il obligé d'ajouter que la paroisse de Montcombroux était sans doute beaucoup plus étendue que la commune actuelle de ce nom ; or, c'est le contraire qui existait, et il nous serait facile d'établir, si cette discussion ne devait nous entraîner trop loin, que la paroisse de Montcombroux, au XI° siècle, était plus de moitié moins considérable que la commune actuelle. Et puis, les Bouguin sont à huit kilomètres de l'église de Montcombroux, distance prise sur la carte, à vol d'oiseau, il sera difficile dès lors de faire concorder avec cet éloignement les mots *apud, in circuitu.* Rendons villa Brugulinas par villa du Breuil, du Bois, selon la traduction que M. Chazaud lui-même voulut bien nous donner lorsqu'il nous communiqua la copie de cette charte, et quoique ce nom ne se trouve plus aujourd'hui, les lieux, dignes de le porter en l'an mil, abondaient *in circuitu ejusdem ecclesie.* C'est une bien minime critique, au reste, que nous nous permettons sur un si remarquable travail.

Nous avons dit, dans la notice sur la famille de Viry, que la terre de la Forêt fut érigée en baronnie

au profit de Guillaume de Viry et de ses descendants en 1450.

Le fief avait un annexe. Dans l'aveu que Louis de Viry fit au duc de Bourbon en 1488 et en 1505, nous voyons qu'au fief de la Forêt se joignait celui de la Berthière (1).

Nous croyons que c'est à tort que Claude de Viry en 1544 et Jean en 1569 se qualifient de seigneurs de Liernolles ; ce ne fut que plus tard, comme nous le verrons, que cette seigneurie fut séparée de la baronnie de Chatelperron pour être annexée à celle de la Forêt. Les limites de cette dernière s'étendaient certainement sur des terres comprises dans l'étendue de la paroisse, mais les propriétaires de la Forêt ne devinrent seigneurs du fief et du clocher de Liernolles qu'en 1657.

Dans une précédente étude, nous nous sommes occupé spécialement de cette famille, nous ne nous y arrêterons donc pas plus longtemps aujourd'hui.

Seulement, parmi les de Viry, il en est un dont nous n'avons trouvé aucune trace dans les archives très-complètes de cette maison, c'est Jean qui était curé de Liernolles en 1520. Le 9 juin de cette année, il fait remise aux communautés des Raimond, des Goubby, des Jacob, de toutes dîmes de bled et vin à lui dues sur les terres de ces communautés, à la condition, que le jour de Noël, on donnerait à dîner à lui, à son vicaire, à ses chevaux, à ses chiens et une poule pour son oiseau, ou cinq sous tournois, à son

(1) Archives de l'Empire, section domaniale, série P. Rég. 353, p. 23 ; rég. 468, p. 51 ; rég. 482, p. 22 ; rég. 484, p. 38.



choix et que lorsque le maître ou la maîtresse de la maison décèderait, le Curé aurait la moitié du lit du trépassé. Ce traité était un avantage évidemment fait aux communautés susdites, car les terres affranchies de la dîme avaient une étendue de 108 bichettées représentant à peu près 43 hectares ; la dîme, que devait retirer le Curé de cet espace de terre, était nécessairement bien supérieure aux cinq sous tournois équivalant à 3 fr. 75 c. environ de nos jours. Aussi Pierre Pacaud, prêtre bachelier en théologie et curé de Liernolles en 1688, attaqua cette transaction, disant: que Jean de Viry n'était qu'usufruitier, que dès lors il n'avait pu aliéner un fonds aussi considérable de sa cure pour peu ou presque rien. Les descendants de ceux avec lesquels avait contracté le curé de Viry reconnurent la justice de cette réclamation et le traité de 1520 fut aboli. (1)

Les biens des communautés sus-désignées étaient proches de la Forêt ; ces chiens, cet oiseau auquel on devait une poule, indiquent l'extraction noble du curé de Viry; ces considérations nous portent à croire qu'il devait être de la famille des seigneurs de la Forêt.

Jean, cinquième seigneur de la Forêt du nom de Viry, eut douze enfants.

L'aînée, Claudine, épousa, le 16 septembre 1582, Jean Turpin, seigneur de Laya (2).

(1) Acte reçu Chassenay Clément, notaire au Donjon, le 13 novembre 1688

(2) Archives du château de Viry. La propriété de Laya se trouve placée entre Trezel et Cindré.

D'où venait Jean Turpin ? L'*Armorial général* indique des Turpin dans quinze provinces de France. Le Bourbonnais y figure. D'après les *Noms féodaux* les Turpin auraient été possessionnés dans seize châtellenies, entr'autres dans celle de Chavroche en Bourbonnais, au village de Trezel en 1506. Nous croyons que c'est à cette dernière famille qu'appartenait le nouveau seigneur de la Forêt ; et voici pourquoi : nous avons trouvé, en parcourant les archives du château de la Forêt, des expéditions d'actes d'achats de devoirs considérables, faits en 1567 et en 1571, dans les paroisses de Saint-Lyans (Saint-Léon) et de Sorbier, par François Turpin, procureur à Chavroche, demeurant à Trezel. Ces pièces, trouvées dans les archives de la Forêt, ont dû y être laissées par les seigneurs de ce fief qui avaient d'abord été simples procureurs à Chavroche, comme le chef de la famille Delingende était bourgeois et praticien dans le chef-lieu de cette châtellenie au commencement du XVI[e] siècle (1).

En reconstruisant la sacristie de l'église de Trezel, il y a une vingtaine d'années, on a retrouvé une pierre tumulaire recouvrant un cercueil en forme d'auge. On a lu, sur les fragments existants de cette tombe, au-dessous d'un écusson indéchiffrable, les lettres F. A., la date 1587, et les mots suivants :

«..... Tvrpin vivant conseiller et élev povr le Roy,
« en l'élection de Bovrbonnays et honneste femme
« dame Jacqveline..... dict s[r] Tvrpin le promier jovr
« d'aovst 1586 et la dicte Materat le promier jovr d'oc-

(1) Terrier Merle, Fauvre et Morel, F° V° 76. Archives de l'Allier.

« tobre 1562. Priez Dieu povr levr ame. Amen. » (1)

Cette épitaphe donne la position de la famille Turpin en 1586. Les armoiries, le titre d'honnête femme indiquent la bourgeoisie haut placée, par sa fortune, ses charges. Si la famille eût appartenu à la petite noblesse, écuyer, chevalier, on aurait mis : noble dame ; à la noblesse titrée : haute et puissante dame.

Jean Turpin, époux de Claudine de Viry, avait acquis une créance contre son beau-père, il avait avancé à sa belle-mère, obligée de soutenir un procès, une somme importante (2). Le 2 août 1612, des arrangements de famille eurent lieu, la terre de la Forêt fut laissée à M. de Laya et le 27 du même mois, Charles de Viry prit possession de la terre des Échelettes, et Jean de Laya resta seul maître de la Forêt (3).

Le nouveau seigneur ne tarda pas à augmenter sa seigneurie, il fit l'acquisition, le 4 mars 1614, du domaine de Troussière de la famille de ce nom. (4) Nous avons vu naître la communauté de Bouguin, nous voyons finir celle de Troussière.

Puis le 12 mai 1618 (5), il fit une fondation pour laquelle le curé de Liernolles était tenu d'aller dire, dans la chapelle de la Forêt, une messe, le vendredi de chaque semaine, lorsque le seigneur habitait le

(1) Nous croyons que cette pierre est aujourd'hui dans le musée départemental

(2) Voir une cession reçue Chassenay Jean, notaire au Donjon, le 23 décembre 1599

(3) Archives du château de Viry.

(4) Archives de la Forêt.

(5) Archives de la Forêt.

château ; et en cas de non résidence, la messe devait être dite, aux mêmes époques, dans l'église de Liernolles pour le seigneur de la Forêt. Pour ceci, ledit seigneur devait payer au curé une rente annuelle de cinq bichets de seigle (1) et 3 livres en argent (2).

Jean Turpin vécut encore longtemps à la Forêt, mais sa fortune suivit une pente descendante.

Sa seigneurie fut saisie et vendue le 18 juillet 1635 par décret du Sénéchal de Bourbonnais, confirmé par arrêt du Parlement de Paris le 18 avril suivant, pour la somme de 25,000 livres (3).

M. Pératon Claude, procureur au Parlement de Paris, s'en rendit adjudicataire et remit ses droits à noble Jean Riquier, conseiller du Roi, maison couronne de France et de ses finances, contrôleur général de la marée à Paris.

Le fief de la Forêt passait entre les mains d'un étranger.

Nous n'avons, sur Jean Riquier, aucuns renseignements antérieurs à son acquisition. C'était très-probablement un nouvel enrichi ; ce qui nous le fait supposer, c'est cette charge de secrétaire du Roy, maison couronne de France qui, ayant le privilége d'annoblir ceux qui en étaient revêtus, était achetée par les membres de la bourgeoisie parvenus à la fortune.

Malgré le décret du Sénéchal du Bourbonnais, mal-

(1) 13 doubles décalitres 7|9 environ.

(2) 157 fr. de nos jours.

(3) Archives de la Forêt.

gré l'arrêt du Parlement de Paris, le seigneur dépossédé ne cousentit pas à partir. Alors le 14 mai 1636 Louis Lepaire, lieutenant de la Prévôté de Bourbonnais, demeurant à Gannat, arriva au château de la Forêt avec dix ou douze archers et en expulsa M. de Laya avec sa famille.

Ce dernier, cependant, emporta tous les meubles, les papiers, les bestiaux de la basse-cour, même les fauconneaux qui avaient préservé le château des routiers pendant les guerres de religion. Le lieutenant et ses hommes s'installèrent au château et y habitèrent dix-huit jours.

Enfin, le 4 juin suivant, un mandataire de Jean Riquier, Gabriel Veyret, bourgeois de la ville de Roanne, arriva à la Forêt avec Louis Constantin, notaire à Charlieu, et Louis Ravier, notaire au Donjon. A leur arrivée les archers et leur officier sortirent et les notaires se mirent en devoir d'opérer la prise de possession.

C'était bien l'habitation d'un homme ruiné, ils constatent que ladite maison seigneuriale est en triste état, elle est découverte en plusieurs endroits; les vitres sont cassées, les portes n'ont ni clefs, ni serrures; le pont levis est pourri, les écuries sont en ruines, les crèches sont rompues, le jardin a été mangé par les bestiaux; le domaine de la basse-cour, celui de la Berthière, le moulin, sont dans un état semblable. La tuilerie, située dans le grand bois auprès de la Berthière, est inhabitée. Troussière est dans un état tel que le métayer dit que depuis vingt ans on n'y a fait aucune réparation. Dans les bois de

haute futaie, les plus beaux arbres ont été coupés et enlevés, la terre est jonchée de branchage (1).

Malgré tout, le nouveau seigneur se fixe à la Forêt, au moins pendant une partie de l'année, ceci résulte d'un bail à ferme du moulin de la seigneurie passé devant Ravier, le 19 décembre 1636, dans lequel acte on voit Jean Riquier demeurant au château de la Forêt.

A cette époque les formalités de la procédure étaient longues et coûteuses. Nous en verrons des exemples dans le cours de cette étude. Après l'expulsion de M. de Laya, des difficultés surgirent encore entre lui et M. Riquier. Le tout ne fut terminé que par un arrêt du Parlement de Paris du 31 août 1641. Et lorsque ledit arrêt fut signifié à Voille, procureur de M. de Laya, l'homme de loi répondit que son client était décédé depuis longtemps.

Le nouveau propriétaire s'occupa de quelques réparations, les plus urgentes, telles que suppression du pont levis et reconstruction du portail, qui porte aujourd'hui la date de 1637.

Quelques restaurations partielles étaient loin de suffire ; aussi huit ans plus tard, le château menaçant ruine, le seigneur le fit à peu près reconstruire à neuf (2).

Il y avait vingt-deux ans que Jean Riquier possédait la Forêt, lorsqu'un habitant du Bourbonnais en devint propriétaire.

Par acte reçu Ogier et Levasseur, notaires à Paris,

(1) Procès-verbal reçu Ravier, notaire au Donjon, le 4 juin 1836.
(2) Prix fait reçu Collas, notaire au Donjon, le 2 janvier 1644.

daté du 1[er] août 1657, Messire Gilbert Vialet, conseiller du Roi en ses conseils, président trésorier de France en la Généralité de Moulins, fit l'acquisition de la terre et seigneurie de la Forêt, membres, circonstances, et annexes, tant en fief que roture, consistant en maison forte, fossés, bâtiments, cours, basses-cours, colombier, jardin, vignes, prés, bois, terres, étangs, moulin, rentes, dîmes, devoirs, domaines anciens et annexés à ladite seigneurie, avec les droits honorifiques d'église, le tout situé dans la paroisse de Liernolles et d'Huvers pour la somme de 46,550 livres.

Gilbert Vialet augmenta immédiatement sa seigneurie, car, par contrat reçu Ogier et Pain notaires à Paris, le 16 septembre 1657, il acheta de haut et puissant seigneur Messire Claude de la Guiche, chevalier des Ordres du Roi, conseiller en ses conseils, lieutenant-général des camps et armées, gouverneur du Bourbonnais, Maréchal et Sénéchal dudit pays, comte de Saint-Gerand et de Lapalice, seigneur de Chatelperron et autres ses terres, et de haute et puissante dame Suzanne de Longaunay son épouse, la terre et seigneurie de Liernolles, consistant en haute justice, moyenne et basse, droits honorifiques et tous autres droits tant taillables et mortaillables que autres devoirs dans toute l'étendue de la paroisse de Liernolles, tant en grains, poules, chapons, corvées, rentes foncières dus dans icelle paroisse, membre de Chatelperron, le tout pour la somme de 15,000 livres, et dès lors, Liernolles devenait un annexe de la seigneurie de la Forêt; les vendeurs ne s'étaient réservé que la foi et hommage.

En 1675, Gilbert Vialet avait affermé sa seigneurie, cet acte nous indiquera sa valeur. Il afferma tous les devoirs et droits seigneuriaux, y compris la dîme qui se percevait dans la paroisse de Sorbier, les huit bichets de seigle, vingt et un doubles décalitres environ, qui se prenaient sur la dîme de Quatraigues, les droits de lots et ventes, commise, dégradation de bois, laide (1) et autres droits seigneuriaux, étangs, pêcheries ; le tout était affermé 1,500 livres, environ 4,125 livres de nos jours (2). Sur les droits de lots et ventes, dégradations de bois et commise le seigneur s'en réservait la moitié.

Gilbert Vialet augmenta encore sa seigneurie par l'acquisition du fief des Augères qui lui était limitrophe. Cette vente fut faite par François de Bonnay, chevalier, seigneur de Verneuil en Nivernais y demeurant, Catherine de Maumigny son épouse, et Marguerite de Bonnay, sœur de François Léonard, pour la somme de 5,600 livres, acte reçu Cantat, notaire à Moulins, le 2 septembre 1684. Et dès lors, Gilbert Vialet put se qualifier seigneur de la Forêt, de la Berthière, de Liernolles et des Augères.

Il possédait encore la terre des Noix dans la paroisse de Cressanges. C'est à cette seigneurie qu'était attaché le fameux droit des Musards de Cressanges, dont parlent l'*Ancien Bourbonnais* et le *Bulletin de la Société d'Émulation*, volume IV, p. 197.

(1) Droit perçu sur toutes les bêtes et marchandises qui se vendaient à la foire de Liernolles, tenue chaque année le jour de Sainte-Catherine Ce droit seul s'affermait 8 à 10 livres, 26 fr. 65 à 33 fr. 30 de nos jours.

(2) Bail reçu François, notaire au Donjon, le 9 novembre 1675

Gilbert Vialet eut deux filles : Marguerite qui épousa, le 24 juin 1687, Charles Legendre, conseiller du Roi en son grand conseil, chevalier, seigneur de Saint-Aubin, Chirat, Chavance en Bourgogne ; Saligny dans la paroisse de Bagneux, Lépine dans celle d'Agonges en Bourbonnais. L'autre fille également nommée Marguerite, épousa Michel Cadier, écuyer, seigneur de Cressance et de la Brosse, paroisse de Saint-Bonnet (1).

Par son mariage, Charles Legendre devint seigneur de la Forêt ; il en fournit l'aveu et le dénombrement au Roi le 30 mai 1692 (2).

Le nouveau seigneur vécut peu, en septembre 1702 il était mort, et comme il avait affermé sa terre avant de mourir, les nouveaux fermiers firent faire un procès-verbal de l'état des lieux. Examinons cette pièce, nous y verrons ce qu'était, à cette époque, la seigneurie de la Forêt.

On constate qu'il y a beaucoup de réparations à faire au château ; cela devait être. M. Vialet et son gendre l'avaient peu habité ; l'un était retenu à Moulins par l'exercice de sa charge de président des trésoriers de France, l'autre à Paris, où il siégeait au grand conseil. Le premier se voit encore à la Forêt pendant les vacances, nous n'avons pas trouvé de traces du passage du second au château seigneurial. Il avait des terres beaucoup plus importantes et mieux situées, il devait venir rarement à la Forêt. On con-

(1) Près Moulins.

(2) Sentence arbitrale déposée chez Chassenay Jean-François notaire au Donjon, le 15 juillet 1752.

state encore que le château des Augères est en si mauvais état qu'il est entièrement inhabitable. Dans le reste de la propriété on trouve un moulin, une tuilerie, le domaine de la Maison-Neuve, celui des Gonnet, celui de la Berthière, de Troussière, plusieurs étangs et le domaine des Bergeries qui faisait partie de la seigneurie de Liernolles (1).

Charles Legendre avait laissé un fils jeune encore à l'époque de la mort de son père. Comme il avait hérité de sa fortune, il lui succéda dans ses charges: conseiller du Roi en tous ses conseils, maître des requêtes de son hôtel.

De même que son père, il habitait Paris. En 1716, il vint à la Forêt, et il fit faire de grandes réparations à tous ses domaines (2).

La fortune de la famille Legendre s'était accrue rapidement, tant en terres qu'en dignités. Dans l'aveu et le dénombrement que Charles avait fournis au Roi, en 1692, de son fief de la Forêt, il est qualifié chevalier. Et son fils Charles-Gilbert obtint, au mois d'avril 1718, des lettres patentes par lesquelles Sa Majesté crée, érige et décore en nom, titre et dignité de Marquisat la terre de Saint-Aubin-sur-Loire, mouvante de la couronne, à cause du duché de Bourgogne. Les armes d'azur à une fasce d'argent accompagnées de trois têtes de filles de même chevelées

(1) Procès-verbal reçu, Lesglot Charles, notaire au Donjon, le 30 septembre 1702.

(2) Prix fait reçu Chassenay Clément, notaire au Donjon, le 29 septembre 1716.

d'or et posées de front, deux en chef et l'autre à la pointe de l'écu (1).

Et le même jour, comme la baronnie de la Forêt s'était éteinte avec le départ de la famille de Viry, ce fief fut de nouveau érigé en baronnie au profit de Gilbert-Charles Legendre. « Reconnaissant, » dit ce titre qui appartient à une époque dans laquelle les bases de la société reposaient sur la propriété territoriale et la famille, « avec beaucoup de satisfaction « que rien n'excite davantage nos sujets à nous « servir avec plus de zèle et de fidélité que les mar- « ques d'honneur que nous attachons à leur famille, « et que cette distinction les porte à s'employer avec « plus d'ardeur au bien de l'État. » Et plus loin, il est dit que Charles Legendre est issu des anciens seigneurs de Villeroy et d'Alincourt. Pour la terre : « sachant que ledit Legendre possède la terre de la « Forêt en toute justice haute, moyenne et basse et « seigneurie de paroisse, mouvante et relevante de « notre Duché de Bourbonnais. » Puis au bas se trouve une signature, qui est bien un seing manuel et non une griffe. Le nom Louis est formé d'une main ferme, avec des lettres de huit millimètres de hauteur. C'est la signature du roi de France, alors âgé de sept ans (2).

La famille Legendre était parvenue à son plus haut point de splendeur, fortune, dignités, rien ne lui manquait. Charles-Gilbert usa-t-il avec sagesse et prudence des biens qui lui étaient advenus : Il est

(1) D'Hozier.
(2) Archives de la Forêt.

permis d'en douter. On était à l'époque de la Régence époque de dissolution. Le seigneur de la Forêt, et de nombreuses autres seigneuries tant en Bourbonnais qu'en Bourgogne et en Auvergne, habitait Paris et fréquentait la Cour. Ses dépenses ne furent pas en proportion de ses ressources ? Ne tenta-t-il pas d'augmenter encore sa grande fortune avec la banque de Law ? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, M. le Président de Perrigny et le sieur Dusave firent saisir ses seigneuries dans les années 1722 et 1727 et comme la liquidation devait être longue à faire, la saisie fut suivie du bail judiciaire des revenus, et la terre de la Forêt fut affermée par Alexis Robert de la Motte-Morgon, gentilhomme de M. le duc d'Orléans (1).

Arrêtons-nous ici un instant, nous sommes arrivés à la seconde partie de notre travail, nous voici à Robert-le-Diable. Racontons d'abord la légende, puis nous rechercherons la vérité.

L'auteur du *Voyage pittoresque de l'Ancien-Bourbonnais* arrivé à la description du château de Saligny dit :

« A l'intérieur, les murailles sont couvertes de « peintures arabesques ; on y voit aussi plusieurs « portraits en mauvais état ; l'un d'eux, cependant, « doit fixer l'attention, c'est celui d'un homme au « visage dur et sévère, et de qui le costume date de « l'époque de la Régence. Cet homme était un sei- « gneur de Saligny, qui désolait le pays par ses bri- « gandages. La vengeance publique le désignait sous

(1) Sentence arbitrale, déposée chez Chassenay Jean-François, notaire au Donjon, le 15 juillet 1752.

« le nom de Robert-le-Diable. Le souvenir de ses fu-
« reurs et de ses excès s'est conservé, jusqu'à pré-
« sent, dans le souvenir des populations dont il a été
« la terreur. Il avait gagné au jeu le château de la
« Forêt, situé près de la ville du Donjon ; et là, comme
« à Saligny, il avait exercé les plus cruelles vexations.
« Il était donc l'objet d'une haine profonde, et il dé-
« vait redouter l'effet de quelques terribles ven-
« geances ; aussi ne traversait-il jamais le Donjon
« que la bride de son cheval entre les dents et un
« pistolet armé de chaque main. Un jour, c'était par
« exemple un pauvre braconnier qu'il tuait à coups
« de fusil ; un autre jour, un couvreur qu'il faisait
« rouler du haut d'un toit de la même manière qu'il
« avait tué le braconnier. Les crimes de ce seigneur
« se multipliaient de plus en plus, et malgré la cla-
« meur publique restaient impunis, car il avait à la
« Cour des amis puissants qui l'arrachaient aux pour-
« suites de la justice. Enfin, les plaintes devinrent
« si violentes et si multipliées, que le Régent, auprès
« de qui on sollicitait en faveur du seigneur de Sa-
« ligny, répondit que l'individu qui coucherait celui-
« là à mort aurait bien mérité du pays. Mais ce n'était
« pas chose facile que de l'aborder, et on aurait eu
« beau le traquer comme une bête féroce, qu'on
« n'aurait pas été sûr du succès, tant il se tenait sur
« la défensive, et il aurait coûté trop de sang si on
« eût voulu l'attaquer de vive force dans son château
« muni de fossés et de tours. Son désespoir était en-
« core plus à redouter que toutes ses méchantes
« passions, que tous ses instincts de cruauté. On eut
« recours à la ruse pour s'en emparer. Le seigneur

« de Saligny avait fait exécuter une cage de bois et de « fer, dans laquelle il renfermait quelques-unes de « ses victimes pour les faire mourir à petit feu. Il fut « convenu qu'un des seigneurs de sa connaissance, « homme de probité à toute épreuve, irait lui faire « visite, demanderait à voir la cage, et ferait tous « ses efforts pour le faire entrer dedans. Comme il « fut convenu, il fut fait. Le seigneur arrivé à Sa- « ligny fut engagé, par le brigand, à considérer la « cage de son invention. « Mais elle est trop basse, « dit l'*ami*, pour que les prisonniers puissent s'y « tenir debout. » — « Non vraiment, dit Robert, moi « qui suis d'une assez haute taille, je m'y promènerais « sans courber la tête. » — La chose est impossible, « reprit l'autre. » A ces mots, voici « le seigneur de « Saligny qui entre dans la cage pour donner un dé- « menti à son *ami*; mais à peine se dressait-il dedans « tout fier et tout victorieux, que l'*ami* poussa tout- « à-coup la porte et la ferma précipitamment à double « tour. La justice put enfin saisir sa proie dans ses « propres filets. »

Telle est, en effet, l'histoire qui se raconte dans le pays ; et le savant auteur du *Voyage pittoresque* a dû la tenir de la bouche de quelque pâtre qui, à cette époque, gardait son troupeau dans les vastes landes qui entouraient Saligny, en vue de la grosse tour ronde de Lourdin dont le toit dépasse les marronniers séculaires qui garnissent la place du château.

Aujourd'hui encore, le bûcheron, qui exploite les taillis avoisinant la Forêt, frémit à la vue du toit des

tours ; c'est de là, pense-t-il, que Robert-le-Diable faisait descendre les couvreurs.

On ajoute de plus qu'il avait une fille, que cette fille ayant voulu entrer sous les halles du Donjon, sans baisser la tête, s'était fait au front une blessure dont la cicatrice fut visible toute sa vie. Ici l'erreur est palpable, car les portes des halles du Donjon avaient une toise et demie à deux toises de hauteur.

Ce terrible seigneur, ajoute-t-on, était un ancien marin, et se nommait Robert de la Motte.

Tâchons de faire sortir la vérité de ce chaos.

Très-certainement celui qui a écrit le *Voyage pittoresque de l'Ancien Bourbonnais*, ne croyait pas un mot de cette sombre légende. Au commencement du XVIIIe siècle, un seigneur qui torturait ses vassaux et les tuait selon son caprice pour rencontrer des forfaits semblables impunis, il faut se rapporter au XIVe ou au XVe siècle, pendant l'invasion des Anglais, ou les guerres de Religion ; mais après Richelieu, après Louis XIV trouver un seigneur qu'on n'osait pas attaquer dans son château, ce n'est pas M. Louis Bâtissier qui écrirait l'histoire ainsi. Et cette forteresse dont la prise aurait coûté trop de sang, est-ce Saligny ? mais en deux heures une pièce de quatre ruinerait le château ; est-ce la Forêt ? mais ce manoir est bien moins important encore.

Nous avons vu par l'exemple de M. de Laya comment on traitait les seigneurs de la Forêt, quand ils étaient par trop récalcitrants. Ce dernier n'avait pas commis de crimes, il refusait tout bonnement d'obéir à un décret de la Sénéchaussée de Bourbonnais, con-

firmé par un arrêt du Parlement de Paris, il ne voulait pas quitter son château. Un simple lieutenant de la Prévôté arrive avec dix ou douze archers, et jette le seigneur à la porte avec toute sa famille ; et ceci se passait en 1636, soixante-neuf ans avant la Régence. Nous verrons au reste, dans la suite de ce travail, qn'on agit absolument de même à l'égard de Robert de la Motte.

Commençons d'abord par séparer les seigneurs de la Forêt de ceux de Saligny, et montrons qu'au commencement du XVIII[e] siècle, le seigneur de Saligny et celui de la Forêt n'étaient pas la même personne.

Nous avons vu que depuis la fin du XVII[e] siècle le fief de la Forêt était dans la famille Legendre, qui comptait aussi dans ses possessions un fief du nom de Saligny ; mais cette Seigneurie, située dans la paroisse d'Agonges, n'avait rien de commun, que le nom, avec le comté de Saligny placé dans la paroisse de ce nom entre Dompierre et le Donjon.

Saligny avait passé des Lourdin aux Coligny, de ceux-ci aux Palatin de Dyon-Montperroux (1), puis aux de Damas d'Anlezy, par mariage. En 1715, le Seigneur de Saligny était mort, et sa veuve Elisabeth de Dyo était dame de Saligny (2). En 1727, la même est dame de Saligny (3) ; enfin, en 1746, le comte de

(1) Cession reçue Lefranc et Troyet, notaires au Châtelet de Paris, le 11 février 1681.

(2) Inventaire reçu Nichault Jean-François, notaire au Donjon, le 15 mars 1786.

(3) Intrage reçu Chassenay Clément, notaire au Donjon, le 16 avril 1727.

Saligny est Louis François de Damas d'Anlezy (1). On le voit, le Seigneur de Saligny, pendant la Régence, était une femme.

Cette terre et celle de la Forêt ne furent réunies, dans la même main, que sous Jean Pâris en 1755, et celui-ci n'a jamais mis le pied dans ses terres du Bourbonnais.

Nous avons vu le portrait dont parle l'*Ancien Bourbonnais,* nous avons remarqué une assez mauvaise peinture, mais nous ne lui avons pas trouvé le visage dur et sévère que lui donne l'auteur du *Voyage pittoresque.* Ce portrait est celui d'un jeune homme qui paraît, d'après son costume, avoir vécu dans la première moitié du XVIIIe siècle, il porte un vêtement de chasse, des chiens, un cheval sont à côté de lui, sa main se repose sur un fusil. Ce doit être le portrait de Louis François de Damas d'Anlezy.

Mais laissons les seigneurs de Saligny qui n'ont rien à faire ici et revenons à Robert.

Nous avons vu, d'une part, que la tradition attribuait à Robert-le-Diable le nom de Robert de la Motte, et de l'autre qu'après la saisie des biens de Charles Legendre, la terre de la Forêt fut affermée judiciairement par Alexis Robert de la Motte Morgon, gentilhomme ordinaire de M. le duc d'Orléans.

Eh ! mon Dieu, c'était un gentilhomme bourbonnais ; le Morgon est un ruisseau qui prend sa source à Billezois, et qui va se jeter dans l'Allier au-dessous de Saint-Germain-des-Fossés. Un fief, qui se nomme

(1) Reconnaissance reçue Chassenay Jean-François, notaire au Donjon, le 30 mai 1746.

la Motte-Morgon, se voit sur son cours à environ 1725 toises de sa source (1).

Mais si notre Robert était seigneur de ce lieu, il ne faisait point partie de l'ancienne famille de la Motte-Morgon, dont un membre figurait aux obsèques (2) du maréchal de Lapalisse tué devant Pavie en 1524; non, il était beaucoup plus récent que cela. Le fief dont il portait le nom avait été acheté par lui en 1721 de Jean-Claude Bardon, écuyer s[r] du Méage (3).

Avait-il été marin, selon le dire de la tradition? nulle part nous ne lui avons vu prendre de qualification rappelant cette carrière; cependant nous ne serions pas éloigné de croire que la marine le comptait sur ses cadres. Voici pourquoi : nous avons trouvé, dans les archives de la Forêt, une commission de garde donnée par lui, le 4 août 1727, au bas se trouve le cachet de ses armes, elles sont : tiercées en fasce, au 1 d'azur chargé d'une hache et d'un sabre de..... en sautoir, au 2 d'or au..... (ici un instrument qu'il est difficile de définir, mais qui doit être un harpon), au 3 d'azur chargé d'un globe de..... l'écu est timbré d'un casque de face, deux sirènes pour support. Tout dans ce blason, rappelle le marin; Robert de la Motte-Morgon était le premier de son nom, les armoiries adoptées par lui devaient avoir rapport à sa profession. De plus, dans l'inventaire qui fut dressé au moment de son expulsion du château de la Forêt,

(1) Cassini.

(2) *Ancien Bourbonnais.*

(3) Archives de l'Empire, section domaniale, série P. Rég. 478, p. 149

on trouve des instruments et des ouvrages de mathématiques.

Maintenant que nous connaissons l'origine du personnage, voyons ses actes.

Ils ne sont pas empreints du cachet de férocité indiqué dans l'article de l'*Ancien Bourbonnais* ; cependant Alexis Robert était un assez mauvais drôle, mais les auxiliaires de ses vexations ne furent pas de farouches hommes d'armes, mais des officiers de justice. Il a fait couler plus d'encre que de sang à la Forêt, et pour démêler son histoire, pendant son séjour dans cette seigneurie, il faut lire une quantité prodigieuse de citations, protestations, procès-verbaux, sommations et autres actes émanés d'huissiers, notaires, greffiers, baillis et lieutenant particulier.

La femme de Robert de la Motte se nommait Geneviève Hébert, elle était fille du lieutenant-colonel de la ville de Paris. M. le marquis de St-Aubin, nous ne savons à quel titre, était débiteur du sieur de la Motte et de sa femme Geneviève Hébert; ils n'étaient pas les seuls, les créanciers étaient nombreux. Très-probablement Robert était un des plus importuns, car Charles Legendre lui abandonna la jouissance de la seigneurie de la Forêt et de oelle des Noix.

Mais si Robert de la Motte était créancier de M. de Saint-Aubin, il était débiteur autre part, car dès que cet abandon fut connu, ses créanciers firent saisir la Forêt. Ceci donna l'éveil à ceux de M. de Saint-Aubin qui agirent, et ce dernier fut forcé de leur abandonner ses biens.

Sans tenir compte de ce dernier acte, Robert

obtient de M. de Saint-Aubin, une procuration pour jouir de la Forêt, alors il quitte son appartement de la rue Boucherat à Paris et il vient se fixer dans cette seigneurie.

A peine arrivé les hostilités commencent avec tout ce qui l'entoure.

Et d'abord il fait saisir les cheptels, les grains, des meubles appartenant au fermier, auquel il réclamait des arrérages de ferme ; il lui reprochait surtout d'être parti avant la fin de son bail et d'avoir emporté des effets mobiliers. Le fermier était pris dans l'engrenage des saisies (1), mais il mettait dans sa défense au moins autant d'énergie que Robert dans l'attaque. Il répondait par la bouche de son gendre qui le représentait, que Robert n'avait aucun droit sur la Forêt, la procuration de M. de Saint-Aubin étant postérieure à l'abandon de ses biens. Quant à son départ avant la fin de son bail, voici comment il l'expliquait : étant paralysé d'une partie du corps, il avait été, au mois de mai dernier, (on était alors au mois de juillet) prendre les eaux de Bourbon-Lancy, à son retour au château de la Forêt, comme il avait besoin d'un membre de sa famille pour lui donner des soins, il avait gardé son gendre près de lui. Robert n'ayant pu souffrir ce gendre, lui fermier, avait été obligé de se retirer jusques à parfaite gué-

(1) Saisie des créanciers de M. de Saint-Aubin, saisie de ceux de Robert, saisie de Robert lui-même.

Nous n'avons pu voir quelle suite fut donnée au bail judiciaire fait par Robert de la Motte, des biens de M. de Saint-Aubin au début des poursuites.

rison ; qu'il n'avait jamais entendu abandonner la terre de la Forêt, dont il était responsable pour la conservation des droits des saisissants, jusqu'à ce qu'il en fût valablement déchargé par les créanciers de M. de Saint-Aubin. La discussion dura onze jours, à raison de cinq à six heures par jour, et pendant tout ce temps un notaire était présent et dressait un volumineux procès-verbal des dires des parties. Cet acte commencé le 2 juillet 1728 ne fut terminé que le 12 du même mois. Il fallut bien en venir à un arrangement ; le fermier partit, mais restait une dernière difficulté, l'estimation du cheptel. A la nomination des experts chargés de faire cette opération, on voit que si Robert n'était pas d'un naturel porté à la conciliation, le fermier, ou pour mieux dire son gendre, ne lui en cédait guère, car le premier choisit pour son estimateur un sieur Duterrain son fermier de la Motte-Morgon, dont nous allons reparler bientôt, et le second, son propre cousin-germain. Aussi ces deux experts ne purent-ils jamais s'entendre, et le notaire en nomma un d'office qui mit fin à la difficulté.

Voici Robert de la Motte provisoirement paisible possesseur de la Forêt, mais les scènes de violence recommencent d'autre part.

Une prise de corps avait été lancée contre le même sieur Duterrain, fermier de la Motte-Morgon, pour une dette probablement, car des huissiers étaient chargés de l'exécution du mandat. Pour se soustraire aux conséquences de cet acte, le fermier susdit se cachait. Le 9 mars 1729 arrivent au château de la Forêt les nommés Lacaille, Lepradot et Charles, huissiers royaux à Moulins, accompagnés de cinq

autres personnes, tous armés de pistolets, épées et bayonnettes. Ils trouvèrent Robert revenant de la chasse, et ils le suivirent dans une chambre du château ; là ils lui dirent, qu'en vertu d'ordres supérieurs, ils venaient faire la recherche du sieur Duterrain. Robert leur répondit qu'il n'était pas à la Forêt, et pour preuve de ce qu'il avançait, il ouvrit aux huissiers toutes les portes du château et les accompagna dans leur perquisition. Les huissiers se mirent en devoir de dresser leur procès-verbal. Tout allait très-bien jusque-là, mais au milieu du procès-verbal rédigé, les huissiers insérèrent une réponse que Robert prétendit n'avoir pas le sens de celle qu'il avait faite, et qu'il refusa de signer, de là une altercation ; Robert se lève pour envoyer chercher un notaire qui rédigera une protestation. Il était seul dans la maison avec une domestique, les huissiers s'emparent de son fusil et d'une bayonnette pendue auprès d'un lit qui était dans la chambre, de là une lutte, dans laquelle Robert reçoit des coups. La servante et un autre individu, qui était auprès du château, accourent au bruit et prennent parti pour leur maître, la lutte continue et se prolonge jusques au-delà du portail du château, tout le monde reçoit et donne des coups, un des serviteurs de Robert est blessé de deux coups de bayonnette, et les huissiers se retirent emportant la bayonnette et le fusil qu'ils avaient saisis. Ce que voyant Robert, il saute à cheval et arrive au Donjon pour se mettre, soi-disant sous la protection du juge royal du lieu (1) et de la

(1) Barthélemy Prévcraud.

maréchaussée. Dans ce lieu, il apprend que les huissiers sont au logis du Cheval-Blanc, il s'y rend avec son notaire et les somme de lui rendre les armes qu'ils ont enlevées du château. Les huissiers répondent que ce sont eux qui ont une plainte à dresser contre les violences dont ils ont été victimes, que l'un d'eux a reçu un coup de bayonnette au bras gauche, et qu'ils ne rendront pas les armes par eux saisies. Robert va chercher la maréchaussée, et revient accompagné du brigadier, de ses quatre cavaliers et du notaire. Sommés, par le brigadier Roy, de rendre le fusil et la bayonnette, les huissiers refusent. Cependant, sur les interpellations de ce dernier, ils déclarent que le sieur Robert, non-seulement ne s'est pas opposé à la perquisition qu'ils avaient mission d'opérer, mais qu'il leur a donné toutes facilités. Qu'il avait reçu les actes à lui signifiés, seulement qu'il avait sommé l'huissier, porteur des pouvoirs, de rédiger sa réponse telle qu'il allait la dicter et de rayer celle qu'il avait écrite. Ils ajoutent qu'ils ne rendront les armes, par eux saisies, que dans le cas où Robert leur donnerait de l'argent pour boire. Ils insistèrent même sur ce point, et dans la soirée ils se rendirent au domicile du brigadier Roy pour le charger de renouveler à Robert cette proposition. Ce dernier refusa énergiquement. Deux cavaliers de la Maréchaussée ajoutent qu'ils ont entendu dire à l'huissier Lacaille que, s'il savait qu'il ne lui en coutât que 200 (1) livres, il brûlerait la cervelle au sieur Robert (2).

(1) Environ 403 fr. de nos jours.

(2) Voir deux procès-verbaux reçus Chassenay Jean-François, notaire au Donjon, le 9 mars 1729.

Il faut remarquer que ces deux procès-verbaux sont rédigés à la demande de Robert, et par des hommes mandés par lui. Nous n'avons pas vu celui des huissiers. Cependant il est un fait qui ressort de tout ceci, c'est que, pour arrêter un seul homme dans un château où, paraît-il, il y avait peu de domestiques, les huissiers s'arment et se réunissent au nombre de huit, la réputation de Robert devait donc être mauvaise ; et on admettra difficilement la lutte, dans le château, de huit personnes contre trois, dont une femme, sans provocation de la part de ces derniers.

Au reste, entre Robert et les huissiers de cette époque le choix est difficile pour savoir lesquels mettaient le plus de formes dans leurs procédés ; j'ajouterai plus, il serait difficile de déterminer chez lesquels le sentiment de l'honnêteté était le plus développé. Nous venons de voir que ces derniers, pour rendre les armes réclamées, ne demandaient qu'une chose, un peu d'argent pour boire. Il ne faudrait pas non plus se faire une idée de la maréchaussée de 1729 basée sur la gendarmerie de nos jours, la première était loin d'avoir la dignité dans sa conduite de nos gendarmes actuels (1).

Nous voici arrivés à l'année 1734 ; ici se trouve un

(1) Un exemple : Le 30 juin 1754, Mandrin, à la tête de Rodez, fait capituler les employés des Fermes et établit un commerce de contrebande pendant toute une journée, sans que les 40 cavaliers de la Maréchaussée de la ville paraissent. Se figure-t-on, de nos jours, une ville de 7,000 âmes, dans laquelle il y a 40 gendarmes, prise d'assaut par 52 bandits, et à leur merci pendant toute une journée.



acte plus grave à porter au compte de Robert, il s'agit d'un assassinat bien constaté, mais le Bourbonnais n'en fut pas témoin. On lit, dans un volume intitulé : *la Bastille dévoilée*, page 86, ledit volume imprimé en 1789 et d'après le registre d'écrou de la fameuse prison : « Le sieur Robert de la Motte, gentilhomme de « S. A. R. le duc d'Orléans, est resté à la Bastille six « mois en 1734, pour avoir assassiné Bruni, limona-« dier, pour jouir de sa femme. (1) » A la suite de cet événement il quitta totalement Paris et la Cour, et on le voit résider continuellement à la Forêt.

Avec lui reparaissent les difficultés.

Il faut reconnaître que les habitants de Liernolles n'étaient pas moins portés, que le représentant de leur seigneur, à user de violence. La nuit du 8 au 9 janvier 1736, Pierre Denis, Jean Courroux, journalier, Gilbert Crozier, Annet son domestique et Blaize Coulon, tous laboureurs de la paroisse de Liernolles, se rendirent à la maison du jardin de la Forêt, où demeurait Antoine Quatresous ; armés de pistolets de poche et de pistolets de ceinture, de barres de fer et de longs bois ils brisèrent les portes et les fenêtres de ladite maison. Sur la plainte du représentant du seigneur de la Forêt un ordre de comparaître fut lancé par le bailli de Liernolles contre les inculpés (2).

Ces voies de fait devaient être la conséquence d'une vengeance contre le garde de la Forêt, car la maison assaillie était son habitation.

(1) *Chronique et légende des rues de Paris* par Edouard Fournier. Paris 1864.

(2) Archives de la Forêt.

Nous retrouvons encore Robert en difficultés judiciaires.

La cure de Liernolles n'était plus en état de loger le curé, la paroisse avait été condamnée, par sentence de la Sénéchaussée du Bourbonnais, en l'an 1713, à fournir une somme annuelle à son curé pour indemnité de logement, de 30 à 40 livres (1). Les paroissiens reconnurent que la sentence était juste, et ils se réunirent pour aviser aux mesures à prendre pour faire la construction désirée ; et cette construction était de la plus urgente nécessité, car, dans le procès verbal de prise de possession de l'abbé Michel Lefevre, qui est de l'année 1713, il est dit : « que la cure est « vaque et abandonnée, que tout le couvert *qui était* « *en paille*, est péri et emporté par les grêles et orages « de l'année précédente, que la cheminée est tombée, « enfin que la cure est totalement en ruines et que « personne ne peut l'habiter. » Un impôt de la somme nécessaire fut donc voté par la paroisse. Dans la répartition la seigneurie de la Forêt avait été taxée à la somme de 1214 livres (2). Le syndic de la paroisse nommé Pierre Denis, trouva de la résistance chez Alexis Robert pour le payement de cette somme. Après beaucoup de sommations, protestations et autres actes judiciaires, que la procédure de l'époque multipliait à l'infini, il fit saisir les grains de la Berthière l'un des domaines de la seigneurie de la Forêt. Lorsque Jean Dru, nommé gardien de la saisie, voulut faire battre ces grains, il se trouva en présence de Robert,

(1) Environ 82 à 110 fr. de nos jours.

(2) Environ 2450 fr. de notre monnaie.

accompagné d'un notaire, lequel : « exhiba un acte « reçu Chassenay, notaire au Donjon, du 17 août 1736, « par lequel ledit Denis s'était désisté de la charge « de syndic pour toucher les deniers destinés à la « construction du presbytère, et a consenti à ce que « ledit Robert en fît nommer un autre ; qu'à la suite « de ce désistement ledit Robert avait déposé, entre « les mains dudit Chassenay, la somme de 463 livres « reste de celle de 1214 portée au rôle pour le compte « de la seigneurie de la Forêt ; et qu'ainsi d'une part « ledit Denis est sans droit, et de l'autre lui Robert « ne doit rien (1). »

Une autre fois les métayers de Troussière font des dégâts considérables dans les bois dudit lieu, c'était une bonne occasion pour donner satisfaction, si la chose eût été possible, aux instincts sanguinaires dont la légende de l'*Ancien Bourbonnais* suppose que Robert était pourvu ; point du tout il fait tout bonnement dresser un procès-verbal de l'état des lieux par un notaire (2).

Mais tandis qu'il fournissait ainsi de la besogne aux hommes d'affaires du Donjon, les créanciers de M. de Saint-Aubin ne restaient pas oisifs à Paris. Le 3 juin 1740 le lieutenant particulier en la sénéchaussée de Bourbonnais (3), en vertu de l'arrêt du 21 mai précédent, se transporta à la Forêt, à la requête de Louis-Honoré Delamars de Verdanché. La réputation de

(1) Procès-verbal reçu Gobbé Charles, notaire au Donjon, le 21 août 1736

(2) Chassenay Jean-François, notaire au Donjon, le 14 mars 1736.

(3) Desbouis de Sallebrune.

Robert était toujours mauvaise, car le magistrat se fait accompagner de cinq huissiers et de trois cavaliers de la maréchaussée. De Verdanché, le requérant, faisait partie de la bande.

Ils venaient pour expulser Robert. Mais auparavant ils se mirent en devoir de dresser le procès-verbal des meubles et papiers qui se trouvaient au château, avec les bestiaux garnissant la terre. Le lendemain le lieutenant particulier, ayant vu que Robert n'était pas aussi terrible qu'on le lui avait dit, renvoya quatre huissiers ; il n'en garda qu'un avec lui, dans le lieu où il dressait son procès-verbal. Il garda aussi, près de lui, un des trois cavaliers, et il envoya les deux autres « auprès du sieur Robert de la Motte, à « l'effet de le contenir et de n'être point troublé dans « l'exercice de ses fonctions. » Cependant le magistrat n'est pas tranquille, car le second jour, qui était un samedi, son procès-verbal se termine ainsi : « Nous « avons remis la continuation de notre présent pro- « cès-verbal à demain, après que nous aurons assisté « au service divin et ce à cause de la réquisition qui « nous a été faite par le sieur Delamars de Verdan- « ché que pour éviter à frais et prévenir les mouve- « ments qui pourraient provenir des préposés du « sieur Robert de la Motte, il convenait de continuer « notre présent procès-verbal, attendu qu'il n'y a « aucun inconvénient, dès que nous aurions assisté « au service divin qui se ferait dans l'église parois- « siale ou autre circonvoisine de ladite terre de la « Forêt. » Le quatrième était aussi un jour de fête, car le magistrat insère, au début de son procès verbal, qu'il a assisté à l'office divin. Enfin le travail se

termine le cinquième jour 7 juin, et le magistrat, conformément à l'arrêt précité, « met ledit Delamars « en possession de tout pour le rendre ainsi, et à qui « par justice il en sera ordonné. »

Et le travail est taxé, par le lieutenant particulier, savoir : 980 livres pour lui, pour son greffier 120 ; à l'huissier principal 60 livres, aux autres huissiers, ils sont quatre, chacun 42 livres ; à chacun des cavaliers de la maréchaussée 30 livres, en tout 1418 livres (1).

A la suite de cela Robert fut expulsé et alla *se faire pendre ailleurs* ; expression juste dans sa trivialité, car si Alexis Robert de la Mothe Morgon a dû finir sa vie par le supplice des coupables, il est fort douteux que sa noblesse ait été assez sérieuse pour lui mériter l'honneur de la décapitation.

Tels sont les documents que nous avons pu nous procurer sur le fameux Robert-le-Diable. Sans être complets, ils sont plus que suffisants pour montrer que tout ce qui a été dit sur ce personnage n'est qu'un tissu de fables. D'abord qu'il n'a jamais habité Saligny, et puis que les crimes, qu'on lui a imputés, non-seulement n'étaient pas de son époque, mais encore ne pouvaient être le fait d'un homme n'ayant qu'une domestique, comme nous l'avons vu à l'arrivée des huissiers à la Forêt en 1729, habitant un château aussi peu disposé à la défense que celui qui nous occupe, et dans lequel il n'y avait pas même une prison ; car, pendant une absence de Robert, une jument et son poulain furent volés dans un pré de la Forêt. Sur la plainte de sa femme, Pierre Roy briga-

(1) A peu près 3900 fr. de notre monnaie.

dier et Simon Esmonnot cavaliers de la maréchaussée à la résidence du Donjon, se transportèrent au domaine des Gonnet, se saisirent du métayer, accusé de ce vol et l'écrouèrent dans les prisons du Donjon, appartenant à M. de la Rochette (1). « attendu qu'il « n'y avait pas de prison au château de la Forêt. (2) » La baronnie avait haute justice, il est vrai, mais son ressort ne s'étendant que sur 30 ou 35 feux, les dépenses d'une prison, et surtout d'un geôlier, n'étaient pas de première nécessité, il était plus à propos de s'entendre avec un seigneur voisin assez puissant pour avoir l'une et l'autre.

Avant de quitter Robert-le-Diable, pourrions-nous trouver l'origine des bruits qui ont couru sur son compte ? une légende n'est jamais complétement fausse; vraie au point de départ elle s'accroît avec le temps et les générations; n'en serait-il pas aïnsi de celle qui nous occupe ?

Tout le monde connaît l'histoire de Charles de Bourbon, comte de Charolais, de la maison de Condé. Ce prince, qui habitait le château d'Anet, était souvent ivre; il est connu surtout par sa brutalité et sa cruauté. C'est à lui que sont attribuées ces histoires de braconnier tué d'un coup de fusil, de couvreur atteint par la balle du prince et qui roule du haut d'un toit. Un soir, revenant de la chasse pour rentrer au château, il traversait la place d'Anet; il aperçoit à sa fenêtre, un bon bourgeois en bonnet de coton,

(1) Baron du Donjon.

(2) Procès-verbal du brigadier Roy du 10 juin 1729. Archives de la Forêt.

il s'arrête et dit à ses gens : « Voyons si je tirerai bien sur ce corps-là. » Aussitôt il met le fusil à l'épaule, le coup part et le malheureux bourgeois tombe mortellement blessé. Le lendemain il se rendit auprès du duc d'Orléans pour lui demander sa grâce. Le Régent, déjà instruit de l'affaire, ne la lui refusa point ; mais, pour lui montrer combien son crime était odieux, il lui répondit : « Monsieur, la grâce que vous me de-
« mandez est due à votre qualité de prince du sang,
« le Roi vous l'accorde ; mais il l'accordera encore
« bien plus volontiers à celui qui vous en fera au-
« tant. »

Ceci se passait peu de temps avant l'arrivée d'Alexis Robert à la Forêt.

Le prince, au reste, vécut encore de longues années après. Le bruit de ses forfaits effrayait Paris et les provinces. Nous avons vu que Robert de la Motte avait eu de nombreuses altercations à la Forêt. Les vieillards, longtemps après son départ, racontaient, à la veillée, les crimes de ce terrible comte de Charolais et les vexations de celui qu'ils avaient surnommé Robert-le-Diable ; passant de génération en génération les récits, sur l'un ou sur l'autre de ces personnages, se confondirent, tout fut attribué à un seul, à celui qui était le plus connu, et dont on pouvait dire : « Mon grand-père vivait de son temps. » On augmenta même, comme toujours; la cage de bois et de fer, l'ami perfide furent inventés, bref la narration devint ce qu'elle est de nos jours.

Mais laissons Robert-le-Diable et continuons à suivre l'histoire du fief de la Forêt.

Depuis vingt-sept ans les seigneuries de M. de Saint-

Aubin étaient saisies, lui-même était mort en 1746. La lenteur de la procédure, à cette époque, menaçait de faire durer éternellement cet état de choses; et Dieu sait les frais énormes qui en furent la conséquence. Nous en avons vu un échantillon dans le transport du lieutenant particulier de Moulins.

Enfin, le 23 août 1749, MM. les commissaires du conseil, députés par le Roi pour juger en dernier ressort les contestations, nées et à naître, entre le marquis de St-Aubin, ses créanciers et ses débiteurs, rendirent un arrêt qui ordonnait la vente de la seigneurie de la Forêt.

Les meubles furent vendus d'abord. Nous avons vu, au Donjon, chez un amateur d'objets appartenant à la céramique, des assiettes au fond desquelles était peint l'écusson aux trois têtes de filles chevelées d'or.

Messire Jean Pâris de Monmartel (1), comte de Sampigny, baron de Dagouville, seigneur de Brunoy, Châteauneuf, Villars, Toucy, les Duraux et autres lieux, et ces derniers mots n'étaient pas une vaine formule, conseiller du Roy en ses conseils, garde du trésor royal, secrétaire de Sa Majesté, maison couronne de France et de ses finances, demeurant en la ville de Paris, rue Neuve Saint-Augustin, paroisse de

(1) Lorédan Larchey, dans ses *Gens singuliers*, Jeannest-Saint-Hilaire, l'auteur anonyme des *Folies du marquis de Brunoy*, les membres de la famille Pâris de nos jours, tous écrivent de Montmartel. Ayant vu la signature de Jean Pâris, au bas d'une procuration, écrite ainsi de Monmartel, nous avons adopté cette dernière orthographe.

St-Roch, se rendit adjudicataire de la terre de la Forêt, pour la somme de 100,400 livres (1). La seigneurie consistait en un château, moulin au-dessous, une locaterie : 1° La maison Neuve ; 2° Le Gonnet ; 3° La Berthière ; 4° Les Bergeries ; 5° Troussière ; 6° Les Augères ; justice haute, moyenne et basse tant dans la seigneurie de la Forêt, que dans celle de Liernolles, de la Berthière et des Augères et dans la prévôté d'Huvers Julien (c'était une des prévôtés de la châtellenie de Chavroche, réunie au fief de la Forêt à une date inconnue, mais antérieure à 1607 et posté-

(1) Ici nous sommes très-embarrassé. Jusques à présent, pour donner le rapport entre la valeur de l'argent des temps passés et l'époque actuelle, nous avons eu recours au travail de M. Leber, nous l'avons toujours trouvé assez juste, peut-être au-dessous de la valeur réelle, car l'ouvrage a été imprimé en 1847, et depuis cette époque l'argent a perdu de sa valeur comme pouvoir ou prix variable, qui augmente ou diminue selon que le métal est plus ou moins abondant, et le métal a beaucoup augmenté depuis une vingtaine d'années. Mais quand il s'agit de représenter la valeur de la terre, il y a une telle augmentation sur la propriété, dans les environs du Donjon depuis quelques années, et cette augmentation elle-même variant, selon la qualité, la position de la propriété que les calculs de M. Leber ne peuvent plus nous être utiles. Ainsi, à proximité du Donjon, des domaines qui ont coûté, aux familles qui les possèdent de nos jours, 3000 livres à la fin du XVII[e] siècle, valent aujourd'hui deux cent, ou tout au moins cent mille francs, selon qu'ils sont plus ou moins rapprochés de la ville. Pour la Forêt les 100400 livres de l'acquisition de Jean Pâris, selon les calculs de M. Leber, représenteraient 276100 fr. et par le fait, la propriété, telle qu'elle était en 1749, vaudrait, aujourd'hui, de six à sept cent mille francs ; et encore ne parlons-nous que du prix de la propriété territoriale, sans tenir compte des droits seigneuriaux, dont nous ne connaissons pas la valeur.

rieure à 1509) (1), dîmes, cens, tailles, rentes, droits seigneuriaux et féodaux et droits honorifiques dans les églises paroissiales de Liernolles et d'Huvers (2).

Il y aurait beaucoup à dire sur Jean Pâris de Monmartel, l'un des hommes les plus éminents du siècle dernier, et qui mourut laissant une fortune immense noblement acquise ; mais ce seigneur eut de très-grandes possessions dans le Bourbonnais, il fut notamment baron du Donjon ; comme nous avons le projet de faire une notice sur cette ville et sur ses environs, nous parlerons alors de M. de Monmartel, et nous accorderons à ce sujet le développement qu'il comporte.

Je ne crois pas que Jean Pâris ait jamais visité ses seigneuries du Bourbonnais. Dans les actes authentiques passés pour lui, il est représenté par Messire Chrysostôme Chassenay, curé de Luneau, muni de sa procuration.

Mais si le fameux financier du dix-huitième siècle administrait avec sagesse et prudence les deniers de l'État, il ne négligeait pas ses terres. Dans chacune d'elles on trouve des traces de son passage. A la Forêt il fit immédiatement de grandes réparations, au château, dans tous les domaines, aux étangs, au moulin, aux chemins. Il fit démolir le reste du château des Augères pour employer la pierre aux réparations

(1) Archives de la Forêt. Terrier, Merle, Fauvre et Morel, de la châtellenie de Chavroche. Archives de l'Allier.

(2) Prise de possession reçue Desgarennes Antoine, notaire au Donjon, le 4 octobre 1749.

des domaines (1) ; il fit fossoyer des terrains improductifs et il y fit semer des bois. En 1754 la paroisse de Liernolles faisait réparer son clocher, le seigneur y contribua, volontairement, pour la somme de 102 livres. Il entretenait ou faisait élever des enfants trouvés ou des orphelins au Donjon, à Liernolles, à Saint-Didier (2).

En 1761 il affermait la baronnie de la Forêt, le prix de ferme nous fera connaître ce que rapportait cette seigneurie à cette époque. La ferme fut faite pour le prix annel de 5350 livres. Etaient résorvés au seigneur : la tuilerie, la glandée du grand bois, les amendes, confiscations, épaves et autres émoluments de justice et droits de fief, les charrois et corvées et les émoluments du greffe (3). On voit que l'acquisition de la seigneurie de la Forêt avait été une excellente affaire.

Mais, comme les empires, les familles ont leur époque de prospérité, puis vient la décadence.

Elle dura peu la prospérité de la famille de Monmartel. Tant que vécut Jean Pâris, cet homme éminent vit augmenter sa fortune et ses dignités. Il ne laissa qu'un fils dont la conduite fut telle que la mort de son père en fut avancée.

Un service fut fait, dans l'église de Liernolles, à l'occasion de cette mort, pour le repos de l'âme du défunt. Les dépenses de ce service se montèrent à

(1) Archives de la Forêt.

(2) Id. comptes des fermiers.

(3) Bail reçu Méplain Jean-Baptiste, notaire au Donjon, le 9 juin 1761.

168 livres 8 sous, savoir : 50 livres au peintre chargé de peindre les litres et ceintures funèbres autour de l'église, 110 livres aux prêtres, et 8 livres 8 sous à un commissionnaire chargé de divers messages (1).

Le marquis de Brunoy, ainsi était qualifié Armand Pâris fils de Jean, s'adonnait à l'ivrognerie la plus crapuleuse. Ses dépenses, ses folies, dirons-nous, arrivèrent à des excès qu'on ne pouvait plus tolérer. Sa famille le fit interdire.

Mais le conseil de tutelle du marquis veillait à ses intérêts. Dans le courant de l'année 1779 les grandes eaux emportèrent le déversoir du moulin situé au-dessous du château, et firent une large brèche à la chaussée ; déjà, aux environs du Donjon, on commençait à reconnaître la supériorité, comme revenu, des prés sur les étangs, aussi le conseil de tutelle du marquis décida qu'il était plus avantageux pour les intérêts de l'interdit, de convertir ledit étang en pré.

Le marquis de Brunoy mourut à Villers sur Mer, près Trouville, Normandie, le 10 avril 1781 (2). Il n'avait jamais eu d'enfants, mais il laissa beaucoup de collatéraux. Un seul portait son nom, c'était son cousin Antoine Pâris d'Illins, qui hérita des biens situés en Normandie, car la coutume de cette province voulait que les biens restassent au nom, et dont les descendants vivent encore aujourd'hui.

Parmi les collatéraux se trouvait la femme de

(1) Archives de la Forêt.

(2) Renseignement fourni par M. Pâris d'Illins, seul descendant, du nom, des frères de Pâris.

M. Vivant de Micaud de Courbeton. Cette dame, fort âgée, se nommait Catherine Nugues. Elle était fille de Marthe Pâris, sœur de Jean, et par conséquent cousine germaine du marquis. A la mort de ce dernier Madame de Courbeton hérita de la plus grande partie de sa fortune, comme la plus proche parente (1); mais elle ne tarda pas à mourir laissant plusieurs enfants.

Bizarre vicissitude des choses humaines! dans la fortune du marquis de Brunoy se trouvait la seigneurie de Sampigny, située à deux lieues Nord-Ouest de Commercy, d'une valeur de 40,800 livres de rente (2). Cette terre avait été érigée en comté le 29 avril 1708 (3), au profit de la famille Réhés (4), qui remplissait des charges importantes à la cour de Lorraine. La famille Réhés ayant quitté la Lorraine pour aller habiter l'Auvergne, la terre de Sampigny avait été acquise par Jean Pâris; elle fut de nouveau érigée en comté à son profit en 1730 (5). Un membre de la famille Réhés de Sampigny abandonna l'Auvergne et vint, sous la Restauration, se fixer aux environs du Donjon où il acheta la Forêt; et si un Pâris était, au milieu du siècle dernier, seigneur de Sampigny, un

(1) Renseignement fourni par M. Pâris d'Illins, seul descendant, du nom, des frères Pâris.

(2) Archives de la Forêt.

(3) Cette terre appartenait depuis peu à la famille Réhés; car elle avait été concédée en 1685, par le duc de Lorraine Charles V à Alexandre de Grimaldi avec Rombourd et St-Avoid.

(4) Gourdon de Genouillac.

(5) Bouillet.

Sampigny est, dans le siècle présent, propriétaire de la Forêt (1).

Dans le partage des biens de madame de Courbeton le fief de la Forêt échut à messire Jean Vivant de Micault de Courbeton, chevalier, président à mortier du parlement de Dijon, seigneur d'Agey, marquis de Toucy, seigneur de Meilly et autres lieux (2).

Jean de Courbeton laissa plusieurs enfants, dont une fille, Marie-Joseph-Louise, qui épousa, en 1789, Charles-Louis de Trudaine. La mariée eut en dot, la terre de Saligny et celle de la Forêt, affermée l'une 16,500 livres et l'autre 7,500. Comme condition de cette donation mademoiselle de Courbeton renonçait expressément aux successions de ses père et mère, tant qu'il y aurait des enfants mâles issus de leur mariage ou des enfants mâles issus desdits enfants mâles (3).

Mais on était alors à une époque où le vieux monde s'écroulait avec ses institutions, comme tombe toute chose dont le destin est achevé. Dans la nuit du 4 août 1789 on supprima tout le système féodal, et les seigneurs de la Forêt ne furent plus que propriétaires.

Et on le leur fit bien voir :

Car en 1793 un huissier se présenta, de la part des propriétaires du village de Goutteraud, situé dans la

(1) Le comte Ignace. Il a bien voulu mettre son chartrier à notre disposition, nous y avons largement puisé.

(2) Voir une transaction reçue Méplain Jean-Baptiste, notaire au Donjon, le 4 juillet 1788.

(3) Contrat de mariage reçu Guespereau et son confrère à Paris, le 15 juin 1789.

paroisse de Liernolles, au régisseur des terres de Saligny et de la Forêt, comme représentant du *citoyen* Trudaine et de la *citoyenne* Courbeton sa femme, il lui signifie un acte dans lequel il lui dit, en style de l'époque : « Que pendant bien des années, eux et « leurs auteurs n'ont cessé de payer des cens et de- « voirs sur ledit village à la terre de la Forêt, sans « raison, qu'ils n'ont osé résister dans la crainte d'un « procès ruineux, qui était toujours la fin malheu- « reuse quand on réclamait ses droits de la ci-devant « caste nobiliaire, qui avait tout à sa dévotion, et « qui a été propriétaire de ladite terre depuis plu- « sieurs siècles et par cette raison n'ont osé refuser de « payer tout ce que ces propriétaires ont demandé ; « mais aujourd'hui, que la justice a repris son empire « sur les débris de toutes les iniquités de l'ancien « régime de féodalité la plus odieuse fait que désor- « mais, après l'expulsion hors le territoire de la Ré- « publique de la plus grande partie de ces hommes « impurs, elle fera le guide du restant de ses habi- « tants et le fondement de ses lois (1). » Puis sommation d'avoir à représenter le titre primitif des concessions de terre dudit village, faute de ce faire les demandeurs entendent profiter du bénéfice de la loi du 20 août 1792.

Cette phraséologie est non-seulement ridicule, mais elle contient des faits erronés.

Comment ces seigneurs de la Forêt usaient-ils de leur fortune ? nous avons vu les orphelins, les enfants

(1) Voici ce qui se mettait dans un acte authentique au début du charmant régime que la postérité a stigmatisé de nom de Terreur

trouvés élevés par les soins de Pâris de Monmartel. Nous avons feuilleté les comptes des fermiers de la Forêt, admirablement tenus sous le grand financier, et nous avons constaté que la plus grande partie du revenu était dépensée dans le pays. Même après l'interdiction du marquis de Brunoy, chaque année le conseil de tutelle fait remettre au curé, une somme pour les pauvres.

Quant aux procès, il faut n'avoir pas étudié cette époque, pour ignorer que de fréquentes contestations s'élevaient entre les vassaux et leurs seigneurs, et que le gain des causes n'était pas toujours acquis à ces derniers.

Pour la noblesse, à part la famille de Viry d'ancienne race, mais qui avait quitté la Forêt depuis la fin du XVIe siècle, on ne trouve pas de vieille noblesse dans les seigneurs de la Forêt. Les Turpin, famille de procureur de Chavroche. Riquier de Paris, dont le nom ne se voit ni dans l'*Armorial général de France*, ni dans les noms *Noms féodaux* (1). Legendre qui n'est titré qu'en 1718, Pâris de Monmartel, fils d'un aubergiste de Moirans en Dauphiné, qui arriva à la fortune et aux grandes dignités par son seul mérite, et après d'immenses services rendus à l'Etat. Sans doute ces familles firent partie de ce qu'on appela plus tard la caste nobiliaire, mais c'est qu'elles vécurent à une époque où la noblesse était toujours la compagne de la fortune et du mérite. N'y avait-il pas

(1) Il ne faudrait pas conclure de cette réflexion que nous croyons à la noblesse de tous ceux dont le nom se lit soit dans l'*Armorial de France*, soit dans les *Noms féodaux*.

quelque chose de véritablement grand dans ces récompenses qui atteignaient l'homme dans ce qu'il avait de plus cher, dans ses enfants ; car il leur transmettait le titre qu'il avait gagné, et il obligeait ces derniers à suivre l'exemple de leur père et à marcher sur ses traces ; et les différents membres de la famille à se montrer toujours dignes d'un nom qui était illustré.

Victor MEILHEURAT.

LE DOLMEN

DE LA PIERRE-HACHÉE

COMMUNE D'ERCEVILLE

CANTON D'OUTARVILLE (LOIRET).

Si le monument que je décris n'appartient plus à notre pays à la suite des changements que les guerres ont apportés dans les limites de nos anciennes provinces, il n'en a pas moins été élevé sur le sol de la Celtique à laquelle notre pays appartenait et dont il occupait à peu près le centre; puis à l'époque de son édification, la Gaule entière ne formait-elle pas qu'un même peuple animé du même esprit de culte et d'indépendance ? Nous en avons eu la preuve à sa conquête si difficile, ce ne pouvait être que le rival de Pompée qui put la vaincre et la soumettre !

Au milieu des vastes plaines de la Beauce, près des petits villages d'Erceville et de Boisseaux, entre les stations de Toury et d'Angerville, l'on aperçoit un petit bois de sapins et de chênes s'élevant comme par enchantement au milieu des terres fertiles ; la vue s'y repose agréablement, fatiguée par la monotonie de ces plaines interminables dont les bornes se confondent avec l'horizon.

Au centre des quatre allées qui traversent ce bouquet d'arbres, s'élève majestueusement le beau dolmen de la Pierre-Hachée ou de la Pierre Kelouet. Il était autrefois formé de deux larges tables dont l'une d'elles et ses supports gisent sur le sol, et sont à moitié recouverts des terres anciennement remuées par la charrue, aujourd'hui, il en subsiste une encore entière qui, par sa masse imposante, semble défier les efforts que l'on pourrait faire pour la détruire.

Ce dolmen est formé de trois blocs considérables de grès fin des carrières d'Etampes, situées à environ sept lieues de là; sur leurs extrémités repose une table colossale de la même pierre, elle est inclinée dans le sens de sa longueur, de l'est à l'ouest; il est à remarquer que la table est bien plus épaisse d'un bout que de l'autre, et que l'extrémité la plus grosse est la partie la plus élevée. Les surfaces des blocs sont brutes, tandis que les bords accusent un travail grossier qui les a rendus à peu près droits.

La longueur de la table mesure près de 4 ^{m}, sa largeur est de 2^{m}70, et son épaisseur de 0^{m}80; son poids peut être estimé à environ 15,000 kil. Le bloc qui forme le fond du dolmen a 4^{m}35 de longueur, les côtés ont un peu plus de 2^{m}, la hauteur totale est de 3^{m}90, sans y comprendre les parties qui s'enfoncent dans le sol.

Au pied du monument, se remarque un énorme bloc de silex, ayant reçu un travail fort grossier; son aspect et sa matière sont si différents des autres roches qui forment le dolmen, que l'on est tout étonné de le voir près des autres blocs. Il est à douter qu'il

faisait partie du monument, car il est en arrière des masses gisant sur le sol. On ne connaît aucune carrière qui aurait pu fournir ce silex, si ce n'est aux environs de Chartres, où l'on reconnaît des roches siliceuses : elles sont si différentes de celles-ci qu'il est difficile d'admettre que ce bloc pût en provenir. Dans les environs de Vierzon, sur le côté de Graçay, j'ai remarqué des silex ayant beaucoup d'analogie avec celui-ci.

Serait-il impossible de croire que ce bloc fût transporté près du dolmen pour y être un objet de vénération, comme ayant fourni aux hommes la matière de leurs outils, celle des ornements dont ils se paraient, les armes qui leur servaient à la chasse et celles enfin avec lesquelles ils ont combattu leurs ennemis ?...

Il n'y a pas trente ans qu'on labourait encore au pied du dolmen, M. le marquis de Saint-Marc y a fait planter le petit bois qui l'entoure ; il est heureux que ce monument appartienne à un homme qui en apprécie la valeur, car, à deux pas de là, plusieurs châteaux féodaux ont été vendus pour être démolis, et aujourd'hui l'on rase de fond en comble un élégant château dont Mansard avait fourni les plans, et l'on coupe impunément les chênes séculaires qui en formaient le parc et les avenues.

A quelques centaines de mètres au sud du dolmen, s'élève la butte d'Halement : c'est un magnifique tumulus d'une hauteur prodigieuse et d'une conservation parfaite. Sa forme rappelle celle de celui de Saint-Loup, mais ses dimensions en sont bien plus grandes.

F. PÉROT.

LES

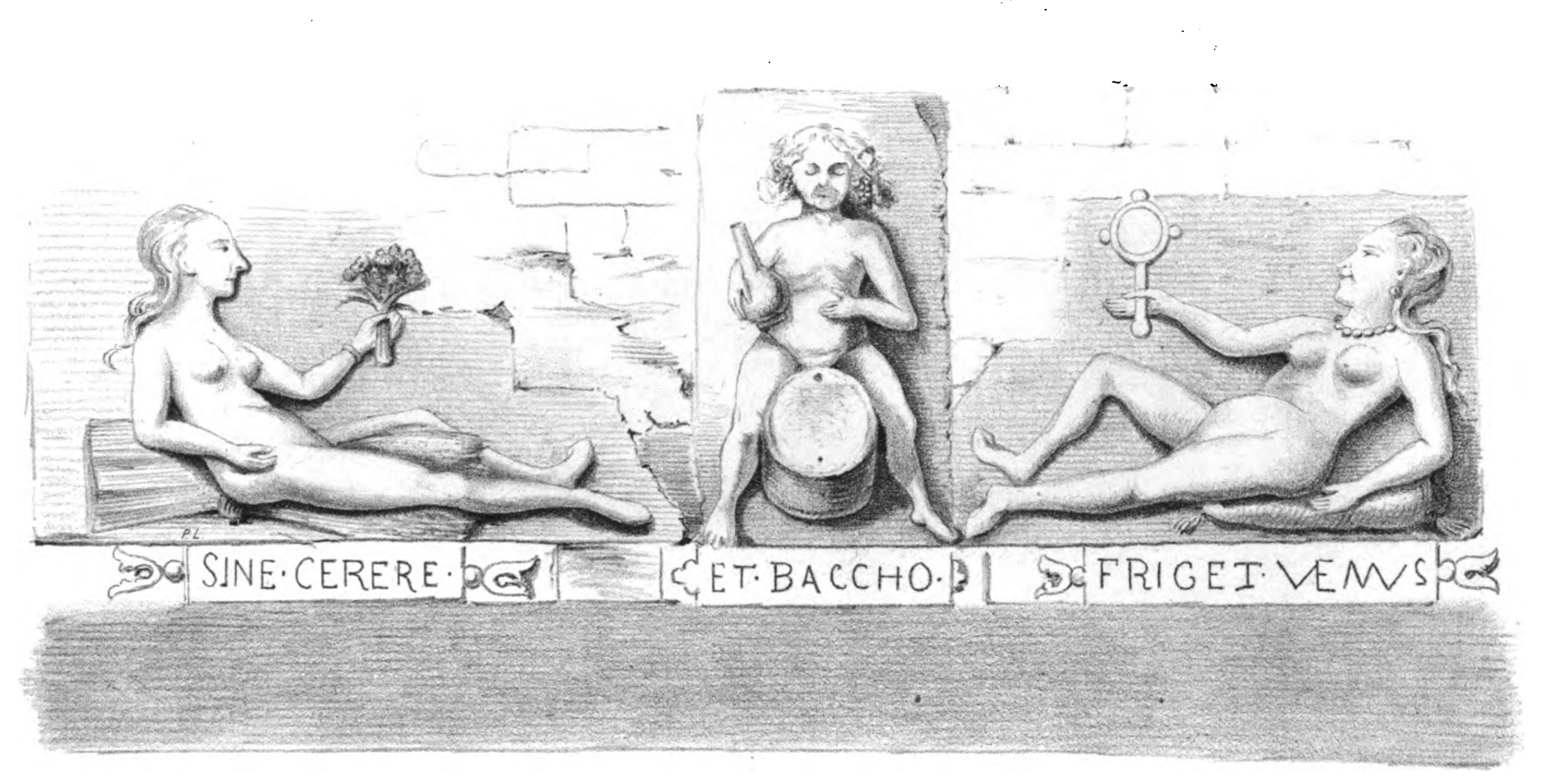
BAS-RELIEFS DE CHARROUX

Dans le courant de septembre dernier, je me rendis à Charroux pour voir des bas-reliefs en pierre qu'une personne du pays m'avait depuis longtemps signalés. Le meilleur et le plus sûr moyen de se rendre compte d'un objet, c'est de le dessiner ; aussi bien, c'est le mode le plus expressif et le plus bref d'en faire comprendre aux autres la nature, les détails et l'ensemble. Immédiatement donc, je me mis à l'œuvre, et j'offre aujourd'hui à la Société, un petit croquis des sculptures de Charroux.

Éminemment payen, le sujet qu'elles représentent a plusieurs fois tenté les artistes ; il est donc bien connu dans l'histoire des arts ; c'est la trilogie de Bacchus, Cérès et Vénus, avec cette inscription tirée d'une comédie de Térence :

Sine Cerere et Baccho friget Venus.

Dicton devenu populaire, que je retrouvais naguère encore au bas d'une gravure du flamand Gol-



Lith C Desrosiers à Moulins

tzius qui a traité le même sujet, mais d'une façon tout à fait différente (1).

Bacchus, le chef ceint de pampres et de raisins, siége sur un tonneau cerclé dont il presse les flancs entre ses jambes rebondies. En guise de sceptre ou de marotte, il porte sur son cœur la dive bouteille. A droite, Cérès à demi-couchée sur une épaisse gerbe de blé, présente à Bacchus un bouquet de fleurs des champs. De l'autre côté, à gauche, Vénus, dans une pose lascive, est mollement étendue sur un coussin, tenant un miroir de forme arrondie.

Au bas est l'inscription dont nous venons de parler, divisée en trois compartiments formant autant d'écriteaux distincts ; après chaque mot, se trouve un point, ainsi qu'on le voit dans beaucoup d'inscriptions latines.

Ce vers de Térence, dont le sens ressort clairement, peut être traduit de bien des manières :

Le peuple dit :

Sans pain et sans vin, on ne peut faire l'amour.

Le poète dira :

Sans Cérès et Bacchus, Vénus n'a point de feux.

Du temps de Fénelon on aurait dit :

Vénus languit, quand elle n'a point les trésors de Cérès et de Bacchus

Les trois figures sont encastrées dans la maçonnerie d'un vieux mur, qui forme la façade d'un bâtiment

(1) Cette gravure de Goltzius a été reproduite dans l'*Art pour tous*, livraison du 30 octobre 1864.



d'exploitation appartenant à M. Pattier propriétaire à Charroux.

Ces sculptures ne sont point à leur place et se trouvent là évidemment par hasard. Destinées à garnir le tympan d'un fronton, elles devaient faire partie de l'ornementation d'un édifice important. Après avoir interrogé autour de moi la tradition populaire, j'ai pu me convaincre qu'elle était assez diverse. Communément l'on croit dans le pays que ces statues sont gallo-romaines, sans doute à raison de l'inscription et des divinités mythologiques ; c'est ainsi que l'on m'a invité à venir voir les statues « *romaines.* » Inutile de démontrer la fausseté de cette attribution d'origine ; un œil exercé ne saurait s'y arrêter un instant. D'aucuns disent que ces bas-reliefs ornaient la façade du grenier aux dîmes des moines de l'abbaye de Charroux, lequel grenier, aujourd'hui démoli, existait sur un emplacement voisin. Je ne veux ni contester, ni discuter cette opinion, peut-être est-elle juste et fondée. Ce que je puis affirmer sans trop m'avancer, c'est que ces bas-reliefs m'ont paru réunir tous les caractères qui distinguent les œuvres de la Renaissance. Je n'hésite donc pas à faire remonter cette page à l'époque du XVIe siècle (2e moitié). Du reste, le tailleur de pierres qui a ciselé ces statues, était loin d'être un artiste de mérite, il connaissait mal l'anatomie, et les formes du corps humain lui étaient peu familières. Cependant, sa composition n'est point dépourvue d'une certaine originalité.

En 93, le Bacchus, que des révolutionnaires médiocrement intelligents prirent sans doute pour un saint,

fut martelé et fâcheusement mutilé. L'infortuné a perdu bien des choses à la bataille, son nez, ses joues, ses doigts, etc., etc. Quant aux déesses, elles sont restées intactes et d'une conservation parfaite. On ne pouvait les prendre pour des saintes, vu la simplicité immodeste de leur tenue. Pour tout vêtement, Vénus a un collier de perles, et Cérès, un bracelet.

Sculptées dans une pierre noire, qui ressemble beaucoup à celle de Volvic, ces trois figures placées les unes à la suite des autres, sans intervalle sur le même plan et sur la même ligne d'horizon, mesurent environ trois mètres de largeur. Bacchus, qui devait occuper le milieu et le sommet intérieur du fronton, a un mètre de haut. L'inscription gravée en creux est encore très-lisible. Tout à côté, plus bas une main malicieuse a tracé au crayon la contre-partie du dicton :

Sine Venere et Baccho tœdet Cœrerem.

Vénus, Cérès, Bacchus ! Le sensualisme payen se résumait dans ces trois mots qui exprimaient les trois dons par excellence de la Nature.

Quand vint la Renaissance au XVI[e] siècle, on ressuscita les vieilles formes de l'antiquité. Secouant la poussière des siècles, les dieux et les déesses reparurent avec tout l'éclat d'un art nouveau. Rajeunies par le ciseau des Jean Cousin, des Jean Goujon, les divinités de la Grèce et de Rome avec leurs cortéges de nymphes, de naïades, de satyres et de faunes, reprirent leurs places sur les frises, les tympans, les frontons des édifices ; on les vit sur les fontaines, on les admira dans les jardins ; Jupiter et Junon remontè-

rent sur la scène pour de nouveaux débuts ; les galanteries mythologiques revinrent à la mode ; les devises amoureuses s'entrelacèrent avec les guirlandes de fleurs, et des religieux purent, sans grand scandale, placer sur le fronton de leur grenier aux dîmes cette inscription :

Sine Cerere et Baccho friget Venus !

Au moyen-âge les artistes sous prétexte de peindre la luxure et de flageller les moines, s'étaient permis des obscénités révoltantes exposées au grand jour, sans pitié ni merci pour la pudeur publique, mais jamais on n'eût osé faire parler le paganisme, ni graver sur un monument quelconque la moindre hardiesse mythologique. Le XVIe siècle inaugura ainsi le premier dans l'histoire moderne, la liberté de la parole écrite, qui devint cette formidable puissance que deux siècles plus tard on appelait la liberté de la presse.

J.-H. BONNETON.

DÉCOUVERTE

D'UN CAMP ANTIQUE

DANS LA COMMUNE

DE SAINT-GERAN-DE-VAUX (ALLIER)

Lettre à Monsieur le Président de la Société d'Emulation de l'Allier.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je viens de découvrir, sur la rive droite de l'Allier, dans la commune de St-Geran-de-Vaux, et sur la limite de cette commune avec celle de Laferté-Hauterive, un camp romain, d'une grande étendue; il mesure 570 mètres sur un côté et 420 mètres de l'autre, c'est donc près de 24 hectares de surface, sans compter les retranchements et les postes avancés.

Les retranchements, je les connaissais depuis longtemps (14 ans), mais dans le travail général de l'excursion archéologique de la rive droite de l'Allier, que j'avais fait, je les avais négligés à dessein, parce que d'une part, je ne pouvais les rattacher au camp, que je ne connaissais pas alors, et aussi, parce que, les ayant examinés, moi tout seul, j'avais quelque peine

de prime abord, à y reconnaître des retranchements ; je ne craignais pas tant me tromper, que vous tromper par un excès d'enthousiasme et je me tus à leur égard ; plus tard, en 1865 ou 1866, quand je fus chargé par la commission de topographie des Gaules, en qualité de correspondant de cette commission, de donner quelques renseignements complémentaires sur les antiquités que recèle notre sol, je craignis moins de m'avancer ; j'avais aussi peut-être, plus d'expérience qu'au début, je notai ces retranchements qui ont bien pu paraître quelque peu extraordinaires à cette Commission, si elle y a prêté attention, car, seuls, ils n'avaient guère de raison d'être ; ces retranchements ont pu, jusqu'à présent, passer inaperçus pour tous ceux qui les ont traversés, car ce ne sont pas des retranchements proprement dits, mais bien des croupes des alluvions volcaniques d'Auvergne, qui ont été aménagées comme retranchements ; je me réserve de vous en donner un croquis aussitôt que je le pourrai, et j'y joindrai dans un travail d'ensemble, le camp et les postes avancés et la position de la rive gauche de l'Allier, dont il va être parlé plus loin.

J'ai rendu compte de ces découvertes à M. le chef d'escadrons d'État-Major, Rouby, qui, par son alliance avec une honorable famille de notre pays, s'intéresse à tout ce qui touche aux intérêts de notre Société, aussi bien qu'aux progrès de notre histoire nationale ; il a été chargé, plusieurs fois, par S. M. l'Empereur, de missions spéciales relatives à l'*Histoire de César* ; M. Rouby, en stratégiste habile, a vu dans les descriptions que je lui ai données, sur ce camp et ses

annexes, l'endroit où César, revenu du siége d'Avaricum (Bourges) par Decetia (Decize) à la poursuite de Vercingétorix, qui se rendait à Gergovia-Arvernorum (Clermont), a dû camper quelque temps, avant de se décider à le pourchasser et le surprendre par ruse à Gergovia.

Les *Commentaires de César* traduction de la collection Panckouke, indiquent, au livre 7, chapitre XXXIV, que : César « partageant son armée, « donna quatre légions à Labiénus pour marcher « contre les Sénonais et les Parisiens et prenant « avec lui les six autres, se dirigea vers les Arvernes, « à Gergovia, le long de la rivière d'Allier. Il avait « donné une partie de la cavalerie à Labiénus et « gardé l'autre; Vercingétorix, instruit de cette « marche, coupa tous les ponts de l'Allier et fit route « de l'autre côté de cette rivière.

« CHAP. XXXV. — Comme les deux armées étaient « en présence, et les camps presqu'en face l'un de « l'autre, les éclaireurs disposés par Vercingétorix, « empêchaient les Romains de construire un pont et « de faire passer les troupes. César était dans une « position critique, et craignait d'être ainsi retenu « une partie de l'été, l'Allier n'étant presque jamais « guéable avant l'automne. Pour vaincre cet obstacle, « il alla camper dans un lieu couvert de bois, vis-à-« vis l'un des ponts que Vercingétorix avait détruits, « il y resta caché le lendemain avec deux légions et fit « partir le reste des troupes avec tous les bagages, « dans l'ordre accoutumé, retenant encore sur celles-« ci quelques cohortes, afin que le nombre des lé-« gions parut être complet, il leur ordonna de se

« porter aussi loin qu'elles pourraient, et quand il « pensa qu'elles étaient arrivées à leur campement, « il se mit à rétablir le pont sur les anciens pilotis, « dont la partie inférieure restait entière. — L'ou- « vrage ayant été promptement terminé, il fit passer « ses légions, se campa dans un lieu favorable et « rappela le reste des troupes. A cette nouvelle, Ver- « cingétorix, craignant d'être forcé de combattre « malgré lui, se porta en avant, à grandes journées.

« CHAP. XXXVI. — César parvint à Gergovia, en « cinq jours de marche ; le même jour après une lé- « gère escarmouche de cavalerie, etc. »

On voit par ce récit, que Vercingétorix, instruit de la marche de César, fit couper tous les ponts de l'Allier.

César occupait un camp vis-à-vis celui du chef Arverne, les armées étaient probablement l'une, sur la commune de St-Geran-de-Vaux, près Laferté-Hauterive, occupant le camp qui avoisine le bois des Moines, et César, craignant d'y être bloqué, jusqu'au moment des basses eaux, fait rétablir le pont récemment coupé par Vercingétorix, qui occupait probablement les hauteurs de Châtel-Deneuvre, où il reste une butte d'observations, dominant la vallée de l'Allier; les matériaux et les poteries gallo-romaines abondent sur cette butte; à côté de là, dans les vignes, il y a une terre, dite les Murailles, où j'ai recueilli des débris d'amphores ; ces murailles sont probablement les restes de l'enceinte d'un oppidum gaulois. Si, par la pensée, on rétablit la position topographique du bourg de Châtel-Deneuvre, avant les modifications que lui ont fait subir les routes qui le traver-

sent, on verra que l'emplacement d'un oppidum gaulois, était bien choisi, sur un promontoire, entouré de ravins, d'une défense facile et d'une attaque très-difficile.

Les cinq journées de marche, que mit César à parcourir l'espace qui le séparait de Gergovia, sont en concordance avec cette distance de Châtel-Deneuvre.

Auprès de l'Allier, sur la rive droite, vers le domaine actuel de la Jarrie, et en face des deux camps, une levée artificielle en sable, de plus de 100 mètres de longueur et de 4 mètres de hauteur, parallèle au cours du fleuve et isolée de la terre ferme, a résisté à toutes les crues et débordements de cette rivière, peut-être a-t-elle été faite par César pour surveiller Vercingétorix, de plus près, et garantir ses soldats, pendant qu'il faisait rétablir le pont sur les pilotis coupés précédemment par ordre de Vercingétorix.

A la tête du camp de St-Geran-de-Vaux, il y a une butte d'observations, entourée de fossés qui se reliaient à ceux du camp. Sur cette butte devait exister une tour en maçonnerie, dont on retrouve les matériaux de couverture; la butte par elle-même n'est pas très-élevée actuellement au-dessus du fossé, 3 mètres environ, sa plate-forme ou parallélogramme arrondi aux arêtes, mesure 27 mètres sur 24 mètres.

Une autre butte à peu près semblable à celle-ci est à moins d'un kilomètre, à l'est, dans le bois des Moines, on retrouve aussi des matériaux de la couverture de la tour qui devait la surmonter.

Deux autres buttes accolées et presque nivelées, se voient au nord-est, près du domaine de Villars, dans le pré des Quillerots, elles sont réunies dans le

même fossé ; le poste qui occupait ces buttes avait probablement pour mission de garder les sources qui devaient alimenter le camp d'eau potable. Il y a deux ans, une fouille opérée sur les terres du domaine de Vauvres, a fait découvrir une conduite d'eau, en tuyaux de terres cuites, de $0^{m}12$ de diamètre intérieur et de $1^{m}40$ à $1^{m}50$ de longueur qui a été enlevée de terres, sur près de 400 mèt. de longueur, dans un espace intermédiaire entre le domaine de Villars et le camp ; cette conduite aboutissait à un endroit où on a recueilli des traces d'habitations gallo-romaines et quelques ferrements très-oxydés ; de là, partaient deux branchements de cette conduite qui se dirigeaient sur la tête du camp. Enfin, un ruisseau qui vient actuellement de l'étang des Guichardots, en cotoyant le bois des Moines, entourait les fossés extérieurs du camp.

Plusieurs importantes découvertes ont été faites depuis peu d'années, sur un rayon fort restreint, et peuvent servir de corollaire à la découverte de ce camp. Je citerai d'abord la découverte des beaux bronzes de Laferté-Hauterive qui ornent le musée et qui ont été trouvés à moins de 1,500 mètres au sud du camp.

Le torque et la faucille de bronze, de la plaine des Écherolles, qui sont aussi au musée, trouvés à 2,500 mètres environ du camp.

Une monnaie anépigraphe en bronze, au type de Vercingétorix, trouvée près de là, et une autre en bas électrum, trouvée près de Bessay, cette dernière au type de Philippe de Macédoine a sa légende effacée. La découverte des soixante-dix statères en

électrum au type de Philippe, avec la légende PHILIPPOY, le bracelet et les anneaux d'or du trésor de la plaine du Boudet, près St-Geran-de-Vaux.

Les noms de quelques pièces de terre de la commune de Laferté-Hauterive auxquelles la tradition a conservé les noms de champ de la Faim, champ des Batailles, de la Guerre, de la Famine, du Mauvais Pas, etc.

La découverte de cadavres, à Laferté-Hauterive, dans un champ où j'ai recueilli quelques poteries de sépultures à ustion.

Les deux buttes de St-Loup, la nécropole et les ruines romaines de la plaine des Écherolles, où ont été trouvées une centaine de pièces du bas Empire, en billon saussé.

Les buttes et les restes de retranchements de la plaine de Bessay. — Enfin, près de la vieille Poste, les noms de champ de la Pierre et de la Pierre qui danse, qui indiqueraient là, une position celtique.

J'oubliais de signaler que j'ai trouvé, sur l'emplacement du camp, une pointe de flèche en silex brun, retaillé, et près de la butte du bois des Moines, une scie en silex translucide.

J'ai fait part de cette découverte à la Commission de topographie des Gaules, je vous tiendrai au courant de l'avis de cette Commission, mais en attendant que cette question soit approfondie par les membres de cette Commission et par la visite sur place que doit venir en faire M. le chef d'escadrons d'État-Major, Rouby, je crois avoir trouvé ce point, si

controversé de la guerre des Gaules, du passage de l'Allier, par les armées de César, se rendant à Gergovia Arvernorum (Clermont).

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon dévouement.

BERTRAND,

Vice-président de la Société d'Émulation.

Moulins, le 4 novembre 1869.

POÈTES BOURBONNAIS

(XIVe AU XVIIe SIÈCLE)

JEAN DE LINGENDES

JEAN DUPIN. — PIERRE ET JEANNETTE DE NESSON. — HENRI BAUDE. — JEAN ROBERTET. — ANTOINE MIZAUD. — BLAISE DE VIGENÈRE. — ESTIENNE BOURNIER. — CLAUDE BILLARD. — CHOUVIGNY DE BLOT. — SAINT-AUBIN. — HENRI AUBERY. — GILBERT GAULMIN. — PIERRE BIZOT.

La poésie hélas! n'est rien par elle-même,
Tant que d'un cœur touché de la grâce suprême,
Elle n'éveille point le sympathique amour.
C'est Galatée ouvrant ses yeux de marbre au jour:
Pour qu'elle vive, il faut qu'on l'aime!
Emile DESCHAMPS.

I.

Les amis des muses n'ont jamais fait défaut au Bourbonnais. Aussi, avec notre poète Jean de Lingendes, nous est-il facile de citer un certain nombre de noms qui, dans leur temps et à leur heure, ont eu de l'importance et de l'éclat. Sans parler de toutes les personnes qui, au siècle dernier, ou au commen-

cement de celui-ci (1), ont cultivé cet art avec plus ou moins de succès, nous nous contenterons, comme introduction toute naturelle à cette étude, d'évoquer le souvenir de ceux de nos compatriotes qui ont pris part, du XIVe au XVIIe siècle, aux différents mouvements poétiques de la France. Agir ainsi, c'est faire acte de justice; il ne faut pas que les hommes de génie absorbent les individualités secondaires, ces morts-là ont encore quelque chose à apprendre aux vivants.

II.

JEAN DUPIN

Dans cet ordre d'idées, le nom le plus ancien que nous connaissions remonte au XIVe siècle. Mentionnons donc, tout d'abord, Jean Dupin (2), nommé aussi, par quelques biographes, Durpain ou Durpin,

(1) XVIIIe siècle, Desmorillons (Baudet). — Claude Griffet et Antoine-Gilbert Griffet de la Baume.

XIXe siècle, Andraud — Jean-Baptiste-Benoît Barjaud — l'abbé Boudant — deux membres de la famille de Champfeu — Colomban Chatard — Pierre-Antoine Meilheurat — Durand de la Presle — Gaspard Tourret.

Inutile de dire, qu'au moment où nous écrivons ces lignes, notre Bourbonnais possède plusieurs poètes dont les noms sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les reproduire ici.

(2) Un érudit, historiographe de Savoie et de France, Samuel Guichenon, parlait encore au XVIIe siècle, avec éloge, de Jean Dupin.

né vers 1302, en Bourbonnais, probablement dans cette partie qui forme aujourd'hui la commune du Pin (1). Etant devenu moine de l'abbaye de Vaucelles, ordre de Citeaux, diocèse de Cambrai, il mourut, selon Lacroix du Maine, en 1372, dans le pays de Liége et fut enterré dans le monastère des moines de Saint-Guillaume. Le même biographe qualifie aussi notre compatriote de théologien, de médecin et d'orateur, titres qu'il était assurément loin de se donner, puisqu'il prétend dans son poëme du *Champ vertueux de Bonne vie*, qu'il ne sait exprimer, qu'en langage vulgaire, tous les travers et tous les désordres dont il est malheureusement spectateur et qu'il ne rapporte du reste qu'avec la plus entière bonne foi et avec « bonne intencion. »

Si j'ay point dit icy follie
Nul ne m'en doibt en mal reprendre,
Car je ne sçay mot de clergie :
Donc j'ay fait par mélancolie
Des faits ce que j'ay veu emprendre ;
Selon mon sens et mon usaige,
Fis ces proverbes en mon langaige.
Sans patron et sans exemplaire.
. . . .
. . . .
Je ne suis clerc ne usagez,
Ne ne sçay Latin, ne Ebrieux.
. . . .
. . . .
Je suis rude et mal courtois ;
Si je dis mal, pardonnez-moy,

(1) Vu la ressemblance des noms, l'*Ancien Bourbonnais* avait déjà produit cette hypothèse.

Je foys par bonne intencion ;
Si n'ay pas langue de François ;
De la Duché de Bourbonnoys
Fust mon lieu et ma nation (1).

Quoique moine, Jean Dupin imita la liberté de penser et de parler de Jean de Meung qui, sur la demande de Philippe-le-Bel, continua le roman de la *Rose de Guillaume de Lorris*, témérité qui dût forcément lui susciter beaucoup d'ennemis.

Ce fut, en 1340, à l'âge de trente-sept ans environ, qne notre compatriote composa, partie en prose et partie en vers, un ouvrage intitulé : *Le Champ vertueux de Bonne vie, appelé Mandevie, ou les Mélancolies sur les condicions de ce monde, composées par Jehan du Pin, l'an* 1340, *divisées en sept parties, escrites en prose ; avec une huictième, en vers, appelée la Somme de la vision Jehan du Pin.*

Ce manuscrit sur vélin, à doubles colonnes, renfermant cent quatre-vingt-dix pages in-f° se trouve à la bibliothèque d'Orléans. « La première partie, d'après A. Septier qui s'exprime du reste absolument comme l'abbé Goujet, est partagée en sept livres et renferme le récit de ce qu'il feint avoir vu en songe sous la conduite d'un chevalier nommé Mandevie, avec qui il parcourt toutes les conditions des hommes. La deuxième partie, qui contient le huitième livre, est en vers, et roule sur le même sujet ; c'est comme l'abrégé des sept autres livres. Jean Dupin fait passer en revue dans ce huitième

(1) Ces derniers vers font partie du prologue du *Champ vertueux de Bonne vie.*

livre généralement tous les états, dont il représente en quarante chapitres, et avec beaucoup de liberté, les abus et les vices (1). » La biographie Michaud résume son appréciation, en disant que ce moine bourbonnais « paraît s'être attaché surtout à faire des désordres du Clergé une peinture effrayante. » Cet ouvrage aurait été imprimé, avec ce titre : *Le Livre de Bonne vie*, en 1495, à Chambéry, et à Paris, environ vers 1520, sous cette dénomination : *Le Champ vertueux de Bonne vie*.

Une particularité assez curieuse à enregistrer, c'est que lorsque l'auteur se mit à composer son œuvre, il avait déjà vu, comme il le dit lui-même, cinq rois se succéder sur le trône de France :

Je vy en moins de quatorze ans
Quatre roys en France régner :
Grans et fors, ce ne veüil céler,
Tous furent morts en peu de temps.

Nous emprunterons encore à ce poëme les trois morceaux suivants reproduits par l'abbé Goujet.

L'un est relatif aux avocats qu'il appelle « Clercs de loix » ; jugez par là de ses autres satires.

Clercs ont la langue envenimée,
De faulce parolle fardée ;
Avarice leur est à dextre ;
Robes ont d'envie herminée,
Housse d'ypocrisie fourrée,
Chapeau de paresse en la teste ;

(1) Manuscrits de la bibliothèque d'Orléans, etc., par A. Septier, bibliothécaire d'Orléans, chanoine honoraire de la Cathédrale, etc., Orléans, 1820. (N° 380, p. 200 et 201.)

Leurs maisons sont d'yre parées,
D'orgüeil et de gueule fondées;
De luxure sont leur digeste :
Loyaulté, droicture est faillie,
Car tout le sens de cette vie
Est transporté en faulceté.

Voici maintenant ce qu'il dit des papes :

Le pape pécher ne pourroit
Comme saint Père, ce seroit
Alléguer imperfection ;
Mais comme homme offenseroit,
Ainsi qu'autre cheoir pourroit
Par aulcune temptacion.....
Le Pape doibt souvent penser
Pour nous en vertus avancer ;
Il est Dieu souverain en terre ;
De prier Dieu ne se doibt lasser,
Tous Prestres en saincteté passer,
S'autrement fait, je dys qu'il erre.

Tout en passant en revue les travers et les vices des différentes classes de la société d'alors, notre moine frondeur relate un certain nombre de faits historiques ; transcrivons ce qu'il dit de la suppression de l'ordre des Templiers par le pape Clément V, en 1312 :

Ou par droit, ou par voulenté
Furent les Templiers condampnez ;
Pape Clément leur fist tel honte :
Puis fust le Temple transporté
A l'ospital, non pas donné :
Ce Pape en eut d'argent grant monte.

Avant de quitter ce poëme, nous pouvons donner

un spécimen de la prose de notre compatriote (1). Voici donc le commencement de la première partie qui nous fait connaître, de la façon la plus positive, l'année où elle fut commencée :

« En l'an de l'Incarnation de Jésus-Christ mil trois cens quarante, que Pape Benedic qui fust de l'ordre de Cisteaux, estoit Pape de Romme ; (c'étoit Benoît XI que d'autres nomment Benoît XII) et Loys de Bavieres se disoit Empereur, et tenoit grant partie de l'Empire, oultre le vouloir du Pape ; et lors estoit Messire Phelippe de Valois, Roy d'Angleterre. . . . . Si entreprins à compiler un livre révélé par manière de vision, par exemples de congnoistre le monde et les condicions des personnes qui par le temps d'ores habitent sur la terre, et amender la vie de ceulx qui verront et entendront. »

Jean Dupin est en outre l'auteur, au dire de Claude Fauchet et de Lacroix du Maine, de *l'Evangile des femmes,* petit poëme en vers alexandrins de douze syllabes, dont le manuscrit se trouve à la bibliothèque impériale, ancien fonds, nº 7218, et qu'il ne faut pas confondre, d'après la bibliographie Michaud, avec le livre des *Conoilles* (quenouilles), connu aussi sous le titre d'*Evangile des femmes*, ouvrage très-rare, imprimé à Lyon en 1473 et dont l'auteur est inconnu. Selon Fauchet, l'*Evangile des femmes* dont il donne le premier vers :

L'Evangile des femmes nous veüil ci recorder,

(1) *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet, t. IX, p. 98 et 99.



est « assez bien fait et plaisant » et se termine ainsi :

Ces vers Jehans du Pain, un moine de Vaucelles
A fet moult foutilement, etc. (1)

III.

Le XVe siècle nous a donné Henri Baude, « cet enfant « perdu du vieu Parnasse français, » qui naquit, à Moulins, environ vers 1430. A ce premier nom, il faut ajouter ceux de Pierre et de Jeannette de Nesson, ainsi que celui de Jean Robertet que, pour la première fois, nous introduisons dans un travail relatif au Bourbonnais, grâce à M. Chazaud, archiviste du département de l'Allier, auquel nous devons ces nouvelles indications.

IV.

PIERRE DE NESSON.

Le plus ancien membre de la famille de Nesson que nous connaissions est un Jamet de Nesson (2), valet de chambre, *gance des coffres* ou trésorier de la cassette particulière de Charles VI.

(1) *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet, T. IX, p. 103 et 104.

(2) D'après Béthencourt, dans ses *Noms féodaux*, il y avait, en 1506, un Charles de Nesson, écuyer maître de l'hôtel, domaine et seigneurie de Courtanssouze, près Chantelle

Le poète Pierre Nesson ou de Nesson, attaché, dès sa jeunesse, à Jean Ier, duc de Bourbon, appartient à la fin du XIVe siècle et au commencement du siècle suivant. Il occupait, à la cour de ce prince, une charge d'officier de l'ordre civil ; il nous apprend du reste lui-même, dans son poëme *le lay de guerre*, que la nature ne l'avait pas doué d'une âme belliqueuse. Ecoutons plutôt la Guerre, le principal personnage, qualifier notre poète de

. . . . garçon
Qui moult nous hait, qu'on appelle Nesson
Le poursuivant de Paix....
Ne ce Nesson, oncques qu'on l'aperceut ;
Ne se trouva au lieu où il nous sceust
Et maintes fois il a laissé son maistre
Quand le failloit, au lieu où feussions, estre.

Tout naturellement, Nesson suivit la fortune de son maître dont Charles d'Orléans, qui savait agréablement plaisanter, nous a laissé ce singulier portrait (1).

Hélas et qui ne l'aimeroit
De Bourbon le droit héritier,
Qui a l'estomac de papier,
Et aura la goute de droit.

Aussi, le 28 avril 1413, fut-il fait prisonnier par les Cabochiens qui avaient envahi l'hôtel de Guyenne où s'étaient réfugiés les Armagnacs auxquels s'était rallié le duc de Bourbon. D'un autre côté, connaissant son caractère plus que pacifique, nous n'étonnerons personne en disant qu'il n'accompagna pas Jean Ier, le

(1) *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet, T. IX, p. 254.

25 octobre 1415, sur le champ de bataille d'Azincourt, si funeste à toute la noblesse française. Malgré des prodiges de valeur, le duc de Bourbon, fait prisonnier par les Anglais, alla mourir sur la terre étrangère, après dix-neuf ans d'une dure et lointaine captivité.

Resté auprès de la duchesse de Bourbon, « princesse belle, dévote, noble et bonne, » de Nesson donna libre carrière à sa muse, pour exprimer, dans le poëme dont il vient d'être question, les maux de la guerre et les regrets qu'il éprouvait de savoir son prince retenu en Angleterre, comme l'indiquent ces vers :

> Et après ce que guerre ot foit son cry,
> Je retins ce que je peux, et l'escry,
> Pour l'envoyer au bon duc de Bourbon
> Chevaleureux, afin qu'en sa prison,
> Là où ne puis aultrement luy ayder,
> Je le peusse un peu desennuyer ;
> Pensant en moy qu'il en obliera
> De ses regrets, taudis qu'il en lira :
> Autrement las ! ne le puis-je servir, etc.

Une dernière particularité que l'on peut relever dans la vie de notre compatriote, c'est qu'après la mort du duc Jean, en 1416, il figure comme secrétaire parmi les officiers de cette maison qui reçurent une livrée de drap noir, à l'occasion des obsèques de ce duc.

Pierre de Nesson composa trois poëmes : 1° *le Lay de de guerre,* 2° *les paraphrases de Job* et 3° *l'hommage à Notre-Dame.*

Le lay de guerre nous semble, dit la Biographie générale de Didot, le plus important des trois, au point de vue politique, moral ou historique. Ce n'est, selon

toute apparence, qu'une imitation du *Lay de paix* qu'Alain Chartier composa, afin de tenter un accommodement entre Charles VII et la maison de Bourgogne. André Duchesne, dans son édition des œuvres d'Alain Chartier, Théodore Godefroy, à la suite de son Charles VI, l'abbé Goujet, dans sa Bibliothèque française, ont reproduit quelques courts extraits de ce poëme qui se trouve au complet, pages 179 et suivantes du manuscrit français nº 1727 de la bibliothèque impériale.

On connaît quatre manuscrits *des paraphrases de Job* indiquées aussi sous les titres de *leçons de Job et de Vigiles des morts, à sept psaumes et à neuf leçons* et qui ont probablement servi de modèle aux *Vigiles de Charles VII* de Martial d'Auvergne. Deux de ces manuscrits se trouvent à Rome et deux à Paris, à la bibliothèque impériale, sous les numéros 578 f°s 122 à 129 et 1889. Nous pouvons même ajouter qu'on trouve des fragments de cette œuvre dans les Manuscrits français, etc. de M. P. Paris, T. V, p. 64, et dans le *Romvart* de M. Keller, p. 631.

L'hommage à Notre-Dâme ou Requeste, Oraison, Testament, supplication de P. de Nesson à Notre-Dâme serait, toujours d'après la Biographie Didot, le plus connu des trois. Il en existe trois manuscrits à la bibliothèque impériale : 1º manuscrit français nº 1642, f°s 326 à 329; 2º nº 3939, f°s 26 vº et suivants ; 3º nº 1889, à la fin. Lacroix du Maine en aurait possédé, paraît-il, un manuscrit qui commençait par ces deux vers (1) :

(1) *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet, t. IX, p. 179.

Ma doulce nourrice pucelle
Qui de votre tendre mamelle, etc.

Disons encore, au sujet de cet ouvrage, que de Nesson nous a laissé sur sa famille, ces quelques vers qui terminent l'édition in-4°, sans lieu ni date :

Et quand nous serons trespassez,
Donnez-nous, Madame Marie,
La doulce perpétuelle vie ;
Laquelle doint par sa puissance
La très-haute divine essence
A tous les Nessons et Nessonnes !

« La première édition des écrits imprimés de Nesson paraît être celle de Robin Foucquet et Jehan Cres, imprimeurs à Bréchant-Loudéac, en Bretagne, datée du 27 janvier 1484-1485, in-4° de 6 feuillets. Nous mentionnerons ensuite : Oraison de P. de Nesson à la Vierge Marie, à la fin du grand compost ou calendrier des Bergers, édition de Genève, 1497, petit in-fol. Une autre édition parut sous le titre de Supplication à Nostre-Dame, faite par Maistre Pierre de Nesson (sans lieu ni date, petit in-4° gothique, de 6 f. ; deux gravures sur bois.) Enfin, le Testament de M. Pierre de Nesson, avec une courte notice sur l'auteur, se trouve dans le recueil intitulé : La danse aux aveugles et autres poésies du quinzième siècle, extraites de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, Amsterdam, 1749, in-12, p. 170 et suivantes (1). »

Nous avons trouvé, dans le T. IX de la *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet, une phrase du libraire et

(2) *Biographie générale* de Didot

auteur Geoffroy Tory de Bourges qu'il importe de transcrire, pour donner une idée de la valeur des œuvres poétiques de Nesson. Cette phrase que nous sommes heureux de reproduire est empruntée au *Champ fleury* de ce critique de Bourges, publié en 1529, et est ainsi conçue : « Qui pourroit finer les œuvres de Nesson, seroit un grand plaisir pour user du doulx langage qui y est contenu. » Il ajoute : « Je n'en ay veu qu'une oraison à la Vierge-Marie qui se trouve imprimée dans le Calendrier des Bergiers de la première impression. La dernière impression ne la contient pas, et ne scay pour quoy (1). » En un mot, il place cette illustration bourbonnaise parmi les auteurs qu'on doit proposer comme classiques à la fin du XVe siècle (2).

V.

JEANNETTE DE NESSON.

Si nous sommes heureux de rencontrer, sous notre plume, un nom de femme, nous n'en regrettons que

(1) Cette même citation se trouve, avec quelques notes, dans l'introduction que M. F. Génin a placée en tête de l'*Eclaircissement de la langue française* par Jean Palsgrave, suivi de la grammaire de Gilles du Guey, publiés, pour la première fois, en France, en 1852.

(2) Quoique nous ayons déjà donné les numéros anciens sous lesquels se trouvent, à la Bibliothèque impériale, les différents ouvrages de Nesson, nous croyons devoir ajouter qu'ils sont maintenant classés, dans le nouveau Catalogue, fonds français, ainsi qu'il suit : Nos 7689, 7847, 7886, 7374 (3.3), 7839, 8623, 8008 (3.3.5) et 9636.

plus vivement l'absence de documents qui auraient pu nous aider à faire revivre cette personnalité poétique du XVe siècle. Quelques vers de Martin Franc et de Jean Bouchet, tels sont les vestiges bien fugitifs hélas! qui nous font connaître ce personnage. Que chanta cette fille ou cette nièce de Pierre de Nesson ? La guerre et ses misères, les malheurs de la patrie possédée par l'étranger, sa délivrance par la Pucelle ; oui, sans doute, car le cœur de la femme, comme celui de l'homme, sait s'enthousiasmer pour tout ce qui est grand, sacré, heureux et malheureux. Mais, nous aimons à croire, que les saintes émotions de la famille, ses joies et ses tristesses, surent inspirer la lyre de Jeannette de Nesson ; sans quoi, son génie aurait été incomplet, elle n'aurait connu qu'un côté de cette science divine qui devrait toujours se trouver au complet, chez la femme, pour qu'elle puisse remplir dignement le grand rôle que Dieu lui a assigné ici-bas.

Puisque presque tout nous fait défaut, force est bien de nous contenter du peu que nous possédons; transcrivons donc les onze vers suivants.

Donnons d'abord la parole à Jean Bouchet, auteur d'un grand nombre d'ouvrages singuliers en vers et en prose, qui sont encore recherchés des bibliographes. Dans son « *jugement poëtic du sexe féminin,* » il s'exprime ainsi :

Je n'obliray la subtile Janette,
Fille à Nesson, qui de rithme tant necte
Sceut bien user:

Il la joint, ajoute l'abbé Goujet (1), à Christine Pisan, mère de Castel, à la femme de Jean, dit Calderin, docteur ès-droit, et à celle d'un autre Jean, dit André, qu'il qualifie aussi de docteur.

Voici maintenant, pour terminer, les vers de Martin Franc, dans son « *Champion des Dames* : »

Et m'esbahi que mot, ne son,
N'a fait de belle Jeannette,
Niepce de Pierre Nesson ;
Elle vault qu'en ranc on la mette,
Car rien n'est dont ne s'entremette ;
Et l'appelle on l'aultre Mynerve :
Mais que peut faire une femmette?
Par Dieu, rien ; au moins qui trop serve.

VI.

HENRI BAUDE.

M. Quicherat a publié, chez Aubry, en 1856, les vers de Maistre Henri Baude, avec les actes qui concernent sa vie, le tout précédé d'une notice des plus intéressantes. De son côté, M. Vallet de Viriville s'était déjà occupé de ce poète bourbonnais, dès avant 1853, puisqu'à cette époque, parurent les nouvelles recherches (2) sur Henri Baude, suivies du portrait et des regrets et complaintes de la mort du roi Charles VII.

(1) *Bibliothèque française*, t. IX, p. 180.

(2) M. Quicherat avait déjà publié une étude, sur Baude, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. X, p. 93 et suivantes.

Henri Baude, né à Moulins, vers l'an 1430, fut vite très-bien en cour ; ce qui lui permit d'obtenir de Charles VII, dès 1458, une place d'élu des aides pour le bas Limousin, office qu'il occupa jusqu'à sa mort arrivée vers 1495, « laissant une certaine réputation, dit M. Quicherat, si l'on s'en rapporte à la personne qui nous a conservé ses vers, car elle ajoute à son nom la qualification de très-clair et renommé composeur. »

Au lieu de résider en Limousin, comme sa place semblait lui en faire un devoir, nous le voyons au contraire habiter presque toujours Paris, soit pour y suivre ses procès, soit pour y cultiver la poésie, au milieu de la société des beaux esprits du temps, exploitant son bénéfice au moyen de clercs et de greffiers qu'il aimait à prendre dans sa propre famille. Plusieurs mésaventures traversèrent cette existence qui aurait pu s'écouler calme et tranquille. D'un caractère libre et indépendant, il ne craignit pas de se mettre sur les bras quelques mauvaises affaires. Entre autres, celle que lui attira une satire ou moralité par personnages qu'il fit jouer à la table de marbre du palais, moralité qui plut assez à Charles VIII, représenté sous la figure d'une fontaine d'eau vive, « image de la pureté des intentions du jeune mo- « narque, » mais qui déplut fort à certains courtisans qui crurent se reconnaître dans les « herbes, racines, roches, pierres, boues et gravois » qui troublaient la limpidité de cette source. Une autre fois, c'était pour avoir voulu exécuter, à son profit, un décret de justice, sur les biens du grand Batard de Bourgogne, qu'on le renfermait dans les oubliettes de

Sainte Menehould. Grâce au parlement, au corps municipal de Paris et au sire de Bourbon, connétable de France, il put sortir, sans trop d'encombre, des nombreuses difficultés qui ne manquèrent pas de l'assaillir. (1)

Le bagage littéraire de Baude n'est pas des plus volumineux, il ne se compose guère que de quelques morceaux relatifs à la politique ou aux mœurs du temps, d'épigrammes, de rondeaux, de ballades, de devises en vers pour tapisseries et d'autres pièces de peu d'étendue, auxquelles il convient toutefois d'ajouter un opuscule historique en prose (2) « très-instructif et très-curieux » donné, comme anonyme, par l'historiographe Théodore Godefroy, en tête de ses historiens de Charles VII. Cet éloge ou portrait historique du roi Charles VII se divise en quatre chapitres dont voici les titres : Chap. Ier *de la vie, complexion* et *condicion dudit roy Charles;* chap. II, *de sa justice;* chap. III, *de sa guerre*; chap. IV, *de ses finances.*

« Par le style et la contexture de ses œuvres, dit M. Vallet de Viriville, Baude appartient à la même catégorie que Villon, dont il fut le contemporain et l'émule. » A son tour, M. Quicherat ajoute : « Clément Marot sut l'apprécier, car il le pilla ; peut-être

(1) Dans l'une de ses lettres adressées au duc de Bourbon, Baude « entonne l'éloge du Bourbonnais et décrit les productions ainsi que la prospérité de cette province. M. Quicherat. p. 64-74.

(2) Le manuscrit de cet opuscule historique en prose se trouve, dit M. Vallet de Viriville, dans le manuscrit 6222 C, de la bibliothèque nationale, au fo 35 — Le deuxième opuscule dont s'est occupé cet érudit et qu'il croit pouvoir attribuer à Baude est en vers et est intitulé : *Regrets et complaintes de la mort de Charles VII.*

est-ce à cause de cela qu'il ne se donna pas la peine de recueillir et de publier ses œuvres, ainsi qu'il fit pour François Villon. Villon et Baude sont de la même école. Tous deux ont préféré le sel gaulois à la magnificence amphigourique des poètes flamands. »

Comme spécimen, nous reproduirons le morceau intitulé : *Bon dict de la nature d'une femme.*

Femme légière et de maulvaise affaire,
Quant plus elle est contraincte et près tenue,
Tant plus s'esforce à chose deffendue
Tost accomplir, à qui que doit desplaire.

Le fier cheval contre son frain s'esforce,
Qui trop le veult de la bouche contraindre :
Mais s'on luy lasche ses resnes sans estraindre,
Lors il s'arreste et modère sa force.

Femme doibt en liberté honneste
Contregardée sans trop la près tenir ;
Car qui la veult par rigueur maintenir,
Plus tost faict mal, et moins au bien s'arreste.

VII.

JEAN ROBERTET.

Un certain nombre de membres de la famille Robertet, originaire du Forez, quoique revêtus des plus hautes charges et dignités, n'ont pas dédaigné d'employer, les loisirs qu'elles leur laissaient, à cultiver la poésie. Les fonctions de secrétaire d'Etat et de trésorier des finances semblent s'être perpétuées parmi

eux, sous les règnes de Charles VIII, de Louis XII, de François Ier et de Henri II, c'est-à-dire pendant un siècle environ.

L'un d'eux que M. Quicherat qualifie de *lourd* et qui remplissait les fonctions de Mécène auprès du duc de Bourbon, fut, nous dit-il, « le poète le mieux renté de France sous Charles VIII. » Jean Robertet, c'est ainsi que le nomme l'abbé Goujet, était, « en son vivant, notaire et secrétaire du roy nostre Sire, et de Monseigneur de Bourbon, greffier de l'ordre et du Parlement Delphinal (1). » A ce titre, ce Robertet appartient bien au Bourbonnais et doit par conséquent être rangé au nombre des poètes de cette province. Il est plus que probable que notre Baude dut faire sa cour à cette puissance, afin de pouvoir obtenir les faveurs du prince auquel il adressa les «lectres» dont nous avons déjà parlé.

Jean Robertet, outre quelques élégies et complaintes que lui assigne Jean le Maire de Belges et des rondeaux manuscrits qu'on trouve dans le *Balladié du Duc d'Orléans*, avait traduit du latin en vers français des *Ditz prophétiques des Sibilles*, intercalés dans le troisième livre *(Les Dits et Vaticinations des Sibilles)* de la *Nef des Dames vertueuses* du docteur en médecine Symphorien Champier, volume in-4° imprimé à Lyon par Jacques Arnollet, en 1503. Lacroix du Maine rapporte qu'en 1531, il a été fait une édition des *Dits des Sibilles* de notre auteur.

(1) *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet, t. X, p. 215.

VIII.

Il est un autre Robertet dont nous ne pouvons pas passer le nom sous silence, Jacques Robertet, le petit-fils du précédent; car ce fut lui qui, par les cahiers de vers qu'il forma, sauva ainsi de l'oubli ceux du poète bourbonnais Henri Baude. Ces cahiers ou manuscrits se trouvent, à la bibliothèque impériale, sous les numéros 7685, 7686, 7687 du vieux fonds et 208 du supplément français. Telle est la source où a puisé M. Quicherat, pour nous donner son édition publiée chez Aubry en 1856. Ce Jacques Robertet doit être le même probablement que celui indiqué par Béthencourt, dans ses *Noms féodaux*, avec le petit nom de François et qui était auditeur des comptes de la Duchesse de Bourbonnais et possesseur de la terre et seigneurie de la Mothe Jolivet, acquise de Jacques Mynart, en 1516. C'était « un homme d'une grande instruction (1); » et, au dire de M. Vallet de Viriville, « un des littérateurs ou amateurs de littérature le plus autorisé de ce temps. » Clément Marot a fait l'éloge de son savoir dans la *Déploration* de la mort du ministre de François I[er], Florimond Robertet (2) qui possédait une très-belle collection d'objets d'art, comme le prouve l'inventaire dressé par sa veuve, le 4[e] jour d'août 1532 (3).

(1) M. Quicherat, notice sur Henri Baude, p. 14.

(2) Œuvres de Clément Marot, La Haye, 1731, t. III, p. 273 — 293.

(3) Voir à ce sujet, l'étude très-curieuse de M. Eugène Grésy,

Voici les vers extraits de la longue complainte de l'illustre poète de Cahors :

Et un neveu, qui d'esprit, forme et art
Semble Phébus à la barbe dorée,
De luy se sert dame France honorée
En ses secrets : car le nom y consone :
Si faict son sens, sa plume et sa personne.

IX.

Dans le XVIe siècle, nous trouvons, avec Claude Billard, deux des illustrations bourbonnaises qui eurent, assurément, le plus de vogue et de crédit, de leur vivant : le médecin astrologue Mizauld et l'infatigable traducteur Blaise de Vigenère. Sans entrer dans tous les détails que comporterait l'étude des œuvres de ces deux personnages, nous leur devons ici une place, comme poètes.

X.

ANTOINE MIZAULD.

Antoine Mizauld naquit à Montluçon, vers 1510 (1) ou 1520 (2) et commença ses études à Bourges, pour

membre résidant de la Société impériale des Antiquaires de France, dans le 30e volume des mémoires de cette société.

Dans le bulletin de la même Société, année 1869, M. Mabille fait paraître un travail sur cette famille, qui n'a pas encore été imprimé au moment où nous publions ces études

(1) Biographie Didot.

(2) Biographie Michaud.

aller ensuite les continuer à Paris, sous la direction des maîtres les plus savants et les plus habiles de l'époque. Reçu jeune encore docteur en médecine, il se fit le disciple d'Oronce Finé, pour étudier l'astrologie et toutes les sciences occultes. Devenu l'ami de ce célèbre professeur de mathématiques, Mizauld voulut écrire sa vie, comme témoignage d'amitié et de reconnaissance. C'est ainsi qu'adonné de plus en plus à ces nouvelles études, il abandonna complétement la médecine, pour pouvoir se livrer avec plus de facilité à la composition de ses nombreux et volumineux ouvrages qui tous dénotent les connaissances les plus vastes et les plus variées, noyées malheureusement au milieu d'élucubrations incroyables qui passaient alors pour les choses les plus sérieuses et les plus utiles. Que de progrès, grâce à Dieu, n'avons-nous pas faits!

Cultivant, et avec le plus grand succès, ces différentes branches des connaissances humaines, il n'est pas étonnant que notre médecin astrologue ait acquis une immense réputation. Nous ne serons donc pas étonnés d'apprendre, par la dédicace d'un de ses ouvrages poétiques : *De mundi sphæra*, qu'il avait ses entrées à la cour et que la princesse Marguerite de Valois voulait bien l'admettre dans son intimité. Qualifié de divin, d'Esculape de la France, dans des vers faits en son honneur, vanté par de Thou lui-même qui ne craignit pas d'imprimer que « les écrits de Mizaud font paraître sa rare doctrine et son jugement exquis et qu'ils seront toujours estimés de ceux qui sont juges compétents en ces sortes de matières, » on conçoit, sans peine, quelle devait être la situation

brillante de notre compatriote dans le monde des lettres et des savants de ce grand et curieux XVIe siècle. Pour compléter ce portrait, ajoutons, avec Moreri, que Mizauld était extrêmement laborieux et qu'il joignait, à une érudition peu commune pour son siècle, un jugement droit et beaucoup de probité.

Toutefois, cette position magnifique n'était pas à l'abri des mille misères inhérentes à la condition humaine. La jalousie, la haine et la méchanceté firent expier, plus d'une fois, à Mizauld, sa grande et légitime réputation. Les médecins et les apothicaires entre autres, atteints eux aussi un peu plus tard par le génie de Molière, ne pouvaient pardonner à ce chercheur des causes des maladies dans la position des planètes entre elles ou à l'égard de la terre, l'active propagande qu'il ne cessait de faire en faveur des plantes médicinales qui, selon lui, devaient remplacer avantageusement les remèdes composés, c'est-à-dire toutes ces préparations pharmaceutiques plus ou moins scientifiques et rationnelles apprêtées dans les incroyables laboratoires du jour.

La réputation de notre savant était assise sur des bases assez solides, pour pouvoir résister longtemps encore après sa mort arrivée, à Paris, en 1570 ou en 1578. Nous voyons, en effet, dans le siècle suivant, à l'exemple de son confrère Frédéric Morel qui avait gagné beaucoup d'argent par la multitude des éditions qu'il fit de la plus grande partie des ouvrages de Mizauld, le libraire P. Menard vouloir, à son tour, renouveler cette entreprise qu'arrêtèrent les observations du bibliographe Naudé.

Le catalogue des ouvrages de cette célébrité bour-

bonnaise, la plupart écrits en latin, ne renferme pas moins de cinquante-quatre numéros et se trouve très-détaillé dans le *Dictionnaire de Moreri* auquel nous renvoyons les personnes désireuses de connaître cette longue nomenclature. Quant à nous, nous nous bornerons à indiquer, avec le Miroir du temps, les Secrets des jardins, les Secrets de la lune (1), la Nouvelle invention pour incontinent juger du naturel d'un chacun par la seule inspection du front et de ses linéaments, ses quatre ouvrages poétiques qui ont pour titres :

1° *De mundi sphæra, seu cosmographia,* lib. 3, *figuris demonstrationibus illustrati,* à Paris, chez Cavellat, en 1552, in-8°.

Une autre édition de ce poëme, dédiée à Marguerite de Valois, aurait paru en 1566 ou 1567.

2° *Zodiacus, sive duodecim signorum cœli hortulus, libris III concinnatus,* à Paris, chez Gaillard, 1553.

3° *Planetæ, seu planetarum collegium,* à Paris, chez Gaillard, 1553.

4° *Asterismi, sive stellarum cœli imaginum officina, cum encomio doctri astronomi,* à Paris, chez Gaillard, en 1553.

Parmi les autres pièces de vers que Mizauld a encore publiées, nous citerons celle qu'il fit pour déplorer le meurtre du président Antoine Minard, fils d'un trésorier général de notre province, tué d'un

(1) M. Gustave Vallat, professeur au lycée de Moulins, a donné dans le *Bulletin* de la Société d'Émulation de l'Allier, une étude sur les Secrets des jardins et une autre sur les Secrets de la lune de Mizauld.

coup de pistolet, en sortant du palais, pendant la nuit du 12 décembre 1559. Très-attaché à cette famille, il dédia le second livre de ses Secrets de la nature à Antoine Minard, chanoine de l'église de Paris, et le troisième livre du même ouvrage à Pierre Minard, conseiller au parlement de Paris, tous les deux fils du président bien connu pour son zèle contre les protestants.

Terminons par cette citation de Moreri qui, tout en reconnaissant qu'il aurait mieux valu, sans doute, pour la santé de notre compatriote, pour sa gloire et sa fortune, qu'il continuât la médecine, se plaît néanmoins à écrire : « Cependant comme l'astrologie et la recherche des secrets de la nature étaient du goût de son siècle, il obtint l'estime et l'amitié des savants ; et à Paris principalement, il fut recherché par les personnes les plus distinguées par leur rang et par leur science. Il eut l'honneur de compter entre ses protecteurs, Jean Olivier, fils du chancelier de ce nom, Pierre Séguier, président au parlement de Paris, Jacques Gougnon, doyen de l'église de Beauvais, et Jean le Charron, prévôt des marchands de Paris. Les marques d'affection et les bienfaits qu'il reçut de la famille des Minard l'attachèrent particulièrement à cette maison ; et il n'oublia rien pour en témoigner sa reconnaissance. »

XI.

BLAISE DE VIGENÈRE (1).

Ce fut dans la petite ville de Saint-Pourçain, *l'un*

(1) Ayant déjà fait paraître, dans le 8e volume du *Bulletin* de la

des plus bénins endroits du Royaume (1), et non dans celle de Bourbon, comme le dit le P. Lelong, dans sa *Bibliothèque sacrée*, que naquit Blaise de Vigenère, le 5 avril 1523, de Jean de Vigenère, écuyer du sieur de Saint-Pol en Bourbonnais, contrôleur ordinaire des guerres, et de Marguerite du Lyon, fille du sieur de Passat près de Montluçon. Jusqu'à l'âge de douze ans, Vigenère fit ses premières études dans la maison paternelle ; et pour les compléter, on l'envoya ensuite étudier, pendant quelques années, à Paris. A l'âge de dix-sept ans environ, il fut introduit à la cour, sous le patronage du premier secrétaire du roi, le général Bayard, qui possédait, non loin de Saint-Pourçain, la baronnie de la Font-Saint-Margeran ; il y resta pendant cinq ans, de 1540 à 1545.

Si c'était toujours cette cour brillante et fastueuse de François I[er] dont les historiens du temps se sont plu à nous décrire les fêtes et les grandeurs, ce n'était plus, il faut bien le dire, en maître qu'y commandait le roi chevalier. Car, « cette royale figure qui semblait tout comprendre et hablait à merveille, était en réalité un splendide automate dans la main de sa mère, l'intrigante, violente et rusée Savoyarde ; et d'un homme d'affaires, Duprat, fin, vil et bas, qu'il prit pour chancelier. » (2) Aussi, quelles tristes ruines signalèrent les dernières années de ce règne

Société d'Émulation de l'Allier, une étude biographique sur Blaise de Vigenère, nous en avons extrait les quelques pages que nous allons lui consacrer ici.

(1) Préface de la traduction des trois dialogues de l'amitié.

(2) *Renaissance* par Michelet, p. 304.

commencé sous de si heureux auspices. L'impartiale histoire a, depuis longtemps, flétri les massacres de Mérindol et de Cabières, exécutés par le farouche d'Oppède et le vice-légat d'Avignon, Antonio Trivulzio. Alors, comme le raconte Sismondi, François Ier semblait appartenir tout entier à la réaction catholique ; nos ambassadeurs servaient partout la politique de Charles-Quint et du Saint-Siége, et pressaient, avec menaces, à la diète de Worms, les Luthériens de reconnaître le Concile qui commençait à s'assembler à Trente. Blaise de Vigenère accompagna, à Worms, le comte de Grignan. Quelle part put-il prendre au triste rôle que joua dans cette assemblée l'ambassadeur de France ? C'est ce que l'histoire ne nous apprend pas ; ce silence est peut-être nécessaire à sa gloire.

Après la rupture de la diète impériale, poussé par le désir de voir et de connaître, il voyagea en Allemagne et dans les Pays-Bas. En 1547, il fut attaché au duc de Nevers ; et nous voyons, dans la préface de son traité des chiffres, qu'il resta toujours le serviteur de cette illustre maison. Toutefois, ce seigneur étant mort au mois de février 1562, et le comte d'Eu, son fils, ayant été tué à la bataille de Dreux, au mois de décembre suivant, il se retira de la cour, pour suivre les leçons de Turnèbe et de Dorat. Il se livrait surtout, avec ardeur, à l'étude du grec et de l'hébreu, lorsqu'une circonstance toute particulière vint lui permettre de se perfectionner encore dans cette dernière langue. Envoyé en 1566 à Rome, comme secrétaire d'ambassade, Vigenère put consulter, dans cette ville, les plus célèbres rabbins de l'époque. Malheureusement, ébloui de leurs doctrines, il devint,

il faut l'avouer, avec notre médecin astrologue Mizauld, l'un des plus grands et des plus célèbres partisans des rêveries cabalistiques. Aussi, partage-t-il, avec Jacques Gohori, Boissard, Adam Tanner, de Sponde, Caramuel et plusieurs autres, la gloire d'avoir défendu la mémoire du savant abbé de Spanheim, Jean de Trithème, accusé de magie et d'avoir commerce avec les démons (1).

De retour en France, il se maria en 1570. Mais les soins domestiques ne ralentirent pas son ardeur pour l'étude, puisque ce ne fut qu'à l'âge de cinquante ans qu'il se fit connaître par des traductions dont le succès dut l'étonner lui-même. Qui sait maintenant qu'il fut égalé au traducteur de Plutarque et de Longus ? Bien plus, Duverdier va même jusqu'à le placer au-dessus d'Amyot et par anticipation au-dessus de tous les écrivains futurs. En effet, nous trouvons dans la *Bibliothèque française* que « Vigenère, entre tous les nourrissons des muses que la France ait enfantés, a si bien dit, que l'on estime avoir clos la porte à tous ceux qui viendront par ci-après, soit en excellence de langage que de doctrine. » Dans la préface de la *Vie d'Apollonius de Thyane*, Arthus Thomas, l'un des continuateurs de Vigenère, « le nomme un excellent et rare esprit, un docte et éloquent personnage auquel le public aura, à jamais, une perpétuelle obligation, pour l'utilité qu'il tire journellement du fruit de ses labeurs ; un homme qu'au temps du paganisme on aurait pu nommer le *grand démon du savoir*, puisqu'il semble n'avoir rien ignoré. »

(1) *Dictionnaire historique* de Moreri.

Enfin, Guillaume Sossius, dans sa vie latine du roi Henri IV, dit « qu'Amyot a été le premier qui ait enseigné à parler purement notre langue et qui ait su donner des nerfs au discours, mais que Vigenère y a ajouté du corps, de la charnure et des ornements. »

Notre compatriote a donc joui, pendant sa vie, de tous les honneurs et de toutes les gloires réservés aux savants les plus heureux. Grâce à des succès aussi brillants et aussi extraordinaires, il fut nommé, en 1584, secrétaire de la chambre du roi Henri III, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort dont la date est incertaine. Car les uns, comme le P. Lelong, Chaudon et Delandine, le Dictionnaire biographique de Peignot, indiquent l'année 1596 ; De Coiffier Demoret donne la date de 1597; Duverdier, celle de 1593 ou 1594; d'autres, comme Baillet et l'inventaire de l'histoire journalière de Thomas Galiot, prêtre, assignent celle du 22 février 1599; enfin, la légende qui est sur son portrait, gravé par Thomas de Leu, marque qu'il mourut en 1595, à l'âge de soixante-treize ans. Pour nous, nous croyons devoir nous arrêter à la première date, celle de 1596, la trouvant en outre consignée dans le journal du règne de Henri IV de Pierre de l'Estoile dont le jugement sur notre compatriote peut se résumer en ces deux mots : « C'était un homme très-docte, mais vicieux. » Selon le P. Nicéron, les restes mortels de Blaise de Vigenère furent déposés, à Paris, au haut de la nef, côté gauche, de l'église Saint-Etienne-du-Mont.

Les ouvrages en vers français laissés par notre

compatriote (1) ne sont tous que des traductions de différentes parties de la Bible : *les psaumes de David* qu'on retrouve dans un autre ouvrage de Vigenère, les *Prières et Oraisons ; le livre de Job, les Proverbes de Salomon, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques et les Lamentations de Jérémie*, le tout accompagné d'annotations tirées de la *Cabale*, du *Zoar* et du *Talmud*.

La bibliothèque de la Société d'Émulation de l'Allier

(1) Nous renvoyons, à notre étude biographique sur Blaise de Vigenère, pour le catalogue détaillé des trente ouvrages environ qu'il a laissés, nous contentant d'indiquer simplement le titre de chacun des ouvrages que nous n'avons pas déjà cités : 1° Les Chroniques et Annales de Pologne, jusqu'à Henri de Valois. — 2° Description du Royaume de Pologne et païs adjacents, etc. — 3° Entrée du roy Henri III à Mantoue. — 4° Les Commentaires de C. Jules César des guerres de la Gaule. — 5° Histoire de la décadence de l'Empire grec et établissement de celui des Turcs. — 6° Traité des Comètes, ou Étoiles chevelues. — 7° Trois dialogues de l'amitié. — 8° Les cinq premiers livres de l'histoire romaine de Tite-Live. — 9° Les images ou tableaux de plate peinture de Philostrate Lemnien. — 10° Les histoires de Tite-Live. — 11° De la conquête de Constantinople par les barons françois associés aux Vénitiens. — 12° Le traité de Cicéron de la meilleure forme d'orateurs — 13° Traité des chiffres. — 14° De la pénitence et de ses parties.— 15° Discours sur l'histoire de Charles VII. — 16° La suite de Philostrate. — 17° La Hiérusalem de Torquato Tasso rendue françoise. — 18° L'art militaire d'Oncsander. — 19° Philostrate, de la vie d'Apollonius Thyannéen. — 20° Traité du feu et du sel. — 21° Le traité d'Agapet, diacre de la grande église de Constantinople, de l'office et des devoirs d'un bon prince. — 22° Les derniers propos de Madame la princesse de Condé, marquise d'Usyes.— 23° L'aiguillon de l'amour divin de Saint-Bonaventure mis en français. — 24° Un traité sur les lampes des anciens.

possède un assez grand nombre d'ouvrages de Vigenère, malheureusement elle n'a, dans le genre qui nous occupe, que les *prières et oraisons* qui renferment aussi la traduction, en vers français, des *psaumes*. Un autre volume de cette collection nous permettra même de dire quelques mots sur le *psautier*.

C'est en l'an de salut 1587, et de son âge le 65e, ainsi que cela se voit à la dernière page du Calendrier romain, que Blaise de Vigenère « s'exerçoit à ceste version du psaultier. » M. Arthur Dinaux, membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, avait noté, en 1858, « de son écriture finement menue, » (1) sur une garde spéciale d'un volume du calendrier romain faisant partie de sa précieuse bibliothèque, que cet opuscule avait été composé pour orner et précéder la traduction du psautier en vers libres, dont une édition parut en 1588.

Sur les dernières années de sa vie (2) et par le *Commandement du duc de Nevers*, comme il nous l'apprend dans sa préface, Vigenère « rengea les pseaumes de David en prières, de ceste sorte de demy poësie dont j'avais quelques années auparavant tourné le Psaultier.... Et ce en coupplets égaux, et semblables les uns aux autres : mais de différentes cadences et mesures, les divisant en quatre ou cinq parties....

(1) Préface de M. Gustave Brunet placée en tête de la première partie du catalogue de la bibliothèque de feu M A. Dinaux, librairie Bachelin — Deflorenne, 1864.

(2) D'après cette même préface ou épitre, cet ouvrage aurait été commencé, au mois de septembre 1593, au moment où le duc de Nevers se rendait à Rome.

Et à tout nous avons premis des arguments, avec plusieurs discours concernans le faict d'icelles, la pluspart tirez du Zoar, du livre d'Abahir, ou de la splendeur; du Midras Tehilim, et aultres escrips peu vulgarisez et battus encore ; . . . . »

Cet ouvrage divisé en plusieurs parties ou chapitres est dédié à très-illustre et catholique prince, monseigneur Lodoico Gonzaga, prince de Manthoüe et de Timeraye ; duc de Nivernois et de Rethelois, comte d'Auxerre, pair de France, etc. Dans l'un de ces chapitres, en quel langage on doit prier, et des prières mentales et verbales, on trouve une belle et simple définition de la prière qu'on nous permettra de reproduire. « Quest-ce doncq que de la prière ? C'est une sorte de voix autre que celle que nos oreilles parçoyvent ; si qu'il n'est point de besoin que les parolles de nos prieres soyent entendues, ains qu'on prie en silence par ceste maniere de voix qui n'est point perceptible à l'oyė : et est ceste voix tousjours très agréable à Dieu, et de luy bien reçeue et conséquemmet exaucée, parcequ'elle ne cherche qu'à s'unir à luy. La voix donc tacite et muette, est la souveraine de toutes autres, qui luy sont comme subalternes (1). »

Pour donner une idée de la manière dont notre poète a traduit les admirables chants du roi prophète, faisons une citation. Nous avons choisi le psaume Ier dans lequel David, sous une comparaison sensible, oppose le bonheur de l'homme juste au malheur des méchants (2).

(1) Des prières et oraisons, p. 69.
(2) Id. p. 326.

Bien-heureux est qui ne se laisse
Aller au conseil des meschans,
Qui ne s'areste sur les voyes
Des pecheurs, et ne veult hantee
La pestifere mocquerie.

Ains a remis tout son vouloir
En la loy de Dieu, ou sans cesse.
Il va méditant nuict et jour,
Pour obéir à ses preceptes,
Et garder ses commandemens.

Car il sera comme un bel arbre
Planté vers le courant des eaux
Dont en sa saison oportune
Le fruict vient à maturité,
Sans qu'une seule feuille en tobe.

Tous ses faicts iront prosperans
De plus en plus, mais uns impies
Serez semblables au poulsier
Que le vent de dessus la terre
Enleve. et chasse à son plaisir.

Et pourtant tous ces detestables
Ne se pourront au jugement
Relever. ny parmy les justes
Comparoir : car, Dieu cognoist bie
Les voyes des uns et des autres.

Sans doute, on ne peut égaler notre poète-traducteur au grand poète de la Réforme. Avec ses cantiques, Clément Marot veut passionner et entraîner les masses pour les idées nouvelles ; Vigenère traduit simplement les psaumes de David, pour les âmes restées fidèles au vieux catholicisme, et on ne peut nier qu'il se soit servi avec assez de bonheur d'une langue à peine formée.

XII.

CLAUDE BILLARD.

Claude Billard, né à Souvigny, en 1550, fut élevé, d'après l'épitre dédicatoire de sa tragédie de Saül, dans la maison de Madame la Duchesse de Retz, mère de l'évêque de Paris. Ce seigneur de Courgeney devint conseiller et secrétaire des commandements et finances de la reine Marguerite, après s'être distingué, si on l'en croit, par plusieurs actions de valeur, pendant le temps qu'il resta sous les drapeaux.

« La poésie qu'il aima dès la première jeunesse, continue l'abbé Goujet (1), l'occupa jusque dans un âge avancé. Voici ce qu'il nous en dit lui-même en commençant son poëme héroïque: »

Sillé des vanités, de l'âge et de la cour,
J'ai chanté deux beaux yeux, enchanté de l'amour:
Ravi de la fureur des vierges hypocraines,
J'ai immortalisé les plus grands capitaines,
Et gravé valeureux le nom de la valeur,
Sur les plus saincts Autels du Temple de l'honneur.
Sous un mâle courage, et d'une voix hardie
J'ay tonné dans mes vers, faict voir la Tragédie
Brave sur le théâtre en son parler François,
N'emprunter que le nom du Cothurne Grégeois.
Tout cela vanité; le déclin de mon âge
Cherche d'autres lauriers, élève mon courage
D'une flâme plus vive, et fait luire à mon œil
Autre amour, autres feux, autres rais de soleil.

(1) *Bibliothèque française*, t. XIV, p. 391.

Claude Billard est l'auteur des ouvrages suivants: (1) 1° vers funèbres français et latins sur le vrai discours de la mort de M. le duc de Joyeuse ; — carmina græca et latina in obitum ducis Joyosiæ, Paris, 1587, in-4°. 2° Catalogue de la bibliothèque Richelieu. 3° Poésies amoureuses. 4° Huit tragédies : Polyxène, Gaston de Foix, Mérovée, 1607 ; Panthée, Saül, 1608 ; Alboin, Genèvre, 1609 ; la mort de Henri IV, 1610. 5° L'Eglise triomphante, poëme héroïque.

La bibliothèque publique de la ville de Moulins possède, sous le n° 1955 de son catalogue, le volume des tragédies du seigneur de Courgeney. Sans contredit, si le morceau de prose qu'il adresse au lecteur, en guise de préface, n'était pas si long, il serait vraiment curieux de le reproduire en entier ; car il montre jusqu'à quel point on peut être infatué de soi-même, pour ne rien dire de plus, fatuité qui heureusement n'empêche pas notre compatriote de reconnaître « qu'il n'y a rien de parfait entre les auteurs. »

Ce poète a une manière particulière pour se rendre les gens favorables, manière qui serait peu de mise aujourd'hui, si tant est qu'elle l'ait jamais été. A quoi bon, en effet, être si sévère, dit-il au lecteur ; puisque, « pour une seule prise que la fragilité humaine te semblera donner sur moi, j'en pourray avoir quelque jour cinquante sur tes œuvres, lorsqu'il te prendra envie de mettre les voiles au vent, possible avec moindre équipage, et plus mal munitioné que je ne suis. » Bien plus, il ne craint pas d'aller au-devant

(1) *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet, t. XIV, p. 392. — Nouvelle biographie générale de Didot, 1862-1866

des objections qu'on pourrait lui adresser. Aussi, tout en affirmant naïvement qu'il ne manque « ni de surabondance d'inventions, ni de mots, » il veut bien avouer qu'il a parfois rendu ses monologues un peu longs; mais tout aussitôt il explique la nécessité de ces longueurs.

Laissons là tous ces petits détails et arrivons, avec l'auteur lui-même, au point capital de la discussion qu'il vient d'engager: « Quant aux sujets de mes tragédies, tel les voudra dire peu tragiques, au moins quelques-uns, auquel je sçauray bien clorre la bouche, luy apprenant, s'il ne le sçait, qu'où il y a effusion de sang, mort, et marque de grandeur, c'est vraie matière tragique: si l'on ne désiroit, pour l'avoir plus sanglante, exterminer toute une nation, comme fit cet insolent vainqueur Alexandre, expiant les Manes de son Ephestion, non content d'avoir fait mourir bien à la légère un pauvre médecin, asses affligé, qui ne pouvoit mais de l'intempérance de son maistre, ny de la cholère du Roy. Pour mes rymes, je pense les avoir rendues assez riches, si ce n'est és-endroits où elles n'ont deu estre préférées à quelque belle sentence sans m'y rendre en ce cas autrement esclave, ny me violenter à contre temps. Fort esloigné de l'humeur noire et fascheuse, d'un tas de fous mélancholiques, plus ambitieux du nom de simples grammariens et de rimeurs, que de la sacrée fureur de poète. Aussi ne se trouvera-il habille comissaire qui les laisse jamais passer à la motre des Princesses du saint mont de Parnasse. »

Le travail est long, la besogne est difficile, Billard voudrait qu'on l'encourageât, qu'on lui donnât du

cœur à l'ouvrage ; voilà pourquoi il fait entendre, à la fin de sa préface, ces paroles : « Si ces essais (ses tragédies) te sont agréables, tu m'encourageras de mettre bien tost au jour mon Eglise triophante, poëme héroïque de treize mille vers, qui pourront (si je ne me trompe) passer partout, sous le passeport de ce grand Dieu, duquel j'ay esté inspiré en l'œconomie d'un si bel œuvre. »

Quoi qu'il en soit de l'amour-propre exagéré de notre compatriote, il faut dire, pour être vrai, que ses tragédies méritent assurément d'être sauvées de l'oubli et que certains morceaux peuvent avantageusement être cités. C'est pour donner cette preuve, que nous voulons reproduire les deux ou trois fragments suivants.

Ecoutez, par exemple, la princesse Polyxène, cette fille de Priam, parler, dès le début du deuxième acte de cette tragédie, des grandeurs humaines et de leurs fragiles soutiens :

Miserables apuis des grandeurs incertaines,
Grandeurs non, mais plustost visions les plus vaines
D'un fol melancholic, quand la brulante humeur
Fait penser estre vray ce qu'un cerveau peu-meur
Lui va representant, lorsque sa fantaisie
Est du premier object d'heure en heure saisie.
Les sceptres sont ainsi : le theâtre où les Roys
Joüent leur personnage, on y change par fois
De qualité, de rang, et n'y a si grand Prince,
Qui ne puisse estre un jour le rien de sa province.

Dans la tragédie de Saul, voilà comment s'exprime, à la fin du quatrième acte, un chœur des dames d'Israël,

déplorant les malheurs de la patrie « pressée des Philistins : »

. . . .
. . . .

Ha filles de Sion ! vos beaus jours sont ternis :
Vos œillets les plus beaus de la chaleur fanis
Panchent le chef en terre :
Pour avoir transgressé la loy du Dieu vangeur,
Il moissonne Israël par la faim, par la guerre
Sous la faux du vainqueur.
Malheureux est le peuple ou règnent les pechez :
Malheureux sont les Rois de vices entachez :
L'erreur de la commune
Se vange sur le Prince : et les fautes des Rois,
Font courir mesme risque, et non moindre fortune
Ceux qui suivent leurs loix.
Fuiez ces vaisseaux plains de pecheurs obstinez :
Les innocens comme eux des flots environnez
Courent mesme naufrage :
Le vice, et la vertu pesle-mesle engagez,
Le vice entrainne l'autre, et tous deux en l'orage
Sont à coups submergez.
La main du Dieu vangeur est pesante sur nous :
Ce n'est peu l'irriter : dès qu'il est courrous,
Il envoit sur nos testes
La faim, la peur, la peste, et le sanglant effort,
Inevitable coup de cent mille tempestes
Qui nous donnent la mort.
Mais mourir en sa grace, et mourir l'adorant,
Celui qui meurt ainsi vit toujours en mourant,
Sa vie est immortelle :
La mort n'est qu'un sommeil au favori des cieux,
Mais ce somme est de fer à l'âme criminelle,
Qui s'adonne aux faux dieux.

Le dernier morceau que nous désirons transcrire est tiré de l'acte cinquième de la tragédie d'Alboin,

roi des Lombards, et exprime d'une façon très-heureuse, aussi bien sous le rapport des pensées que du style, le bonheur de deux cœurs bien unis, en voici le commencement :

Heureux qu'une saincte moitié
Unit de sa chaste amitié :
Heureuse l'union fatale
Des couples qu'une chaste amour
Tient unis jusqu'au dernier jour
Sous une chaîne conjugale.
L'amour de son aile eventant,
Ce couple heureusement contant,
Brave la fortune inconstante :
Seme de roses, et de liz,
Enchaine d'œillets frais-cueillis
L'audrogine qui les enchante.
L'honneur père de chasteté
Frère de la fidélité,
Fait tout de mesme que l'Hermine
Qui plustôt que souiller son blanc,
Aime mieux sentir dans le flanc,
Le fer, la mort, et la ruine
Entre les geines et les fers,
Au millieu mesme des enfers,
Dans les prisons plus inhumaines
Ces amants chastement unis
Ne voient leurs beaux jours finis
Bien qu'ils voient doubler leurs peines.

La preuve promise faite et bien faite, pensons-nous, il nous sera maintenant permis de donner quelques autres détails sur le volume que nous étudions. Disons d'abord que si, dans leur ensemble, ces tragédies sont dédiées au bon roi Henri IV, elles le sont chacune, en particulier, à une puissance du jour. Ce

sera, par exemple, à Madame la princesse de Conty que sera dédiée la tragédie de Polyxène et M. le duc de Rohan, pair de France et prince de Lyon, recevra la dédicace de celle de Mérovée. C'est ainsi que, tour à tour, nous voyons apparaître les plus grands noms, comme le duc et la duchesse de Nevers, l'évêque de Paris, Mesdemoiselles de Rohan et le duc de Retz qui tous étaient bien à même de pouvoir servir l'ambition de Billard, désireux de briller sur un plus vaste théâtre que celui de sa seigneurie de Courgeney. Nous n'en ferons aucun reproche à notre compatriote. Le cœur de l'homme est toujours et partout le même ; le XIX[e] siècle ne le cède en rien sur ce point, comme sur tant d'autres du reste, au XVII[e], ainsi qu'à ceux qui l'avaient précédé. Ce que Billard aurait voulu, nous pouvons bien le dire, puisqu'il le réclame, dans sa dédicace en prose à Henri IV, c'est que Sa Majesté le « daignoit advoüer pour sien et l'honnorer des commandements d'engraver dans le sainct temple de Victoire la vie très-illustre, et les trophées, du plus grand, et victorieux Monarque de ce siècle, qui n'aura jamais autre. » Malheureusement, les destins lui furent contraires ; il n'eut jamais cette place d'historiographe qu'il convoitait tant. Ce ne fut pas la faute, reconnaissons-le, de tous les autres poètes, ses émules, qui se plurent à lui adresser les éloges les plus flatteurs, trop flatteurs sans aucun doute ; on n'a qu'à lire, pour s'en convaincre, les vers de De-Sonan, de Claude Billard son fils, jeune écolier de quinze ans, de Motin, d'Habert qui se trouvent les uns et les autres en tête des tragédies.

En veut-on un échantillon? Qu'on lise ces deux vers d'Habert qui ose dire :

> A Sophocle, Euripide et Seneque il fait honte,
> Jodele, La Peruse, et Garnier il surmonte.

Nous ne quitterons pas les tragédies du seigneur de Courgeney, sans mentionner qu'on trouve, à la fin du volume, un « sonnet pour la brave et divine Marfise de Rohan, duchesse des Deux-Ponts, très-belle, très-sçavante et très-vertueuse Princesse, » ainsi que deux autres morceaux, à savoir : un dialogue et des larmes sur la tombe de cette chaste et vertueuse Marfise. Ces trois pièces sont peu de chose sans doute, si on les compare aux œuvres dramatiques dont nous ne pensons pas avoir trop longuement parlé; mais, nous avons cru que nous ne devions pas les passer sous silence, cherchant à ne rien omettre de ce qui peut appartenir aux différents personnages dont nous essayons de tracer le portrait.

Quoique ayant déjà dédié, comme nous venons de le voir, le recueil de ses sept premières tragédies à Henri IV, en 1610, Billard fut au nombre de ceux qui, après l'assassinat de ce prince, appelèrent, à leur aide, le grec, le latin, le français, l'italien et l'espagnol, pour déplorer ce crime et exprimer la douleur de la France. Guillaume du Peyrat, l'un des aumôniers du feu roi, réunit ces différents morceaux en un même volume qui parut en 1611 (1). Nous

(1) Bibliothèque française de l'abbé Goujet, t. XV, p. 61 et 65.

pouvons même ajouter que *la mort de Henri IV*, tragédie en cinq actes et en vers du poète bourbonnais, fut représentée devant la reine Marie de Médicis en 1610 et qu'elle a été réimprimée, au commencement de ce siècle (1806), à Paris, chez Léopold Collin, au moment où apparaissait sur le théâtre celle de Legouvé.

Malgré les assertions de M. de Beauchamps et des autres auteurs de l'histoire du théâtre français, l'abbé Goujet affirme que le poëme héroïque, l'Eglise triomphante, ne renfermant pas moins de treize mille vers, a été imprimé à Lyon, dans le format in-8°, en 1618, avec deux dédicaces, l'une à la Sainte Vierge, l'autre à Marie de Médicis, mère de Louis XIII. Laissons donc encore la parole au même biographe, puisque c'est le seul moyen que nous ayons de pouvoir donner quelque idée de ce curieux et singulier ouvrage qui renfermerait, « sans compter beaucoup de digressions hors d'œuvre, plusieurs réflexions fort déplacées. »

« Ce poëme est divisé en treize livres, dont chacun contient sept ou huit cens vers, et quelquefois plus. La révolte des mauvais Anges, leur punition et la chute de l'homme, sont le sujet du premier livre. Dans le deuxième, le poète nous transporte tout-à-coup au tems de Moyse, et décrit la délivrance du peuple d'Israël de la servitude d'Egypte, le passage de la Mer Rouge, les suites de cet événement, les quarante années du désert, et ce qui est arrivé durant ce tems de plus remarquable. La description de la Terre promise commence le troisième livre, qui continue par le récit des victoires de Josüé,

de celles des Philistins, et de l'histoire de Samson. On lit dans le quatrième et dans le cinquième les événements les plus considérables décrits dans les livres historiques de l'Ecriture-Sainte. La vie de J.-C., ses miracles, sa mort, sa résurrection, son ascension au Ciel, la descente du saint Esprit, la prédication des Apôtres, le zèle des Martyrs, font le sujet du sixième livre et des deux suivans. La naissance et les progrès des hérésies, en particulier de celles de Luther et de Calvin, sont l'objet du neuvième livre. Dans le dixième, il fait le parallèle de la conversion de Constantin avec celle d'Henri IV. L'onzième contient un abrégé de l'Histoire des Sarrasins, et de leur défaite par Charles Martel. Le douzième est sur l'Ante-Christ, les persécutions qu'il doit faire souffrir à l'Église de Jésus-Christ, la mort d'Elie et d'Hénoch, et le renversement du règne de l'Antechrist même. Enfin, dans le treizième, le poète parle du dernier avénement du Sauveur, du Jugement dernier, et du sort des élus et des réprouvés. »

Claude Billard « tout rebuté de la fortune adverse, et de ce siècle ingrat, » mourut, vers 1618, dans son pays natal, à son

. . . . Lynterne de Courgenet :
Plus riche de lauriers, d'honneur et de mérites,
Que de bienfaits des Rois, que mes braves Carites
Ont immortalisés . . . .
. . . .
Chargé de neuf enfans, sans pension aucune,
Office, ny bienfait (1). . . . .

(1) Ces quelques vers détruisent le fait relaté par l'*Ancien Bour-*

XIII.

Avec le XVII[e] siècle, les noms abondent ; nous pouvons en effet citer, avec Jean de Lingendes, Henri Aubery, Estienne Bournier, Chouvigny de Blot, Saint-Aubin, Gilbert Gaulmin et Pierre Bizot.

XIV.

HENRI AUBERY.

Les deux dates données, par les ouvrages sur le Bourbonnais de MM. de Coiffier Demoret et Achille Allier, relativement à la naissance d'Aubery, ne sont pas exactes, si l'on s'en rapporte au dictionnaire de Moreri qui indique que ce ne fut qu'à l'âge de trente ans et en 1601 que ce membre de la noblesse entra, à Toulouse, dans l'ordre des Jésuites. Cette indication ferait, en effet, remonter la naissance de cet enfant de Bourbon-l'Archambault, à l'année 1571 et non aux années 1569 ou 1559.

Doué d'une belle intelligence et d'un vaste savoir, Jean Henri Aubery enseigna, avec beaucoup de réputation, les belles-lettres, dans plusieurs villes où son ordre l'envoya successivement, pendant une période d'une vingtaine d'années. Malgré ses nombreuses

bonnais, à savoir que Claude Billard serait mort, en 1618, gouverneur du château de Moulins.

occupations, comme professeur, notre compatriote, ami de l'étude et du travail, trouvait encore le moyen de composer une assez grande quantité d'ouvrages poétiques, pièces ou morceaux de circonstance que le dictionnaire refondu de Moreri a enregistrés (1).

(1) Voici la liste des ouvrages de J. H. Aubery telle qu'on la trouve dans Moreri.

1° Elegiarum biga: à Toulouse, 1616, in-8°. — La première de ces élégies est sur la mort de Henri IV, la deuxième traite de la captivité des Juifs.

2° Missas pœticus, sive varia carmina, elegiæ, pœmata epica, lyrica: à Toulouse, 1617, in-4°.

3° Cyrus, tragœdia carmine heroïco: accessit psalmi 127 paraphrasis elegiaca: à Toulouse, 1619, in-4°.

4° Vota pro salute regis: à Toulouse, 1620, in-4°.

5° Votum pro rege christianissimo Ludovico XIII: à Toulouse, 1621, in-4°.

6° Thomæ Bonsii Biterrarum antistitis profectio: à Beziers, 1625 in-4°.

7° Henrici Borbonii primi Franciæ principis in Galliam Narbonensem et Aquitaniam iter; à Paris, 1629, in-4°. — (La bibliothèque publique de la ville de Moulins possède cet ouvrage sous le n° 1719 de son catalogue.)

8° Henrici Borbonii principis e Galliâ Narbonensi in Celticam reditus: à Paris, in-4°.

9° Theogonia seu de diis gentium hendecasyllabon libri duo: à Toulouse, 1637, in-8°.

10° Leucata triumphans: Carmen in Leucatam obsidione liberatam: à Toulouse, 1638, in-4°, et dans le Parnassus societatis Jesu, class. 1, partie 2, p. 410, à Francfort, 1654.

11° Delphini genethliacon; à Toulouse, 1638, in-8°, et à Paris, 1639, in-4°.

12° Thomæum, sive sancti Thomæ Aquinatis gloriosum sepulcrum Tolosæ: à Toulouse, 1651, in-4°, et dans le Parnasse cité, partie 2, p. 538.

d'après des mémoires manuscrits laissés par le P. Dudin qui est surtout connu par ses travaux pour la bibliothèque latine des écrivains de la Société de Jésus.

Ces différentes productions ont été imprimées les unes à Toulouse, une seule à Béziers, d'autres à Paris, à Auch, voir même une à Francfort.

L'*Ancien Bourbonnais* caractérise ainsi ce genre de poésie : « En général cette poésie sent beaucoup plus le rhéteur que l'homme inspiré, elle abonde en métaphores et en comparaisons empruntées à la mythologie païenne. C'était le gout du temps, aussi notre poète jouissait-il d'une grande réputation en province, » comme le prouve suffisamment le morceau placé en tête de l'un de ses ouvrages :

Illustre habitant du Parnasse. . .
. . . .
Tes œuvres qui donnent la vie
Et remplissent le souvenir
Pour tous les siècles à venir,
Vont au delà du temps et des lois de l'envie :

13° Virgo Burgueriana, sive diva gratiæ conciliatrix: à Toulouse, 1641, in-4°, et dans le Parnasse cité, partie 2, p. 547.

14° Ob expugnatum Curtracum a duce Aurelianensi, e gallico Guillelmii colletteti tetradecasticon : à Paris, 1646, in-4°.

15° Diva virgo Guarazonia : à Auch, 1650, in-4°.

16° Diva virgo Rocavillæa : 17° Diva virgo Beretana : 18° Augustæ Auscorum carmen : à Auch. — (Nous pouvons ajouter, d'après l'*Ancien Bourbonnais*, que, dans ce dernier poëme latin, Aubery loue surtout la ville d'Auch, d'avoir la première cultivé la poire de *Bon-Chrétien* importée en Gaule par Pompée et pour laquelle, dit notre poète, les dieux de l'Olympe auraient abandonné le nectar et l'ambroisie, si ce fruit avait alors été connu.)

Elles ne peuvent point périr,
Puisque pour se faire chérir
Leurs beautés n'ont point de pareilles.
Les Cieux en sont ravis en voyant tant d'appas,
Les mettent au rang des merveilles
Qui ne souffrent jamais les rigueurs du trépas

Aubery (1) mourut, à Auch, à l'âge de quatre-vingts ou quatre-vingt-un ans. Moreri, de Coiffier et l'Ancien Bourbonnais s'accordent, cette fois, pour assigner à cette mort la même date, celle de 1652 (2).

XV.

ESTIENNE BOURNIER.

M. Ripoud, ce type du bibliophile studieux et modeste que nous avons tous connu, nous a révélé Estienne Bournier (3), grâce à un hasard heureux qui lui avait fait découvrir dans la bibliothèque publique de la ville de Moulins, son *jardin d'Apollon et de Clémence*, imprimé, en 1606, à Moulins, chez Pierre Vernoy, marchand libraire (4).

(1) Nommons deux autres membres de cette famille : Jean Aubery qui devint médecin du duc de Montpensier et qui, entre autres ouvrages, a composé l'*Antidote de l'amour*, publié en 1559 et réimprimé, à Delft, en 1663 ; Antoine Aubery avocat à Paris et compilateur laborieux.

(2) Selon Moreri, J. H. Aubery serait mort le 27 novembre 1652.

(3) Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier, t. III, p. 52 et suivantes.

(4) On trouve aussi, à la fin de la première partie, l'indication suivante : Parisiis, excudebat Petrus Chevalier, in monte Divi Hilarii.

Ce recueil, dédié *à haut et puissant Seigneur, Monseigneur de Chaseron, chevallier des ordres du Roy, Conseiller en ses conseils d'Estat et privé, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Baron de Punsat, Fourchaut, Rochedragont, Montfaucon, Mareschale et Senéchal de Bourbonnais,* se divise en deux parties qui ne sont, pour ainsi dire, que la reproduction l'une de l'autre, puisqu'elles renferment les mêmes sujets rendus d'abord en vers latins, traduits ensuite en vers français. Les morceaux français qui ont surtout attiré notre attention sont, dans « l'imitation » du premier livre : nº 11 ô clementia flora, nº 33 Lenis dum Philomela, nº 46 Aliger in viridi, nº 58 Non bona credo equidem. Dans « l'imitation » du second livre du jardin d'Apollon et de Clémence, nous indiquerons : nº 12 Prostrenis quid ego, nº 19 Cum genitor mea vota, à Calliope pour célébrer Delingendes. Parmi les sonnets et poëmes particuliers, on peut citer les pièces que voici : à Monsieur Billard de Corgenay, à Monsieur Rousseil advocat sur la maladie de Gabrielle. Enfin, au nombre des stances : La retraicte des muses, l'auteur à sa muse et l'auteur à ses livres de droit.

Le morceau suivant pourra nous donner une idée de la poésie d'Estienne Bournier, né à Moulins, en 1580, avocat poète qui avait la réputation d'être « plus occupé de chercher à plaire aux belles et à leur envoyer des sonnets et des madrigaux, que de consulter ses ouvrages de droit, et de se livrer aux affaires du barreau. »

Quand de nuit Phylomele entonne un doux ramage,
Le reste des oyseaux aussi tost eveillé
Attentif aux accords s'eslève emerveillé
Des mélodieux tons, et luy va faire hommage,

Quand j'oy chanter ma belle, et voy de son visage
Les roses et les lys dont il est esmaillé
Et mire la blancheur de son beau sein caillé
En extase ravy j'en adore l'image :

Nature luy donna de Vénus la beauté,
Minerve sa parole, Amour sa loyauté
Ses tresses Apollon ses belles mains l'Aurore.

Enfin tous les artraitz d'une rare Cypris,
En elle ont mis les dieux : qui ne seroit espris
De Marguerite autant que d'une autre Pandore ?

Malgré son talent poétique, Estienne Bournier, comme cela ne se voit malheureusement que trop souvent, n'était pas très en faveur dans son pays natal. Ces vers, que le poète adresse à sa muse, prouvent, de la façon la plus péremptoire, ce triste fait :

Veux-tu sçavoir pourquoy
Molins ne faict compte de moy,
Ni de mon jardin de Clémence ?
C'est un dire bien appreuvé
Qu'un sainct n'est jamais relevé
Au lieu où il a prins naiscence.

XVI.

CHOUVIGNY DE BLOT.

Nous trouvons, à peu près à la même époque, l'un des descendants de l'une des plus anciennes familles du Bourbonnais (1), le baron de Chouvigny de Blot,

(1) D'après l'annuaire de l'Allier de 1808, « on voit, en 1466, un Hugues de Chauvigny (ou Chouvigny), seigneur de Blot, figurer

gentilhomme de Gaston duc d'Orléans, frère de Louis XIII, que Madame de Sévigné, dans une lettre à sa fille, Madame de Grignan, datée du 1er mai 1671, avait surnommé Blot l'Esprit, en disant de quelques-uns de ses couplets « qu'ils avaient le diable au corps, » expression assurément beaucoup trop adoucie pour quiconque a pu lire quelques productions de notre compatriote.

Ce poète, « excessivement libre, » a fait, sur les événements de son temps, un certain nombre de couplets satiriques qui ont été très-recherchés des contemporains, si l'on en juge par le grand nombre de copies manuscrites qui en existent (1). On va même jusqu'à dire, qu'ils ont eu, en outre, le mérite d'éclaircir quelques faits. Parmi les personnes qui prenaient plaisir à recueillir ces productions, nous pouvons citer le poète Segrais dont le charme de la conversation faisait, comme chacun sait, les délices de la haute société. Autre détail bon à consigner, ce fut ce même membre de l'Académie française qui les mit, un jour, sous les yeux de la chatelaine des Rochers, ainsi que l'indique la lettre précitée ; nous aimons à croire qu'on avait fait plus d'une coupure.

parmi les personnages les plus considérables de France, et remplacer Claude de Melun dans le gouvernement de la Bastille » commencée en 1369 par Aubriot, prévôt de Paris, qui y fut enfermé le premier. — Blot lui-même, dans une de ses chansons s'exprimait ainsi sur lui-même : « je suis homme (ou bougre) de vieille roche. »

(1) Note placée au bas de la page 199 du t. II des Lettres de Mme de Sévigné, dans l'édition des grands écrivains de la France publiée sous la direction de M. Ad. Regnier, membre de l'Institut. Paris, Hachette.

Le baron de Chouvigny de Blot avait pour amis Balzac, Voiture, Marigny, Chapelle et Bachaumont qui fréquentaient avec lui les salons de l'hôtel de Rambouillet où se réunissaient tant de personnes choisies, distinguées par la naissance, la vertu ou l'esprit. Cette réunion qui rendit d'incontestables services aux mœurs et aux lettres fut, en même temps, un des foyers de la Fronde dont notre compatriote était l'un des plus zélés partisans. Qui sait, si ce ne fut pas, au milieu de cette société brillante, que de Blot conçut, avec son ami Marigny, auquel on attribue le fameux traité : *Tuer un tyran n'est pas un crime*, cette singulière plaisanterie de se partager les cent cinquante mille francs promis, en 1651, par le parlement, pour prix de la tête du cardinal Mazarin, tant devant être pour le nez, tant pour un œil, tant pour une oreille, etc. Ce qui fit dire à Voltaire que ce ridicule fut tout l'effet de la proscription contre le ministre.

Nous devons avouer que le baron de Chouvigny, qui mourut à Blois, le 13 mars 1655, était « très-bel esprit, très-libertin, et très-satirique. Les curieux conservent de lui quelques chansons, qui sont très-ingénieuses et très-bien faites, mais dont il y en a peu que l'on puisse donner au public (1). » C'était ainsi que s'exprimait, à son égard, l'abbé Goujet qui ajoute : « Le cardinal Mazarin, fatigué de ses chansons, l'avait attiré à son parti, ce qui le fit renvoyer par Gaston de France qu'il chansonna à son tour dans

(1) Note placée au bas des pages 8 et 9 du voyage de Chapelle et de Bachaumont publié en 1826, chez Constant Letellier fils, avec une préface de Saint-Marc.

des termes indécens; mais n'étant pas payé de la pension dont le Cardinal lui avait donné le brevet, il recommença à lancer contre lui ses chansons satiriques, et rentra dans les bonnes grâces de Monsieur (1). »

En regard de ce portrait, apportons maintenant le témoignage de Chapelle et de Bachaumont ainsi que celui du gazetier Loret.

Arrivés à Blois, Chapelle et Bachaumont n'eurent rien de plus pressé que de chercher leur ami commun, M. Colomb, qui était fort occupé à faire les honneurs de la ville au président Le Bailleul. Ce ne fut que le lendemain de leur arrivée qu'ils purent, à leur aise, renouveler « une amitié que par le peu de commerce que nous avions eu depuis trois années, sembloit avoir été interrompue. » Nous eûmes alors, ajoutent-ils, quoique avec un extrême regret, curiosité d'apprendre de lui, comme de la personne la plus instruite, et que nous savons avoir été le seul témoin de tout le particulier,

Ce que fit en mourant notre pauvre ami Blot.
Et ses moindres discours et sa moindre pensée
La douleur nous défend d'en dire plus d'un mot;
Il fit tout ce qu'il fit d'une âme bien sensée (2).

Dans la lettre 11 du livre 6 de sa Gazette ou Muse historique, Loret a consacré à notre compatriote, ces quelques vers:

(1) *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet, t. XVIII, p. 218.
(2) Voyage de Chapelle et de Bachaumont, p. 8.

Blot, serviteur dudit Gaston,
A senti l'effort de Cloton,
Qui par un procédé barbare
N'épargne non plus l'homme rare,
Que le moindre lourdaut, qui n'est,
Le plus souvent, qu'un gros benêt.
Je ne sçais s'il est dans la gloire,
Dans les Limbes ou dans le Purgatoire,
(Il vaut mieux juger bien que mal) :
Mais si pour être jovial,
D'un cœur généreux, ferme et brave,
D'une humeur libre et non esclave
De bon sens et d'esprit pointu,
Et faire des vers *impromptu*,
On acquiert un rang honorable ;
Dans le Royaume perdurable ;
Je vois bien des gens aujourd'hui,
Qui seroient audessous de lui.

Parmi les quelques fragments que l'on peut citer de Chouvigny de Blot, nous offrirons les suivants. Ce sera d'abord l'impromptu qu'il adressa à Voiture, avec lequel il était très-lié, et que reproduit la Biographie Michaud.

Quoi Voiture, tu dégénère
Hors d'ici, maugrebi de toi ;
Tu ne vaudras jamais ton père,
Tu ne vends de vin, ni n'en bois.

Le même morceau se trouve, avec certaines variantes, dans le manuscrit 12726 de la bibliothèque impériale :

Ah Voiture tu dégénères
Retire-toi si tu m'en croy (1).
. . . .
. . . .

(1) Et encore : Maugre bien j'en rougis pour toi.

Voici maintenant un échantillon des gracieusetés que le poète ne craint pas de débiter sur son maître et sur lui-même :

Si monsieur ne veut plus me voir,
Si ma présence l'importune,
Je n'en suis point au désespoir
Je n'y fais pas si grand fortune
Ah le voilà! Ah le voicy!
Celui qui en est sans soucy.
Je ne suis point hardy menteur
Je ne suis ny fourbe ny traitre,
S'il perd un fichu serviteur
Je perds aussy un fichu maître!
Ah . . . .

Et ailleurs :

De tous les princes de la terre
Gaston est le plus malheureux :
Ses armes ne sont que de verre,
Ses coups ne sont point dangereux,
Il est vaillant comme fidèle ;
N'est-ce pas un fort beau modèle ?

Enfin, pour terminer, nous donnerons l'épitaphe que fit, sur de Blot, le poète Sanguin de St-Pavin que Boileau désigne, dans une de ses épigrammes, sous le nom d'*Alidor* :

Cy Gist un docteur non commun
Qui peu savant mais fort habile
Prescha souvent, jamais à jeun,
Et comprit tout, hors l'évangile.
En homme sage et bien sensé
Du présent il a dit merveille,
Du futur ce qu'il a pensé
Ne s'est révélé qu'à l'oreille,
Mais chacun tient pour vérité
Que jamais il n'en a douté.

XVII.

SAINT-AUBIN.

Jean de Saint-Aubin appartient à une noble et ancienne famille qui a eu l'honneur de compter, dans son sein, un certain nombre de comtes de Lyon. Né à Moulins en 1587, d'après la biographie Didot, ou en 1588, d'après l'*Ancien Bourbonnais*, il fut admis de bonne heure, dès 1606, n'ayant encore que dix-neuf ans, dans la compagnie de Jésus dont il devint une des illustrations. Pendant cinquante-quatre ans qu'il habita Lyon, Jean de Saint-Aubin se fit remarquer comme orateur sacré, comme professeur (1) et comme directeur de la maison du noviciat que son ordre possédait dans cette ville. A tous ces titres, n'oublions pas d'ajouter, selon nous, son plus beau, en proclamant le zèle et le dévouement admirables qu'il déploya, pour soigner les pauvres malades, pendant l'horrible peste de 1623 qui ravagea Lyon. L'élévation et la grandeur de l'esprit, la variété des connaissances sont, sans aucun doute, bien propres à distinguer et à illustrer un homme; mais que dire, quand, à ces nobles qualités, employées à instruire la jeunesse, se joignent l'amour et le dévouement pour ses semblables. Alors,

(1) L'*Ancien Bourbonnais* indique qu'il aurait professé la rhétorique à Bourges. M. de Coiffier avance aussi ce fait et ajoute même « et dans plusieurs autres villes. »

on peut prétendre, à juste titre, au suprême degré de l'honneur et de la gloire; c'est aussi ce que nous revendiquons hautement pour notre compatriote. Une vie peut-elle être mieux remplie!

Outre quelques vers latins et une paraphrase en vers français du livre de Job et de l'Ecclésiaste qui nous l'ont fait placer dans cette galerie des poètes du Bourbonnais, Saint-Aubin a encore composé : 1° une histoire de la ville de Lyon, ancienne et moderne, avec les figures de toutes ses vues par Israël Silvestre; 2° une histoire ecclésiastique de la même ville. Ces deux ouvrages, qui ne forment qu'un seul et même volume, ont été publiés à Lyon, dans le format in-f°, chez Benoist Coral, par les soins du P. Menestrier, en 1666, six ans par conséquent après la mort de l'auteur (1).

Quoiqu'il n'entre pas dans notre plan d'étudier l'histoire de Lyon, puisque nous ne nous occupons, en ce moment, que des productions poétiques, nous pouvons cependant faire connaître cette phrase du médecin et antiquaire Jacques Spon : « Cette histoire (celle de Lyon) semble un sermon ou un panégyrique perpétuel, tant l'auteur a eu soin d'accabler le lecteur de fleurs de rhétorique. » Nous aimons à constater que, quoique protestant, ce critique n'en a pas moins jugé sainement cette œuvre due à la plume d'un catholique et d'un jésuite, puisque le P. Menestrier, son confrère, porte le même jugement dans la préface placée en tête du premier ouvrage : « Ceux qui se sont laissé prévenir à la pensée qu'il (Saint-Aubin)

(1) Saint-Aubin est mort à Lyon, le 18 octobre 1660.

ne travailloit que pour l'Eglise de Lyon, parce qu'il y avoit un Frère qui en estoit comte et Précenteur, n'ont pas pris la peine de lire cet ouvrage, où ils auraient pu remarquer, que jamais Autheur n'a écrit avec un esprit plus des-intéressé, et plus libre à exprimer ses sentimens...... Il est vray qu'il nous y a fait en mesme temps le caractère de son naturel, qui estant doux et facile, a rendu cet ouvrage plus aisé, qu'il n'est fort et solide en quelques endroits. Il a mesme tenu une méthode, qui n'est guère propre à l'Histoire, et qui tient plus du Panégyrique, que d'une Narration simple et suivie. La distinction des Livres et des Chapitres montre qu'il a plûtot travaillé à des éloges, qu'à la suite des temps, et qu'il a plûtot choisi ce que Lyon a eu de plus illustre, que des matières digérées. »

Les vers latins de St-Aubin, ses paraphrases du livre de Job et de l'Ecclésiaste ont été imprimés de son vivant, à Lyon, en 1658, format in-12. Le seul fragment que nous puissions offrir appartient au dernier de ces livres, il va nous donner une idée de la facilité poétique dont était doué ce jésuite.

Sous la voute des cieux il n'est rien de nouveau;
Ce qui plut autrefois est encor trouvé beau.
L'astre qui fait les jours, les mois et les années,
Voit renaître aujourd'hui les choses déjà nées ;
Témoin du temps passé, témoin de l'avenir,
Il voit recommencer tout ce qu'il voit finir.
Ce qui frappe nos yeux, ce qui bat nos oreilles,
Avait jadis aussi des rencontres pareilles.
Pour se renouveler la rose fleurira,
Le monde a déjà vu ce qu'un jour il saura.

XVIII.

GILBERT GAULMIN.

Comme le baron Chouvigny de Blot, Gilbert Gaulmin exerça sa verve poétique, pendant les troubles de la Fronde. Seulement, le premier avait recours à la langue nationale, pour lancer ses épigrammes; tandis que le second empruntait la langue de Virgile, pour décocher les traits des siennes.

Né à Moulins, dans les dernières années du XVI[e] siècle, en 1587, d'une famille de robe très-considérée, Gaulmin, seigneur de Mont-Georges, Châtignoux, Sauzay, la Guyonnière et Chezelles, occupa, tout d'abord, la charge de lieutenant-criminel au présidial de Moulins. Un procès de magie, l'affaire Michel Morin (1), lui ayant permis de se mettre en évidence de façon à attirer l'attention de Richelieu, c'en fut assez pour le lancer sur la voie de la fortune et des honneurs qui ne lui firent pas défaut, comme nous allons le voir. Une place de maître des requêtes vint aussitôt récompenser l'habileté qu'il avait déployée dans la conduite de cette singulière affaire. Mazarin eut, à son tour, occasion d'apprécier et d'élever en dignités ce personnage qui commença à se faire connaître du nouveau Ministre, par un discours qu'il avait été chargé, pendant les troubles de la Fronde, de prononcer, à la tête des maîtres des requêtes. En

(1) *Histoire du Bourbonnais et des Bourbons* par de Coiffier Demoret, t. II p. 326.

1649, nous le trouvons intendant de la généralité de Moulins, instituée par Henri III, depuis 1587, et qui se composait des sept élections de Moulins, de Montluçon, de Gannat, de Nevers, de Château-Chinon, de Guéret et d'Evau. Nous savons encore qu'il fut avocat-général au grand conseil, qu'il mourut à Paris, le 8 décembre 1667, doyen des maîtres des requêtes, et que son corps fut enterré dans l'église de Saint-Eustache.

Les nombreuses et importantes fonctions administratives qui furent successivement confiées à Gilbert Gaulmin « ne l'empêchèrent pas d'être un des premiers érudits du dix-septième siècle. et son immense savoir ne fit aucun tort à la vivacité de son esprit (1). » Cette appréciation toute moderne est loin d'être nouvelle, car elle s'appuie sur les témoignages les plus imposants de tous les savants du temps qui « parlent de lui sur le ton de la plus haute estime. » Les preuves surabondent; donnons-en quelques-unes, elles suffiront grandement à nous édifier.

Ecoutons d'abord Adrien Baillet: « On dit qu'il y a peu de connaissances dans lesquelles M. Gaumin (Gaulmin) n'ait excellé. — Il était un excellent poète latin, quoiqu'il ait donné à ses vers un tour différent de celui de Virgile (2). »

A Moreri, nons emprunterons ces lignes: « Ses pièces de poésie sont en latin et lui ont fait beaucoup d'honneur. — Gaulmin avait la réputation d'un des

(1) Nouvelle biographie générale de Didot, t. XIX.

(2) Jugement des savants sur les principaux ouvrages des auteurs, édition de 1722, t. V.

plus excellents critiques de son siècle et il a reçu des éloges magnifiques de tous les savans de son temps. On en peut voir un recueil assez ample dans la *France orientale* de Colomiez. Il passait pour un homme fort sûr dans ses corrections, et heureux dans ses conjectures. »

D'après Costar, « il possédait toutes les langues que la confusion de la tour de Babel a introduites sur la terre; mais il excellait particulièrement dans la connaissance de la grecque, de l'hébraïque, de l'arabe, de la turque, et de la persane.... Il avait le génie élevé, grand et vaste; il était plein de feu et de vigueur, et il avait même une vivacité qui a subsisté assez long-temps avec ses cheveux blancs. Ses expressions sont nobles, la cadence de ses vers est fort nombreuse, et la diction en est assez pure. »

Quelques-uns des biographes et des critiques qui ont parlé de Gaulmin ont sauvé de l'oubli un certain nombre de faits ou d'anecdotes qu'il est bon de ne pas passer sous silence, si nous tenons à nous faire une idée aussi exacte que possible de cette physionomie vraiment curieuse et importante tout à la fois.

D'un caractère enjoué et vaniteux, d'un esprit facile et léger, il n'est pas étonnant que notre compatriote se soit senti attiré par le charme de la conversation et par les mille riens qu'elle amène le plus souvent avec elle, mais qu'il savait si bien assaisonner de remarques plaisantes et spirituelles. Il était connu de toutes les personnes qui fréquentaient alors le Luxembourg; aussi, dès qu'on l'apercevait, était-il entouré d'une foule avide de lui entendre raconter les

nouvelles de la ville et de la cour qu'il aimait tant à répéter et qu'il répétait si agréablement. Un bel esprit, Ménage, que Molière a immolé, sous le nom de Vadius, dans les *Femmes savantes*, raconte qu'un jour un laquais s'étant permis de se mêler à ses auditeurs, Gaulmin voulut l'envoyer plus loin, en l'apostrophant de cette singulière façon : « Quand je parle, ce n'est point pour être écouté par des marouflles comme toi. » Au lieu de se retirer, notre homme garda sa place et répondit, sans se déconcerter : « Monsieur, je tiens place ici pour mon maître ; » réponse qui certes valait mieux que l'interpellation.

Une autre fois, se trouvant en compagnie de deux savants, l'un d'eux, le célèbre Saumaise dont la vertu dominante était loin d'être la modestie, se permit de dire « qu'à eux trois, ils tiendraient bien tête à tous les savants du monde. » On aurait pu croire qu'il eut été difficile de renchérir sur une pareille prétention ; il n'en fut rien néanmoins, écoutez plutôt Gaulmin affirmer, sincèrement, la foi invincible qu'il avait en lui-même, en ripostant par ces cinq mots : « et moi à vous deux. » Amis avant cette entrevue, on se retira brouillés ; nouvel exemple de la fragilité des amitiés humaines. Malheureusement, ce ne fut pas tout, Saumaise, montrant en cela un bien petit esprit, s'il était un grand esprit, se vengea de cette sotte prétention de son confrère, en se plaisant à rabaisser son mérite, toutes les fois que les circonstances le lui permettaient.

Quoique Gaulmin eût contracté deux mariages en bonne et due forme, et qu'il eût eu du premier, avec Françoise Caillé, morte avant 1629, plusieurs enfants

entre autres Pierre Gaulmin (1), comte de Norat qui mourut président à mortier, en 1664, et Grégoire Gaulmin tué, en 1675, sur le champ de bataille d'Arnheim, avec le grade de brigadier des armées du roi, alors sous les ordres du maréchal de Turenne, le fait suivant n'en est pas moins passé à la postérité, sans qu'on puisse savoir, au juste, s'il est vrai ou faux. Sur le refus de son curé de procéder à un troisième mariage, car c'est à ce chiffre-là qu'il faut forcément arriver, il lui aurait cependant déclaré qu'il n'en prenait pas moins pour femme la personne qu'il lui présentait, se regardant comme suffisamment marié. Paroles qui auraient été suivies de la réalité. Ce genre de mariage fit, comme bien on pense, beaucoup de bruit et prit le nom de mariage à la Gaulmine, sans avoir jamais été, bien entendu, reconnu par la loi.

La guerre civile qui désola la France, pendant la minorité de Louis XIV, de 1648 à 1653, entre le parti de la cour et celui de la noblesse et du parlement et que l'histoire désigne sous le nom de Troubles de la Fronde, permit à notre poète latin, grand ami de Mazarin, de faire briller toutes les ressources d'un esprit léger, entreprenant et satirique, par les épigrammes qu'il ne craignait pas de lancer contre les frondeurs, soit pour les attaquer, soit pour se défendre, soit pour soutenir la cause qu'il avait embrassée avec ardeur et qu'il soutenait avec vigueur. Plus

(1) Pierre Gaulmin eut, à son tour un fils, du prénom de Gilbert, qui servit avec distinction sous les ordres des maréchaux de Villeroy et de Berwick. Gouverneur de Nice, de 1707 à 1710, il mourut, sans postérité, en 1735, avec le titre de maréchal de camp et de cordon rouge. *(Ancien Bourbonnais.)*

d'une fois, il dut se mesurer avec Bachaumont et notre autre compatriote le baron de Chouvigny de Blot, qui jouèrent un rôle assez important dans le parti des frondeurs, et certes il devait être de force à leur riposter, puisqu'il a fait, au dire de Baillet, «des épigrammes de feu et de sang. » Guy Patin nous a heureusement conservé deux de ces épigrammes, dans ses lettres qui renferment tant de détails curieux et intéressants sur les personnes et les événements depuis 1645 jusqu'en 1672. L'une se trouve dans une lettre datée de Paris du 5 mars 1652 et l'autre dans une lettre datée de la même ville du 25 octobre 1658 (1).

Non-seulement, nous croyons devoir citer ces deux épigrammes, au double point de vue de l'histoire et du style, mais nous voulons même les faire précéder de l'espèce de commentaire qui les accompagne et qui précise la situation, tout en donnant, sur la vie du poète, quelques petits détails qui ne sont pas indifférents.

« On continue toujours de vendre la bibliothèque Mazarine, où l'on dit qu'il y avait 40 mille volumes. M. Naudé qui est fort en colère contre le Parlement de voir vendre et dissiper une si belle bibliothèque, a pris tous les livres de Médecine pour 3,500 livres. Il y a un Maître de Requêtes, nommé M. Caumin (Gaulmin), sçavant homme, mais ennemi du Parlement, grand Mazarin et fort incommodé en ses affaires, qui pensant flatter le Cardinal, qu'il voit revenu à la

(1) Lettres choisies de Guy Patin, Rotterdam, 1725 4 vol. in-12, t. I, p. 196 et 321.

Cour, a fait des vers sur les débris de cette bibliothèque, dont voici la copie que je vous envoye, afin que vous en puissiez juger. »

Juliades toto libros dum colligit orbe,
Et vocat Aonias ad sua tecta Deas,
Tecta, Deas, libros infami curia lege
Vendidit, in medio: prostituitque foro.
Hoc sceleris pretium, sævi commerciæ pacti,
Diraque promissas auctio monstrat opes.
Nec mirere nefas, emptus probat empta Senatus,
Vendidit hic libros, vendere jura solet.

« Monsieur Gaumin maître des Requêtes, irrité contre l'Arrêt du Parlement, qui fit enlever du Fort-l'Evêque un prisonnier auquel les Maîtres des Requêtes prétendoient faire le procès pour des faux seaux, fit, il y a quelques jours, les quatre vers suivans :

Curia consilium pellit, Regem expulit olim,
Prœsulibus pulsis pellit ab urbe Deum.
O sine consilio, sine Rege Deoque Senatum !
O sine lege viros, ô sine mente senes !

« M. de Broussel, conseiller de la première des Enquêtes, fils de celui pour qui on fit les barricades l'an 1648, y a répondu pour la défense du Parlement, de la manière qui suit : »

Curia consilium frœnat, Regemque reduxit,
Prœsulibus missis placat ubique Deum.
Dum sine consilio haac, sine Rege Deoque notasti,
Tu sine fronte vires, tu sine mente senex.

Bien que la liste des productions de Gaulmin soit encore assez volumineuse, elle ne répond pas cependant à tout ce qu'on était en droit d'attendre d'un homme de son intelligence et de son savoir qui avait

toujours annoncé un certain nombre d'ouvrages qu'on n'a jamais trouvés. Nous emprunterons, à la biographie Michaud, la nomenclature que nous allons en donner, car elle est de beaucoup la plus complète de celles publiées par les différents biographes que nous avons pu consulter. S'il n'a guère produit que quelques morceaux en vers (1), épigrammes, odes, hymnes, une tragédie, des traductions latines et des éditions de différents ouvrages qu'il enrichissait de notes nombreuses et instructives ; en revanche, il a laissé « une bibliothèque très-riche, sur-tout en langues savantes, » qui a été achetée pour la bibliothèque du roi (2).

On connaît de Gaulmin :

1° Des épigrammes, des élégies, des odes, des hymnes en latin ; des vers sur la prise d'Arras (insérés dans le Ménagiana, t. I, p. 217), que Ménage trouvait admirables, mais que La Monnoye, critique plus judicieux, juge inférieurs à ceux de Lucain. Ménage aurait désiré que l'on publiât un recueil des poésies de Gaulmin : ce vœu n'a pas été accompli.

2° Des traductions latines des romans de Rhodante et Dosiclès, par Théodore Prodromus, Paris, 1625, in-8°, et d'Ismène et Isménie, d'Eumathe, Paris, 1618, in-8°. — La biographie Didot ajoute que ce fut Gaulmin qui donna la première édition du second ouvrage

(1) Ces poésies n'ont point été recueillies, dit la biographie Didot, et quelques-unes, entre autres l'*Iphigénie*, n'ont jamais été imprimées, mais on les trouve en manuscrit à la *bibliothèque impériale*. *Iphigénie* était écrite en grec, et l'auteur en a cité six vers dans ses notes sur le roman d'Eustathe, p. 14

(2) De Coiffier Demoret, t II, p 328.



et que sa traduction du roman de Prodromus est la seule qui existe jusqu'ici.

3° In Hamedallæ Casbinensis Persæ sapientiam universi, epistola dedicatoria, Paris, 1641, in-8°.

4° Des Notes sur le traité de Psellus : De operatione Dœmonum, dont il publia, le premier, le texte grec avec la traduction latine de Pierre Morel, Paris, 1615, in-8°.

5° De vitâ et morte Mosis libri tres, hebr. et lat. cum notis, Paris, 1629, in-8°. Cet ouvrage est d'un rabbin ; Gaulmin le publia avec une version et des notes ; J.-A. Fabricius en donna une nouvelle édition, Hambourg, 1714, in-8°.

6° Des remarques sur le faux Callisthènes.

7° Livre des lumières en la conduite des rois, composé par le sage Pilpay, Paris, 1644, in-8°. Prosper Marchand attribue à Gaulmin cette traduction, que le frontispice donne à David Sahid, d'Ispahan. Enfin, il a laissé en manuscrit plusieurs pièces de vers, une tragédie d'Iphigénie, que Colomiès dit être dans la manière d'Eschyle ; des Notes sur le Commentaire de David Kimchi, sur les psaumes ; d'autres sur les questions hébraïques de J. Drusius, qui sont conservées à la bibliothèque du Roi.

En présence d'une si belle intelligence et du résultat obtenu, on voudrait, avec Moreri, « qu'un si habile homme eût fait un emploi plus sérieux, et plus solide des grands talens qu'il avait reçus de Dieu. » N'est-il pas regrettable en effet que cet esprit supérieur et ami de l'étude n'ait pas résolu d'employer toute son activité, à l'examen de quelques-uns des grands problèmes qui ont ordinairement le privilége d'attirer les

hommes supérieurs. En agissant ainsi, Gilbert Gaulmin aurait assurément laissé une trace plus profonde et plus durable. Initiateur ou propagateur de quelques idées ou de quelques grandes découvertes utiles et profitables à l'humanité, son nom serait devenu populaire, tandis qu'il n'est guère maintenant connu que des érudits ; sans doute, c'est bien déjà quelque chose, mais pour lui ce n'était pas assez. Cultiver son esprit, pour le simple plaisir de le cultiver, tel ne peut pas, tel ne doit pas être le but qu'on doit se proposer. Il faut à l'homme, créature intelligente et libre, créée avec des devoirs et des droits, une occupation plus rationnelle, plus noble et plus conforme à son origine et à sa fin.

XIX.

PIERRE BIZOT.

Il ne reste plus que deux noms à mentionner, avant d'arriver à Jean de Lingendes, ce sont ceux de Pierre Bizot qui va maintenant nous occuper et de Marie Brame, née aussi en Bourbonnais, femme alors célèbre et aujourd'hui tout à fait inconnue, puisqu'on ne possède ni documents sur sa vie, ni productions qui puissent lui être attribuées. Faut-il souhaiter, pour sa réputation, qu'un hasard heureux fasse découvrir ses vers ; nous ne savons, car la réalité seule pourrait nous édifier à ce sujet.

Nous ne connaissons que bien peu de choses sur le chanoine de Saint-Sauveur d'Hérisson, Pierre Bizot,

qui naquit vers 1630 (1) et mourut, chanoine d'honneur de Moulins (2), après 1726, si l'on en croit M. de Coiffier et en 1696 seulement d'après le nouveau dictionnaire historique de Chaudon et Delandine.

Une traduction en vers latins des chants I et V du Lutrin de Boileau, voilà tout le bagage poétique de Bizot. Cette traduction a été insérée, rapporte la biographie Didot, dans une nouvelle traduction latine du Lutrin, parue en 1768, in-8°.

Le chanoine d'Hérisson n'a donc cultivé les muses que comme délassement, si l'on en juge par ce qu'il nous a laissé. Son ouvrage le plus important, sans contredit, est en prose et a pour titre : *Histoire métallique de la République de Hollande* que Moreri et d'autres biographes traitent de « curieuse et d'intéressante. » Elle a été imprimée à Paris, en 1687 in-f°, chez Hortemels et réimprimée à Amsterdam par les soins de P. Mortier. Les deux premiers volumes de cette nouvelle édition ont paru en 1688 et le troisième en 1690. Baucoup plus complète, l'Histoire métallique des dix-sept Provinces-Unies de Gérard Van Léon (1732), dont Van Effen a donné une traduction française, est venue enlever de l'importance et de la valeur à celle de Pierre Bizot qui serait encore, d'après Moreri, l'auteur de mémoires touchant l'histoire des rois de France par les médailles et que Baluze aurait possédés en manuscrits.

(1) Ancien Bourbonnais.

(2) Le chapitre de Notre-Dame de Moulins date du XIVe siècle, son installation ayant été faite, le 6 décembre 1386, par l'évêque de Nevers, Maurice, sous le pontificat de Clément VII, et à la demande du bon duc Louis II.

Avant de terminer cette courte notice, il faut que nous rapportions un fait assez bizarre reproché à notre historien poète et numismate et que la biographie Michaud relate ainsi : « Les deux pointes d'un bandeau que des personnes avaient sur les yeux lui ont paru des oreilles d'âne, et il ne manque pas de les faire graver comme telles. » Singulière bévue en effet et qui montre, une fois de plus, combien l'historien et l'antiquaire doivent être prudents, non-seulement dans l'indication des faits par eux avancés, mais encore dans les conclusions qu'ils en tirent. Hâtons-nous toutefois d'affirmer que ce fait isolé n'infirme en rien l'autorité dont, pendant assez longtemps , a joui son histoire métallique.

XX.

JEAN DE LINGENDES

ET

LES CHANGEMENTS DE LA BERGÈRE IRIS.

Jean de Lingendes naquit à Moulins en l'année 1580, cinq ans par conséquent avant la mort de Ronsard qui, comme dit Boileau, dans le premier chant de son art poétique :

> Réglant tout, brouillant tout, fit un art à sa mode,
> Et toutefois long-temps eut un heureux destin.

A cette même époque, brillait entre tous Malherbe, le premier modèle du style noble et le créateur de la poésie lyrique, selon l'opinion de Laharpe.

C'est alors qu'apparaît, dans le monde des lettres, notre Jean de Lingendes qui doit avoir sa place et une des meilleures parmi les poètes des premières années du XVIIe siècle, comme le prouvent surabondamment les auteurs qui ont soustrait le nom de notre compatriote à l'implacable oubli du temps et que nous interrogerons successivement dans le cours de cette étude.

XXI.

Ecoutons d'abord les appréciations de l'abbé Sabatier et de l'abbé Goujet.

Dans ses Trois siècles de la littérature française, voici comment parle de notre poète, le premier de ces deux biographes : « Dans un temps où l'on ne connaissait pas encore le bon goût, il (J. de Lingendes) cultiva la poésie avec réputation, et quoique ses vers soient bien éloignés de la perfection à laquelle la poésie est parvenue depuis, ils sont encore estimés des gens de goût. » Quels sont les poètes qui atteignirent alors la perfection ; et de combien peut-on dire que leurs vers sont encore estimés des gens de goût ?

Nous nous bornerons, pour le moment, à citer les lignes suivantes de la Bibliothèque française de l'abbé Goujet : « Jean de Lingendes a beaucoup mieux réussi dans les stances qu'Annibal de Lortigue. Il affectionna ce genre de poésie, et il n'en a guère employé d'autres. On trouve dans ses stances beaucoup de facilité et de douceur. Mais c'est sans raison que dans le Dictionnaire de Trevoux, même dans la dernière édition de

1743 on lui fait l'honneur d'être le premier de nos poètes qui ait fait des stances, et qu'on assure que celles-ci n'ont été introduites dans notre poésie que sous le règne d'Henri III en 1580. » Que ressort-il de cette citation, sinon que J. de Lingendes ne serait pas le premier qui ait fait des stances; mais, qu'on « trouve dans ses stances beaucoup de facilité et de douceur. » N'est-ce pas déjà quelque chose ; et c'est tout ce que nous voulons maintenant établir.

XXII.

Notre compatriote dut quitter, de bonne heure, sa ville natale, pour aller à Paris, « où le titre de gentilhomme, sa bonne mine, des manières accomplies, lui préparèrent un bon accueil parmi les Sociétés littéraires du temps (1). Ce ne fut guère qu'à l'âge de vingt-sept ans environ, qu'il commença à se faire connaître ou du moins à acquérir quelque célébrité, puisque l'abbé de Marolles dit, dans son dénombrement des auteurs, « qu'il écrivait avec réputation dans les années 1607 et 1610. » Avant d'aller plus loin, il serait peut-être bon de constater que, parmi les écrivains dont les ouvrages purent exercer une certaine influence, sur ce jeune poète qui « avait reçu une excellente éducation, fortifiée par la lecture des savants écrivains des XVe et XVIe siècles » (2), nous n'en pouvons citer que deux : le poète espagnol Georges de Montemayor et le professeur italien Ange Politien.

(1 et 2) Biographie générale de Didot.

XXIII.

Les amitiés les plus illustres ne firent pas défaut à de Lingendes. En effet, il fut protégé de la mère de Louis XIII, Marie de Médicis et de la princesse de Conti, auxquelles il dédia du reste la plupart de ses poésies. Entre les poètes, ses contemporains, nous indiquerons, comme ayant été ses amis, Jean Bertaut, Davy Duperron, Renouards, Colletet dont le nom est passé, à la postérité, escorté de ces deux vers de Boileau :

> Et libre du souci qui trouble Colletet,
> N'attend pas pour dîner, le succès d'un sonnet.

Enfin, nous n'oublierons pas, avec la biographie Michaud, le célèbre romancier Honoré d'Urfé, d'une illustre et ancienne famille du Forez, auteur de plusieurs pièces de poésie et du célèbre roman pastoral de l'Astrée (1610) où il peignit le bonheur des bergers de Lignon.

XXIV.

Le deuxième livre des Délices de la poésie française ou recueil des plus beaux vers de ce temps, imprimé en 1620, à Paris, chez Toussaint du Bray, rue Saint-Jacques, « aux espies meurs, » et en sa boutique du Palais, en la galerie des prisonniers, renferme,

de la page 652 à la page 721, les morceaux suivants de notre poète bourbonnais :

1. Stances : D'ou vient que sans effort j'ay rompu tous mes fers, etc.

2. Stances : Pour la naissance de M. le duc de Retelois, trente strophes de quatre vers.

3. Tirsis, vingt-neuf strophes de quatre vers.

4. Elégie pour Ovide que Colletet trouve supérieure à celle de Politien.

5. Stances : Cognoissant votre humeur, je veux bien ma Sylvie.

6. Stances : O dieux ! qui vit jamais d'amant si déplorable, neuf strophes de quatre vers.

7. Sonnet pour Mlle du Mayne : Toy qui lis dans le cœur des hommes et des dieux, quartorze vers.

8. Pour un bracelet d'ambre et de perles envoyé à Mlle du Mayne, trois strophes de six vers.

9. Pour Cloris : Vous qui pour le prix d'une pomme, cinq strophes de six vers.

Les changements de la bergère Iris, poëme pastoral en cinq chants, l'épigramme : Philis, auprès de cet ormeau, etc., et l'ode à la reine Marie de Médicis, mère de Louis XIII, (33 strophes) complètent probablement, avec la complainte de Léandre, le bagage poétique de de Lingendes.

Nous n'aurons garde d'oublier une traduction en prose des vingt et une épitres d'Ovide, qu'il publia en 1615, in-8°. Cette traduction eut les honneurs de trois éditions, puisqu'elle fut réimprimée en 1618 et pour la troisième fois en 1621. — Cette traduction avait été faite, dit-il quelque part, « pour le contentement de deux princesses à qui il lui eût été

bien difficile de les pouvoir refuser. Cependant ce recueil n'en contient que treize de sa façon. Il se contenta sans doute de faire un choix de celles qu'il avait travaillées avec plus de soin ; et pour le reste il aima mieux faire honneur au travail d'autrui que de publier le sien. Il a donné quelquefois plusieurs traductions de la même Épître par différents auteurs, tant afin que l'on puisse comparer les divers stiles, que pour faire plaisir au public en lui présentant toutes ces traductions. » Ces traductions d'Ovide en prose et en vers, dit l'abbé Goujet, à la page 428 du tome V de la nouvelle édition de sa Bibliothèque française, sont celles du cardinal du Perron, de M. de la Brosse, ecclésiastique attaché à ce cardinal, de M. Hadelin père de M. l'abbé d'Aubignac, de des Portes abbé de Thiron et de Guillaume Colletet. Elles furent dédiées à la reine mère du Roi, Marie de Médicis.

Nous ajouterons même, en terminant cette nomenclature, que Titon du Tillet indique, à la page 210 de son Parnasse français, qu'on trouve plusieurs des pièces de vers de de Lingendes, dans un gros recueil in-8°, imprimé à Paris, en 1627, chez Toussaint du Bray, avec des vers de Malherbe, de Racan, de Maynard, de Touvant, de Nicolas Garnier, et d'autres poètes qu'on peut regarder comme des élèves de Malherbe qui commença à épurer notre langue et notre poésie.

Rien qu'en lisant cette simple liste, peut-être bien incomplète, malgré tous les renseignements dont nous nous sommes entouré, on voit quelle aurait été la richesse de cette mine poétique, si la mort n'avait pas enlevé si vite ce « poète préféré des femmes ; »

car, il mourut, comme le disent Désessart, Chaudon et Delandine, n'ayant encore fait qu'essayer ou qu'évoquer son génie, c'est-à-dire en 1616, à l'âge de 36 ans, un an après ou la même année que Shakespeare.

XXV.

Les productions de de Lingendes étant disséminées dans les recueils de poésie française publiés au commencement du XVII[e] siècle (1), recueils devenus extrêmement rares, nous espérons que les personnes curieuses de notre histoire littéraire nous sauront gré de reproduire un certain nombre de morceaux et de fragments de ce poète bourbonnais. Nous aimons, en même temps, à constater que nous devons cette bonne fortune à notre ami, M. Alfred Avisard, qui, tout en recueillant, avec une patience de bénédictin, l'œuvre complète de de Lingendes, s'est plu encore à l'accompagner de notes curieuses et variées que nous avons été heureux de mettre souvent à contribution.

XXVI.

La traduction de l'élégie pour Ovide renferme soixante strophes de quatre vers chacune, ce qui fait

(1) C'est donc à tort que Coiffier Demoret prétend que les poésies de J. de Lingendes ont été recueillies en cinq volumes in-12 ; *Histoire du Bourbonnais et des Bourbons*, t. II, p. 334.

une pièce d'assez longue haleine. Colletet, l'ami et le rival de de Lingendes en poésie, trouvait cette élégie supérieure à celle d'Ange Politien quoiqu'elle ne fût toutefois, il faut l'avouer, qu'une espèce d'imitation ou de paraphrase de l'élégie latine sur l'exil d'Ovide de ce professeur et poète italien du XVe siècle qui, comme on le sait, a beaucoup contribué à répandre la connaissance et le goût de la littérature grecque et latine. Il allait jusqu'à dire qu'à force de lire assidument et d'imiter Politien qu'il aimait beaucoup, il arriva, dans quelques-unes de ses pièces, à se rendre plus poli que Politien lui-même.

Cet excellent morceau se trouve, d'après Moreri, dans le troisième volume du Recueil des pièces choisies imprimées à Paris, chez Barbin, en 1692, ainsi qu'au tome troisième des Poésies diverses recueillies par M. de Loménie de Brienne et dédiées par M. de la Fontaine à M. le prince de Conti. Il a été aussi imprimé en tête de la traduction des métamorphoses d'Ovide par Nicolas Renouard. L'abbé Goujet dit même, dans sa Bibliothèque française, ce qui est vrai, que, dans sa belle élégie pour Ovide, Lingendes loue beaucoup la traduction du poète latin de Nicolas Renouard qui fut imprimée en 1619 (1). Tous les biographes sont unanimes pour admirer et pour louer cette production de Jean de Lingendes.

Des deux cent quarante vers que renferme cette

(1) Cette date de 1619 prouverait ou que de Lingendes ne serait pas mort en 1616, comme nous l'avons indiqué, ou que cette traduction de Renouard n'aurait été imprimée que plusieurs années après qu'elle aurait été faite ou au moins commencée.

élégie, nous ne craignons pas d'en citer un peu plus de la moitié. Ces extraits de l'une des pièces les plus importantes de notre poète seront lus avec intérêt par tous ceux qui aiment les belles pensées et les grands sentiments exprimés dans un style élevé et gracieux tout à la fois.

Ovide, c'est à tort que tu veux mettre Auguste
Au rang des Immortels,
Ton exil nous apprend qu'il estoit trop injuste
Pour avoir des Autels.

Aussi t'ayant banny sans cause légitime
Il t'a des-avoüé,
Et les dieux l'ont souffert pour te punir du crime
De l'avoir trop loué.

Et vrayement il faloit que ce fut un Barbare
De raison dépourveu,
Pour priver son païs de l'Esprit le plus rare
Que Rome ait jamais veu.

Et bien que la rondeur de la terre et de l'onde,
Obeïst à sa loy,
Si devoit-il juger qu'il n'avoit rien au monde
Qui fut si grand que toy.

Mais ny ton nom fameux jusqu'aux bords d'où l'Aurore
Se leve pour nous voir,
Ny tes justes regrets, ny tes beaux Vers encore
Ne peurent l'émouvoir.

O combien s'affligea la Déesse d'Erice
Des plaintes que tu fis,
Et de voir un Tyran faire tant d'injustice
Au maistre de son fils !

On tient qu'à ton départ les filles de Mémoire
Se vestirent de deuil,
Croyant que ce malheur alloit mettre leur gloire
Dans le fond d'un cercueil.

Le Tibre de regret quittant sa robe verte,
Publia sur ses bords,
Qu'il n'avoit jamais fait une si grande perte
Qu'il en faisoit alors.

Et qu'il eut moins d'ennuy, lorsqu'en la Thessalie
La fureur des Romains,
Versa le meilleur sang de toute l'Italie
Avec ses propres mains.

Ses nymphes qui souloient s'assembler à la Lune
Pour chanter tes beaux Vers
Le laisserent tout seul, pour suivre ta fortune
Au bout de l'Univers.

Et je croy qu'aussi-tost qu'en laissant ton rivage
Tu te mis dessus l'eau,
Toy-mesme tu les vis durant tout ce voyage
Autour de ton vaisseau.

Tu ne les vis pas seul, les Scythes qui les virent
En furent esbahis,
Ils nous ont témoigné comme elles te suivirent
Jusque dans leurs païs.

Eux qui n'ont rien d'humain que la forme de l'homme
Les voyant en ces lieux,
Croyoient avec raison qu'on eust banny de Rome
Les hommes et les dieux.

Ce fut lorsque leur Ame autrefois impassible
Et sans nulle amitié,
Aprit en leur eschole à devenir sensible
Aux traits de la pitié.

Et que leurs yeux nourris de sang et de carnage,
En se rendant plus doux,
Se sentirent mouillez, et trouvèrent l'usage,
De pleurer comme nous

Continuant à peindre l'heureuse métamorphose opérée dans les habitudes des Scythes, par la pré-

sence d'Ovide dans leur pays, de Lingendes oppose, comme contraste, la dureté et la cruauté d'Auguste qui seul, au milieu de l'adoucissement général des mœurs, prit un cœur de « rocher. » Apparaît ensuite l'Amour qui a quitté les bords du Tibre et de la Seine pour apporter excuses et message au poète. Mais, si grands avaient été les malheurs d'Ovide, combien grands aussi furent les chagrins et les tourments de ce petit dieu. Entendez-le s'écrier :

Mais las ! si sans courroux tu vois dans mon visage
Combien je suis changé,
Quel tourment me peus-tu désirer davantage
Pour estre mieux vangé ?

Ne te suffit-il pas de scavoir que ma gloire
Mourant de jour en jour,
Est reduitte à tel poinct, que je n'ose plus croire
D'estre encore l'Amour ?

Et qu'ayant négligé durant ta longue abscence
Les traits que je portois,
Voyant ce que je suis, je perds la souvenance
D'estre ce que j'estois ?

La fin de cette élégie est consacrée à chanter l'amour et les beautés de la terre de France et, tout particulièrement, les charmes et les grâces du bel Astre Lorrain. Il ne faut plus songer ni à Rome, ni au fleuve latin ; il faut partir pour la France, telle est la voix du destin.

Fay donc ce qu'il ordonne, et puisque c'est la France
Qu'il t'a voulu choisir,
Permets que la raison t'oste la souvenance
De ton premier désir.

Et de fait aujourd'huy la France est embellie
De tant de doux Esprits,
Que selon son merite elle rend l'Italie
Digne de ton mespris.

C'est là que le soleil ne voit point naistre d'homme,
Que l'on puisse blasmer
D'ignorer ce bel Art que tu montrois à Rome
Pour sçavoir bien aimer.

Leur cœur est si sensible, et leur ame si prompte
A recevoir ma loy,
Qu'ils me font dédaigner les Autels qu'Amatonte
A veu faire pour moy.

Les Dames d'autre part y sont si bien pourveuës
De graces, et d'appas,
Que mesme allant au Ciel après les avoir veuës
Le Ciel ne me plaist pas.

Mais entre les Beautez tu verras apparoistre
Ce bel Astre Lorrain
Que la France adora quand elle le vit naistre
Sur les rives du Clain.

Toy-mesme en regardant cette belle Renée
Qui n'a rien de mortel,
Tu pourras avoüer que la ville d'Œnée
N'eut jamais rien de tel.

Telle estoit ta Daphné quand tu la fis si belle
Que son œil me ravit,
Et força le soleil de courir après elle
Aussi-tost qu'il la vit.

Aussi quand je la voy son bel œil me consume
Et me semble si beau,
Que pour le voir tousiours j'ay perdu la coustume,
De porter mon bandeau.

Mais la rare Beauté dont elle est si vantée
Par tout cet Univers,

Ne se verra jamais bien dignement chantée
Si ce n'est par tes vers.

Quitte donc tes Romains que ton Ame charmée
Ne fait que soupirer,
Pour voir cette Princesse à qui ta renommée
Te fait tant désirer.

Va trouver les François, où le Destin t'appelle
Pour finir ton malheur,
Et quitte de bon cœur ta langue maternelle
Pour apprendre la leur.

Cependant Renouard t'offrant une retraitte
En ce lieu bien-heureux,
Te promet sa faveur, et d'estre l'interprete
De tes Vers amoureux.

C'est celuy dont la plume aujourd'huy me fait croire
Qu'il eut eu soin de moy,
Si le Ciel qui t'avoit réservé cette gloire
L'eut fait naistre avant toy.

Et que pourras-tu craindre ayant la connoissance
D'un Esprit si parfait,
Et pour qui les neuf Sœurs se plaisent plus en France
Qu'elles n'ont jamais fait ?

Ainsi disoit l'Amour, quand tu luy fis response
Que n'ayant plus de chois,
Tu suivois le Destin, et la douce semonce
D'un peuple si courtois.

Vien donc heureusement acquitter ta promesse
Où la France t'attend,
Et ne diffère plus de voir une Princesse
Qu'Amour te loua tant.

Vien voir tant de beautez, dont le Ciel qui l'adore
A voulu la doüer,
Pour les loüer toy-mesme et pour m'apprendre encore
Comme il les faut loüer.

XXVII.

Jean de Lingendes a chanté plusieurs maîtresses, comme en font foi un certain nombre de pièces de poésies que nous possédons. Sylvie, Philis, Iris, Lisis, Cilize : tels sont les noms que sa muse galante leur a donnés. Ces beautés existèrent-elles réellement, ou bien ne durent-elles leur existence qu'au génie poétique de notre compatriote ? Telle est la question qui vient tout naturellement à l'esprit en semblable matière. Malheureusement, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de répondre d'une manière catégorique, soit dans un sens, soit dans un autre ; car, les documents nous font absolument défaut pour résoudre ce curieux problème. Résignons-nous donc au silence, jusqu'à ce que plus heureux, nous puissions lever ce voile obscur, comme M. Prosper Blanchemain a pu le faire pour un grand nombre des dames chantées par les poètes français du XVI[e] siècle. On sait en effet, maintenant, qu'entre autres, l'*Olive* de Du Bellay était une Angevine, nommée *Viole*; que la beauté, que chantait la Péruse, se nommait *Catherine Cotel* ; que les sonnets d'Etienne de la Boëtie ont été faits pour celle qu'il épousa, *Marguerite de Carle* ; que le Dijonnais Claude Turrin aimait *Chrestienne de Baissey, demoiselle de Saillant* ; etc., etc. (1)

En attendant la solution de cette énigme et pour prendre patience, contentons-nous, avant d'aborder

(1) *Bulletin du Bouquiniste*, 15 juin 1868.

l'étude du poëme des *Changements de la bergère Iris,* de faire lire, aux cœurs tendres et passionnés, comme à ceux que la triste réalité a désabusés des illusions des sens, ces curieux spécimens d'un genre de poésie qui était toujours en honneur dans les premières années du grand siècle et dont l'auteur se vantait, on le croira sans peine, d'être le plus tendre et le plus amoureux de tous les poètes.

XXVIII.

Quelle grâce, quelle fraîcheur exhale ce premier morceau ; comme tout y est naturel. Pourquoi faut-il que, dans l'amour comme dans la nature, aux beautés et aux charmes du printemps, succèdent les tristesses et les rigueurs de l'hiver? Quel sujet de tableau; ou, pour mieux dire, quel charmant tableau ! Description poétique des lieux, observation fidèle du cœur humain, voilà l'épigramme imitée, par Jean de Lingendes, de la *Diana* du poète portugais *Georges de Montemayor,* mort à Lisbonne, en 1562.

Philis, auprès de cet ormeau,
Où paissoit son petit troupeau,
Etant toute triste et pensive,
De son doigt écrivoit un jour,
Sur le sablon de cette rive :
Aleidon est mon seul amour.

Je ne devois point m'assurer
De voir sa promesse durer ;
Parce qu'en chose plus légère,
Et plus ressemblante à sa foi,
L'ingrate et parjure bergère
Ne pouvoit se promettre à moi.

Un petit vent qui s'élevoit,
En même instant qu'elle écrivoit
Cette preuve si peu durable,
Effaça sans plus de longueur
Sa promesse dessus le sable,
Et son amour dedans son cœur.

XXIX.

Avec les stances que nous reproduisons, nous arrivons au genre de poésie dans lequel Jean de Lingendes réussit mieux que la plupart de ses contemporains et « où l'on est touché, dit l'abbé Sabatier, d'un ton de sentiment et de délicatesse qui aurait pu, cinquante ans plus tard, en faire un excellent poète. » S'il faut en croire l'abbé Goujet, « les stances furent introduites dans notre poésie, au plus tard vers le milieu du XVI[e] siècle. Fournier, loué par Charles Fontaine dans ses *Ruisseaux*, en avait fait avant 1555. Maclou de la Haye en avait composé en 1553, comme on le voit dans la Bibliothèque française de La Croix du Maine. »

Dans les stances à Sylvie, c'est la passion, la passion des sens poussée, pour ainsi dire, à son dernier degré ; matérialité qui ne perce même que trop dans les expressions du poète. Et puis, quelle réserve n'y a-t-il pas à faire, au nom de la morale, pour les sentiments qui y sont préconisés. Malgré le charme des beaux vers, malgré la passion brûlante qui peut dévorer un amant, jamais le poète n'aura le droit de mettre le vice et le désordre sur le même pied que l'innocence et la vertu et de dire ou d'écrire par conséquent :

Celle qui fait du mal se peut dire innocente
En le tenant caché.

Quoique de la même famille que Claude de Lingendes, assurément, en ce point, l'école est différente, et le poète vient donner raison au moraliste. Cette observation de principe une fois faite, nous admirons, tout le premier, la facilité, la grâce, le naturel et la puissance d'imagination de Jean de Lingendes.

Connoissant votre humeur, je veux bien ma Silvie.
Que passant votre temps
Avec tous les amans dont vous estes suivie,
Vous les rendiez contens.

La mode de la Cour m'estant si bien connuë,
Pourrais-je avoir douté
Qu'on pût vivre en ce temps plus chaste et retenuë
Avec tant de beauté ?

J'approuve vos plaisirs et qu'il vous soit loisible
D'en joüir bien à point,
Car donnant tant d'amour, il seroit impossible
Que vous n'en eussiez point.

Mais puisque le péché point de blasme n'apporte
Quand on le cache bien,
Je voudrois seulement que vous fissiez en sorte
Que je n'en sceusse rien.

Celle qui fait du mal se peut dire innocente
En le tenant caché,
Mais quand on fait du mal, et qu'après on s'en vante,
On fait double péché.

Ne vous vantez donc plus de ce qu'il faudroit taire,
De peur d'un mauvais bruit ;
Découvrant en plein jour ce que vous n'osez faire
Sinon en pleine nuit.

Faites qu'en vos discours on puisse reconnoistre
Un plus chaste entretien,
L'apparence y suffit ; il faut feindre de l'estre.
Et puis n'en faites rien ;

Recevez tous les jours ce plaisir ordinaire
De quelque amant discret,
Et cessant de le dire, et non pas de le faire,
Tenez le plus secret.

A tous sales discours, que vos lèvres soient closes,
Et par un geste feint,
S'il faut en écouter, faites changer en Roses
Les Lys de vôtre teint.

Pourvu qu'on ne le sçache, et que la renommée
Ne vous aille blasmant,
Soyez si vous voulez tout le jour enfermée
Seule avec vôtre Amant :

Mais feignez d'estre sage, et ne faites pas gloire
De me sçavoir trahir,
Me decelant un mal que je ne veux pas croire,
De peur de vous haïr ;

Car j'enrage de voir qu'un Page vous apporte
Si souvent le bon-jour,
Pendant qu'un autre encore attend à vôtre porte
De vous voir à son tour.

D'un dépit bien ardent il faut que je l'avouë
Je me sens embraser,
Voyant tous les matins encor sur vôtre jouë
L'empreinte d'un baiser.

Lors voyant loin de vous la honte estre bannie,
Je deviens si jaloux,
Que je voudrois mourir ; mais pour vous voir punie
Ne mourir qu'avec vous.

XXX.

Dans les stances suivantes, notre compatriote reconnaît qu'il a été le triste jouet des illusions, que l'amour l'a trompé, en lui donnant pour amante, cette Philis qu'il tenait pour « l'astre de la cour ; » tandis que la réalité lui fait voir, maintenant, que les beautés qu'il admirait en elle « sont autant de défauts. » Désabusé de l'amour, il veut, « assis sur le rivage, » contempler les héritiers de sa chaîne, « mourir au servage dont il est échappé. » Outre que cette conclusion est peu charitable, elle ne nous montre que trop, comme nous avons eu déjà occasion de le remarquer, que de Lingendes n'avait en vue, au moins dans ses compositions poétiques, que le côté matériel de l'amour ; les sens satisfaits, tout lui semble terminé, tout est pour le mieux. Telle, assurément, n'aurait pas été sa manière de voir, s'il avait chanté l'amour vrai, l'amour du cœur qui seul, en effet, peut défier le temps et les orages de la vie, en nous donnant bonheur et réconfort.

D'ou vient que sans effort j'ai rompu tous mes fers,
Et que le souvenir des maux que j'ai soufferts,
Me paroit un mensonge ?
Je ne tiens plus Philis pour l'astre de la Cour ;
Et ses perfections ne me semblent qu'un songe,
Non plus que mon amour.

Maintenant j'en ai honte, en ne la voyant pas
Avec cette douceur, et ces divins appas
Qui la rendaient si belle

Au contraire, je vois que ces charmes sont faux,
Et que tant de beautés que j'admirais en elle,
Sont autant de défauts.

Le soleil ni l'amour ne sont plus dans ses yeux ;
Elle n'a plus d'attraits, dont j'ai cru que les Dieux
L'avaient si bien pourvue :
Aussi, tout étonné, je sors de ma prison,
Et confesse qu'amour m'avoit ôté la vue,
Pour m'ôter la raison.

Je me veux mal pourtant des pleurs que j'ai perdus,
Et de tant de soupirs lâchement dépendus
Pour si peu d'importance ;
Et veux dès maintenant, en horreur d'un tel jour,
Qu'on m'envoie à jamais pleurer de repentance
D'avoir pleuré d'amour.

Car sitot que mes yeux ont été découverts,
Mes fers en même instant se sont entr'ouverts
Sans faire résistance :
J'ai foulé par dédain les laqs où j'étais pris ;
Et ce qu'un autre amant eût fait par inconstance,
Je l'ai fait par mépris.

Adieu donc, ô Philis ! C'est le vouloir des dieux
Qui m'ôtent ce bandeau qui me couvroit les yeux,
Que je vous abandonne :
Recevez cet adieu que je trouve si doux,
Et prenez ce congé, puisque je vous le donne,
En le prenant de vous.

Quant à moi maintenant, sans peur de m'abîmer
Je me rirai des vents et des flots de la mer,
Assis sur le rivage,
Et verrai de bon cœur quelque esclave trompé,
Héritier de ma chaîne, et mourir au servage
Dont je suis échappé.

XXXI.

Les annales poétiques, depuis l'origine de la poésie française jusqu'en 1780, renferment le premier couplet ou le refrain d'une chanson *fameuse* que seuls les éditeurs ont pu retrouver et que seul par conséquent nous allons reproduire :

Si c'est un crime de l'aimer
On n'en doit justement blâmer
Que les beautés qui sont en elle ;
La faute en est aux dieux,
Qui la firent si belle,
Et non pas à mes yeux.

Ce morceau « plut si fort à Monsieur le cardinal de Retz, qu'il le fit répéter plusieurs fois à Lambert qui le chantait devant lui, (1) » et on sait que Michel Lambert était un célèbre musicien qui jouissait, sous Louis XIV, d'une haute réputation et qui ne fut éclipsé dans sa vieillesse que par Lully, son gendre.

XXXII.

LES CHANGEMENTS DE LA BERGÈRE IRIS.

En composant son poëme pastoral des *changements de la bergère Iris* (2), notre compatriote n'avait fait

(1) Recueil de Barbin.

(2) Les changements de la bergère Iris, revus, corrigés et augmentés par l'auteur. Paris, Toussaint du Bray, 1614, aussi 1618,

que suivre une impulsion bien accentuée. Au XVI[e] siècle, en effet, ce genre de poésie avait été comme renouvelé en Italie, en Portugal, en Espagne, en Angleterre et en France, par Sannazar, Montemayor, Cervantès, Sidney et d'Urfé qui eux-mêmes n'avaient été que les continuateurs d'un mouvement poétique dont l'origine se perd probablement dans la nuit des temps. La Bible, avec le livre de Ruth et le Cantique des Cantiques, nous offre les premiers monuments connus du genre pastoral dont l'histoire littéraire suit les développements successifs chez les différents peuples. Théocrite, Bion et Moschus, en Grèce ; chez les Romains, Virgile, Némésien et Calpurnius ; au V[e] siècle, Longus avec son roman pastoral de Daphnis et Chloë ; et, dix siècles plus tard, Politien, Tansillo Beccari et le Tasse, le père du célèbre poète italien, sont les principaux auteurs que l'on peut citer en ce genre, pour arriver à la révolution littéraire du XVI[e] siècle que nous venons de signaler. Si nous voulions continuer ce rapide tableau, nous mentionne-

in-12. Poëme pastoral en cinq chants, et en 463 strophes de six vers ; il est écrit avec facilité. Le catalogue de M. Viollet le Duc en décrit une édition de Paris, Toussaint Du Bray, 1616, in-12, avec un privilége du 15 octobre ; cette date est remarquable, car l'auteur n'aurait eu alors que 19 ans si, comme le marque M. le Duc, il était né en 1586. L'édition de Lyon, sur la copie de Rouen, 1618, in-12, est augmentée de la *Complainte de Léandre et d'une élégie sur l'exil d'Ovide*, par le même de Lingendes. Cela se trouve également dans l'édition de Tournon, Cl. Michel, 1618, in-24. — Diverses poésies du même auteur sont imprimées dans les recueils de poésie française publiés au commencement du XVII[e] siècle. (Manuel du libraire et de l'amateur de livres par Jacques, Charles Brunet, t III, 5[e] édition.)

rions les noms de Racan, de Segrais, de Gessner, de Florian, de Voss, de Gœthe; et, de nos jours, ceux de Ch. Reynaud et de Mme Sand (1).

Le poëme des Changements de la bergère Iris, « ce petit livre, » comme l'appelle le poète lui-même dans sa dédicace, est dédié à une femme célèbre, par son esprit et sa beauté, de la maison de Bourbon-Condé, à très-haute et puissante Madame Louise de Lorraine, princesse de Conty, qui pourrait bien avoir inspiré ces vers langoureux et tendres, expression réelle d'un amour profond et malheureux, mélangée toutefois des langueurs et des préciosités de l'époque. Nous ne verrions là, rien de bien extraordinaire, sachant que notre compatriote, alors dans toute la force de la beauté et de la jeunesse, était bien en cour, puisque ses biographes nous apprennent qu'il fut protégé de la mère de Louis XIII, et de cette même princesse de Conti qui aima Henri IV,

> Princesse que du ciel les Dieux ont fait descendre
> Pour monstrer ce qu'ils font et se faire honorer (2)

Cette étude nous montrera, nous l'espérons du moins, d'une façon sensible que si rien dans ces vers ne peut nous mettre sur la voie de la personne aimée, tout fait supposer qu'il n'est pas là question d'une œuvre de pure imagination, d'un curieux exercice poétique et littéraire, mais bien d'une douce et triste

(1) *Dictionnaire des sciences, des lettres et des arts* de Bouillet, au mot pastoral.

(2) Sonnet de J. de Lingendes placé en tête des changements de la bergère Iris.



réalité dont s'est emparée la fiction, pour l'embellir et donner le change à la postérité.

Les poètes du temps se sont empressés de louer J. de Lingendes. Nous ne verrons dans ce fait rien de bien extraordinaire, puisque nous savons déjà qu'ils étaient presque tous les amis de notre compatriote. Citons néanmoins les noms de ceux dont les vers se trouvent en tête du volume des Changements de la bergère Iris, Honoré d'Urfé, Berthelot, de Corlieu, Davity et P. Denancei qui s'adressant au berger Philene, le héros de notre poëme pastoral, lui promet, en ces termes, la gloire et l'immortalité :

Philene tu te plains à tort de ta Maistresse,
De ses traicts, de ses feux, de ses cruels dédains,
Et ne t'advises pas outré de ta détresse,
Que tu te dois louer de ce que tu te plains.
Car où seraient ces vers de ta Muse divine,
Qui naissans des plus vieux vont la gloire estouffant,
Si tu ne ressemblois la mère en sa gésine,
Qui pleure de son mal et rit de son enfant.

Les Changements de la bergère Iris, composés dans la manière du *Sireine* d'H. d'Urfé et du *Philandre* de Maynard (1), sont divisés en cinq chants et en quatre cent soixante strophes, renfermant deux mille cinq cent soixante dix-huit vers. A quels développements la muse légère de l'amant d'Iris n'a-t-elle pas dû avoir recours, pour pouvoir fournir une si longue carrière, non exempte sans doute de longueurs et de répétitions, au milieu desquelles on se plaît à lire de belles

(1) Note sur le président François de Maynard, poète Toulousain, par M. P. Blanchemain. (*Bulletin du Bouquiniste* du 15 mai 1867.)

descriptions de la nature, des scènes pathétiques d'amour et d'amitié, exprimées en vers élégants et naïfs, et aussi, il faut bien le dire, certains développements sensuels un peu trop dans le goût de l'époque.

XXXIII.

Avant d'arriver à l'histoire des amours de Philene et d'Iris, nous devons transcrire quelques-unes des premières strophes du poëme qui nous font connaître et ce que le poète a voulu faire et ce qu'il attend du lecteur bienveillant qui le lira.

Beaux esprits qui dedans ces vers
Lirez de mes malheurs divers
La vraye et lamentable histoire,
Je vous en trace le discours
Pour estre plaint en mes Amours,
Non pour en tirer de la gloire.

Le vert laurier qui sert de pris
Au travail des meilleurs Esprits
N'est pas le pris que je souhaitte,
Je désire ici seulement
Le tiltre de fidelle Amant
Et non celui de bon Poète.

Car aussi vous tromperiez-vous
D'attandre un ouvrage bien doux
D'un pauvre Amant que la Nature
Produisit pour le martirer,
Qui ne sçait que bien endurer
Non bien dire ce qu'il endure.

O toi tiran de mes désirs
Autheur de tant de desplaisirs

Dont mourant je sens les attaintes
Amour, mon immortel vainqueur,
Puis-que tu fais mourir mon cœur,
Au moins fais-en vivre les plaintes.

. . . .
. . . .

Et toi qui me vas consumant,
Belle cause de mon tourment,
Reçoi cet ouvrage en mémoire
De mon amour, et permets moi
De chanter ta gloire et ma foi,
Et ma foi pour ta seule gloire.

Que si les vers que j'ai chantez
Ne monstrent toutes tes Beautez
Ne croi point que ce soit par haine,
Pourquoi t'en offencerois-tu
Voiant que de mesme j'ai teu
Plus de la moitié de ma peine.

Cependant, Iris, s'il te plaist
Tu recevras telle qu'elle est
Ceste histoire de mon martire,
Et tu me lairras espérer
Que l'ayant fait endurer
Tu prendras plaisir de le lire

XXXIV.

Voici maintenant, en quelques mots, quelle est la simple donnée du poëme. J. de Lingendes, sous le nom de Philene, et Iris, notre belle inconnue, sont les deux principaux personnages. Mais, comme dans la tragédie antique, il faut à ce drame tout moderne, des confidents ; ce seront les deux bergers Crétois

Daphnis et Damis. Poussé par le désespoir, Philene veut finir ses jours, en se précipitant dans la mer qui refuse sa proie et la rejette sur la rive où les deux bergers trouvent l'infortuné, le soignent et le font revenir à la vie, malgré ses plaintes et ses protestations.

Pour soulager son cœur, pour remercier ses libérateurs de leur peine et de leurs soins et pour satisfaire, en même temps, leur juste curiosité, notre amant n'a rien de plus pressé que de leur raconter ses malheurs et ses chagrins. Les faits que le poète va dérouler devant nos yeux se passeront en Crète. Quoique loin du beau pays de France, comme on disait alors, nous allons bien aisément nous reconnaître dans la description et les progrès de la flamme amoureuse de Philene ; car, outre que nous sommes, en partie du moins, dans le domaine de la fiction, l'amour est le même partout et toujours et surtout l'amour sensuel dont il est ici question.

C'est en conduisant, un jour de printemps, paître leurs troupeaux, sous « le doux ombrage vert, » que les deux bergers Crétois, « de chaut halletans, » rencontrèrent Philene, dans la triste situation que nous connaissons. Comme on aimerait à parcourir ce chemin riant et frais, si poétiquement décrit par le poète :

Ils suivoient un petit ruisseau
Qui courtois baignoit de son eau
Les racines de ce bocage,
Bocage qui pour empescher
Que le chaut ne le fit sécher
Le tenoit frais sous son ombrage.

Le bocage est atteint, « dessus l'herbe ils s'alloient estandre, » quand ils entendirent et aperçurent :

. . . . un vivant Idole
Telle qu'on dépindroit la Pitié,
Couché sur le sable à moitié
Et moitié sur la mousse molle.

. . . .
. . . .

Les zephirs pour ne l'esveiller,
Pensants qu'il voulut sommeiller
Craintifs retenoient leur halaine,
Ou touchez de ses desplaisirs
Ils se changeoient en ses soupirs
Pour l'aider à plaindre sa peine.

Assisté et soigné par les deux bergers, Philene revient à lui et, en leur adressant la parole, les yeux « moüillez d'une pluye éternelle, » se plaint amèrement qu'ils l'aient rendu aux tristes réalités de l'existence, vu son malheur, son mal et son ennui.

M'empescher ainsi de mourir,
Las ! ce n'est pas me secourir
C'est me faire un mauvais office.

. . . .
. . . .

Je fuis les cœurs plains de pitié
Ayant mis une inimitié,
Entre le remède et ma peine.

Ces plaintes exhalées, Daphnis et Damis essaient tour à tour, tout en offrant l'hospitalité à Philene, de lui faire entendre la voix de la raison qui commande impérieusement de surmonter et de vaincre sa dou-

leur, comme de résister, de toutes ses forces, aux entraînements du désespoir et de la passion, réagissant ainsi fort à propos contre les idées de destin et de fatalité que les développements du poëme sembleraient faire naître et que le christianisme avait renversées, pour inaugurer le règne de la liberté et du devoir. La conversation se prolonge, des observations et des raisonnements sont échangés de part et d'autre. C'est alors que Damis fait entendre ces belles paroles, à l'adresse de tous les malheureux qui se complaisent dans leur douleur, repoussant secours et consolations quels qu'ils soient et de quelque côté qu'ils viennent :

Cesse (luy dit-il) de destruire
Le repos qui peut t'assister,
La douleur ne peut profiter
Elle qui ne sçait rien que nuire.

XXXV.

Le préambule terminé, Philene, « ce berger d'amour consommé, » commence le récit des tristes vicissitudes de son existence pleine d'espérance, d'incertitude, de douces illusions et de tristes réalités.

Les trois vers suivants vont nous révéler le nom de sa patrie :

Je suis d'Arcadie, et les flos
Du clair Ladon tiennent enclos
Les prez où mon père demeure.

A seize ans, il est envoyé en Italie, près de Pise, pour apprendre, de

Darain, qu'une nymphe des bois
Du Dieu Pan conceut en cachette,

à chanter et à cultiver l'instrument champêtre que nous connaissons encore sous le nom de musette.

Durant un séjour de trois ans qu'il fit en ces lieux, grâce à sa témérité et à son inconstance, il est assez heureux, pour remplir « de doux désirs, »

Le cœur des plus froides bergères.

Toutefois, Lysis est le seul nom qu'il daigne rappeler,

. . . . Lysis, qui seule en ce lieu
Enfin m'eût peu rendre fidelle.

Ce n'est qu'à regret, et on le croit sans peine, « qu'heureux en amours si plaisans, » Philene se décida, pour obéir à son père, à quitter cette riante contrée.

De retour dans ses bois, volage dans ses amours, il a bientôt allumé de nouveaux feux. C'est d'abord

Cilise Nymphe en qui l'Amour
Estoit un vainqueur redoutable

En attendant le portrait d'Iris, admirons celui de Cilise ; l'un et l'autre sont de nature à nous faire apprécier le bon goût du trop amoureux berger.

Ses cheveux cendrés et bien longs
Ondoyoient jusque à ses talons,

Beaux cheveux qui cachoiet la cendre,
Dont ses yeux recelloient les feux,
Beau poil qu'il mostroit das quels neus
Amour peut les ames surprendre.

Son teint en quelque lieu vermeil
Estoit ailleurs aux lis pareil
Qui me la firent voir si belle.

Pendant qu'il se plaisait à ces nouvelles amours voilà qu'une autre bergère, Iris, résolut son « servage. » Il se laissa faire ; comment, en effet, aurait-il pu résister aux charmes et aux avances d'une telle beauté. Ecoutez plutôt l'amant enthousiasmé :

Son port, son geste, et son discours
Tous mignards avoient mille amours,
Sa face estoit mignonne, et telle
Que l'avoit, ou devoit avoir
La Nymphe qui peut émouvoir
Phœbus de courir après elle.

Sur son teint blanc et vermeillet
Naissoit le lis blanc et l'œillet,
Sa bouche de Cinabre peinte
Estoit telle, qu'en sa saison
Une roze en comparaison
Sembloit toute pasle et déteinte.

Ses cheveux en cordons noüez
Ou libres en l'air en-joüez
Des ames les chesnons aimables,
Comme si Midas autresfois
Les eut etrains entre ses doits
A du fil d'or estoient semblables.

Dans les prez elle se plaisoit
Et fort peu souvent conduisoit
Des troupeaux hors de son vilage.
Non que ses jours fussent oisifs,
Car tousjours ses dois inventifs
Faisoient quelque gentil ouvrage.

XXXVI.

Avec le second chant, c'est-à-dire après qu'il eut repris ses esprits toujours tourmentés par de vifs et déchirants souvenirs, Philene continue la longue histoire de ses malheurs. Comment aurais-je pu, s'écrie-t-il, ne pas succomber à une pareille tentation ; comment la voir, sans l'aimer, cette Iris, les délices de l'empire de l'amour et « mon doux plaisir ! » Et alors, avec complaisance, il revient sur les charmes de son amante qui lui ont fait oublier toutes les nymphes qui, autrefois, l'ont enflammé. Il se rappelle toujours :

..... Sa bouche ou les œillets
Semez sur les bords vermeillets
Y semblent fleurir pour sou-rire.

Iris voulut bien m'aimer. Mon pasteur, me dit-elle :

Je ne suis pas si mal aprise
Dc vous dénier d'estre mien :
Oüy Philene, je le veus bien,
Si de moy vostre ame est esprise.

Un baiser de sa bouche,

Un doux baiser, le plus doux vrayment
Que jamais rœcut un amant,

fut le gage sensible de leurs premières amours et le prélude d'une félicité qui, malheureusement, ne devait pas être d'une bien longue durée. Nos deux amants ne peuvent plus se quitter, ni supporter la moindre absence, leurs deux existences n'en font

plus qu'une ; situation charmante qu'expriment si bien ces deux vers que le poète a placés sur les lèvres de Philene :

> Ayant dans sa bouche perdu
> Mon ame en ces douceurs charmée.

Au milieu de leur joie et de leur bonheur,

> L'Envie au visage blesmy
> Dont l'œil n'est jamais endormy,

essaie, mais en vain, de les désunir ; car, « Amour seul estoit leur vie. » Ce n'est pas tout, nouveau malheur, la mère d'Iris, « trop bonne parente, »

> Voulut aller voir ses Parents,
> Qui pour lors estoient demeurants
> Sur les derniers bords d'Erimante.

Rien ne pouvant retenir Iris et redoutant, avec juste raison, les conséquences d'une absence plus ou moins prolongée, Philene, « le cœur percé de part en part, » va pour lui faire ses adieux,

> La trouver en ce mesme lieu,
> Qu'encor'mon Paradis j'appelle,
> Et pour la suivre avec ma foy,
> Je pris avant conge de moy
> Pour ne prendre point congé d'elle.

Malgré ses bonnes résolutions, cherchant à l'attendrir, son cœur déborde et sa flamme fait entendre ce langoureux et brulant langage :

> Mon cœur (luy dis-je) mon soucy,
> Iris, je viens esprès icy,
> Afin de mourir à ceste heure,
> Et si tu me veus contenter,
> Au moins avant que me quitter
> Permets qu'en ton giron je meure.

Et que regardant ton bel œil,
Qui comme un rayonneux Soleil
A mis dans mon cœur tant de flame,
Je finisse en le regardant,
Et par mes regards luy rendant
Ses doux feux qui font ma seule ame.

Et quoy, tu t'en vas doncq, mon cœur !
(Dis-je tout pasme de langueur)
As-tu de ma mort tant d'envie,
Qu'ainsi tu veuilles t'absenter,
Car c'est mourir que te quitter,
Si mourir c'est quitter la vie.

Je me teu, puis recommençant
Je luy dis, tu vas doncq laissant
Ce qui laissé ne pourra vivre,
Ou si je vis en cet esmoy,
Mon cœur vivra tout seul de moy
Vivant du bon-heur de te suivre.

Iris n'a pas la force de répondre à son amant, abîmée qu'elle est, elle aussi, dans ses chagrins,

Monstrant qu'en ne pouvant parler,
Sa douleur ne se pouvoit taire.

Impuissant à empêcher ce départ, Philene va accompagner son amante jusqu'au vaisseau qui doit l'emporter loin de lui. Cette cruelle séparation accomplie, il revient seul, faible et triste ; et alors s'emparent de son esprit tous les tourments que l'oubli apporte avec lui. Car, « l'absence est un grand tourment, »

L'oubly c'est le soupçon premier.

Mais, finissant par s'apercevoir lui-même de la longue digression qu'il vient de faire sur les malheurs qu'entraîne ordinairement l'absence, il s'en excuse auprès des deux bergers. Pendant qu'il dis-

courait ainsi, la nuit arrive et force ce malheureux à suspendre le cours de son récit, pour le reprendre la première fois qu'il retrouvera ses deux confidents. En effet,

Ja les Grillons sont entendus
Par les fentes des prez tondus,
Et le Soleil las de reluire
Sur ce mont encore arresté,
Conserve ce peu de clarté
Tout exprès pour vous reconduire.

Sur l'invitation des Crétois, il les accompagne à leur demeure, pour prendre quelque nourriture et quelque repos. Le long du chemin, Damis, songeant

Au triste estat de ce berger
Que tousjours il entendoit plaindre,

s'empresse de lui apprendre que, près d'eux, un berger de leur connaissance, nommé Arance, a été guéri d'un mal semblable, « d'un tel souci, » par les soins d'un vieux Coribante et lui conseille d'essayer les remèdes qu'il se fait un plaisir de lui indiquer, c'est-à-dire l'oubli, l'absence, le souvenir des défauts de la personne aimée. Malheureusement, Philene ne veut rien entendre ; rien, selon lui, ne pouvant soulager

Une ame que l'Amour possède,
Ces remedes sont des erreurs,
Car l'amour est de ces fureurs
Qui s'empirent par le remede.

Donc, si « Arance a veu sa flame esteinte, » c'est qu'il n'avait été que bien légèrement atteint par l'amour. Et ainsi, tout en marchant et en causant, ils arrivèrent à leur cabane,

Et puis après avoir soupé
Jus-qu'au matin ils se coucherent.

XXXVII.

Le troisième chant commence avec l'aurore d'une nouvelle journée. C'est en vain que Philene a demandé au sommeil, la réparation de ses forces et l'oubli de ses malheurs. Il se lève et, en compagnie de Daphnis et de Damis qui ont rempli « leur panne-tiere, » il se prépare à gagner

.... un lieu pres
Pour y pouvoir prandre le frais
Et passer la journée entière.

Ils sortirent ainsi tous trois
Menans leurs troupeaux dans les bois
Qui pas-à-pas par leurs clochettes,
Esveilloyent les oiseaux cachez
Dans leurs petits lits attachez
Dessus les branches plus secrettes.

Arrivés à une grotte, creusée dans le rocher, qui vit jadis les amours d'Europe et de Jupiter, ils s'assirent

Sur des vieus caillous adoucis
De treffles, et de mousse molle
Les plus nets qu'ils avoient trié.

Et Philene, sans se faire prier, continua son histoire.

Laissant de côté tout l'ennui qu'il ressentit, pendant l'absence intolérable d'Iris, il entretient longuement les bergers du retour de son amante, racontant ainsi de nouveau ses douleurs et ses tourments, avec des mots et des développements différents, procédé qui permet au poète de pouvoir composer ses cinq chants.

O jour longuement attendu,
. . . .
Ainsi je fus voir mon Iris
Qui dans ses deux bras si chéris
M'estraignit d'une douce envie.

Iris ne reste pas en arrière de si beaux sentiments, elle exprime les siens d'une façon tout aussi brûlante, laissant entendre que « toute cette liesse est sienne. »

Malheureusement, sur ces entrefaites, une compagne d'Iris, la bergère Clorille cherche à persuader à Philene que son amante le trompe pour Charis, nouveau berger à peine arrivé dans le pays. Atterré par cette affreuse nouvelle, c'est en vain que Clorille cherche à le rassurer, en lui avouant naïvement que ce n'est là qu'un stratagème pour éprouver son amour. Tourmenté par la jalousie, cet infortuné

Demi-mourant tout estonné,
Tout transi, tremblant et débile,
Sans couleur, pensif et chagrin,

n'y tient plus et va trouver Iris, pour lui adresser des reproches, reproches qu'elle repousse, qu'elle ne veut pas accepter ; car, tout cela n'est que l'œuvre de la « causeuse » Clorille, vu qu'elle ne tient les paroles du berger Charis que pour des contes frivoles. « Tu t'affliges donc trop à crédit, » lui dit-elle. Rassuré par ces bonnes paroles, il renaissait à la joie et à l'espérance, malgré les avertissements de plusieurs de ses amis qui ne venaient que trop confirmer les paroles de Clorille ; quand, spectacle affreux, il vit, un jour, de ses propres yeux, Iris et Charis.

. . . . . tous deux dans un pré
De mille fleurons diapré

Fleurons qui m'estoient des orties,
Toutes les fleurs de mon espoir
Voyant ce que je n'osoi voir
Furent en soucis converties.

A cette vue, sa douleur et son ressentiment sont à leur comble ; aussi, Iris, le voyant approcher,

Ne peut sa honte retenir.

Mais, chose curieuse et vraiment bien extraordinaire, Philene s'avance vers eux et alors le poète lui fait tenir ce singulier langage :

Et sans monstrer plus triste face
Leur ayant donné le bon soir,
Eux m'ayant prié de m'assoir
Dessus l'herbe entr'eux, je pris place.

Dans cette situation on ne peut plus critique, on reste jusqu'au soir, sans se donner mutuellement aucune explication. Enfin, notre amoureux ne trouve rien de plus naturel que d'accompagner Iris chez elle, en compagnie de Charis. N'y pouvant plus tenir, et pourtant quelle patience jusque-là, il leur dit adieu et va se perdre dans les bois, pour pouvoir être tout entier à sa douleur.

Changement subit et bien inattendu, Iris, l'infidèle amante, à son tour, est « éprise d'une ardeur nouvelle » et désire revoir son berger qui soupirait lui-même après cette entrevue. Il saisit donc, avec empressement, la proposition de Clorille, « à tous deux fidelle, » de leur ménager une rencontre.

Introduit dans la maison d'Iris, Philene trouve son amante couchée ; à son approche, « se relevant sur son lict, » elle l'accueille par ces paroles :

Vis heureux (dit-elle) Philene.
Mon heur ne dépend que de toi
(Lui répondis-je) et non de moi.

L'entrevue eût peut-être tout arrangé, si l'amant, trop curieux sans doute, n'eut voulu parler, à sa belle, de la cause de son martyre.

Touchant les amours de Charis,
Me respondant d'un seul souris
Elle ne m'en voulut rien dire.

La réponse, comme on le voit, était loin d'être satisfaisante.

XXXVIII.

Sans autre introduction, Philene reprend, avec le quatrième chant, le récit de ses malheurs et de ses chagrins qu'il se plaît à développer sans fin. Alors, un autre personnage, du nom de Celize, entre en scène et apprend, « en trois mots, » que Charis avait « acquis » Iris, depuis trois jours. Malgré ce témoignage assez péremptoire, Philene ne sait, ce sont ses propres expressions, « qu'en penser, » tourmenté qu'il est toujours par la cruelle incertitude de son esprit. Toutefois, voulant s'assurer du fait par lui-même, il retourne rendre visite à son inhumaine dont « le bel œil languissoit d'ennui. » Cette bergère avait, disons-le en passant, l'esprit assez cultivé, puisque, dans un pareil moment, elle était occupée à lire

Les regrets que Didon faisoit
De son amant abandonnée.

Quoi qu'il en soit, en réponse aux récriminations de

son amant, elle rejette son inconstance sur sa mère qui a fait choix de Charis ; et, une fille n'est-elle pas obligée, dit-elle, d'obéir à sa mère. Tout ce raisonnement, selon l'amant éconduit, n'est que feinte et duplicité. Cesse, s'écrie-t-il, cesse de vanter mes perfections, puisque tu en préfères un autre ; car, tu ne sais que trop que, si ta mère peut agir sur toi, c'est que ton amour est loin d'être parfait. Tu mérites qu'on t'oublie ; que ne puis-je le faire. Pourquoi, cruelle, m'avoir enflammé de la sorte, puisque tu ne devais que faire semblant de m'aimer ; ton inconstance me fera mourir. Après avoir ainsi, pendant assez longtemps, adressé des reproches, il finit par où vraiment il aurait peut-être dû commencer, il se traite de *sot*, se déclarant la cause de ses ennuis et formule, dans la strophe suivante, un conseil salutaire qu'il ne faut pas négliger de reproduire :

Tu crois donc que c'est bien aimer
Que de se pouvoir enflamer
Du premier qui se passionne
De ton œil qui parois si doux,
Mais aiant de l'amour pour tous,
Tu n'en peux avoir pour personne.

Sachant tout ce qu'il sait, Philene ne veut pas se rendre maître de sa passion ; il a toujours le cœur trop épris, pour se rendre à l'évidence et pour travailler à rompre ces liens tyranniques. Si les apparences lui sont contraires, il cherche à se persuader que l'âme d'Iris lui est au moins restée fidèle, ce qui le fait s'exprimer ainsi :

Or mon Iris puis qu'il te plaist
Que mon destin soit tel qu'il est

Et que mon mal-heur ne te touche,
C'est à la mort de me guarir,
Mais permetez qu'avant que mourir
Je prenne un baiser de ta bouche.

Sur ces motz m'estant advancé,
D'un long baiser je la pressai
Succeant une nouvelle flame,
Et lors son baiser m'inspira
Un doux soupir qui m'assura
Qu'elle m'aimoit encor'en l'âme.

En ce baiser par l'amour deu,
Par moi pris par elle randu,
Nos ames mesmes se baizerent.
Et nos yeux aussi se touchants
Nos larmes ensemble épanchants
Nos larmes ensemble meslerent.

Et derechef en m'embrassant
Et de cent baizers me pressant
Las ! (me dit-elle,) hé quel remède !
Puis demi-morte entre mes bras
Las (me dit-elle) ne meure pas
Mon espoir me promet de l'aide.

Vous le croyez sans doute content, plein d'espérance ; il n'en est rien et il va de nouveau recommencer ses plaintes, s'indignant, et en cela il avait bien raison, contre sa « misérable inclination, » contre

...... Ce sexe foible et muable
Qui ne scait que c'est d'en avoir,
Et qui ne le peut pas scavoir
Tant le Ciel l'en fit incapable.

Inconstance, faiblesse d'entendement et autres aménités de ce genre, tel est le langage que Philene se

plaît à répéter sur tous les tons ; et, nous tenons à constater, que c'est bien lui qui parle ainsi.

On pourrait croire, après ces singulières apostrophes, que nous sommes arrivés à la fin du poëme ; pas le moins du monde, Philene ou plutôt J. de Lingendes a assez de ressources, dans sa verve poétique, pour trouver matière à un cinquième et dernier chant.

XXXIX.

Ayant pris un instant de repos et réparé leurs forces, près d'un ruisseau qu'abritait un ormeau, Philene, Daphnis et Damis gagnent « un bois d'à l'antour, » pour se préserver

> Des rais du soleil enflamé,

afin d'écouter, plus à l'aise, quelques variations nouvelles sur le thème amoureux qui nous occupe.

A peine arrivé en ces lieux, il remarque aussitôt un if, sur « l'écorce tendre » duquel, le berger Daphnis avait gravé, à l'adresse de sa maîtresse, sa chère Ozilis, quelques vers qui lui firent voir que lui seul n'était pas la victime de l'amour. Alors, sans trop se faire prier, notre trop crédule amant reprend la suite de son discours sur « le mal qui le va consumant. »

> M'estant donc ainsi retiré
> Si triste et si desesperé
> Du logis de cette volage,
> Quittant l'espoir et la raison
> Vains remedes pour la saison
> Je me perdis de mon vilage.

Ja l'ennui me persecutant
De tous les hommes m'absantant
Je fuioys toute compagnie,
Heureux si les pouvant quiter
J'eusse peu de moi m'absanter
Moi mesme étant ma tirannie.

Il est tellement tourmenté, qu'il y a comme un combat en lui-même, entre deux personnes, entre deux éléments divers ; le poète a été bien inspiré, en exprimant cet état de l'âme humaine :

Craintif et tremblant je me fuis
Tout animé je me poursuis
Tant de moi mon malheur se joüe,
Fuiant je ne puis m'eschaper
Suivant je ne puis m'atraper
Comme un Ixion sur la roue.

L'incertitude est et sera toujours l'état dominant de l'esprit de Philene ; il ne sait, malgré tout ce qu'il a vu, s'il doit encore espérer ou s'il n'a plus qu'à abandonner complétement une idée qui le torture depuis trop long-temps déjà. Voilà encore une belle strophe dans laquelle il compare, les pensées qui s'agitent en lui, à des oiseaux passagers :

Comme des oyseaux passagers
Ces doux plaisirs, mais trop légers,
Me promettoient par leur venue
Mon printemps devoir arriver,
Mais helas c'estoit un Hiver
Leur tromperie estant cognue.

Quelle meilleure preuve de cette incertitude, que ce retour près d'Iris qu'expriment ces vers :

Mais à la fin je retournai
Quelque espoir m'ayant ramené,

Ayant sceu que ce mariage
Ne plaisoit point à mon Iris,
Et que les parans de Charis
Ne l'en pressoyent pas davantage.

Après que le hasard l'eût fait trouver, plusieurs fois, en sa présence, il est assez heureux pour la rencontrer dans un bal auquel la convia cette Clorille que nous connaissons. Tremblant et craintif, il ne sait d'abord comment l'aborder : enfin, les choses s'arrangent pour le mieux.

Je dis alors à mes desirs
Allez tous avec mes souspirs
Faire un humble homage à ma Dame,
S'il lui plaist de vous recevoir
Pour mieux me le faire scavoir
Vous logerez dedans son ame.

Ces désirs et ces soupirs furent « les biens venus, » puisqu'Iris vient-elle même engager Philene à danser, ce qu'il n'aurait osé « entreprendre. » La danse finie, il va s'asseoir près d'elle et, à ces nouvelles plaintes, la bergère répond qu'elle l'aime toujours et que son mariage avec Charis n'aura pas lieu. Il croit, de nouveau, facilement à la parole de cette traîtresse, quoiqu'elle l'ait trompé souvent par de semblables promesses.

Habitués aux métamorphoses, nous ne nous étonnerons donc pas de cet autre changement qui ne sera pas du reste le dernier :

Dans trois jours Charis de retour
Mit à l'envers tout cet amour,
Liant si bien son mariage
Qu'enfin je cognu clairement
Qu'il failloit mourir seulement
Et non esperer davantage.

Le chagrin de Philene tout naturellement recommence. Mais, quelle complication affreuse ; accablé de douleur, il entend, de son lit, les instruments

Avec qui ces heureux Amants
Au temple se faisoient conduire.

Son désespoir augmente à tel point, que si sa mère n'était accourue à ses cris, il eût attenté à ses jours. Et ce fut, selon ses propres expressions, sa douleur extrême qui seule l'empêcha de mourir. Qui le croirait, il veut guérir,

Pour revoir avant que mourir
L'Ingrate qui m'ostoit la vie.

Chose extraordinaire, il peut se traîner à peine, et il trouve néanmoins assez de force, et disons-le aussi, assez d'audace, pour pénétrer dans la chambre nuptiale d'Iris et de Charis et assister à leurs ébats amoureux que de Lingendes se plaît à décrire avec un pinceau beaucoup trop réaliste. Sans prendre parti pour un tel genre de poésie, on peut dire que ces vers sont caractéristiques et font voir la licence qu'un « homme de beaucoup de vertu » pouvait alors se permettre. On respire, en les lisant, le souffle de la passion la plus exaltée ; tous les voiles sont déchirés, c'est comme l'apothéose des sens. Et cependant la courte note, qui se trouve dans le recueil de Barbin, ajoute même que notre poète était le « digne parent de M. de Lingendes, évêque de Mâcon, et du Père de Lingendes, prédicateur de la Compagnie de Jésus. » Voilà un jugement qui certes pourra surprendre

bien des gens. Que nous sommes loin de ce temps ! Valons-nous mieux que nos pères, parce qu'un mot risqué, une peinture légère, une description plus naturelle qu'il ne faut, à force d'être vraie, font naître en nous des scrupules parfois extraordinaires et auxquels la réalité la plus vulgaire se charge, tous les jours, de donner les plus terribles démentis; oubliant trop que seul l'amour de Dieu et des hommes peut donner à la vie quelque grandeur et quelque dignité. Laissons là ces réflexions et terminons l'analyse des changements de la bergère Iris.

Philene ne voulant pas plus longtemps,

. . . . . . d'un œil envieux
Profaner un si doux mistère,

s'éloigne, tout en apostrophant son cœur et surtout ses yeux qui lui ont permis de contempler un tel spectacle qu'il décrit de nouveau avec un soin et un plaisir que devraient envier les auteurs les plus épris de leur sujet, au point de chercher à en développer les moindres détails et les plus minimes accessoires. Si parfois ce procédé peut avoir ses avantages, en permettant au poète de faire usage de toutes les ressources de son génie poétique, on ne peut disconvenir que souvent aussi il l'expose à des répétitions et à des développements plutôt nuisibles qu'utiles.

Philene voudrait s'éloigner de ces lieux, pour oublier celle qui l'a si indignement trahi ; et il ne peut même

pas bannir l'idée d'Iris de son esprit, de son « penser, » comme il dit.

Car ie ne m'en puis desaisir
Et i'en veux garder le désir
En ayant perdu l'Esperance.

. . . .
. . . .

Quittons donc de bon cœur ce lieu,
Adieu parjure Iris, Adieu
Ingrate adieu ie t'abandonne,
Ainsi ie m'escriai soudain
Et sans prendre d'autre dessein
Ie dressai mes pas vers Modonne.

Faible et haletant, n'en pouvant plus, il arrive enfin au bord de la mer et s'arrête un instant sur cette plage, pour faire entendre de nouvelles plaintes. C'est en vain qu'il demande au sommeil de réparer ses forces et de lui faire oublier ses malheurs, il sent que la mort seule peut mettre un terme à ses maux. Mais, avant de mourir, comme dernière consolation, il veut avec la pointe de son couteau, graver « dans le roc, » quelques mots qu'Iris, un jour, pourra lire.

Ces vers escris, pour m'abismer
D'un sault ie me iette en la mer,
Qui rentr'ouvrant par intervalle
Son sein crevé d'un si grand pois
Me reiette en haut par trois fois
Et trois fois dans son fons m'avalle.

Sauvé par des « marchans de ce pais, » Philene aborda dans l'île qu'habitaient les deux bergers Daphnis et Damis. Et c'est ainsi, on peut le répéter avec lui, sans crainte de se tromper, qu'

Accablé de tant de douleurs
Il finit ainsi tout en pleurs
Le long discours de son martire.

XL.

Comme nous le disions, en commençant l'étude du poëme pastoral des changements de la bergère Iris, nous avons bien, sous les yeux, la description, l'analyse d'une passion véritable, quoique recouverte du voile de la fiction. Cela se sent suffisamment, sans qu'il soit besoin d'avoir recours aux autres productions du même genre ou d'un genre analogue dans lesquelles la critique est parvenue à découvrir le nom de la personne aimée. Il faut avoir souffert et souffert réellement pour parler ainsi. Les redites elles-mêmes, qu'on rencontre à chaque pas, prouvent, jusqu'à un certain point, ce que nous avançons; car, qui ne sait qu'un être passionné et malheureux se complaît dans la passion et la douleur qui le dominent, aimant à en parler et à en parler souvent, malgré tous les reproches qu'il ne cesse, d'un autre côté, de s'adresser à ce sujet. Seulement, ce qui reste toujours impénétrable pour nous, c'est l'objet lui-même de cette passion, c'est la femme cachée sous le nom poétique d'Iris. Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que c'est là une œuvre d'un véritable mérite que l'indifférence coupable des compatriotes de de Lingendes a trop longtemps laissée dans l'oubli.

XLI.

Arrivé à la fin de cette étude, nous devons constater que si le poète, dont nous venons d'essayer de faire revivre le souvenir, n'a pas été l'une des premières gloires poétiques de la France, il a eu toutefois une popularité incontestée et justement méritée ; les éloges des critiques en sont une preuve irrécusable. Aux citations déjà faites, ne craignons pas d'ajouter les suivantes qui ne feront que compléter et affirmer, une fois de plus, les jugements que nous connaissons.

Si nous ouvrons le Dictionnaire de la conversation et de la lecture, publié sous la direction de M. W. Duckett, ouvrage tout à fait moderne, nous voyons que « Jean de Lingendes se fit un nom par ses compositions poétiques dont le premier mérite consiste dans la douceur et la facilité. C'est le premier de nos poètes à qui le véritable tour du sentiment et l'expression de la tendresse aient été connus. »

Titon du Tillet, dans son Parnasse français, ajoute que notre poète, « digne parent de M. de Lingendes, évêque de Mâcon, et du Père de Lingendes, célèbre prédicateur de la Compagnie de Jésus, était un homme d'esprit et de vertu et qu'il se fit un nom par ses poésies. »

Nous ne craindrons même pas de reproduire, maintenant que nous connaissons et que nous pouvons apprécier notre poète, les lignes que lui consacre Adrien Baillet, dans ses jugements des savants sur les poètes

modernes : « Si on ne lui fait plus l'honneur de le déclarer bon poète, on doit dire cependant qu'il a eu quelques bonnes qualités qui lui ont attiré l'estime de la plupart des habiles gens de son siècle. » Désessart, dans ses Siècles littéraires, tient à peu près le même langage.

Enfin, nous ne saurions mieux terminer cette notice biographique, qu'en rappelant l'estime que faisait de Jean de Lingendes l'un des ornements de l'hôtel de Rambouillet, Mlle de Scudéri. Nous lisons, en effet, au deuxième livre du tome VIII de son histoire romaine, connue sous le nom de Clélie, en racontant l'histoire d'Hésiode, que de Lingendes « a dans ses vers un air amoureux et passionné qui plaira à tous ceux qui auront le cœur tendre. »

E. BOUCHARD.

FIANÇAILLES

MARIAGE ET APANAGE

DE PIERRE, SIRE DE BEAUJEU

(1461-1476.)

Le quatrième fils de Charles Ier, duc de Bourbonnais, et d'Agnès de Bourgogne, naquit, non pas en novembre 1439, comme le répètent d'après les frères de Sainte-Marthe, la plupart des historiens de la maison de Bourbon, ni le 1er décembre 1438, comme le croit M. de Chantelauze (1), mais bien le 27 novembre 1438, si l'on veut s'en rapporter à l'auteur de la « Pompe funèbre de Pierre II, duc de Bourbonnois, » Jacques de Bigue (Biblioth. impériale, Mss. franç. nº 10367), qui atteste que Pierre avait le 6 octobre 1503, date de son testament, 64 ans 10 mois et 9 jours. Le titre de sire de Beaujeu ne lui fut donné qu'après la mort de Philippe, son frère, second fils du duc Charles, mort avant l'âge de 14 ans, peu après 1445. Il était loin alors de songer à jamais devenir le chef de sa puissante famille, et vivait dans

(1) *Hist. des ducs de Bourbon*, etc., par de la Mure, tome II, p. 411, note 2, col. 1 et 2. cf. *ibid.* t. III p 222, lignes 16-17.

une étroite dépendance de son frère aîné, Jean II, qui, du reste, lui témoignait la plus grande bienveillance. A l'avénement de Louis XI, les princes, qui se sentaient menacés par les sourdes menées du nouveau roi, songèrent à resserrer par de nouvelles alliances les liens d'affection de parenté et d'intérêt qui les unissaient entre eux ; Jean profita de l'occasion pour assurer à son jeune frère une position digne de sa naissance, en recherchant et obtenant pour lui la main de Marie, fille unique, jusque-là, de Charles d'Orléans, le duc-poëte, et de Marie de Clèves ; la dot de la jeune princesse comprenait tous les fiefs appartenant au duc et à la duchesse d'Orléans, à l'exception du duché de Milan, du comté de Pavie, et de ce que le duc tenait du roi en apanage comme prince du sang. Pierre, de son côté, devait recevoir de son frère, en apanage, le comté de Clermont en Beauvoisis, évalué 4,000 livres tournois de rente, avec engagement de la part de Jean, de compléter cette somme si le comté ne la valait pas, et de la part de Pierre, de ne jamais rien demander de plus au duc de Bourbon ni à ses hoirs (30 sept. 1461) [1]. Ce traité ratifié à Blois en juillet 1462 par Jean II et Agnès de Bourgogne, duchesse douairière de Bourbonnais, fut enregistré à Moulins le 25 août suivant. Dans l'intervalle (27 juin 1462) il était né au duc-poëte un fils, qui fut Louis XII ; cela n'altéra en rien la bonne volonté des deux époux pour leur futur gendre, ils ratifièrent eux aussi le contrat du 30 septembre 1461, et le jeudi 22 mars 1464

(1) Arch. de l'emp. P. 1365 (1), cote 1393 et K. 554, n° 10.

(nouveau style), pour bien prouver qu'ils n'avaient changé d'avis ni les uns ni les autres, la cérémonie des fiançailles fut célébrée en grande pompe en l'église collégiale de Saint-Sauveur, au château de Blois, par vénérable père en Dieu, messire Jean Prunèle, abbé de Saint-Laumer de Blois, et vicaire général du célèbre Mile, évêque de Chartres. Le procès-verbal dressé par Guillaume Gayot, notaire du Châtelet d'Orléans, retrace minutieusement jusqu'au moindre détail : nous en donnons plus loin le texte pris sur l'original encore existant. (N° I.)

La position du jeune sire de Beaujeu ainsi accrue et garantie pouvait paraître définitivement assise sur des bases inébranlables; rien pourtant de moins exact : les choses allaient prendre, avec le temps, une tournure bien différente : la guerre du bien public qui aurait dû, ce semble, resserrer entre les princes les liens de famille, d'amitié et d'intérêt, allait au contraire servir de point de départ aux sourdes intrigues et aux ténébreuses menées, grâces auxquelles Louis XI, pris d'abord au dépourvu et contraint de plier un instant devant la coalition des grands, allait reprendre peu à peu tous ses avantages, et rallier à ses desseins ou dépouiller ruiner et détruire, de gré, à force ouverte, ou par ruse, chacun de ceux qui avaient pris les armes contre lui, en 1465, avec le duc de Bourbon et le comte de Charolais.

Le jeune sire de Beaujeu fut un de ceux que Louis XI s'attacha et réussit à gagner le plus complétement. La guerre du bien public à peine terminée, Pierre reçut du roi une pension de 6,000 livres (1465-1466); puis la terre et châtellenie de Roqueval (octo-

bre 1467), confisquée sur Jean d'Armagnac (1). Dès lors le sire de Beaujeu et le duc de Bourbon font cause commune avec Louis XI, le servent en Normandie contre son frère, et partout contre le comte de Charolais et le duc de Bretagne ; la faveur de Pierre s'accroît incessamment, jusqu'à ce qu'enfin Louis XI, à la nouvelle de la mort du duc de Guyenne confie au sire de Beaujeu le gouvernement de cette province, en lui promettant en outre, et définitivement cette fois, la main de sa fille. Peu de temps après il ajoutait à ses dons la terre de Nogaré, confisquée sur le comte d'Armagnac et mettait son futur gendre à la tête de ses troupes chargées d'exécuter la sentence. On sait comment Pierre de Beaujeu se laissa jouer par le rusé Gascon, qui réussit à le faire prisonnier par trahison, avec les commissaires royaux qui l'avaient accompagné à Lectoure. Louis XI, qui ne se piquait guère de tenir une promesse quand il se croyait intéressé à la violer, se vengea, par la trahison la plus odieuse, des craintes que lui avait pu faire concevoir la mauvaise foi du comte d'Armagnac. Le comte et sa femme furent assassinés au mépris de la foi jurée, les habitants de Lectoure massacrés à l'exception de six ou sept, la ville elle-même rasée de fond en comble et brûlée, enfin les complices de l'arrestation déloyale du sire de Beaujeu décapités ou écartelés, après jugements sommaires par commissions créées exprès (mars-avril 1473). Au mois de novembre suivant (2) fut enfin signé le traité du mariage de

(1) Arch. de l'emp. P. 1375; cote 2546.
(2) Anc. Bourb. tom. II, p. 193.

Pierre de Beaujeu avec Anne de France : les fiançailles, dont nous n'avons pas retrouvé le procès-verbal, avaient eu lieu au mois de juin précédent. Pierre de Beaujeu vécut dès-lors dans la plus entière dépendance à l'égard du roi, qui ne cessa de lui prodiguer des marques effectives de la plus grande faveur, leurs intérêts étant désormais identiques. Anne reçut de son père cent mille écus d'or en dot, payables par tiers, dans les trois années qui suivraient la célébration du mariage : sur cette somme, un tiers devait appartenir en toute propriété au futur qui, de son côté, s'engageait à constituer à sa veuve un douaire de 6,000 livres de rente ; enfin les deux époux consentaient au retour à la couronne « de toutes les duchez, comtez, terres et seigneuries de la maison de Bourbon, » qui leur viendraient à écheoir, en cas de mort du duc Jean II, sans enfants mâles, « au cas où eux-mêmes iroient de vie à trespas sans hoirs masles en droite lignée et en loyal mariage. »

Une fois le mariage célébré et consommé (à Tours dans les premiers mois de 1474), Louis XI s'occupa sans retard des moyens d'accroître le patrimoine de son gendre, et le duc Jean ne tarda pas à comprendre que si le mariage de son frère s'était fait contre son gré, ce n'en devait pas moins être lui qui aurait à en payer les violons. Pierre, jusqu'au jour de son mariage, n'avait eu que le titre et les revenus de sire de Beaujeu, sans aucun pouvoir réel sur cette baronie dont son frère lui permettait de porter le nom : le duc fut bientôt activement sollicité, au nom du roi, de régler définitivement, une fois pour toutes, l'apanage dont son frère prétendait être mis en pos-

session réelle et complète. Or, le duc de Bourbon tenait fort, et cela se comprend de reste, à conserver le Beaujolais qui lui permettait de communiquer directement, sans intermédiaire indiscret, d'une part avec le duc de Bourgogne, et de l'autre avec l'étranger d'Allemagne et d'Italie, par ce qu'on appelait encore « le Beaujolais à la part de l'empire. » Le roi, de son côté, ne tenait pas moins à le lui enlever, sachant bien qu'il disposerait en maître de ce qui serait reconnu officiellement appartenir à son gendre. La lutte fut vive, et si le roi l'emporta, ce ne fut pas sans prendre toutes ses précautions que le duc de Bourbon, à bout d'expédients dilatoires, se résigna à obéir. Le roi était venu en Bourbonnais, et sans doute avait parlé ferme ; Jean II, faisant, comme on dit, contre fortune bon cœur, abandonna à son « très-chier et très-amé frère, par provision d'apanage tant seulement, le comté de Clermont en Beauvoisis, 1,000 livres tournois de rente, et la baronie de Beaujeuloiz » à la part du royaume. Quant « au Beaujolais à la part de l'empire, le duc en conservait la possession avec promesse, « au cas où il auroit des hoirs masles descendans de son corps en loyal mariage » de laisser cette province à son frère, lors de son décès, à charge par lui de restituer aux héritiers du duc Jean le comté de Clermont et les 1000 livres de rente. Les héritiers auraient, du reste, le droit de garder pour eux le Beaujolais, à la part de l'empire, à charge d'asseoir ailleurs à Pierre de Beaujeu, un revenu égal. Cette convention en date du 3 avril 1475 (N° III), avant pâques (c'est-à-dire en 1476), fut acceptée par lettres patentes de Pierre de Beaujeu,

datées de Lyon, le 19 du même mois (1476 après pâques) (N° IV). Si fortement motivée qu'elle soit, elle n'en était pas moins au fond odieuse à son auteur, comme tout ce qui est imposé par la force. Dès le 11 mars précédent (1476) le duc, dans la prévision de ce qu'il allait être forcé d'accorder, avait déposé entre les mains de deux notaires royaux, tous deux du nom de Papon, une protestation qui ne permet de conserver aucun doute sur ses véritables sentiments (N° II). Il rappelle avec amertume qu'il a offert à son frère de Beaujeu « provision souffisante et raisonnable, et dont il se devroit bien contenter, » mais que celui-ci n'en a voulu tenir compte, et a fait demander par ses gens, pour apanage, les pays de « Beaujeulois et Dombes, tant deçà que par delà la rivière de Saonne, ou récompance à value de ce que en retiendrons » et atteste que plusieurs de ses serviteurs et amis l'ont averti dûment que le roi se proposait de recourir vis-à-vis de lui « en faveur de Madame Anne, sa fille, femme de nostre dit frère » à des prières et requestes « que tenons quant à nous pour étroit commandement et contrainte. » Dans cette extrémité, craignant de plus d'encourir l'indignation du roi « et que autrement il nous contraigne, » le pauvre duc prend avec son frère l'engagement « en parole de prince » de lui accorder sa demande, mais auparavant, pour se ménager une porte de sortie dans le cas où la crainte du roi cesserait de peser sur ses décisions, il proteste que toutes ses concessions sont imposées « par la crainte, révérance et doubtances dessus dictes » et qu'il entend se réserver tous ses droits sur les objets cédés, « pour lui valoir

et profiter en temps et lieu.» Les notaires attestent, en présence de témoins choisis parmi les familiers du duc, entre autres l'un de ses maîtres d'hôtel et l'un de ses secrétaires, que ladite lettre et carteau leur a été remise par le duc, close et scellée de son scel de secret.

Il paraîtra peut-être peu digne d'un prince qui régnait sur une notable partie de la France actuelle, de se ménager ainsi des moyens plus ou moins légaux de manquer à volonté à des engagement solennellement contractés « *en parole de prince,* » mais il faut se souvenir aussi qu'après tout il ne serait pas juste d'exiger d'un contemporain et d'un sujet de Louis XI une loyauté et une droiture, dont il est bien certain que le pauvre duc, généreux malgré lui, ne devait guère trouver l'exemple et le modèle dans la conduite de son très-redouté et souverain seigneur, le compère et l'ami d'Olivier le Daim et de Tristan l'Hermite. En fait, la protestation resta lettre morte : Jean mourut sans enfants mâles, et, par conséquent, sans avoir eu intérêt à prendre des mesures contre le sire de Beaujeu, son héritier légitime. Il semblerait même qu'ils finirent par se réconcilier ; au moins trouvons-nous (N° V) en 1482 un acte dont le contenu paraît de nature à le faire croire. C'est le mandement par lequel le duc Jean met son frère de Beaujeu en possession du Beaujolais à la part de l'empire, volontairement cette fois, et sans qu'il y ait trace nulle part de protestations contre cet acte de munificence que rien n'empêche de présumer tout à fait spontané. Pierre était en effet, à défaut d'enfants mâles légitimes qui n'existaient pas, le seul véritable hé-

ritier présomptif de Jean, son frère, le cardinal-archevêque de Lyon ne pouvant songer à revendiquer sérieusement le titre de duc. La réconciliation entre les deux frères est donc d'autant plus probable, que le duc, attaqué sous main par Doyat et d'autres, pour qui c'était un excellent moyen de plaire au maître, avait besoin d'un appui solide à la cour, et que Pierre, gendre du roi et tuteur désigné de son jeune beau-frère, qui bientôt allait être Charles VIII, se trouvait par là même tout naturellement en passe de rendre plus d'un bon office à son bon frère le duc de Bourbonnais.

A.-M. CHAZAUD.

I.

Procès-verbal des fiançailles de Pierre de Beaujeu avec Marie d'Orléans (22 *mars* 1464) [1].

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Jehan Framberge licencié en lois, garde de la prévosté d'Orléans, salut. Savoir faisons que l'an de nostre seigneur mil quatre cens sexante et trois, le jeudy, vingt deuxiesme jour de mars, à l'eure de trois heures après midy, ou environ, furent présens et personnellement establiz en l'église collégiale de Saint-Sauveur ou chastel de Blois, par devant Guillaume Guyot, clerc, notaire juré de Chastellet d'Orléans, appelé et requis audit lieu, pour faire et passer lettres d'instrument soubz le scel de la ditte prévosté d'Orléans, des choses qui cy après s'ensuivent, très-excellens et puissans princes

(1) *Archives de l'empire*, P. 1365 (1), cote 1396 (3) original sur parchemin, signé, jadis scellé.

messeigneurs Charles, duc d'Orléans, de Milan, etc., et Jehan, duc de Bourbonnois et d'Auvergne, etc., et aussi très-excellante et puissante dame madame Marie de Clèves, duchesse d'Orléans, messire Pierre de Bourbon, chevalier, seigneur de Beaujeu, et madamoiselle Marie d'Orléans, fille naturelle et légitime de mes diz seigneur et dame d'Orléans, lequel monseigneur de Bourbonnois, en la présence des dessus diz et dudit notaire, et aussi de plusieurs autres, chevaliers, escuiers, gens d'église, bourgeois, et gens de divers estaz, dist en parlant à mondit seigneur d'Orléans, les parolles qui s'ensuivent : « Monseigneur, n'est-ce pas vostre plaisir que ma cousine, vostre fille, soit fiancée à mon frère qui cy est, ainsi comme nous avons accordé ensemble? » Auquel mondit seigneur d'Orléans respondy : « nous avons pieça accordé ensembléement le mariage d'eulx deux, et pour ce, je m'y conscens et accorde.» Et oultre dist monditseigneur de Bourbon : « vous y conscentez doncques, monseigneur, et à ce l'autorisez ? » A quoy mondit seigneur d'Orléans dist : « il est vray, je m'y conscens et luy donne auttorité. » Après lesquelles parolles, ainsi que dessus est dit, proférées, fut yllec présent et assista vénérable père en Dieu, messire Jehan Prunèle, abbé du monastaire de Saint-Lomer de Blois, de l'ordre de Saint-Benoist, au diocèse de Chartres, vicaire général de révérend père en Dieu, monsieur Mile, évesque de Chartres, qui, en la présence de mesdisseigneurs et dame, et de grant multitude desdiz gens d'église, nobles, bourgeois, et autres, sollempnellement cellébra et sollempniza fiansailles, par parolles de futur, entre ledit messire Pierre de Bourbon, et madicte damoiselle Marie d'Orléans, et iceulx assembléement fiança en proférant les parolles qui s'ensuivent : « Pierre, vous promettez à prendre Marie, qui cy est, à femme et espouse, se Dieu et sainte église se y accordent ? » lequel messire Pierre dist : « Voire. » En après ledit vénérable père, en parlant à ma dicte damoiselle Marie d'Orléans, dist : « Marie, vous

promettez à prendre Pierre, qui cy est, à mary et espoux, se Dieu et sainte église se y accordent ? laquelle damoiselle respondy : « Ouy. » Pour raison desquelles parolles ledit messire Pierre de Bourbon et ma dicte damoiselle Marie d'Orléans, en mutuel et commun conscentement contractèrent assembléement fiansailles, par parolles de futur, à l'auctorité et conscentement de mesdiz seigneur et dame d'Orléans, présens à ce honnorables et circumspectes personnes, messires maistres Jehan Leprestre, chancelier, Pierre de Refuge, général des finances, Phelippe de Hédouville, maistre d'ostel, Jehan de Saveuzes, messires Charles d'Arbouville, chevalier, et Guiot Pot, conseillers et chambellans de mondit seigneur d'Orléans ; le marquis de Canillac, messire Pierre des Barres, chevalier, maistres Guillaume Cadier, président de la chambre des comptes, Pierre de Culant, lieutenant de Bourbonnois, et Ollivier Milet, procureur, conseilliers de mondit seigneur de Bourbon, maistre Jehan Sollereau, aumosnier de mondit seigneur de Beaujeu, messire Thomas Lejeune, prebtre, curé de ladite église de Saint-Sauveur, Pierre Billart, clerc de chappelle de mondit seigneur d'Orléans, et autres plusieurs. Auquel messire Pierre, nous, à la relacion d'icelluy notaire, avons octroyé et octroyons ces présentes, lesquelles, en tesmoing de ce, nous avons seellées du seel aux contractz de ladite prévosté d'Orléans. Ce fut fait les an, jour, lieu et heure dessus diz. (Signé) G. Guyot (avec paraphe).

II.

Protestation de Jean II, duc de Bourbonnais, contre la donation par lui faite à son frère Pierre de Beaujeu, le 3 *avril* 1476 (11 *mars* 1476) [1].

Nous Jehan, duc de Bourbonnois et d'Auvergne, conte de Clermont, de Fourestz de l'Isle-Jourdain et de Villars, segneur

(1) Archives de l'empire, P. 1365 (2) cote 1457 (71) — Publié.

de Beaujeu et de Nonnay, per et chamberier de France, A tous présens et à venir qui ces présentes lettres verront, salut.

Comme notre frère Pierre de Bourbon, dit seigneur de Beaujeu, nous ait naguères fait demander, par provision d'apanage, aucunes terres et segnories à tenir durant nostre vye, ou tant que serons sans hoirs masles, et au cas que aïons hoirs masles, en formel et parfait apanage, et nous luy aïons acordé offert et présenté, pour ladicte cause, provision souffizante et raisonnable, et dont il se devroit bien contenter, considéré le nombre de nos autres frères et seurs, les dots et mariages d'icelles, et autres charges nécessaires que avons à supporter, et l'avantage que avons par le contrault de notre mariage, et autres choses qui sont à considérer, néantmoins, nostre dit frère nous demande et poursuit ou fait demander et poursuivre, par ces (*sic*) gens, de plus avant luy ottroier et accorder, c'est assavoir le pais de Beaujoulois et Dombes, tant de çà que delà la rivière de Saonne, ou récompance à value de ce que en retiendrons, et sommes deuement advertis par aucuns noz serviteurs et amys, et doubtons que, si nous ne lui octroïons ledit païs, que (*sic*) le roy, nostre très-redoubté et souverain segneur, en faveur de madame Anne, sa fille, femme de nostre dit frère, soit par prière (1) et requeste, que tenons, quant à nous, [pour] estroit commandement et contrainte, et, par la révérance en laquelle avons nostre dit segneur, craingnons aussi encourir son indignacion, et que autrement il nous contraingne à ce faire, pour ces causes, nous avons tenu parolles, et sommes

par M. de Chantelauze, dans l'*Histoire des ducs de Bourbon, etc.*, de De La Mure, tome III, page 207 n° 129 (*a*) Le certificat de dépôt rédigé par les deux notaires a été par erreur attribué à une autre pièce du même duc, aussi datée du 11 mars 1475, et relative à une fondation par lui faite à Notre-Dame de Montbrison.

(1) Le texte porte : « piere »

entrés en traitié avecques nostre dit frère, de lui ottroier consentir et acorder ledit païs de Beaujoulois et Dombes, tant deçà que delà la rivière de Saonne, et sur celui ottroierons bien bref noz lettres patentes, et consentirons à l'excéqution intérinnement et plein effaict d'icelles, par foy et serment de nostre corps, et en parolle de Prince ; par quoy nous protestons, par ces présentes, que, ce que sur ce en ferons passerons et accorderons, est et sera pour la crainte révérance et doubtances dessus dictes, et qu'il ne nous puisse ne doive porter dommage ou préjudice, ores ou pour le temps advenir, en quelque manière que ce soit, et que nostre droit et possession, querelle, remonstrance, et actions pétitoires ou possessoires, nous soient entières préservées et sauves, tant à moins octroier à nostre dit frère, comme à le luy laisser ailleurs, en lieu moins préjudiciable et plus agréable à nous. Des quelles choses nous avons requis et demandé aux notaires à ce présens, acte et instrument publique, pour nous valoir et proffiter en temps et lieu ce qu'il devra. Aujour d'uy unziesme du mois de mars l'an de grâce mil cccc soixante et quinze.

(*Signé* :) Jehan.

Au dos : Aujourd'huy, unzesme jour du mois de mars l'an de grâce mil cccc soixante-quinze, Très-hault et puissant prince monseigneur le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, comte de Clermont et de Fourestz, et seigneur de Beaujeu, a présenté à nous notères et tabellions royaulx cy-dessoubz signez, ceste présente lettre et carteau, cloz et seellé de son seel de secret, comme il appert par l'inspection d'icellui, disant que il faisoit les protestations et autres choses contenues en icelluy, et par la forme et manière ilec déclairez. Et de ce nous a requis instrument l'an et jour dessus diz ; présens à ce les sieurs d'Aubigny et de Canilhac. Anthoine de la Fin, maistre d'Ostel, et Jehan Berry, secrétaire dudit seigneur, témoings à ce présent et appellez.

(*Signé* :) Paponis, J. Paponis.

(avec paraphes.)

37.

III.

Donation par Jean duc de Bourbonnais à Pierre de Beaujeu, son frère (11 *avril* 1476) [1].

Jehan, duc de Bourbonnois, etc. Comme nostre très-chier et très-amé frère, Pierre de Bourbon, nous eust fait remonstrer ses charges et affaires, et les fraiz et despens qu'il lui a convenu faire et soustenir par cy-devant, en maintes manières, et que présentement et de nouvel lui sont accrues, tant pour l'entretènement de son estat que de ma dame Anne de France, sa femme, nous requérant pour ces causes, et autres qui de sa part nous ont esté dictes et remonstrées, avoir de nous aucune provision pour icelles supporter et l'entretènement de leur ditz estatz, pour quoy nous qui chièrement et cordialement avons par cy-devant aimé nostre dict frère, et de présent faisons, pour la grande amour et union fraternelle qui tousjours a persévéré et continué entre nous et lui, et singulièrement pour l'onneur qu'il a pleu à mon très redoubté et souverain seigneur, monseigneur le Roy, faire à nous, à nostre dit frère, et à toute nostre maison, de donner en mariage ma dicte dame Anne de France, sa fille, à nostre dit frère, et aussi pour considéracion et en faveur de ce que Dieu nostre créateur a faitte ceste grâce en nostre ditte maison de Bourbon que ma ditte dame Anne de France est présentement ensainte d'enfant, par quoy la lignée, au plaisir de nostre créateur, sera par continue succession conservée et augmentée; savoir faisons que nous, inclinans à la requeste de nostre dit frère, pour les dittes causes et considéracions, avons, en tant que à nous est, et faire le pouvons, consentu et consentons que nostre dit frère ait et preigne, par provision

(1) Archives de l'empire P. 1366 (1) Cote 1475 (22). publié par M. de Chantelauze; *ubi supra,* tome III, p. 208, n° 129 (*b*), d'après un vidimus du 4 septembre 1482, arch. de l'emp. P. 1371 cote 1976.



d'appanage tant seulement, le comté de Clermont en Beauvoisin, et la baronie pays terre et seigneurie de Beaujeuloiz, ainsi que l'avons et tenons, et qu'elle s'extent èt comporte au royaume, sur et deça la rivière de Sosne, à cause des terres estans desa la ditte rivière, avecques toutes et chascune leurs appartenances et appendences, tant en villes, chasteaulz, forteresses, justices, bourgs, rivières, péaiges, passaiges, droiz, hommaiges, fiefs, arrèrefiefz, hommes, vassaulx et subgetz, et tous autres droiz, prérogatives, prouffitz, revenues, et esmolumens que y avons et prenons, et porrions avoir et prandre, sans aucune chose y réserver ne retenir, fors seulement le retour à nostre maison, à faulte de hoirs descendans de nostre dit frere en loyal mariage, et avec ce luy payerons, et, par ces présentes, lui promettons payer et randre la somme de mil livres tournois par chascun an, la ditte provision durant, sans ce que autre chose il nous puisse par la ditte cause demander tant que nous vivrons. Et après nostre décès, au cas que nous aurions enfans masles, descendens de nostre corps en loyal mariage survivans à nous, nous volons et consentons que nostredit frère ait pour son droit d'appanage perpétuel de lui et des descendens de lui en loyal mariage, laditte baronie et seigneurie de Beaujeuloiz, en ladite partie du royaume, et aussi toutes et chascunes les terres et seigneuries, droiz, appartenances et appendences d'icelles, estant à la part de l'empire, et de la ladite rivière de Sosne ainsi que les tenons et possédons de présent, et dès à présent, comme pour lors, et dès lors comme de présent, audit cas, volons et accordons, par ses (*sic*) dittes présentes, que nostredit frère les ait et preigne, et, en tant que à nous est, et nous appartient, les lui délaissons, en délaissant par nostredit frère, Pierre de Bourbon. ou ses hoirs, à nosdiz enfans et héritiers masles, laditte conté de Clermont, et les dittes mil livres dont dessus est faitte mention. Et s'il advient (*sic*) que nosdiz hoirs masles voulsissent

avoir les dittes terres et seigneuries de là laditte rivière de Sosne, ilz les porront avoir et recouvrer de nostre dit frère ou de ses héritiers en baillant, dedans quatre ans après nostre décès, récompense en terres et seigneuries, d'autant de value que valent de présent les dittes terres et seigneuries estans de là la ditte rivière de Sosne. Toutes et chascune lesquelles choses dessus dictes nous avons promis et promettons par la foy et serement de nostre corps, et en parolle de prince, garder, observer, et entretenir de point en point, sans enfreindre, ne venir, ne souffrir estre fait ou venu par nous ou autre pour (*sic*) ou nom et adveu de nous au contraire. Si donnons en mandement à nos amez et féaulx conseillers, président, et gens de noz comptes, gouverneur de Clermont, bailly, juge, et autres nos officiers de nostre dit compté de Clermont, baronie et pays de Beaujeuloiz à la part du royaume, que desdiz conté de Clermont, baronie et pays de Beaujeuloiz, seuffrent et permettent nostredit frère joïr et user, d'icelles prendre les prouffiz, émolumens et revenues, et icelles gouverner, officiers instituer et destituer, et en son nom et par son auctorité la justice et juridicion exercer, par lui, ses gens et officiers, et que à lui facent seremens en tel cas appartenans, et à luy obéyssent d'icy en avant, comme ilz ont fait par cy-devant à nous, et comme ilz feroient, s'il estoit, à parfait et formel appanage, certain perpétuel seigneur propriétaire et possesseur desdiz conté et baronnie, et les deschargons, quant ad ce, des seremens devoirs et astrictions ausquelz ilz nous sont et porroient présentement estre tenuz. En tesmoing de ce nous avons signé ses (*sic*) presentes lettres de nostre main, et à icelles faict mettre et apposer nostre seel. Donné en nostre ville de Montbrison, le troysiesme jour du moys d'avril, l'an de grâce milccccLXXV. Signé Jehan. Par Mgr le duc, en son conseil, Berry (avec paraphe).

IV.

Acceptation par Pierre de Beaujeu de la donation précédente (19 *avril* 1476). [1]

..... Laquelle provision, ainsi à nous bailléepar nostre dit seigneur et frère, et toutes et chascune les choses contenues esdittes lettres, nous avons eu et avons agréables, et les avons consenties et consentons, et promettons par la foy et serement de nostre corps par ces présentes, les garder observer et entretenir de point en point, sans enfreindre, ne faire ou venir ou souffrir estre fait ou venu par nous onz hoirs ou autres au nom de nous, au contraire. En tesmoing de ce nous avons signé ces presentes de nostre main et fait mettre nostre scel à icelles. Donné à Lion sur le Rosne le xix[e] jour d'avril l'an mil cccc soixante seze après pasques.

Signé Pierre. Sur le repli par Mgr en son conseil G. Courtin.

V.

Mandement du duc Jean II, pour mettre Pierre de Beaujeu son frère, en possession du Beaujolais à la part de l'empire (17 *octobre* 1482) [2].

Jean, duc de Bourbonnois, etc., à nos amez et féaulx, les gouverneur, juge, advocat, procureur, trésorier, cappitaines, chastellains, et à tous noz autres justiciers et officiers du pais de Beaujeulois, à la part de l'empire, ou à leurs lieuxtenans ou commis, salut et dilection. Comme aujourduy

(1) Arch. de l'Emp. P. 1366 (1), cote 1475 (23). Original sur parchemin, jadis scellé, publié par M. de Chantelauze, *ubi supra*, tom. III, p. 209. n° 129 (*b*).

(2) *Archives de l'empire*, P. 1366, (2) cote 1482 (82). Original sur parchemin, jadis scellé, publié par M. de Chantelauze *ubi supra.*, tom. III pag. 210, n° 129 (c); la signature « Robertet » est omise.

nous ayons baillé et délaissé, entre autres choses, à nostre très-chier et très-amé frère Pierre de Bourbon, par manière de provision d'apanage, ledit païs terre et seigneurie de Beaujeuloiz à laditte part de l'empire, avec toutes et chacunes ses appartenances et appendences quelsconques, pour en joïr selon la forme et teneur de certain contrat par nous et lui sur ce fait et passé, si voulons, vous mandons et commandons, bien expressément, et à chacun de vous, que vous souffrez et permettez à nostre dit frère, ou à ses procureurs et commis quant à ce, prendre et appréhender réaument et de fait la possession et saisine réelle et corporelle de ladicte terre et seigneurie de Beaujeuloiz, ensemble de toutes les villes, places, et chasteaulx estant en la dicte seigneurie, desquelles villes, places et chasteaulx voulons par vous et chascun de vous, en tant qu'à lui touche, leur en estre baillé réaument et de fait ladicte possession et saisine, et, en ce faisant, nous vous en avons tenu et tenons quittes et déchargez, et, avecques ce, voulons que leur baillez et délivrez tous et chascuns les terriers, papiers, liéves, et autres enseignements à ce neccessaires, selon la forme et teneur dudit contrat. Et gardez, coment que soit, et sur tant (1) que doubtez mesprendre envers nous, qu'il n'y ait faulte, car tel est nostre plaisir et voulenté. Donné en notre Chastel de Molins, le 17e jour d'octobre, l'an de grâce MCCCC quatre-vingt et deux par Mgr le duc, le sire de Culant présent.

ROBERTET (avec paraphe).

(1) M. de Chantelauze a lu : « tout »

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

ANNÉE 1869

Séance du 5 mars.

PRÉSIDENCE DE M. ESMONNOT.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. Bertrand, vice-président de la classe des arts, lit un rapport sur l'emplacement que pourraient occuper les collections d'histoire naturelle données par MM. E. de Chavigny et Desbrochers des Loges et sur les dépenses à faire pour organiser le musée lapidaire.

— Sur l'invitation de M. le Président, M. Conny fait connaître que bientôt on pourra procéder au dé-

38

ménagement de la bibliothèque, pour la transporter dans le nouveau local qui lui est affecté.

M. Clairefond profite de cette occasion pour proposer de donner définitivement le titre de bibliothécaire à M. Conny, qui depuis longtemps déjà en remplit les fonctions et au zèle duquel nous devons le catalogue de notre bibliothèque bourbonnaise.

M. de l'Estoille appuyant la proposition de M. Clairefond, pense qu'il serait utile de décider aussi que M. Conny prendrait en cette qualité rang parmi les membres du bureau.

Ces deux propositions sont adoptées. En conséquence M. Conny est nommé bibliothécaire pour cinq ans.

Il est en même temps décidé que le catalogue fait par M. Conny sera imprimé. Seulement avant de prendre une détermination définitive, par rapport au format et au mode de publication, cette affaire sera renvoyée à la commission du bulletin qui devra s'entendre avec le bibliothécaire et donner son avis à une de nos prochaines séances.

M. de l'Estoille propose de mettre aussi à exécution ce qui avait été précédemment décidé relativement à l'impression du manuscrit de M. Ripoud, sur les écrivains du Bourbonnais.

M. Chazaud ayant fait observer que cette publication pourrait peut-être faire double emploi, avec le catalogue de la bibliothèque de la Société, il est décidé qu'on imprimera d'abord le catalogue fait par M. Conny et qu'ensuite on publiera seulement du travail de M. Ripoud, l'indication des ouvrages que l'on ne possède pas encore.

— En ce qui concerne les notes adressées à la Société par M. l'abbé Millet, M. Chazaud fait connaître que ce ne sont en général que des extraits d'ouvrages connus, extraits curieux et intéressants néanmoins et qu'il n'y a d'inédit qu'une liste des Bénédictins de l'Allier, qui ont résidé plus ou moins longtemps au prieuré de la Charité.

Des remerciements sont votés à M. l'abbé Millet et il est décidé que cette liste des Bénédictins sera publiée et que les autres documents seront déposés aux archives de la Société.

— M. Bonneton lit une notice sur Jacques de Paroy, peintre verrier né à Saint-Pourçain dans le XVI[e] siècle. Cette étude n'est qu'un fragment de la peinture sur verre en Bourbonnais. Notre collègue se propose de nous communiquer successivement différentes parties de ce travail.

Sur sa demande, la Société autorise M. Bonneton, à présenter à la commission des lectures de la Sorbonne, l'étude sur Jacques de Paroy, dont il vient d'être question.

— Sont chargés de représenter la Société d'Emulation aux lectures de la Sorbonne : MM. Esmonnot, Bonneton, Chazaud et Tixier.

— M. Bertrand entretient la Société d'une trouvaille de cinq cents monnaies du XV[e] siècle, faite au Petit-Moutier, chez M. Larzat. Malheureusement parmi les cinq cents pièces trouvées, il n'y a que trois types différents. Dans une villa gallo-romaine très-rapprochée de l'endroit où ces monnaies ont été découvertes, on a trouvé des vases vernis en dedans,

particularité que l'on n'avait peut-être pas encore rencontrée dans notre pays.

M. Larzat a donné au musée ainsi qu'à M. Bertrand quelques-unes de ces médailles et un certain nombre de fragments des vases dont il vient d'être parlé.

— Le même membre met sous les yeux de la Société, le moulage d'un antéfixe trouvé aux Billets, commune de Saint-Loup.

— M. F. Pérot lit un travail sur des silex découverts dans les départements de l'Yonne et de la Dordogne par M. le marquis de Vibraye. Un certain nombre de ces silex sont ornés de dessins dont quelques-uns ont été calqués par M. Pérot, sur des photographies données par l'auteur de cette découverte au musée d'Orléans.

Plusieurs membres font remarquer que déjà et à plusieurs reprises, des silex de ce genre ont été trouvés même en grande quantité dans notre département, à Saligny, à Châtelperron et à Montcombroux, par MM. Poirier et Bailleau.

— M. de Larminat propose à la Société de faire une demande collective auprès de M. le Préfet, afin de tâcher d'obtenir la jouissance des bâtiments de l'école normale, école qui doit bientôt être transportée ailleurs, pour y établir les sociétés d'Agriculture, d'Horticulture et d'Emulation, ainsi que les bibliothèques et les collections de ces différentes sociétés.

Cette demande appuyée par plusieurs membres est prise en sérieuse considération. En conséquence les bureaux de ces trois Sociétés devront s'entendre pour rédiger cette pétition.

Séance du 19 mars.

PRÉSIDENCE DE M. ESMONNOT.

Il est donné lecture d'une lettre du Président de la Lyre moulinoise qui sollicite une médaille de vermeil pour le festival musical qui doit avoir lieu à Moulins. La Société accorde cette médaille.

— M. Queyroy écrit pour changer son titre de membre associé libre en celui de membre titulaire. Cette demande est favorablement accueillie.

— M. le Président demande à la Société de l'autoriser à écrire à M. de Montlaur pour le prier de vouloir bien nous représenter à la réunion des délégués des sociétés savantes.

— M. Doumet, ayant trouvé dans son parc de Baleine, au fond d'un trou de 0 m. 70 c. de largeur, six pierres ou briques d'une forme singulière, il en offre deux pour le musée.

— M. Conny offre également pour le musée, un fer de flèche mérovingien, trouvé à Bourg-le-Comte (Saône-et-Loire).

— Le frère Asclépiades donne pour notre bibliothèque bourbonnaise un ouvrage de Jean Duret : *Alliance des lois romaines avec le droit français.*

— M. Bouchard donne lecture d'une lettre que lui a adressée M. de Cessac, sous-directeur de l'Institut des provinces et membre correspondant de notre Société, renfermant des renseignements historiques relatifs à la famille de Courtilhes, originaire de notre province.

Parmi ces renseignements se trouvent deux commissions adressées par le roi à Antoine de Courtilhes

le 17 novembre 1589, et le 30 août 1590 ; une requête adressée en 1623, par Jean de Courtilhes, seigneur de Tronget, maréchal-des-logis de la compagnie du comte d'Huriel, au roi et à nos seigneurs les maréchaux de France, relativement à un cheval qu'il réclamait au seigneur de Cleravault ; enfin une ordonnance du maréchal de Souvré déclarant que le seigneur de Cleravault, serait assigné à comparaître de nouveau devant le connétable.

M. Bouchard est chargé de remercier M. de Cessac de son intéressante communication.

— Est présenté en qualité de membre correspondant pour la classe des lettres, le frère Asclépiades, directeur du pensionnat de Saint-Joseph, par MM. Esmonnot, Clairefond et de l'Estoille.

Séance du 9 avril.

PRÉSIDENCE DE M. ESMONNOT

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion ; parmi eux se trouve un ouvrage d'entomologie, envoyé par M. Desbrochers des Loges : *Monographie des Balanidœ et anthonomidœ d'Europe et des confins méditerraneins.* Cet ouvrage signale des insectes qui se trouvent dans notre pays.

— M. de l'Estoille offre à la Société, au nom de notre collègue M. l'abbé Fayet, un livre dont il est l'auteur : *La paix perpétuelle.* M. de l'Estoille se propose de nous en présenter une analyse détaillée dans une de nos prochaines séances.

— M. Bertrand qui s'occupe avec zèle, intelligence et dévouement de l'arrangement du musée lapidaire, entretient la Société de quelques dépenses que nécessitera ce musée et non prévues dans le budget, car le crédit alloué pour cet objet est épuisé, et il serait désirable avant de mettre chaque pierre en place de faire les réparations nécessaires.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Bertrand, Esmonnot, de l'Estoille et Clairefond, la Société décide qu'il sera accordé un nouveau crédit de quatre cents francs pour l'aménagement du musée lapidaire.

— M. Bouchard, délégué de la Société aux assises scientifiques tenues en 1867 à Limoges, lit un compte-rendu détaillé et intéressant des travaux de cette réunion.

— M. Esmonnot indique sommairement la part prise par nos collègues à la réunion des délégués des sociétés savantes qui vient d'avoir lieu à la Sorbonne.

Le travail de M. Tixier sur le patois du canton d'Escurolles n'a pu être admis au concours, n'étant pas arrivé dans les délais fixés par le réglement.

M. Bulliot et l'abbé Cochet ont donné lecture, l'un d'un travail sur les villes gauloises ; l'autre d'une statistique du département de la Seine-Inférieure; ces deux travaux ont été spécialement remarqués.

— M. F. Pérot offre à la Société la copie d'une bulle du XIVe siècle concernant le chapitre de l'église de Montilly. Il offre également un diplôme aux amis de la liberté et de l'égalité de Moulins.

— M. le frère Asclépiades est admis en qualité de membre correspondant pour la classe des lettres.

Séance du 7 mai.

PRÉSIDENCE DE M. ESMONNOT.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— Il est donné lecture d'une lettre de M. le recteur de l'académie de Clermont sur l'organisation du concours du ressort académique. Deux membres de notre Société doivent faire partie des juges appelés à juger les concurrents. M. le Président est chargé de les désigner.

— Le Secrétaire lit également une lettre de M. de Caumont au sujet du congrès scientifique que l'Institut des provinces a l'intention de tenir à Moulins en 1870. Cette lettre a pour objet de demander à quelle époque la tenue de ce congrès doit avoir lieu.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. de l'Estoille et Clairefond, il est décidé que M. le Président répondra à M. de Caumont qu'il est à désirer que la réunion des assises scientifiques ait lieu dans les premiers jours du mois de novembre.

— M. E. Méplain offre à la Société, au nom de M. Devernois, une cuillère en cuivre martelé, trouvée à Diou. Cette cuillère semble être du XVIIe siècle et présente un coin fleurdelisé.

M. Pedretti-Perrin, libraire à Saint-Pourçain, offre trois médailles anciennes.

— La Société a reçu une lettre de faire part de la mort de M. le docteur Namur, professeur à l'Athénée royal grand-ducal, secrétaire conservateur de la

section historique de l'Institut luxembourgeois et membre correspondant de notre Société.

— L'académie de Mâcon qui a pris l'initiative pour l'érection dans cette ville, d'une statue à de Lamartine, sollicite dans ce but une souscription de notre Société. Il est voté une somme de cinquante francs pour répondre à cette demande.

— M. F. Pérot donne lecture d'un mémoire sur un dépôt trachytique dans la commune d'Yzeure.

— M. R. de Lafosse lit un essai sur la navigation aérienne.

— Sont présentés en qualité de membres correspondants : M. Vannaire, docteur en médecine à Gannat, pour la classe des lettres, par MM. Bouchard, Chazaud et Bernard.

M. Ledru, architecte à Clermont-Ferrand, pour la classe des arts, par MM. Esmonnot, Bouchard et Bernard.

M. Belin, percepteur à Cosne (Allier), pour la classe des arts, par MM. Esmonnot, F. Pérot et Clairefond.

Séance du 4 juin.

PRÉSIDENCE DE M. ESMONNOT.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion ; parmi eux se trouve le volume suivant offert par l'auteur : *Etudes historiques sur Gannat et ses environs*, — publiées dans le journal de Gannat par le docteur Vannaire, 1868-1869.

— M. Jaladon de la Barre, notre collègue, offre à la

Société un exemplaire de son travail sur *Jeanne Darc à Saint-Pierre-le-Moutier et deux juges nivernais à Rouen*. M. de l'Estoille donne lecture de plusieurs passages de cet ouvrage.

— M. le Président rappelle à la Société qu'elle a décerné un prix et trois médailles pour la composition musicale du chant Bourbonnais et que la commission du bulletin dans sa dernière réunion a pensé qu'on pourrait imprimer dans notre bulletin une ou plusieurs de ces compositions. Cependant comme ces publications présentent un caractère spécial, elle a jugé convenable de soumettre cette question à la Société.

Une discussion s'engage à ce sujet, et il est décidé que la composition musicale qui a obtenu le prix sera imprimée dans notre bulletin ; quant aux trois autres compositions, la Société se réserve de statuer à leur égard lorsqu'elle saura la dépense que nécessite l'impression de la musique de ces trois partitions.

— M. de l'Estoille, président de la commission chargée d'organiser l'exposition des beaux-arts qui vient d'avoir lieu, expose que cette commission, qui du reste rendra compte de ses opérations dans une prochaine séance, se trouve momentanément en déficit d'une somme de mille francs, votée il est vrai par le conseil général, mais qui ne peut être touchée que vers le mois de novembre prochain. Or M. de l'Estoille demande, au nom de la commission de l'Exposition, que la Société autorise son trésorier à faire l'avance de cette somme qui est en caisse et dont l'emploi n'aura lieu que vers la fin de l'année. Avant cette époque la commission de l'exposition touchera

la somme de mille francs votée par le Conseil général pour cette exposition, et le trésorier de notre Société sera remboursé en temps utile.

La proposition du président de la commission de l'exposition des beaux-arts est mise aux voix et adoptée.

— M. Chazaud lit un travail sur les armes de Guillaume de La Palice en 1213.

— Sont nommés membres correspondants de la Société :

M. Ledru, dans la classe des arts.

M. Belin, dans la classe des arts.

M. Vannaire, dans la classe des lettres.

— Est présenté en qualité de membre correspondant dans la classe des sciences, M. le marquis de La Roche, par MM. de l'Estoille, Bouchard et Bernard.

Séance du 2 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. ESMONNOT.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion ; parmi eux se trouve un volume de l'enquête agricole comprenant les départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Nièvre.

— Il est donné lecture d'une lettre de M. T. Choussy qui demande à changer son titre de membre titulaire en celui d'associé-libre. Cette demande est accueillie.

— La Revue des beaux-arts a adressé à la Société une lettre circulaire dans laquelle elle l'invite à faire l'inventaire des objets précieux qui se trouvent dans

le département de l'Allier et à le lui communiquer.

M. de l'Estoille rappelle que notre Société s'était déjà occupée de cette question et qu'on avait fait imprimer des bulletins devant contenir la description des objets, le nom du propriétaire et leur provenance. Ces indications devaient être transcrites sur un registre. La Société n'a pas mis à exécution ce projet. M. de l'Estoille pense qu'il serait utile de dresser cet inventaire, en ayant soin de mentionner les changements de propriétaire.

M. Chazaud croit qu'il vaudrait mieux établir cet inventaire au moyen de cartes séparées que sur un registre, et il propose d'acquérir dans ce but une boîte catalogue de Pinçon.

La Société voulant donner suite à ce projet désigne pour le mettre à exécution : MM. Chazaud, de l'Estoille, Queyroy, Clairefond et Bertrand.

— M. de l'Estoille informe la Société que l'exposition des beaux-arts se trouve en déficit d'une somme de soixante-dix francs et il sollicite la Société de voloir bien prendre cette somme à sa charge. Cette demande est accueillie.

M. d'Aubigneu prend la parole et rendant pleine justice au zèle et à l'intelligence de nos collègues de la commission de l'exposition des beaux-arts, propose à la Société de voter des remercîments à M. de l'Estoille président de cette commission et aux membres qui en faisaient partie. Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

— M. Bouchard offre au nom de M. Buchet de Neuilly deux pièces de monnaie ancienne.

— M. Chazaud offre au nom de M. Bardoux une

bulle de plomb du pape Nicolas IX, trouvée à Souvigny, ainsi qu'une empreinte du sceau de Gannat, au nom de M. le docteur Vannaire.

— M. Bertrand met sous les yeux de la Société un *æs thermarum*, cloche de métal qu'on suspendait dans les bains publics et avec laquelle on annonçait que l'eau chaude pour les bains était prête.

Cet *æs thermarum* a été trouvé dans un champ appartenant à l'hospice de Gayette. Ses deux plateaux étaient superposés et l'on frappait sur leur surface avec une tige de bronze. Tout près de l'endroit où ces disques ont été trouvés, on a découvert il y a quelques années, une tige ornée d'une tête barbue en bronze. M. Bertrand espère que cet *æs thermarum* pourra être acquis pour le musée.

— M. Bertrand lit la communication suivante :

Depuis longtemps j'avais été engagé par notre collègue, M. Jutier juge, à visiter avec lui sur les limites des communes de Theil et de Chevagnes, une vallée très-plate, presque une plaine, dans laquelle entre les domaines des Guillemins et des Guillots se montrent encore des trous circulaires de 15 à 20 mètres de diamètre et quelques talus en relief peu considérables, car la terre végétale formée d'un sable très-fin, a été entraînée par les eaux et a atteri les trous et les fossés que la main de l'homme y avait faits pour sa défense, probablement à l'époque gauloise.

J'ai inspecté minutieusement ces lieux et j'ai cru y reconnaître des fortifications, et les fragments de poterie qu'on y rencontre prouvent que s'il n'y a pas eu là des habitations fixes, du moins ces restes prouvent que des habitants y ont séjourné.

Un endroit surtout a attiré mon attention ; c'est une plate-forme circulaire, où est restée la trace de la tour avancée qui protégeait ces fortifications. On rencontre là des tuiles à rebord, des poteries et des fragments de meule à bras en grès. Les fossés y sont encore assez marqués, bien que la tourbe qui a remplacé l'eau, a nivelé

un peu le fond et que la plate-forme de la tour ait aussi dû être nivelée par la culture, à une époque relativement récente.

Le terre-plein de l'intérieur de la partie fortifiée n'a pas encore été cultivé, il est presque entièrement recouvert de bruyère et va être livré à la culture qui en effacera les contours et comblera les creux et fossés du pourtour ; ce travail fera peut-être rencontrer quelques débris nouveaux ; il faudra avant cette époque, relever soigneusement ce plan, dont je n'ai que la masse.

Peut être était-ce la SITILIA de la carte de Peutinger. Près de là, une rue a conservé le nom de Bourbon, sans doute Bourbon-Lancy qui est aperçu, par certains temps, de la hauteur des Guillemins

J'ai l'intention de coordonner les fortifications dont je viens de parler avec les buttes et les restes antiques des environs de Theil, observés par moi il y a environ douze ans, et de vous soumettre ce travail avec un plan complet et l'étude des coupes que je me propose de faire dans les fossés des fortifications où j'espère trouver quelques armes.

— M. Bertrand offre au nom de M. Jutier, ingénieur des mines : 1° deux échantillons de pommes, l'une à l'état sauvage, les autres greffées ; 2° un morceau de bois carbonisé ; 3° un couteau en silex opaque en forme d'amande ; 4° un fragment de poterie noire ; 5° un échantillon de la terre de tourbe retirée des dragues, dans lequel on trouve des grains de blé et des matières textiles.

Tous ces objets proviennent des habitations lacustres des lacs de la Suisse. C'est au Robenhausen près de Zurich, que ces objets ont été trouvés en présence de M. Jutier, dans des recherches faites par M. Messikommer.

M. Jutier a rapporté d'une excursion en Estramadure plusieurs morceaux de phosphate fossile pris

près de Logrossano et offerts également pour le musée.

— Est nommé membre correspondant dans la classe des sciences, M. le marquis de la Roche.

Séance du 6 août.

PRÉSIDENCE DE M. ESMONNOT.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

Il informe la Société qu'il a désigné M. le marquis de la Roche pour nous représenter au congrès scientifique de Bone.

— M. le marquis de Montlaur a bien voulu accepter la mission de se rendre le 10 de ce mois à Clermont, pour prendre part, au nom de la Société, à l'examen des ouvrages historiques ou littéraires ayant trait à l'histoire des départements du ressort de l'académie de Clermont et envoyés au concours ouvert par S. Exc. le ministre de l'instruction publique.

— L'Institut des provinces a décidé que la 37e session du congrès scientifique se tiendra à Moulins en 1870. Une lettre de M. de Caumont adressée à M. le maire et transmise par lui à notre président a été soumise à la Société dans une de ses précédentes séances. Il s'agissait d'indiquer l'époque la plus favorable pour la tenue de ce congrès. La Société avait pensé que c'était le mois de novembre.

M. le Président donne lecture de deux nouvelles lettres de M. de Caumont dans lesquelles il annonce qu'il se trouvera à Moulins le 11 de ce mois. Il invite

les membres de notre Société et les autres membres des sociétés savantes de Moulins à se réunir ce jour-là dans une des salles de l'Hôtel de Ville mise à sa disposition par M. le maire à l'effet de s'entendre sur l'organisation de cette 37e session du congrès scientifique.

Il est décidé que les présidents des autres sociétés savantes de Moulins seront prévenus par notre Président de cette réunion, et qu'ils seront priés de convoquer pour le 11 août les membres des sociétés qu'ils président ; quant à ceux de la Société d'Émulation ils recevront une lettre de convocation pour cette réunion.

— M. de l'Estoille dépose sur le bureau une image russe, rapportée de Sébastopol et offerte par M. de Cissey pour le musée.

M. Bertrand dépose également pour le musée, un fétiche chinois offert par Mlle Maurel-Boni.

Il donne lecture d'une inscription trouvée à Varennes-sur-Allier, relatant l'année de la fonte d'une cloche, ses parrains et marraines. Cette inscription est gravée sur une pierre offerte pour le musée lapidaire par Mlle Annette Paillasson de Varennes.

— M. F. Pérot lit une pièce de vers dont il est l'auteur : *La mort de Vercingétorix*.

— Est présenté en qualité de membre correspondant pour la classe des sciences, M. Conchon, agriculteur, ancien contrôleur des contributions directes, par MM. Clairefond, Bertrand et Bernard.

Est présenté en qualité de membre correspondant pour la section des lettres M. A. Millien, homme de lettres à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), par MM. Jaladon de la Barre, de Bure, et F. Méplain.

Séance du 5 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. ESMONNOT.

M. le Président indique les titres des ouvrages reçus en grand nombre par notre Société depuis notre dernière réunion.

— M. de l'Estoille dépose sur le bureau au nom de notre collègue M. Desbrochers des Loges un ouvrage dont il est l'auteur : *Monographie des rhinomacerides d'Europe et des pays limitrophes.*

— M. le secrétaire de la société d'histoire naturelle de Boston en adressant à notre Société plusieurs volumes, demande l'échange de nos publications avec cette société. Cette demande est favorablement accueillie.

— M. Queyroy donne lecture d'une lettre de M. Morel-Fatio, qui désirerait échanger des objets trouvés par lui dans les lacs de la Suisse et datant de l'époque préhistorique, contre des statuettes gallo-romaines que le musée aurait en double.

M. le conservateur du musée est prié de s'entendre avec la commission du musée pour voir si l'on ne pourrait pas disposer de quelques objets, sans nuire à nos collections.

— M. de l'Estoille lit une lettre de notre collègue M. Doumet appelant l'attention de la Société sur un article de la *Revue des Deux-Mondes* (15 oct. 1869 p. 931), où il est parlé de disques rappelant ceux trouvés à Baleine l'hiver dernier et offerts au musée.

Dans cet article intitulé : *une Pompeï antéhistorique*, M. Fouqué décrit des disques arrondis, en lave et

percés d'un trou de la grosseur du doigt, par lequel devait passer un lien flexible. On trouve des disques de pierre de même forme servant aujourd'hui aux tisserands de l'archipel pour tendre sur le métier, la trame de leurs tissus.

Or les disques en terre cuite trouvés à Baleine répondent parfaitement à cette description et doivent avoir servi aux mêmes usages.

— M. Queyroy, membre de la commission qui s'occupe de recueillir des souscriptions pour élever à Vendôme une statue à Ronsard, lit à l'appui d'une demande de coopération de notre Société à cette œuvre, une courte appréciation de ce poète.

Ronsard, dit M. Queyroy, fut à la fois grand par le génie, grand par les aspirations, grand aussi par le cœur et le patriotisme. Notre collègue développe chacune de ces propositions, en ayant soin de citer les vers du poète se rapportant à sa thèse.

Une somme de vingt-cinq francs est votée pour aider à l'érection de la statue de Ronsard.

— Le secrétaire-archiviste donne lecture d'une lettre de la Société d'Émulation de Château-Thierry, sollicitant une souscription à l'effet d'aider cette société à acquérir la maison où est né Lafontaine.

Une somme de vingt-cinq francs est votée.

— M. F. Pérot lit une description du dolmen de la Pierre Hachée, commune d'Ecerville, canton d'Outarville (Loiret), cette description est accompagnée d'un dessin.

— M. Bonneton donne lecture du travail suivant : Les bas-reliefs de Charroux, et comme, dit-il, le meilleur et le plus sûr moyen de se rendre compte d'un

objet c'est de le dessiner, il offre à la Société un dessin ou croquis fidèle de ces sculptures.

— M. Bertrand a la parole pour lire une lettre adressée par lui à M. le Président sur la découverte d'un camp antique dans la commune de Saint-Gerand-de-Vaux (Allier).

— M. Clairefond informe la Société que M. Chazaud a trouvé à Paris, des documents manuscrits du XVIIIe siècle concernant le Bourbonnais.

M. Chazaud pense que ces documents sont assez importants pour qu'il en soit fait une copie; en conséquence, il prie la Société de vouloir bien affecter à cette dépense une somme d'environ cent cinquante francs. Cette demande est accueillie.

— Grâce à l'intérêt que notre collégue M. Belin porte à notre musée, il a obtenu de M. Bonnichon, notaire à Cosne, les différents objets gallo-romains trouvés dans la propriété de ce dernier en mai 1869.

Cet envoi remis à M. Pérot se compose, écrit M. Belin, de cinq stylets, bronze, contenus dans une sorte d'étui également en bronze ; une fibule, bronze; un anneau, bronze ; une statuette en pierre ; un vase très-mince en terre, brisé en plusieurs morceaux. Ce vase contenait les os d'un métacarpe avec une pièce de monnaie en argent.

M. Pérot fait observer que cette pièce d'argent, quoique fortement oxydée, lui semble être, soit un Philippe II, soit un Gordun III.

— M. Lascombe a obtenu pour notre musée de M. Labeaume, propriétaire au Prat, un poignard ancien, trouvé il y a dix ans en labourant un champ, situé au terroir de Bigny, commune de Boucé.

— M. Bertrand offre au nom de M. Goat, potier à Varennes-sur-Allier, une vierge en bois du XII[e] ou XIII[e] siècle.

Il est également chargé d'offrir, au nom d'une personne qui désire garder l'anonyme, une autre statue en bois de la même époque, qui présente une coiffure en forme de pointe. Cette personne lui a fait espérer d'autres statues pour le musée.

— M. le Président rend compte de ce qui a été fait depuis notre dernière réunion, touchant le congrès scientifique, que l'Institut des provinces doit tenir à Moulins en 1870.

Une réunion préparatoire a eu lieu dans la salle de nos séances le 11 août dernier, sous la présidence de M. le Maire. M. de Caumont assistait à cette séance. Les membres de notre Société avaient été convoqués, une commission chargée de formuler les questions du programme a été nommée. Cette commission a rédigé ce programme qui a été envoyé à M. le directeur de l'Institut des provinces. Il a été adopté avec quelques modifications et l'Institut a décidé que le congrès aura lieu à Moulins à la fin de septembre.

— Sont admis en qualité de membres correspondants pour la classe des sciences, M. Conchon et M. A. Millien pour la classe des lettres.

Est présenté en qualité de membre correspondant pour la classe des arts M. le prince de Lucinge, propriétaire à Charmont, par MM. Bertrand, de l'Estoille et Queyroy.

Séance du 3 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. ESMONNOT.

Sur la demande de MM. Chevalier et Battu, la Société change leur titre de membre titulaire en celui d'associé-libre.

— Le frère Asclépiades, offre, pour notre bibliothèque, les œuvres du philosophe bienfaisant le roi Stanislas. Cette belle et complète édition en quatre volumes in-8°, a appartenu au couvent de la Visitation de Moulins.

Le même membre annonce un travail pour servir à la numismatique bourbonnaise.

— Après avoir fait connaître les publications nouvellement reçues, M. le Président invite les personnes, qui auraient pris des livres en communication pour en faire un rapport, de vouloir bien en donner lecture le plus tôt possible.

— M. Pérot offre de la part de M. Belin, un dessin de M. Tudot, représentant des extrémités de stalles.

— Au nom de la commission du musée, touchant la proposition de M. Morel-Fatio, M. Bertrand annonce que le musée ne possède aucun double de statuettes de l'époque gallo-romaine. Toutefois ne voulant pas faire perdre au musée l'occasion de s'enrichir de quelques objets des temps préhistoriques, il veut bien ainsi que M. Esmonnot envoyer à M. Morel-Fatio un certain nombre de pièces en échange de celles annoncées et dont le musée aura une bonne part.

La Société remercie nos deux collègues de cette générosité.

— Relativement au chant bourbonnais dont l'impression a été précédemment décidée, M. le Président fait connaître que, d'après les renseignements pris, cette dépense serait de 290 francs. M. R. de la Fosse fait observer à ce sujet qu'on pourrait peut-être employer un autre procédé moins dispendieux que celui de la gravure et qui permettrait d'imprimer les autres morceaux du concours.

La question est alors ajournée jusqu'à nouveaux renseignements.

— Par l'intermédiaire de MM. Avisard et Bouchard, M. P. Blanchemain, éditeur des œuvres de Ronsard et membre de la Société des bibliophiles français, offre pour notre bibliothèque deux photographies d'un frontispice, gravé par Léonard Gauthier, de l'édition de 1685 des changements de la bergère Iris du poète Jean de Lingendes.

— M. le Président entretient la Société du congrès scientifique qui doit avoir lieu à Moulins en 1870 et fait connaître que le prix du concours académique qui a eu lieu au mois d'août dernier à Clermont et auquel quatre membres de la Société avaient pris part, a été remporté par M. Chassing, juge au Puy.

— M. Bertrand offre pour le musée au nom de M. Yves, pharmacien à Hérisson, membre correspondant : 1° Un cachet du monastère de Notre-Dame de Montluçon', tenue par des religieuses bernardines ; 2° deux petites monnaies gauloises, anépigraphes, potin coulé, très frustes, trouvées sur l'oppidum gaulois de Chateley, près Hérisson (cité de Cordes), Nicolaï ; 3° une pièce d'argent impériale romaine, Minerve casquée à droite, fin de la légende A C, au

revers un auriga sur un bige, même provenance de Chateley ; un écu d'argent de Charles IX, bonne conservation, trouvé à Hérisson ; 5° deux petits poids de cuivre, époque de Louis XIII.

— M. le docteur Meige présente la thèse pour le doctorat de M. le docteur L. Bruel, sur l'alimentation dans les maladies, soutenue en 1862 devant la faculté de médecine de Paris et une brochure de M. Laussedat, professeur à l'école polytechnique, intitulée : Etude sur le développement de l'horlogerie dans le département du Doubs et dans la Suisse.

— M. Bouchard donne lecture d'une partie du travail de M. V. Meilheurat sur le fief de la Forêt et Robert-le-Diable.

— M. F. Pérot lit un rapport sur l'annuaire de numismatique et d'archéologie de 1867.

— M. Auger fait connaître un arrêté du roi du 29 mai 1736 pour l'établissement à Moulins de deux pompes à incendie avec leurs seaux. Il donne ensuite lecture de quelques passages du premier réglement de la compagnie de sapeurs-pompiers, qui fut organisée dans la capitale du Bourbonnais. M. Auger est prié d'en faire un extrait qui pourra être inséré dans notre bulletin.

— M. Queyroy rappelle qu'on doit faire un travail sur M. Tudot, ainsi que sur les nombreux papiers qu'il a laissés. MM. de l'Estoille, Esmonnot et Clairefond qui s'en sont chargés, font savoir qu'ils vont s'entendre à ce sujet.

— Le prince de Lucinge est admis en qualité de membre correspondant, pour la classe des arts.

Sont présentés en qualité de membres correspon-

dants, M. Bouchardon d'Argenton-sur-Creuse (Indre). dans la classe des lettres et M. Chervin, officier d'académie dans la classe des sciences, par MM. Bernard, Esmonnot et Bouchard.

Le Secrétaire-archiviste,

G. BERNARD.

CONGRÈS

DES

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

EN 1870

Rapport adressé à M. le Président de la Société d'Émulation de l'Allier.

M. le Président,

La Société d'Émulation de l'Allier m'ayant fait l'honneur de me charger de la représenter au congrès de 1870 des délégués des sociétés savantes des départements, organisé par M. de Caumont, je m'empresse de vous adresser le résumé des travaux de cette session, rapport que je mo suis efforcé de rendre aussi complet et aussi exact qu'il m'a été possible, tout en regrettant de ne pouvoir, par la nature même de cette étude, suivre les membres éminents qui se sont fait entendre, dans les curieux développements qu'ils ont donnés à leur pensée. J'aurai assez fait si j'ai pu réussir à faire comprendre l'importance des questions débattues dans le sein de cette studieuse assemblée et des vœux qu'elle a émis.

I.

Tout a été dit depuis longtemps sur l'excellence de l'œuvre vraiment civilisatrice et profondément libérale entreprise par M. de Caumont. Y revenir encore serait superflu. Il n'est pas un de ceux qui voudront bien nous lire qui ne la connaisse, qui n'ait vu à l'œuvre l'honorable directeur de l'*Institut des Provinces*, qui n'ait profité de ce haut enseignement qu'il n'a cessé de répandre, et qui ne lui en soit sincèrement reconnaissant.

Le premier, il y a trente-sept ans, il a parlé d'émancipation intellectuelle, il a compris et répété bien haut qu'il fallait rendre aux provinces la vie qui semblait se retirer d'elles, et qui s'en retirait en effet, on ne l'a que trop vu. Il a repoussé ces doctrines de centralisation excessive, qui ne tendaient à rien moins qu'à plonger dans la plus déplorable atonie le corps social. Il a signalé le danger et groupé à ses côtés toute une phalange de disciples et de collaborateurs, qui ne se sont pas laissé gagner par l'indifférence générale, mais ont payé de leur personne et réagi vigoureusement contre les distractions, les erreurs et les défaillances de l'opinion publique. Cette énergique attitude, cette ferme volonté de ne pas céder et de rester attaché à ces principes, qui font la force et sont l'honneur des sociétés modernes, ont porté leurs fruits.

Les Congrès scientifiques organisés par cet infati-

gable initiateur, au nord comme au midi, dans toutes les principales villes de France, tour à tour, ont conservé la vie provinciale, trop souvent prête à s'éteindre. Ils ont contribué à ce réveil de l'opinion auquel nous assistons, et qui est le présage d'un glorieux avenir.

Les hommes de dévoûment, comme M. de Caumont, qui consacrent leur fortune et leur temps à développer la science, à répandre les saines doctrines, sont rares en tout temps, et quand ils se produisent et poursuivent leur tâche pendant tant d'années, sans faiblir un seul jour, ils ont droit au respect, à la sympathie, à la reconnaissance de tous.

Le Congrès des délégués des sociétés savantes sous la direction de l'Institut des Provinces, n'aura pas été cette année, tant s'en faut, inférieur à celui des années précédentes. En voyant ces séances si bien remplies et si intéressantes, on est en droit d'affirmer que jamais plus hautes questions n'ont été abordées et discutées avec plus de bonne foi, une plus grande hauteur de vue et un talent de parole plus complet.

Le Congrès s'est ouvert par un fort remarquable discours de M. Calemard de Lafayette, qui a insisté avec raison sur l'influence que ces réunions ont exercée sur les esprits, et sur la part qu'elles peuvent revendiquer, comme nous le disions plus haut, dans le mouvement actuel. Le drapeau de la décentralisation intellectuelle a été maintenu debout par quelques mains énergiques et fières, et on est venu enfin se ranger autour de lui.

C'est dans le sein de ces réunions qu'a pris naissance l'enquête agricole, dont le gouvernement n'a pas tardé à sentir la nécessité, et qui a été ouverte peu après dans tout le pays. Après un trop long silence qu'on a eu tant de peine à rompre, le public s'est ému et a répondu.

« Redoublons d'efforts, a dit l'orateur, propageons nos salutaires enseignements, faisons des recrues qui puissent nous remplacer lorsque les forces nous manqueront ; préparons, en un mot, l'avenir ; c'est ainsi que nous remplirons le devoir que le patriotisme nous impose. Restons dévoués au bien, au beau, au vrai. »

Il n'a pas voulu terminer son éloquente allocution, sans parler de ce grand lettré, de cet éloquent orateur, que l'Institut des Provinces avait l'honneur de compter dans son sein, et qui, plusieurs fois, s'était tait entendre dans ses réunions ; de ce vaillant entre tous, dont la mort récente a été si vivement ressentie par la société française, le comte de Montalembert. Pendant quarante ans, et l'un des premiers, il a défendu contre le vandalisme ces magnifiques débris qui couvrent le sol national ; il les a fait comprendre, il a poussé à leur restauration. Les assises de nos monuments relevés, ainsi que le marbre des deux tribunes politiques, où il est monté, parlent pour sa mémoire : « *Te saxa loquuntur* » peut-on dire aussi de lui. — Sur la proposition de M. le comte de Mellet, le congrès décide qu'une commission sera nommée, chargée d'étudier ce qu'il y aurait à faire pour hono-

rer cette grande mémoire et lui consacrer un souvenir durable.

II.

M. le marquis d'Andelarre qui se multiplie, et ne connaît pas la fatigue, a présidé les séances où l'on a traité de l'agriculture, de la statistique et de la législation agricoles.

M. de la Teillais, dont la parole facile sait tout à la fois charmer et convaincre, a recherché où en sont aujourd'hui les sociétés d'Agriculture de France ; ce qu'elles ont fait, ce qu'elles auraient pu faire ; si elles se sont renfermées dans le cadre de leurs travaux, si elles n'ont pas quelquefois négligé les questions de pratique usuelle. Elles ont pour la plupart, dit-il, utilement employé leur temps et contribué au progrès ; il serait injuste de ne pas le reconnaître. Cependant il y a une partie de leur tâche qu'elles paraissent avoir un peu négligée, non pas partout, mais dans beaucoup de contrées Les conférences agricoles ont été une exception, et cependant quel bien elles produiraient, si elles étaient fortement organisées et plus générales ! C'est là le rôle qui incombe aux sociétés locales et qu'il ne faut pas se lasser de leur rappeler. C'est toujours l'initiative individuelle qu'il convient d'éveiller et qui fait défaut si souvent dans notre pays, habitué à se trop désintéresser de ses affaires. Un membre voudrait qu'on s'adressât

aux instituteurs et qu'on accordât une plus sérieuse attention à ces créations d'orphelinats agricoles qui, selon lui, (on peut en juger par les essais déjà tentés) sont appelés à rendre d'immenses services. M. le comte de Moustier, frère de l'ancien ministre des affaires étrangères mort l'an dernier, après avoir parlé des sociétés agricoles de son département, déclare qu'à son sens, l'initiative privée, pour produire tout ce qu'on est en droit d'attendre d'elle, doit rester en dehors de toute attache officielle. M. d'Andelarre fait remarquer que dans le projet de loi qu'il a préparé, il s'est inspiré de cette idée et qu'il tient par dessus tout à une représentation libre de l'agriculture, qui conserverait aux comices, fonctionnant aujourd'hui, leur influence très-légitime qui ne saurait être amoindrie.

Faut-il rattacher les sociétés d'agriculture les unes aux autres par un lien commun? Cette question est très-vivement discutée; plusieurs membres semblent craindre que cette fédération ne soit un obstacle à l'initiative privée et désirent qu'on réglemente le moins possible. Si l'on veut cependant qu'elles soient unies les unes aux autres, la Société des agriculteurs n'est-elle pas tout naturellement indiquée pour être le centre commun où elles se retrouveront et d'où partira pour elles l'impulsion. Il serait à désirer aussi qu'elles échangeassent leurs publications : aucun travail sérieux, qu'il soit accompli au nord ou au midi, ne resterait ainsi inconnu, et l'instruction agricole se répandrait rapidement.

La question la plus importante proposée à l'étude de la section par le programme était celle de l'enseignement agricole. Divers orateurs ont pris tour à tour la parole, et ont vivement intéressé l'assemblée. — M. de Marcy a envoyé un rapport sur son voyage en Suède et en Norwége. Dans ces deux pays existent de grands instituts agricoles que subventionnent tout à la fois le gouvernement et des particuliers. Un de ces instituts existe depuis un siècle déjà, et est très-florissant. Chez nous l'école des mines et des ponts et chaussées ont produit de bons ingénieurs agricoles dont les travaux ont porté d'excellents fruits. Est-il avantageux et désirable de créer à Paris un institut central, ce qui n'empêcherait pas les instituts départementaux si les ressources du budget le permettaient ? Une controverse très-animée s'engage à ce sujet. Quelques membres appuient le principe d'une création centrale qui servirait à répandre le goût de l'agriculture parmi cette jeunesse trop souvent inoccupée qui afflue à Paris. D'autres, et l'éminent directeur de l'Institut des Provinces est du nombre, y voient un danger. Ne serait-ce pas une occasion nouvelle d'attirer à Paris de jeunes agriculteurs qu'il vaut mieux laisser en province, où ils donnent l'exemple et répandent autour d'eux de saines doctrines. M. de la Teillays est de cet avis. Il préfère de beaucoup la création de cours spéciaux auprès des facultés déjà existantes ; la dépense qui en résulterait ne chargerait pas beaucoup le budget, et répondrait aux besoins qu'on signale. D'ailleurs l'expérience n'a t-

elle pas déjà répondu, et n'est-ce pas en province que se sont formés les éminents agriculteurs dont les noms sont connus de tous. M. Barral, dont l'opinion a tant de poids en ces matières, ne partage pas l'avis du préopinant. C'est à Paris qu'il faut fonder un grand institut agricole ; c'est là que la science sera distribuée par quelques professeurs d'un haut mérite ; c'est là que se formeront des élèves qui deviendront des maîtres à leur tour et se feront les apôtres des idées nouvelles en agriculture. Cet institut central serait créé au moyen d'une large subvention de l'État. Après avoir entendu divers orateurs qui ont soutenu les deux opinions opposées, la société se prononce pour la création d'instituts agronomiques à Paris et dans plusieurs centres provinciaux ; elle verrait avec plaisir se fonder l'institution recommandée par la Société des Agriculteurs de France.

L'agriculture a-t-elle fait des progrès parmi nous pendant l'année qui vient de s'écouler ? Oui, répond M. Barral, et il passe en revue avec beaucoup de clarté les progrès accomplis. De nombreuses associations se sont fondées. Les congrès de Nancy, d'Aix et de Beaune ont eu un retentissement mérité. On cultive mieux et la jachère est presque partout supprimée. Les fumures sont plus abondantes. Grâce au choix intelligent de bons reproducteurs, dont on comprend toute l'importance, nos races d'animaux se sont sensiblement améliorées. Leur conformation est plus régulière, leur précocité plus grande. L'engraissement est mieux compris. Si l'on n'a qu'à se féli-

citer de la situation de l'élevage en ce qui concerne l'espèce bovine, il n'en est pas de même, il faut le reconnaître, pour l'espèce ovine qui, par suite des souffrances trop réelles de l'industrie lainière, ne rend plus les bénéfices qu'elle donnait précédemment et cherche à se transformer. — La fabrication des machines agricoles a pris une très-grande extension, et leur usage se généralise, obviant ainsi au manque de bras dont on se plaint sur tous les points de notre pays. — J'ai saisi cette occasion d'indiquer l'exemple donné par notre département, où ces machines qui aident si puissamment l'homme dans ses travaux se répandent chaque jour et sont appréciées dans les plus modestes fermes. — D'autres membres admettent bien que des progrès ont été accomplis, mais ils ne croient pas que la situation de l'ouvrier des campagnes soit plus prospère; puisqu'on le voit émigrer avec un si déplorable empressement dans les villes. Les populations agricoles sont dignes qu'on s'occupe de leur avenir, qu'on aide par tous les moyens possibles à leur développement. Déjà à plusieurs reprises on a demandé qu'il soit créé un ministère de l'agriculture. On n'a pu encore l'obtenir; il est nécessaire d'insister de nouveau; le moment est favorable. Le congrès émet à l'unanimité un vœu dans ce sens.

Dans sa dernière séance, la section a entendu une très-curieuse communication de M. Durand Claye, l'un des ingénieurs de la ville de Paris, concernant les travaux si considérables que cette grande cité a entrepris pour son assainissement, la construction de

ses égoûts et l'emploi des eaux chargées de matières fertilisantes qu'ils charrient. — Le congrès a écouté le jeune et habile ingénieur avec un vif intérêt, et la plupart des membres de la section ont accepté la proposition qu'il a bien voulu faire de les conduire à Asnières, au débouché du grand égoût collecteur et dans la plaine de Gennevilliers, au-dessous, où les eaux très-riches qui auparavant empestaient le cours de la Seine sont répandues sur une vaste étendue de terrains pauvres, qui sont déjà devenus des jardins maraîchers, et ne tarderont pas à atteindre une grande valeur. Rien de plus curieux que le procédé, assez coûteux par malheur, employé pour désinfecter les eaux qui ne servent pas à l'arrosement, et les rendre au fleuve dans un état de limpidité qui surprend. La section a chargé un de ses membres de rédiger un rapport sur ces remarquables travaux qui, aussi au point de vue de la salubrité publique, pourraient être imités avec fruit dans plusieurs de nos villes de province.

III.

Dans la section des sciences physiques et naturelles, que présidait M. le baron Thénard, on a étudié les horizons des grandes nappes d'eau qui alimentent nos rivières et nos sources ; on s'est occupé des oiseaux utiles ou nuisibles à l'agriculture; enfin un ingénieur distingué du corps des mines, M. Deleuse, a apporté une carte très-complète et dressée

avec le plus grand soin, qui montre comment les cultures sont réparties sur notre pays, et l'influence de la constitution minéralogique du sol sur le rendement. — Bien que cette section ait été moins nombreuse que les autres, sans doute à cause de l'heure à laquelle se tenaient les séances, elle n'en a pas moins bien mérité de la science par les études profondes auxquelles elle s'est livrée et qu'on trouvera reproduites dans le prochain annuaire.

IV.

L'archéologie compte dans le sein de l'Institut des provinces des fidèles dont les noms sont connus de tout le monde savant. Il suffit de citer MM. le comte de Mellet, Egger, du Clusiaux, Dognée, du Chatelier, Raymond-Bordeaux, Demarcy et Cotteau. Tous ont pris une part plus ou moins grande aux discussions qui se sont élevées sur les diverses questions posées par le programme. On a parlé des nouvelles découvertes de villas gallo-romaines ; on a traité la quéstion de l'*ascia* sur les tombeaux. Faut-il y voir, comme on le prétend, depuis quelque temps, une croix déguisée ? Le savant M. Egger ne pense pas qu'avec les renseignements incomplets que l'on possède, cette question puisse être discutée utilement. — On a exposé longuement l'état des travaux et montré les tendances des sociétés archéologiques en France. La majorité du congrès a regretté qu'elles se maintinssent dans l'isolement et restassent trop en dehors du

mouvement. Il est de la plus haute importance aussi qu'elles se recrutent parmi les jeunes générations qui ne semblent pas animées de la même ardeur que leurs devanciers, mais qui une fois enrôlées prendront goût aux recherches et continueront l'œuvre commencée. Les conférences seront très-utiles ; elles répandront les découvertes qui ont lieu tous les jours ; Hier encore on trouvait de très-remarquables sépultures près de Vertus, dans la Marne. En Allemagne, l'enseignement artistique a atteint un très-haut degré. Le programme est complet et l'on ne se borne pas à étudier un point spécial. Nos musées sont nombreux et les professeurs devraient y conduire leurs élèves ; la leçon serait ainsi mieux comprise. M. Leroy-Perquer, un de ces esprits fins et charmants qui savent se faire écouter, se plaint que le niveau de l'art s'abaisse. Il remarque, avec raison, que la mode joue un grand rôle dans l'appréciation des œuvres de l'art contemporain. — Il suffit d'avoir assisté aux ventes les plus suivies de ces dix dernières années pour en être convaincu. Il est évident que la génération qui bientôt nous succédera ne ratifiera pas certains engouements inexplicables et remettra chaque artiste à sa place.

M. Egger a donné des détails très-circonstanciés et trop peu répandus sur l'école d'Athènes, créée par M. de Salvandy en 1846. Cette école n'a pas été inactive, et des travaux importants, qu'il énumère, sont dus à plusieurs de ses élèves. L'orateur appelle spécialement l'attention sur les inscriptions du sou-

bassement du temple de Delphes. Ces inscriptions concernent des affranchissements qui, jusqu'ici, étaient restés inconnus, et qu'il est intéressant de comparer à ceux que l'on pratiquait au Moyen-Age. En terminant, il exprime un désir, ce serait de voir modifier la prononciation du grec dans nos écoles. Les étrangers ne rencontreraient plus les difficultés qui se présentent actuellement et empêchent des communications qui seraient très-profitables, lorsqu'ils parcourent les pays où vivent les grands souvenirs de l'antiquité classique. Des observations sont ensuite échangées entre plusieurs membres au sujet des concours académiques fondés l'an dernier par S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique. Ces concours sont bien propres à faire naître une généreuse émulation, et les résultats qu'ils ont donnés, dès leur fondation, permettent de bien augurer d'eux dans un prochain avenir.

Dans la séance qui a suivi, M. Cotteau (d'Auxerre), bien connu par ses études géologiques, aborde la question si controversée de l'existence de l'homme à l'âge tertiaire. Malgré les découvertes les plus récentes, celles surtout faites en Californie, on peut dire que rien n'est encore affirmé et que la science n'a pu se prononcer.

La section d'archéologie, qui a si bien rempli comme on le voit, les quelques heures qui lui avaient été accordées par la commission d'organisation du congrès, n'a pas voulu se séparer sans aller examiner, rue Monge, les restes de l'amphithéâtre

gallo-romain qui vient d'être découvert tout récemment, et dont la presse scientifique s'est émue. — Ce vaste amphithéâtre est situé sur le revers oriental du mont Lucotitius, (aujourd'hui Sainte-Geneviève) ; une partie seulement est dégagée de l'énorme amoncellement de terres sous lequel il était enseveli depuis des siècles. Les gradins sont détruits ; le massif seul qui les supportait est intact. Il est formé de pierres de moyenne dimension, et atteste un art supérieur à celui de la période historique qui a vu s'élever le palais des Thermes. Un poème latin du moyen-âge parle de ce cirque où les Césars et les rois Mérovingiens offraient des spectacles à leurs peuples. On peut affirmer que ce monument romain est le plus ancien qu'il y ait à signaler dans tout le nord de la Gaule. Quelques débris de vases, deux blocs de pierre, portant des inscriptions qui ont été relevées par l'un de nous, des fragments de colliers de femmes en or, plusieurs médailles et des ornements, ont été mis au jour par la pioche des ouvriers ; on a retrouvé aussi deux caves où étaient enfermées les bêtes féroces avant d'être lâchées dans le cirque. — Il est bien désirable que l'autorité parisienne rachète ces curieux débris à la Compagnie des Omnibus propriétaire du terrain, et qu'elle poursuive les fouilles sous le jardin de la communauté religieuse voisine, qui recouvre encore la seconde moitié de l'amphithéâtre. La ville de Paris posséderait ainsi un monument de plus qu'elle pourrait montrer avec un certain orgueil à l'Europe savante qui la visite sans cesse.

V.

C'est aux séances du congrès où l'on a abordé les sciences économiques, la morale et la législation, que l'empressement a été le plus grand. — Il s'agissait, en effet, de ces questions qui passionnent à l'heure où nous sommes les esprits sérieux, le libre-échange et la protection du travail national, la décentralisation et la mortalité toujours croissante chez les enfants en bas-âge. Une lutte très-vive et très-éloquente s'est engagée entre les défenseurs et les adversaires des deux doctrines en présence, et l'on a pu applaudir des hommes éminents qui ont fait de l'économie politique l'étude de toute leur vie, et dont le talent hors ligne s'était déjà manifesté et affirmé ailleurs. — M. Levasseur, membre de l'Institut, voudrait des cours qui pourraient provoquer un grand mouvement dans la population, et lui apprendre ce qu'elle ignore trop souvent. Les conférences ne sauraient suffire ; elles ne donnent que des notions incomplètes. M. Jules Duval voit un grand danger social dans l'ignorance où l'on est en France des vrais principes de la science économique. Il regrette que les classes éclairées défendent la prohibition, qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de droits compensateurs, lorsque les ouvriers français qui sont eux-mêmes aussi intéressés dans la question, donnent l'exemple de l'abnégation, en acceptant la concurrence qui leur est faite par les ouvriers étrangers.

Pour que cette science si utile et si négligée fasse des progrès, ce n'est pas aux hommes d'un âge mûr qu'il faut s'adresser, mais aux adolescents ; ce sont les jeunes générations entrant dans la vie qu'il faut instruire, si l'on veut faire disparaître le danger des révolutions futures. — Changer les mœurs d'un peuple, dit M. Bochin, n'est pas l'œuvre d'un jour et cette tâche demande le concours assidu de tous. Il est bon d'inculquer dans les esprits les idées de justice et d'égalité aujourd'hui si mal comprises. Les notions économiques devraient être introduites dans les lycées ; on déposerait ainsi dans les jeunes intelligences des germes qui grandiraient et prépareraient pour l'avenir une moisson féconde. Des écoles rurales, selon M. Duval, telles qu'on en rencontre aux Etats-Unis pourraient atteindre le résultat désiré. M. Batbie, professeur à l'école de droit, ne croit pas que la pratique puisse donner tout ce que l'on s'en promet. Il faut enseigner théoriquement l'économie politique, comme toutes les sciences, mais il importe que cet enseignement théorique s'adresse à des esprits neufs et qui n'ont pas encore subi l'influence des systèmes contraires ; tel qu'il a lieu dans les écoles de droit, cet enseignement lui paraît insuffisant ; le cours n'étant que facultatif et aucun examen ne venant constater le degré d'instruction de ceux qui le suivent. Une allocation peu importante relativement, dans le budget du pays, permettrait d'organiser un enseignement semblable auprès de toutes les Facultés, et il serait bon que dans la dernière

année des études scolaires les élèves en reçussent les éléments. Il ne serait pas éloigné aussi de demander aux instituteurs primaires d'aborder les principes de cette science si profitable dans leurs écoles. — La seconde séance de la section des sciences économiques a été marquée par un incident qui a excité de chaleureux applaudissements et montré quelle sympathie on éprouve, dans le sein du congrès, pour les hommes qui honorent notre pays par leur indomptable énergie et leur ardeur dans la lutte, lors même qu'on ne partage pas complétement toutes les doctrines qu'ils professent. M. de Caumont, au nom de l'Institut des Provinces, a remis à M. Pouyer-Quertier la médaille d'or qui lui a été décernée, l'an dernier, pour honorer son dévouement aux classes ouvrières pendant la crise cotonnière qui a frappé si rudement nos manufactures. La réponse émue du grand industriel normand a amené tout naturellement la question du libre-échange et de la protection, longuement discutée déjà au mois de janvier dernier dans la session de la société des agriculteurs de France ; elle a reçu ici de nombreux et intéressants développements. MM. de Lautrec, Pouyer-Quertier, Jules Duval, Levasseur ont pris tour à tour la parole, et reproduit avec un rare bonheur d'expression les arguments développés bien souvent, depuis deux années, par les partisans et les adversaires du traité de commerce de 1860. Je ne pense pas que ce soit ici le lieu de rentrer au cœur de cette question, qui soulève plus que jamais de véritables orages. Ce ra-

pide compte-rendu prendrait un développement qui lui est interdit. Bornons-nous seulement à dire que jamais lutteurs à la tribune n'ont montré plus d'énergie, de souplesse, de véritable éloquence ; n'ont été plus prompts à l'attaque et à la riposte, tout en conservant les formes les plus courtoises.

M. le comte Foucher de Careil, un maître dans l'art de bien dire, et qui depuis quelque temps est devenu l'un de nos conférenciers les plus populaires, a raconté dans un style coloré et plein d'éclat, son tout récent voyage en Amérique, de l'Atlantique au Pacifique. — Il a montré ces territoires sans limites et d'une fertilité exceptionnelle, venant verser sur le marché de Liverpool des masses énormes de céréales, à des prix assez bas pour que nos agriculteurs aient de la peine à soutenir la concurrence. Grâce à ces grands héliciers que les constructeurs anglais et américains multiplient, les frais de transport diminuent dans une énorme proportion.

Aujourd'hui les hommes d'État qui signent des traités de commerce ont à se préoccuper, non-seulement de ce qui se passe en Europe, mais de l'état de la culture sur le globe tout entier. Dans le problème qui se posait devant eux en 1860, ils ont trop négligé deux termes qui avaient une importance réelle et pouvaient modifier la solution. On n'a pas songé sérieusement aux États-Unis, comme producteurs de blé, à l'Australie et à la Plata pour la laine.

Après ce rapide et brillant aperçu de la situation, que le très-habile orateur a su faire applaudir,

M. Pouyer-Quertier a pris de nouveau la parole pour développer les points sur lesquels il se sépare des économistes. Il se plaint qu'en proclamant le libre-échange, on n'ait pas avant tout, songé à l'outillage national ; que les travaux publics utiles n'aient été ni achevés, ni même entrepris on peut le dire ; à son sens les promesses faites n'ont pas été tenues. On a mis brusquement l'agriculture française en concurrence avec l'agriculture étrangère, sans qu'elle fut préparée à la lutte. Il n'est donc que juste, ajoute-t-il, de demander à la production étrangère d'acquitter une partie des charges que nous supportons, de réclamer des droits d'équilibre et non des droits protecteurs.

La décentralisation, telle est la question qui a occupé les dernières séances de la section. M. du Chatelier qui connaît si bien notre histoire, a exposé quelle était la situation de la France avant la révolution. Sans rien répudier des légitimes conquêtes de la société moderne, il signale les grands travaux d'utilité publique votés et exécutés par les Etats. Aujourd'hui on ne s'occupe pas assez des affaires du pays en province ; toute l'activité s'est concentrée à Paris. De là une énorme déperdition de forces, et bien des intelligences distinguées qui s'engourdissent dans une inaction coupable. M. Carelle, professeur à la faculté de Caen, un des hommes dont la place est marquée dans les grandes assemblées politiques de notre pays, indique les moyens pratiques d'arriver à une véritable décentralisation : ne pas créer d'insti-

tutions nouvelles, mais en se servant de celles que l'on possède, les débarrasser d'une tutelle qui paralyse leurs mouvements ; placer les influences locales dans un milieu favorable qui leur permette d'agir ; avec la réforme administrative et politique, il faut aussi la réforme sociale ; en reconstituant l'atelier on rendrait plus forts les liens de la famille.

Le congrès a adopté sur cette question si grave les conclusions qui lui ont été proposées par la commission. Persistant dans l'affirmation des principes qu'il a exprimés à plusieurs reprises, le Congrès émet le vœu : qu'une satisfaction complète soit donnée aux intérêts conservateurs et libéraux, que la décentralisation est appelée à vivifier ; pour atteindre ce but, l'administration du pays par le pays est nécessaire ; qu'il importe de restituer l'autonomie aux communes et d'étendre l'élection à toutes les fonctions d'un intérêt purement local ; que l'individu enfin soit affranchi envers la commune, le département et l'État de toute autorisation qui n'est pas impérieusement réclamée par l'intérêt général. C'est sur ce vote, que je me borne à indiquer brièvement, que s'est terminée la session du congrès de 1870, dont le souvenir vivra longtemps chez tous ceux qui ont participé à ses travaux. Avant que la clôture ne fût prononcée, j'ai eu l'honneur de rappeler que le 1er août prochain, le Congrès scientifique s'ouvrirait à Moulins, que le programme publié par ses organisateurs permettrait d'aborder l'étude des questions les plus variées et d'un haut intérêt, et que l'accueil le plus

cordial y attendrait les hommes de bon vouloir que préoccupent les problèmes de notre temps. Nous avons l'espoir fondé que cet appel sera entendu.

Mettons-nous donc à l'œuvre et redoublons d'efforts pour justifier la confiance que nous ont accordée l'Institut des Provinces et son digne directeur. Le succès est à ce prix.

M[is] E. DE MONTLAUR.

Paris, 18 avril 1870.

CRÉATION DES FOIRES DE COULEUVRE

(Juillet 1541. — 22 mai 1542.)

Françoys, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous présens et advenir, salut. Savoir faisons, nous avoir receue l'humble supplicacion de notre amé et féal, Guillaume Poyet, chancellier de France, seigneur de Berne et de Champerroux, contenant que, à cause de sa seigneurie dudit Champerroux, deppend ung beau et gros bourg et villaige appellé Coulleuvre, scitué et assis en nostre pays et séneschaucée de Bourbonnoys, et sur le grant chemyn d'entre noz villes de Bourges et Molins, l'un des plus grands et des plus fréquentez passages de nostre royaume, pour laquelle cause, et afin de subvenir [tant] aux passans et rapassans par ledit bourg, que à la chose publicque du pays d'environ, eussent dès pieça esté establies par nos prédécesseurs roys certaines foires et marchez lesquelles toutesfoys auroient esté discontinuées tant à l'occasion de la mutation des seigneurs dudit Champerroux, et [parce] que les aucuns d'iceulx ont esté négligens de faire entretenir les halles loges et estaulx de la tenue desdictes foires, que pour ce que les lettres et tiltres de l'establissement d'icelles foires ont esté perdues et adirées, par fortune de feu et autrement, tellement que, à présent, lesdites foires et marchez n'y sont aucunement tenuz, au grand intérest, préjudice, et dommaige de la chose publicque, au moyen de quoy nostre dit chancellier, suppliant, nous a faict supplier et requérir que nostre plaisir soit, pour le bien d'icelle chose publicque, et des

manans et habitans tant dudit bourg que dudit pays de l'environ, de nouvel créer et establir en icelluy bourg lesdictes foires et marchez, et, sur ce, lui impartir nos lettres à ce convenables. Pour ce est-il que nous, ce considéré, inclinans à la supplication et requeste de nostre dit chancellier, en faveur mesmement des bons et grans services qu'il nous faict continuellement, et du grand soing cure et solicitude qu'il prend journellement pour la conservation de la chose publicque et administration de justice, désirans à ceste cause la décoration et augmentation de sa dicte seigneurie, et, en faveur de luy, subvenir aux habitans et autres passans et fréquentans en icelle, et pour autres considérations à ce nous mouvans, avons audit lieu et bourg de Couleuvre de nouvel créé et ordonné et establi et par ces présentes, de nostre certaine science, plaine puissance et auctorité royal (*sic*), créons, ordonnons et establissons autres foires et marchez, c'est assavoir l'une d'icelles le jour Saint-Sébastien, au moys de janvier, une autre le jour Saint-Eutrope, le dernier jour d'Avril, une autre le jour Saint-Julien martir, au mois d'aoust, autres le jour Saint-Nicolas en Décembre, et tous les mardis des fériez de Pasques et des Pentecoste, avecques ung marché par chascune sepmaine de l'an, le jour de Vendredy, pour les dictes foires et marchés estre audit lieu et bourg de Couleuvre, doresnavant, et à tous jours, ausditz jours tenues et continuées, voullans que tous marchands et autres qui les fréquenteront et y affiueront y puissent vendre eschanger et achapter toutes manières de marchandises, licites et honnêtes, et que nostre dit chancellier et ses successeurs, seigneurs dudict lieu de Champerroux, ensemble les dis marchands et autres venans esdictes foires, puissent joyr et user de tels droits, prérogatives, franchises et libertez qu'il est accoutumé faire es autres foires et marchez du pays d'environ, pour veu que à quatre lieues à la ronde d'icellui lieu de Coulleuvre n'y ait ausdiz jours autres foires et marchez. Si donnons en man-

dement, par ces mêmes présentes, au séneschal de Bourbonnois, ou à son lieutenant, et à tous noz autres justiciers, ou à leurs lieutenans présens et advenir, et à chascun d'eulx, si comme à luy appartiendra, que de noz présens création et establissement desdictes foires et marchez, ils facent seuffrent et laissent nostre dit chancellier et ses successeurs, seigneurs dudit Champerroux, ensemble lesdits marchans et autres fréquentans lesdites foires et marchés, joyr et user pleinement et paisiblement, sans, en ce, leur faire, mettre ou donner, ne souffrir estre faict, mis ou donné aucun destourbier, ou empeschement, au contraire, en quelque manière que ce soit. Et les dictes foires et marchez faictes, si mestier est, crier à son de trompe et cry publicq, par toutes les villes et lieux de l'environ dudict lieu, que besoing sera, en permettant à nostre dict chancellier, nonobstant quelzconques ordonnances, mandemens, restrictions ou deffenses et lettres à ce contraires. Et afin que ce soit chose ferme et estable à toujours nous avons faict mettre nostre scel à ces présentes, sauf en autre chose nostre droict et l'autruy en toutes. Donné à Moulins au mois de juillet, l'an de grâce mil cinq cens quarante et ung, et de nostre règne le vingt-septième. Jeaprouve, mardy (en rature), Delachesnaye ; sur le repli : par le Roy, J. Delachesnaye. Ont esté leues publiées et enregistrées en la court de la séneschaucée de Bourbonnois, présent et consentent le procureur du Roy et le requérant, le vingt-deuxiesme jour de May, l'an mil cinq cens quarante et deux (Signé) Beaupied.

(*Original sur parchemin, à Lévy.*)

LISTE

DES

MEMBRES TITULAIRES

ASSOCIÉS LIBRES ET CORRESPONDANTS

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER.

—

1870

—

MM. Esmonnot, *président.*

De l'Estoille, *vice-président* pour la classe des lettres.

Radoult de Lafosse, *vice-président* pour la classe des sciences.

Bertrand, *vice-président* pour la classe des arts.

G. Bernard, *secrétaire-archiviste.*

J. Auger, *secrétaire-adjoint.*

Rondeau, *trésorier.*

Conny, *bibliothécaire.*

Queyroy, *conservateur du musée.*

Membres de droit.

M. le Préfet du département de l'Allier.

Mgr l'Évêque du diocèse de Moulins.

M. le Maire de la ville de Moulins.

Membres titulaires.

Classe des sciences.

MM. BERGEON, docteur en médecine.
CHARVOT, docteur en médecine.
D'ARCY O. ✱ (le comte), trésorier-payeur-général.
DONJAN-BERNACHEZ ✱, ancien membre du conseil général.
A. DOUMET ✱, président de la Société d'Horticulture de l'Allier.
DE l'ESTOILLE (le comte), ancien officier d'état-major.
MEIGE, docteur en médecine.
F. MÉPLAIN, docteur en médecine.
PETIT, docteur en médecine.
PRIEUR fils, docteur en médecine.
RADOULT DE LA FOSSE ✱, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées.
REYNARD O. ✱, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées.
SOUCHON D'AUBIGNEU, propriétaire.

Classe des arts.

MM. BARIAU, directeur de l'école communale de dessin de Moulins.
BERTRAND (Alfred), employé au chemin de fer de la Méditerranée.
DE BURE, membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques.
DADOLE, architecte.

MM. De Mora (Pasqual), propriétaire.
Desrosiers (Charles), imprimeur-éditeur.
Esmonnot, architecte du département.
Queyroy, conservateur du musée départemental.
Rondeau, avoué-licencié.

Classe des lettres.

MM. Auger, secrétaire en chef de la Mairie de Moulins.
Bernard (Gustave).
De Bonand (Adolphe).
Bouchard, avocat.
Bougarel, notaire honoraire.
O. Buchet de Neuilly.
Chazaud, archiviste du département.
Clairefond, archiviste-paléographe,
Conny, bibliothécaire-archiviste de la ville de Moulins.
Croizier, notaire.
Deshommes, avocat.
Desrosiers (Auguste), avocat.
Frappier de Saint-Martin ✻, président honoraire du tribunal de première instance de Moulins.
Gillot ✻, ancien directeur de l'Enregistrement et des Domaines.
Giroud, avocat.
Guillaume-Grandpré, licencié en droit.
Jutier, juge au tribunal de première instance.
Lomet, ancien maître de pension.
Melin (l'abbé).

MM. MÉPLAIN, juge au tribunal de première instance.
MÉPLAIN (Armand), avocat.
SEUILLET, avocat.
TACHET DE BARNEVAL, inspecteur d'Académie.
VALLAT fils, licencié ès-lettres.

Membres associés libres.

Classe des sciences.

MM. CHAVIGNY (Frédéric de).
BRUEL (Léon), docteur en médecine.
GARDIEN (Emmanuel), à Ygrande (Allier).
GILBERT, pharmacien à Moulins.
GOSSET, professeur de sciences au lycée.
LABRUYÈRE, propriétaire au Vernassau, commune de Cressanges.
DE LARMINAT, ancien garde-général des eaux et forêts, président de la Société d'Agriculture.
LEJEUNE, docteur en médecine.
MÉRIÉ (Félix), pharmacien.
MIGOUT, professeur de sciences au lycée.
OLIVIER, propriétaire.
RAVIER ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
REIGNIER, docteur en médecine.
TAIZY, propriétaire à Moulins.
VEAUCE O. ✱ (le baron de), ancien député de l'Allier au corps législatif.

Classe des arts.

MM. BONNETON, juge au tribunal de première instance.
BOURGEOIS, propriétaire à Moulins.

MM. CHAMPAGNAT, artiste lithographe à Moulins.
DELAGENESTE, ancien maire de la ville de Moulins.
JÉMOIS (Ernest).
MILLET, licencié en droit, ancien chef de division à la préfecture de l'Allier.
RAMBOURG (Louis) O. ✻.
RAMBOURG (Paul) O. ✻, à Commentry.

Classe des lettres.

MM. ALARY, ancien professeur, officier d'Académie.
BATTU, avocat.
BARDOUX, vice-président du tribunal de première instance.
CHEVALIER, directeur de l'assurance mutuelle.
CONNY (Mgr de), protonotaire apostolique.
CHOUSSY, juge de paix à Bourbon-l'Archambault.
DELAGENESTE, maire de Bresnay (Allier).
DELAN, receveur de l'Enregistrement et des Domaines à Chantelle.
DESMAROUX DE GAULMIN C. ✻, (le baron), ancien député de l'Allier au Corps législatif.
FOULD (Edouard) ✻, ancien député de l'Allier au Corps législatif.
GIRARD, ancien notaire.
GUESTON, préposé en chef de l'octroi de Moulins.
HANS, directeur de l'école communale de Moulins.
JALADON DE LA BARRE, avocat.

MM. Patissier, avocat.
Perrot, propriétaire.
Plainchant, avocat.
J. Saulnier ✻, juge d'instruction au tribunal de première instance.
Viallet, professeur au lycée de Moulins.

Membres correspondants.

Classe des sciences.

MM. Bailleau, docteur en médecine à Pierrefitte.
Barat, professeur de sciences physiques au lycée de Tarbes.
Bonnevie de Pogniat (le comte de).
Blanchet, agent-voyer à Gannat.
Boudant ✻, professeur à l'école de médecine de Clermont-Ferrand.
Bouillet ✻, homme de lettres à Clermont-Ferrand.
Bujon, inspecteur des Eaux-et-Forêts.
Charleuf, à Château-Chinon.
Chervin aîné, officier d'Académie.
Conchon, agriculteur.
Cortembert, membre de la Société de géographie à Paris.
Desbrochers des Loges, percepteur à Saulzet.
Desfosses, docteur en médecine à Ebreuil.
Delacour (Charles), ancien officier d'infanterie, au Mayet-de-Montagne.
Dubosc (Emile), propriétaire à Bressolles.
Geoffroy Saint-Hilaire (Albert), sous-directeur du jardin d'acclimatation, à Paris.

MM. GERMAIN DE SAINT-PIERRE, docteur en médecine.
GIRARD (M.), professeur au collége Rollin, à Paris.
GOMART (Charles), à Saint-Quentin.
GOUILLAUD, professeur de sciences physiques à Besançon.
GUIOT, inspecteur d'Académie.
JOULLIOT, professeur de sciences physiques au lycée de Sens.
JUBELIN, ancien sous-secrétaire d'Etat, à Paris.
JUTIER (Prosper) ✻, ingénieur en chef des mines.
KERCKHOWE-VARENT (le vicomte de), à Bruxelles.
KIERNIEWICZ, ingénieur civil à Paris.
LAGOUT, ancien ingénieur des ponts et chaussées.
L. LAUSSEDAT, docteur en médecine, à Bruxelles.
LAUSSEDAT ✻, lieutenant-colonel du génie, professeur à l'école polytechnique à Paris.
LECOQ ✻, professeur d'histoire naturelle à Clermont-Ferrand.
LEFORT ✻, chimiste à Paris.
LORENTI, licencié ès-sciences à Lyon.
MORTEMART (le baron de), à Versailles.
PÉCOUT, professeur de sciences physiques au lycée de Chaumont.
PERREUIL, propriétaire à Moulins.
PIGEON ✻, ingénieur en chef des mines.
O'SULLIVAN, docteur en médecine, à Besson.
ROCHE (marquis de La)
SORNIN, docteur ès-sciences.
TIXIER, propriétaire à Saint-Pons (Allier).
YVES, pharmacien à Hérisson.

Classe des arts.

MM. Batissier (Louis) ✻, homme de lettres à Paris.

Belin, percepteur à Cosne (Allier).

Berry, conseiller à la Cour d'appel de Bourges.

Bertinot (Gustave), graveur à Rome.

Beulé ✻, membre de l'Institut, professeur d'archéologie à la Bibliothèque nationale.

Bulliot, président de la Société éduenne, à Autun.

Du Broc de Segange ✻, ancien secrétaire-général de la préfecture de la Nièvre.

Canat (Marcel), président de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône.

Caruelle d'Aligny ✻, (Théodore), directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, à Lyon.

Caumont, (le vicomte de) O. ✻, directeur de l'institut des Provinces, à Caen.

Challe, sous-directeur de l'Institut des Provinces à Auxerre.

Chauvet, ancien agent-voyer en chef, à Vichy.

Cochet (l'abbé), inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure.

Colin, médecin inspecteur à l'établissement thermal de Saint-Honoré (Nièvre).

Compagnon, architecte, à Clermont-Ferrand.

Cronier (l'abbé), grand-vicaire à Nevers.

Cuyper (Joseph), statuaire à Anvers.

Desrosiers (l'abbé), Mariste.

Didron aîné ✻, à Paris.

Diegerick, vice-président de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.

MM. De Payan-Dumoulin, conseiller à la Cour d'appel d'Aix.

Durand, architecte, à Bayonne.

De Fradel (le comte) ✻, conseiller de préfecture.

Gauguin, trésorier de la Société française.

Gosse, docteur en médecine, à Genève.

Hubert Clerget, professeur titulaire à l'Ecole d'Etat-Major, à Paris.

Le Faure, architecte, à Vichy.

Ledru, architecte à Clermont-Ferrand.

Lucinge (le prince de).

Magner, professeur de musique à Clermont-Ferrand.

Manteillier, conseiller de la Cour d'Orléans.

Meilheurat, propriétaire à Montcombroux.

Michelon, propriétaire à Montaigut-le-Blin.

Pérot, entrepreneur de menuiserie à Moulins.

Protat, à Brazet-en-Plaine (Côte-d'Or).

Roach Smith, archéologue, à Londres.

P. Riffet, conseiller de préfecture, à Bourges.

De Soultrait (le comte Georges) ✻, à Lyon.

Taylor (le baron) ✻, à Paris.

Thibaud (Emile), peintre verrier à Clermont-Ferrand.

Van-Der-Heyden, secrétaire de l'Académie archéologique de Belgique, à Bruxelles.

Classe des lettres.

MM. Advielle V., membre de la Société du Berry.

Ancelot ✻, président de chambre à la cour de Riom.

MM. Asclépiades (le frère).
Aufauvre (Charles), homme de lettres.
Bellaguet, chef de division au ministère de l'instruction publique.
Bellaigue, docteur en droit, avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation, à Paris.
Benoid-Pons de Ferluc, ancien juge au tribunal de Gannat.
Bernard (F.), receveur de l'Enregistrement et des Domaines, à Mormant (Seine-et-Marne).
Berger, inspecteur de l'instruction primaire.
Biotière (F. de), homme de lettres à Paris.
De Bonnand (Henri), propriétaire à Vallières.
Bosvieux, archiviste à Guéret.
Bonneton, maire d'Ussel (Allier).
Bouchardon d'Argenton-sur-Creuse (Indre).
Boudet (Marcelin), ancien substitut du procureur, à Gannat.
Boyron, avocat à Moulins.
Brugières de Lamotte ✱, ancien sous-préfet à Montluçon.
De Cessac.
Cadet (Félix), professeur de logique au lycée de Reims.
Chabannes (Mme la comtesse de), à Lapalisse.
Charencey (le vicomte H. de), secrétaire de la Société de Linguistique de Paris.
Charmas, à Autun.
Cassin (Eugène), homme de lettres.
De Champeaux, avocat à Paris.
Chancel, (Charles de), juge au tribunal civil d'Angoulême.

MM. Chapsal, principal du collége de Saintes.
Chassaing, juge au tribunal du Puy.
Chaudé, (Ernest) docteur en droit à Paris.
Chevarier (le comte de), à Saint-Pourçain.
Cimetière père ✻, à Angoulême.
Cimetière fils, juge à Angoulême.
Choussy, à Rongères (Allier).
De Faye, notaire à Dompierre.
Delacour (Auguste), ancien proviseur, à Paris.
Dézobry, libraire-éditeur, à Paris.
Derouet (Alfred), avocat, secrétaire de la Société des sciences et lettres de Blois.
Dubief, directeur de l'institution Ste-Barbe.
Duchasseint, commissaire de surveillance administrative au chemin de fer de Montluçon.
De Jussieu, archiviste-paléographe.
Enduran (Lodoïx), homme de lettres à Cusset.
Fanjoux O. ✻, ancien élève de l'école des Chartes.
Fayet (l'abbé), curé de Hyds (Allier).
Faure, docteur ès-lettres.
Filon, professeur d'histoire au lycée de Sens.
Gallien, avocat à Cusset.
Girardot ✻ (le baron de), secrétaire-général de la préfecture, à Nantes.
D'ideville ✻ (le baron).
Kerchrowe (le vicomte Eugène de), ministre plénipotentiaire de Turquie, à Madrid.
Lagros de Langeron, ancien sous-préfet de Gannat.
Larondes (Charles), docteur en médecine à Saint-Pourçain.

MM. Lascombe, employé aux lignes télégraphiques.
Lejeune (Théophile), instituteur communal, membre de l'Académie de Belgique.
Leroy de Chavigny (Ernest), à Moulins.
Lestourgie (Auguste), à Argentat (Corrèze).
Loisel d'Aranges, avocat à Cusset.
Mallet (Mlle), à Souvigny.
Mandet (F.) ✱, conseiller à la Cour de Riom.
Mary-Lafond, homme de Lettres.
Michel (Adolphe), employé au ministère de la guerre, à Alger.
Mignard, membre de l'Académie de Dijon.
Millien, homme de lettres.
Montlaur (le marquis Eug. de) O. ✱.
Molroguier, ancien proviseur au Lycée de Moulins.
Moustoux, ancien juge de paix.
Ponsard ✱, ancien préfet de l'Isère.
Port, archiviste-paléographe.
Praingy (Fernand de), propriétaire à Agonges.
Rattier de Susvalon, rédacteur en chef du journal l'*Etincelle*, à Bordeaux.
Raymond Bordeaux, à Evreux.
Ribeyre, ancien rédacteur du *Constitutionnel*.
Rosseuw Saint-Hilaire ✱, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.
Soufficeau, licencié en droit et notaire à Chaumont-sur-Tharonne (Loir-et-Cher).
Soullié, professeur à Angoulême.
Théry O. ✱, recteur de l'Académie de Caen.
Tournaire (l'abbé), curé de Nizerolles.

MM. VALENTIN, censeur des études au Lycée de Nantes (Loire-Inférieure).
VANNAIRE, docteur en médecine à Gannat.
VOUCOUX (Mgr de) ✻, évêque d'Evreux.

MM. les membres correspondants sont invités à faire rectifier les erreurs ou les omissions qui auraient pu être commises dans l'énonciation de leurs titres ou de leurs adresses en écrivant *franco* au Secrétaire de la Société d'Emulation.

Le Secrétaire-Archiviste,

G. BERNARD.

SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Société d'Émulation

est en correspondance.

Agen.— Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Amiens.— Société des Antiquaires de Picardie.
Amiens.— Société Industrielle.
Angers.— Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Angoulême.— Société Archéologique et Historique de la Charente.
Anvers.— Académie d'Archéologie de Belgique.
Autun.— Société Eduenne.
Auxerre.— Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beauvais.— Athénée du Beauvoisis.
Besançon.— Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Besançon.— Société d'Emulation du Doubs.
Béziers. — Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Blois.— Société des Sciences et Lettres.
Bordeaux.— Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Bourg.— Société d'Emulation de l'Ain.
Boston.— Society of natural history.
Bourges.— La Société historique du Cher.
Bourges.— Société des Antiquaires du Centre.
Caen.— L'Institut des Provinces.

Caen.— Société française pour la conservation des monuments historiques.

Caen.— Société Linnéenne.

Caen.— L'Association Normande.

Caen. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Castres (Tarn).— Société Littéraire et Scientifique de Castres.

Cambrai.— Société d'Emulation.

Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.

Châlons-sur-Saône.— Société d'Histoire et d'Archéologie.

Chambéry.— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

Chartres.— Société Archéologique d'Eure-et-Loire.

Cherbourg.— Société Académique.

Clermont-Ferrand.— Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Colmar.— Société d'Histoire naturelle de Colmar.

Colmar.— Société d'Agriculture du Haut-Rhin.

Compiègne.— Société d'Agriculture de l'arrondissement de Compiègne.

Dijon.— La Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

Dijon.— Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Dunkerque.— Société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.

Elbeuf.— Société Industrielle.

Falaise.— Société d'Histoire et d'Agriculture.
Gannat.— Société de Médecine de l'arrondissement de Gannat.
Guéret. — Société des Sciences naturelles de la Creuse.
Guersey.— Société Archéologique et Littéraire de Guersey.
Le Havre.— Société havraise d'études diverses.
Laon.— Société Académique.
Lille.— Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.
Limoges.— Société Archéologique et Historique du Limousin.
Luxembourg.— Société pour la recherche et la conservation des Monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg.
Lyon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Màcon.— Académie de Màcon.
Mayenne.— Société d'Archéologie de la Mayenne.
Marseille.— Société horticole des Bouches-du-Rhône.
Marseille.— Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Marseille.— Société de Statistique.
Mende.— Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère.
Metz.— Académie de Metz.
Montbéliard.— Société d'Emulation de Montbéliard.
Moulins.— Société d'Agriculture de l'Allier.
Moulins.— Société d'Horticulture de l'Allier.
Mulhouse.— Société Industrielle.
Nancy.— Académie de Stanislas.

Nantes.— Société Académique.
Napoléon-Vendée.—Société d'Emulation de la Vendée.
Nevers.— Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts.
Nice.—Société d'Emulation des Alpes-Maritimes.
Nîmes.— Académie du Gard.
Orléans.— Société Archéologique de l'Orléanais.
Paris.—Société de Géographie.
Paris.— Société Parisienne d'Archéologie et d'Histoire.
Paris.— Société Zoologique d'Acclimatation.
Paris.—Société de l'Histoire de France.
Paris.— Société du Berry.
Paris.— Société pour l'Instruction Elémentaire.
Paris.— Société d'Anthropologie de France.
Paris.— Société des Antiquaires de France.
Poitiers.— Société des Antiquaires de l'Ouest.
Poligny (Jura).— Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.
Le Puy.— Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.
Reims.— Académie de Reims.
Rouen.— Société d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.
Rouen.— Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Saint-Etienne.— Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire.
Saintes.— Société des Arts, Sciences et Belles-Lettres de Saintes.
Saint-Lô.— Société d'Agriculture et d'Histoire naturelle.

Saint-Omer.— Société des Antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin.— Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture.
Sens.— Société Archéologique de Sens.
Soissons.— Société Archéologique et Scientifique.
Strasbourg.— Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Bas-Rhin.
Toulon.— Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var.
Toulouse. — Académie des Jeux Floraux.
Toulouse.— Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.
Tournai (Belgique). — Société Historique et Littéraire.
Tours.— Société Archéologique de la Touraine,
Tulle.— Société Historique et Littéraire du Bas-Limousin.
Vendôme.— Société Archéologique du Vendômois.
Versailles.— Société des Sciences Morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.
Vesoul.— Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône.
Ypres.— Société Historique et Archéologique (Belgique).

TABLE DES MATIÈRES

Planches contenues dans ce volume :

Trois planches représentant des objets trouvés à la grotte des fées.— Les bas-reliefs de Charroux.— Les bustes d'Auguste et de Livie.

